



---

**OL GROUPE**  
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE  
**2010-2011**

---

OLYMPIQUE  
LYONNAIS



OL GROUPE



## SOMMAIRE

PROFIL & PANORAMA FINANCIER .....	I
LE MESSAGE DES DIRIGEANTS .....	II
L'ESSENTIEL DE L'EXERCICE .....	III
UN PALMARÈS SPORTIF EXCEPTIONNEL .....	IV
REVUE DES ACTIVITÉS .....	V
LA STRATÉGIE SPORTIVE .....	VIII
LES AXES DE DÉVELOPPEMENT .....	XI
UN GROUPE FIDÈLE À SES VALEURS DE SOLIDARITÉ .....	XII
UN GRAND STADE .....	XIV
LES RÉSULTATS FINANCIERS .....	XVII
LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE .....	XIX
EXERCICE 2010/2011 .....	1

OLYMPIQUE LYONNAIS 2011

CONCEPTION :  
Agence And Co  
à s : à suivre - [www.agence-asuivre.fr](http://www.agence-asuivre.fr)  
Actus

CRÉDITS PHOTOS :  
S. Guiochon / R. Mouillaud - Le Progrès  
Jean-Luc Mège

## PROFIL

Organisé autour de l'Olympique Lyonnais, club de football fondé en 1950 et dirigé par Jean-Michel Aulas depuis 1987, OL Groupe est un acteur leader du secteur du divertissement et des médias en France.

Depuis sa création en 1999, OL Groupe bâtit son développement sur un modèle précurseur qui allie récurrence et pérennité financière autour de 5 produits d'activités complémentaires :

- BILLETTERIE
- PARTENARIATS ET PUBLICITÉ
- DROITS MARKETING ET TV
- PRODUITS DE LA MARQUE (produits dérivés, OL Images...)
- TRADING DE JOUEURS

Disposant d'un palmarès sportif exceptionnel, OL Groupe bénéficie d'une forte notoriété à l'international.

## PANORAMA FINANCIER 2010-2011

PRODUITS DES ACTIVITÉS .....	154,6 M€
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION .....	8,9 M€
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ...	- 35,6 M€
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) .....	- 28,0 M€
CAPITAUX PROPRES .....	104,7 M€
TRÉSORERIE NETTE D'ENDETTEMENT .....	3,1 M€*
EFFECTIF MOYEN .....	259 COLLABORATEURS

\* Y compris solde des dettes et créances joueurs et hors Océane (21,4 M€)





OL GROUPE



## LE MESSAGE DES DIRIGEANTS

**La saison sportive 2010/2011 a été marquée par l'excellence des résultats sportifs de l'équipe féminine avec la 1<sup>ère</sup> victoire d'une équipe française en Champions League et un 5<sup>ème</sup> titre consécutif en Championnat de France. Nous sommes fiers au travers de notre équipe de promouvoir le football féminin et ainsi de contribuer à son développement. A contrario, l'équipe masculine a connu une saison difficile qui nous a conduits à repenser notre organisation sportive et à actualiser notre business model pour les saisons à venir.**

En termes de résultats, l'exercice 2010/2011 peut être qualifié d'année de transition avec un important travail d'améliorations de nos performances économiques et financières. Nos axes de travail ont notamment porté sur le développement significatif des partenariats commerciaux, la reprise de l'activité trading joueurs, et la maîtrise de nos charges d'exploitation avec une baisse importante de la masse salariale et des charges externes.

Ces actions ont permis un retour à un excédent brut d'exploitation positif et à une amélioration sensible du résultat net qui reste déficitaire.

Par ailleurs, l'émission en décembre 2010 d'un emprunt OCÉANE de 24 M€, ainsi que la signature en mai 2011 d'un contrat de crédit syndiqué de 57 M€ avec un pool de 7 banques de premier rang, ont permis de renforcer une structure financière déjà solide.

**Sur le plan sportif, le Conseil d'Administration a décidé pour 2011/2012 de capitaliser sur les fondamentaux qui ont fait le succès de l'Olympique Lyonnais. C'est dans ce cadre que nous avons mis en place une stratégie sportive intégrant 11 joueurs formés au club dans l'équipe première encadrée par un staff moderne et complémentaire issu de la formation OL.**

Dans le même temps, notre business model a été actualisé face aux enjeux futurs (difficultés économiques des clubs, arrivée d'investisseurs étrangers dans le football français, entrée en vigueur progressive du Fair Play Financier, plan EURO 2016). Notre plan stratégique à 5 ans a défini 4 objectifs prioritaires : une pérennité économique, la formation des jeunes et la promotion du football féminin, une démarche éthique, durable et responsable dans le choix de nos actions, et la construction du projet du Stade des Lumières porteur de développement pour le Groupe, le Grand Lyon et l'Est lyonnais.

**Jean-Michel Aulas**  
Président

**Jérôme Seydoux**  
Vice-Président



# L'ESSENTIEL DE L'EXERCICE



## RÉSULTATS SPORTIFS 2010 - 2011



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LIGUE 1  
**3<sup>ÈME</sup> PLACE**



CHAMPIONS LEAGUE  
**1/8 DE FINALE face au Real Madrid**



COUPES NATIONALES :  
**1/16 DE FINALE de Coupe de France**  
**1/8 DE FINALE de Coupe de la Ligue**

### ÉQUIPE FÉMININE



CHAMPIONNE DE FRANCE  
**5<sup>ÈME</sup> TITRE CONSÉCUTIF**



CHAMPIONS LEAGUE  
**1<sup>ÈRE</sup> ÉQUIPE FRANÇAISE**  
**CHAMPIONNE D'EUROPE**

### RÉSERVE PROFESSIONNELLE

CHAMPION DE FRANCE  
DES RÉSERVES PROFESSIONNELLES  
**pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive**

### ÉQUIPE JEUNES

**U19 : 3<sup>ème</sup> place de la Poule**  
**U17 : 1<sup>ère</sup> place de la Poule et 1/2 finale du Championnat**  
**U15 : Champion en Poule élite de ligue**





## UN PALMARÈS SPORTIF EXCEPTIONNEL



### ÉQUIPE MASCULINE

**15 participations consécutives en Coupe d'Europe** depuis 1997

**12 qualifications consécutives en Champions League**, performance que seuls Arsenal, Real Madrid et Manchester ont réussie

**1 qualification en 1/2 finale de Champions League** (2009/2010)

**4 qualifications en 1/4 de finale de Champions League** (03/04, 04/05, 05/06, 09/10)

**8 participations consécutives aux 1/8 de finale de Champions League depuis 2003/2004**, ce que seuls 4 clubs européens ont réalisé : Olympique Lyonnais, Real Madrid, Arsenal et Chelsea.

**13 podiums consécutifs en Championnat de France (1999-2011) et 7 fois Champion (2002 à 2008)**, seul le Bayern Munich a égalé cette performance au niveau national

**6 titres consécutifs de Trophée des Champions** (2002 à 2007)

**1 coupe de France** (2008)

**1 coupe de la Ligue** (2001)

### ÉQUIPE FÉMININE

**5 titres consécutifs en Championnat de France** (2007, 2008, 2009, 2010, 2011)

**1 Victoire en Challenge de France** (2008)

**1 Victoire en UEFA Womens' Champions League** (2011)

**Finaliste de l'UEFA Womens' Champions League** (2010)

**2 qualifications consécutives en 1/2 finale de l'UEFA Womens' Champions League** (2008, 2009)



## REVUE DES ACTIVITÉS

### BILLETTERIE

Les recettes de billetterie s'élèvent à 19,0 M€ (24,8 M€ au 30 juin 2010). La ligne de produits est impactée défavorablement par les résultats sportifs de l'équipe masculine en Champions League (participation aux 1/8 de finale contre une 1/2 finale la saison dernière).

Les recettes en Champions League s'établissent ainsi sur l'exercice à 5,5 M€ contre 11,2 M€ en 2009/2010.

Les recettes en Championnat restent stables à 13,5 M€ contre 13,6 M€ l'exercice dernier.

### DROITS MARKETING ET TV

Les droits marketing et TV s'élèvent à 69,6 M€ contre 78,4 M€ l'an dernier qui constituait un record historique lié essentiellement aux performances sportives en Champions League. Sur une période de 6 ans, la moyenne des droits marketing et TV s'élève à 71,7 M€. Les droits marketing et TV nationaux (LFP, FFF) représentent 46,6 M€ et les droits marketing et TV internationaux (UEFA) s'élèvent à 23,0 M€.



OL GROUPE

### PARTENARIATS ET PUBLICITÉ

Les produits de partenariats et publicité sont en hausse de 4,8 M€ et s'élèvent à 19,5 M€, en progression de 32,7%. L'exercice a bénéficié de l'arrivée de nouveaux partenaires tels qu'adidas, Groupama, MDA, Araldite, Keolis et Renault Trucks ainsi que de la pleine application du contrat de partenariat BetClic.

#### PRINCIPAUX CONTRATS DE PARTENARIATS ET PUBLICITÉ DE LA SAISON 2010/2011 :

- ADIDAS : Désormais l'équipementier officiel du Club. Cet accord de partenariat d'une durée de 10 saisons sportives (du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2020) peut, selon les résultats sportifs, représenter un montant de 80 à 100 M€.
- BETCLIC : Ce contrat de partenariat majeur, mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2010, a été conclu pour 3 saisons sportives avec le Groupe Mangas Gaming. La saison 2010/2011 a vu la pleine application de ce contrat du fait du vote de la loi sur les jeux et paris en ligne. Les marques Betclik et Everest Poker sont désormais affichées sur la face avant des maillots des joueurs.

- GROUPAMA : Le contrat de partenariat officiel signé le 8 juin 2010 pour 3 saisons sportives prévoit l'affichage de la marque au dos des maillots des joueurs lors des matchs de Championnat.
- ARALDITE (GROUPE HUNTSMAN) : Le 2 août 2010, un contrat de partenariat a été signé avec le Groupe Huntsman pour une durée de 3 saisons sportives. La marque Araldite apparaîtra sur la manche maillot pour les rencontres de Championnat.
- MDA : Le 6 juillet 2010, un accord de partenariat a été conclu pour une saison sportive. Les marques MDA ou LG apparaissent sur la poche poitrine des maillots des joueurs lors des matchs de Championnat.
- KEOLIS ET RENAULT TRUCKS : Deux accords de partenariats, conclus en septembre 2010 pour une durée d'un an, prévoient l'apposition des marques sur le short des joueurs lors des matchs du Championnat.



## REVUE DES ACTIVITÉS



### PRODUITS DE LA MARQUE

Les produits de la marque représentent 24,7 M€ contre 28,2 M€ l'exercice précédent. Plusieurs facteurs expliquent cette variation. Le Club n'a pas pu participer à des tournées en début de saison du fait de la Coupe du Monde en Afrique du Sud et les revenus de la marque ont pâti de l'image contestée de l'équipe masculine et de son manager sur la saison. Enfin, les produits dérivés ont subi les effets d'une conjoncture économique défavorable.

### TRADING DE JOUEURS

L'exercice est marqué par la reprise de l'activité qui croît de 54,6%. Les produits des cessions de joueurs s'élèvent à 21,8 M€ en hausse de 7,7 M€ et correspondent aux transferts de 5 joueurs : Mathieu Bodmer au PSG, Frédéric Piquionne à West Ham, Jean-Alain Boumsong au Panathinaïkos, Jean II Makoun à Aston Villa et Jérémy Toulalan à Malaga, ainsi qu'à des incitatives sur cessions antérieures.

HISTORIQUE DES CESSIONS (EN M€)

88,3 M€	256,2 M€
SUR 3 ANS	SUR 6 ANS

Les investissements joueurs de l'exercice 2010/2011 ont représenté 23,4 M€ et correspondent essentiellement au transfert de Yoann Gourcuff en provenance de Bordeaux (22,4 M€) dans le cadre d'un contrat de 5 ans.



## CESSIONS, ACQUISITIONS ET MUTATIONS TEMPORAIRES DE JOUEURS JUILLET/AOÛT 2011

### CESSIONS DE JOUEURS :

MIRALEM PJANIC à l'AS Roma (10,1 M€)

---

### ACQUISITIONS DE JOUEURS :

BAKARY KONÉ en provenance de Guingamp (3,8 M€), contrat de 5 ans

MOUHAMADOU DABO en provenance du FC Séville (1,1 M€), contrat de 4 ans

GUEÏDA FOFANA en provenance du club du Havre (2,0 M€), contrat de 4 ans

---

### MUTATIONS TEMPORAIRES DE JOUEURS :

LOÏC ABENZOAR (Vannes)

ENZO RÉALE (Boulogne)

MATHIEU GORGELIN (Red Star)

---

### FINS DE CONTRATS :

CÉSAR DELGADO

JOAN HARTOCK

PAPE DIAKHATÉ

---

**AU 30 JUIN 2011, LA VALEUR DE MARCHÉ DE L'EFFECTIF JOUEURS S'ÉLÈVE À 161 M€ (source : Transfermarkt). LA VALEUR DE L'EFFECTIF, AUGMENTÉE DES JEUNES JOUEURS EST ESTIMÉE À 175 M€. LA PLUS-VALUE POTENTIELLE EST ESTIMÉE À PLUS DE À 82 M€.**





## LA STRATÉGIE SPORTIVE



### EFFECTIF PROFESSIONNEL

**AU 30 SEPTEMBRE 2011, L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE COMPTE 29 JOUEURS TOUTS INTERNATIONAUX\* (MOINS 2 JOUEURS CONFIRMÉS / N-1) DONT 15 EN SÉLECTION A. L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE EST JEUNE AVEC UN ÂGE MOYEN DE 24 ANS ET PORTEUSE DE PLUS-VALUES, 11 JOUEURS SUR 29 AYANT ÉTÉ FORMÉS AU CLUB.**

#### UN STAFF SPORTIF ISSU DE LA FORMATION OL

##### RÉMI GARDE

Directeur Technique, précédemment Directeur du Centre de Formation de l'OL

##### BRUNO GENESIO

Entraîneur Adjoint, ancien joueur de l'OL

##### JOËL BATS

Entraîneur des gardiens

##### ROBERT DUVERNE

Préparateur physique

##### EMMANUEL ORHANT

Médecin

**LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT EST ÉLABORÉE SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR TECHNIQUE, SOUS L'ÉGIDE DU PRÉSIDENT ET EN LIAISON AVEC BERNARD LACOMBE (conseiller sportif du Président).**

\* Ayant connu au moins une sélection nationale.

## ÉQUIPE FÉMININE CHAMPIONNE D'EUROPE 2011

LORS DE LA SAISON 2010/2011, L'ÉQUIPE FÉMININE A RÉALISÉ UNE PERFORMANCE EXCEPTIONNELLE EN REMPORTANT POUR LA 5<sup>ème</sup> FOIS CONSÉCUTIVE LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ET EN ÉTANT LA 1<sup>ère</sup> ÉQUIPE FÉMININE FRANÇAISE À REMPORTER L'UEFA CHAMPIONS LEAGUE.

---

POUR LA SAISON 2011/2012,  
L'ÉQUIPE FÉMININE  
COMPTE 21 JOEUSES  
TOUTES INTERNATIONALES.

---

### STAFF

**PATRICE LAIR**  
Entraîneur

---



## I CENTRE DE FORMATION

L'OLYMPIQUE LYONNAIS A TOUJOURS CAPITALISÉ SUR SON CENTRE DE FORMATION AVEC LEQUEL IL A GAGNÉ TOUS LES TITRES NATIONAUX ET RÉGIONAUX AU COURS DE SON HISTOIRE.

LA STRATÉGIE DE FORMATION À TRAVERS L'ACADÉMIE EST DONC UNE VOLONTÉ DE RECHERCHE D'EXCELLENCE EN DÉVELOPPANT L'INDIVIDU DANS SA GLOBALITÉ TANT AU NIVEAU ÉDUCATIF QUE FOOTBALLISTIQUE, ET DANS UN SOUCI DE PARITÉ FILLES / GARÇONS.

À CE TITRE, L'OL S'EST VU CONFIER PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, DÉBUT OCTOBRE 2011, UNE MISSION D'EXPERTISE DE LA PROTECTION ET DE LA VALORISATION DU SAVOIR-FAIRE PAR LA LABELLISATION DE LA FORMATION DANS LE SECTEUR DES CLUBS DE FOOTBALL.





## LES AXES DE DÉVELOPPEMENT



OL GROUPE

OL GROUPE A DÉVELOPPÉ UN PLAN STRATÉGIQUE ADAPTÉ POUR LA PÉRIODE ALLANT JUSQU'À LA SAISON 2015/2016 AVEC UN BUSINESS MODEL ACTUALISÉ FACE AUX ENJEUX DU FUTUR. OL GROUPE POURSUIVRA DONC DES OBJECTIFS AMBITIEUX AUTOUR DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SPORTIVE, DE LA FORMATION ET DE L'ÉTHIQUE.

Sur un plan général, le football européen, et en particulier le football français, fait l'objet de mutations importantes du fait de la conjoncture économique qui a mis en évidence les difficultés économiques des clubs suscitant ainsi l'arrivée de nouveaux investisseurs étrangers.

Parallèlement, l'UEFA a mis en place un système de régulation des finances des clubs européens au travers du « Fair Play Financier », conduisant à terme notamment, grâce à des mesures appropriées, les clubs à équilibrer leur compte de résultats.

**DANS CE CONTEXTE, L'OBJECTIF GÉNÉRAL DU GROUPE EST DE S'INSCRIRE DANS UN MODÈLE ÉCONOMIQUE PÉRENNE ET INNOVANT QUI ASSOCIE UNE STRATÉGIE DE RECRUTEMENTS CIBLÉS ET OPTIMISÉS PERMETTANT UN TRADING DE JOUEURS BÉNÉFICIAIRE, ET L'INTÉGRATION DES JEUNES ISSUS DE SON CENTRE DE FORMATION DANS L'ÉQUIPE PREMIÈRE.**

POUR MENER À BIEN SES OBJECTIFS, LE GROUPE A MIS EN PLACE UN STAFF SPORTIF ISSU DE LA FORMATION OL.

**Pour l'exercice 2011/2012, l'objectif d'OL Groupe est de développer ses revenus grâce à de nouveaux partenariats, s'appuyant sur les valeurs éthiques et de performance attachées à la marque, ainsi qu'au développement international (transfert de know-how).**

Des contrats significatifs avec des partenaires prestigieux ont d'ores et déjà été conclus avec Veolia Environnement et Renault Trucks pour l'équipe masculine, Renault Trucks et GDF Suez pour l'équipe féminine qui, par ses valeurs d'image et ses performances sportives, attire de nouveaux partenaires.

OL Groupe aura aussi pour objectif de poursuivre la réduction des ses charges d'exploitation en particulier la masse salariale et les charges d'amortissements liées aux contrats joueurs.



OL GROUPE



## UN GROUPE FIDÈLE À SES VALEURS DE SOLIDARITÉ

**L'éthique est l'un des 3 piliers sur lequel l'Olympique Lyonnais a choisi de bâtir sa stratégie de développement.**

L'éthique est une composante intégrée à tous les niveaux du club et se concrétise notamment par l'activité d'OL Fondation en soutien d'actions de solidarité ou encore par le développement de projets innovants comme le CENACLE à destination du monde du sport amateur.

## OL FONDATION & FONDS DE DOTATION

(STRUCTURES D'IMPACT SOCIAL)

La Fondation d'entreprise Olympique Lyonnais a été constituée et enregistrée auprès de la Préfecture du Rhône le 5 août 2007.

OL Fondation a été créée par les sociétés partenaires du club : Accor, Cegid Group, Pathé et Providis Logistique, ainsi qu'OL Groupe, SASP OL, OL Merchandising, M2A, OL Voyages, OL Images, OL Organisation. Elle a pour objet d'oeuvrer, au niveau local, national et international, dans les domaines de l'insertion par le sport, l'éducation, l'aide aux personnes malades ou hospitalisées et le soutien au sport amateur.

OL Fondation a mis en place un programme d'actions pluriannuel de 965 000 € sur 5 ans. Les membres fondateurs effectuent par ailleurs des apports complémentaires au programme d'actions pluriannuel (produits, prestations de services ou mécénat de compétences) ce qui devrait porter le montant du programme d'actions à environ 2 M€ sur 5 ans.

**Conformément à sa stratégie, OL Fondation soutient une dizaine d'associations à ce jour et vient de formaliser un partenariat innovant avec le Centre Léon Bérard.**

## UNE INITIATIVE ORIGINALE AU PROFIT DE LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER AVEC LE CENTRE LÉON BÉRARD

**OL Fondation vient de mettre en place un partenariat original avec le Centre Léon Bérard (CLB) pour soutenir ses travaux de recherche et lutter contre le cancer.**

500 € seront reversés pour chaque but marqué par l'équipe professionnelle lors du Championnat de France de Ligue 1. L'objectif est de valoriser la capacité du CLB à percevoir des dons pour réaliser son ambition d'intégrer le Top 5 européen des laboratoires de recherche sur le cancer.

LES AUTRES ASSOCIATIONS PARRAINÉES : SPORT DANS LA VILLE, HANDICAP INTERNATIONAL, PACHAMAMA, PRISONS DU CŒUR, ASUP BRÉSIL, FOOTVALEURS, SCÈNE 7, QUAI DES LUDÉS, DOCTEUR CLOWN, MÉCÉNAT CHIRURGIE CARDIAQUE, ACTIONS SOLIDAIRE DU DÉVELOPPEMENT, FONDATION IDÉE, CROIX-ROUGE FRANÇAISE, APFEE.

## LE CENACLE

UN ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION  
DE L'EMPLOI ASSOCIATIF

**Des valeurs communes entre le Comité Départemental Olympique et Sportif du Rhône (CDOS Rhône) et l'Olympique Lyonnais sont à l'origine de la création de la Cité de l'Enseignement et l'Accompagnement à la Création de l'emploi associatif (CENACLE).**

Ce nouveau projet s'inscrit dans une démarche novatrice de mutualisation des ressources humaines et financières nécessaires à la pérennisation et au développement du lien social et professionnel et fait l'objet d'un partenariat entre le secteur associatif (CDOSF et Pro sport 69) et le secteur privé, l'Olympique Lyonnais.

**Dans le cadre de ce partenariat, le futur Stade des Lumières accueillera le Cénacle en mettant notamment des locaux à sa disposition.**





## UNE AMBITION ÉCONOMIQUE : UN GRAND STADE POUR UNE COMPÉTITIVITÉ EUROPÉENNE



**Depuis une dizaine d'années, des stades de nouvelle génération ont été construits en Angleterre, puis au Portugal lors de l'organisation de l'Euro 2004 et en Allemagne avec la Coupe du Monde FIFA 2006.**

En devenant un lieu de vie et d'accueil permanent, tant les soirs de match que tout au long de la semaine, ces stades modernes proposent une offre en adéquation avec les demandes actuelles de l'ensemble des utilisateurs que sont le grand public, les entreprises, les médias et bien entendu les joueurs eux-mêmes.

L'objectif d'OL Groupe est de créer au sein de l'agglomération lyonnaise un stade au service de la performance sportive, adapté au spectacle télévisuel, sécurisé et informatisé avec une gestion optimisée des flux de spectateurs réalisée grâce à une billetterie moderne.

### POINT SUR L'AVANCEMENT DU STADE DES LUMIÈRES

Au cours de l'exercice 2010/2011, l'Olympique Lyonnais a poursuivi, aux côtés de l'ensemble de ses partenaires (État, Grand Lyon, Conseil Général, Sytral, Mairie de Décines), des élus, des associations et des habitants du Grand Lyon, la mise en oeuvre du projet Grand Stade qui sera une référence en matière de développement durable et qui participera d'une part au rayonnement européen de l'agglomération, au développement économique de l'Est lyonnais et d'autre part à un accroissement des ressources du Groupe Olympique Lyonnais.

DEUX DATES IMPORTANTES ONT PARTICULIÈREMENT MARQUÉ L'AVANCEMENT DE CE PROJET DURANT L'EXERCICE 2010/2011 :

**Le 31 mai 2011**, le gouvernement a publié l'arrêté d'inscription du projet Grand Stade de l'Olympique Lyonnais sur la liste des enceintes sportives déclarées d'intérêt général.

**Le 16 juin 2011**, la Ville de Lyon a été retenue par la Fédération Française de Football parmi les 11 villes qui vont accueillir l'Euro 2016. Cette décision de la Fédération Française de Football a placé le Stade des Lumières au cœur de l'Euro 2016.

LES AUTRES DATES  
QUI ONT PONCTUÉ L'AVANCEMENT DU PROJET :

**Le 28 octobre 2010**, il a été décidé de passer à la phase de consultation des entreprises générales susceptibles de participer à la conception-réalisation du projet dans l'optique d'une prise de décision courant 2011. Le groupe retenu travaillera sur le projet aux côtés de l'Olympique Lyonnais, du cabinet d'architectes Populous et du cabinet d'urbanisme IntensCité (ex Buffi & associés).

**Le 29 novembre 2010**, le Conseil de Communauté (Grand Lyon) a voté l'arrêt de projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui lui était présenté.

**Le 18 janvier 2011**, le Permis de Construire du futur Grand Stade et l'ensemble des dossiers réglementaires, le dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), enquête publique et le dossier ESSP (Étude de Sécurité et de Sécurité Publique) ont été déposés.

**Le 28 janvier 2011**, un Comité de Parrainage du Stade des Lumières a été créé comportant de très nombreux acteurs représentatifs du dynamisme de Lyon et de sa région (acteurs du monde économique, acteurs des principales entreprises lyonnaises, acteurs du monde universitaire culturel, sportif et associatif).

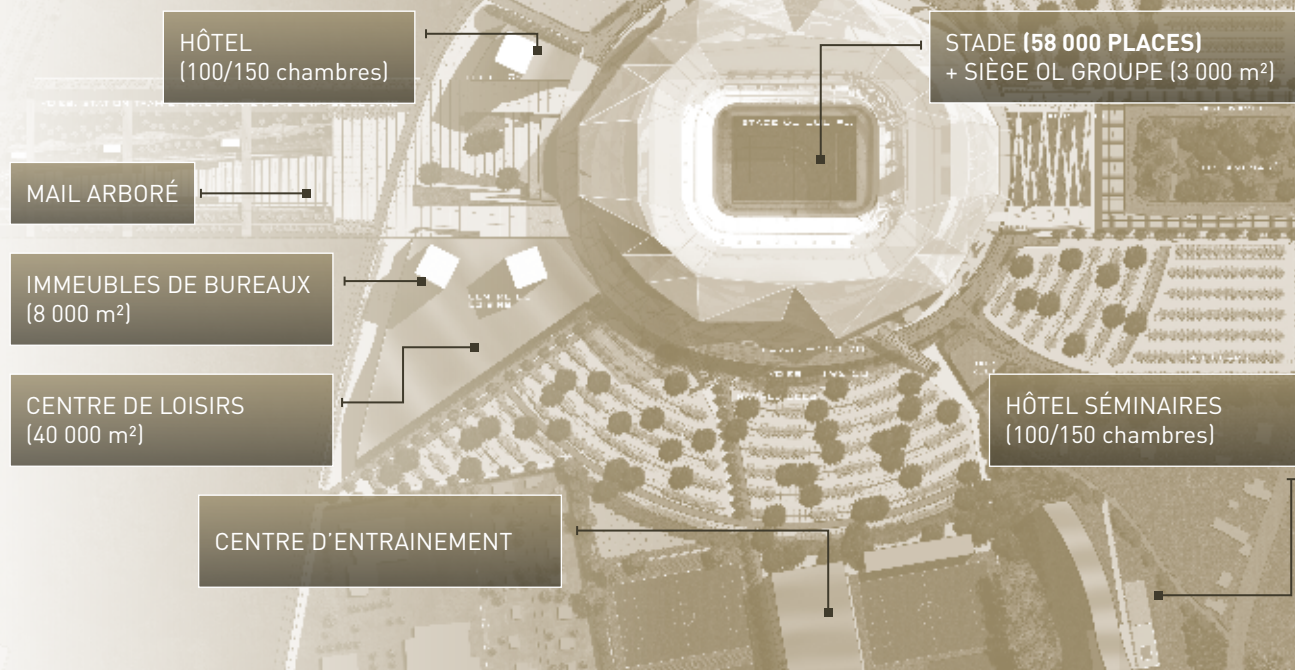
Les enquêtes publiques concernant notamment la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Permis de Construire se sont déroulées **du 14 juin au 18 juillet 2011**.

**Le 26 juillet 2011**, le projet du Stade des Lumières a franchi une étape déterminante avec la signature d'un protocole d'accord avec le Groupe Vinci concernant la conception-réalisation du projet. A l'issue d'une phase projet de 6 mois, la signature finale du contrat de conception-réalisation devrait intervenir et la phase de construction devrait débuter de manière effective.

**Le 17 octobre 2011**, le Grand Lyon a publié les résultats favorables des huit premières enquêtes publiques permettant de confirmer la date de livraison du Stade des Lumières envisagée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.



## LES COMPOSANTES CLÉS DU PROJET QUI OCCUPERA 45 HECTARES



L'objectif d'OL Groupe est de bénéficier d'un stade dans lequel la proximité des tribunes et du terrain soit importante avec notamment des tribunes rectangulaires et couvertes qui favorisent l'ambiance sonore.

La configuration du stade est envisagée de manière à accueillir une tribune de presse d'une capacité minimum de 200 postes de journalistes qui sera modulable en fonction de l'attractivité des rencontres.

Afin d'assurer les retransmissions télévisées des spectacles de divertissements se déroulant dans l'enceinte du stade, des plateaux studios de télévision seront créés. Ces studios seront au nombre de deux, comme le demande l'UEFA Champions League.

Le projet devrait permettre de bénéficier au sein même du stade de structures d'accueil et d'hospitalité, offrant 6 000 sièges «VIP» dont 1 500 dans une centaine de loges privatives, qui pourraient être modulables et thématiques selon la qualité des prestations proposées. Six «clubs-affaires», d'une capacité totale de 4 500 places, seraient créés en tribunes latérales et seraient couplés à des espaces de restauration.

En plus d'un OL Store de 1 000 m<sup>2</sup> environ, le projet abritera les services financiers, marketing et commerciaux du Groupe sur une superficie de 3 000 m<sup>2</sup>.

Le projet du Groupe est de développer une production de spectacles sportifs et culturels à l'intérieur du stade tout au long de l'année.

OUTRE LE STADE, LE GROUPE ENVISAGE DE RÉALISER OU DE TROUVER DES PARTENAIRES FINANCIERS ET COMMERCIAUX POUR RÉALISER LES INVESTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUIVANTS AFIN DE CRÉER UN COMPLEXE DE « SPORTAINMENT » :

Un centre de loisirs à destination du grand public et des entreprises. Des activités telles que le karting électrique ou le football en salle pourraient être organisées à destination du grand public et des entreprises au sein de ce centre de loisirs.

LE PROJET DEVRAIT ÉGALEMENT COMPRENDRE DES INFRASTRUCTURES COMPLÉMENTAIRES :

Un centre d'entraînement destiné aux professionnels avec 5 terrains et un 1/2 terrain synthétique couvert ;

Deux hôtels de 100 à 150 chambres chacun en concertation avec un groupe hôtelier, qui pourront notamment être utilisés par le groupe professionnel pour préparer les matchs à domicile ;

des restaurants ;

des immeubles de bureaux ;

6 700 places de parking.

## UN SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ QUI PRIVILÉGIE LES TRANSPORTS COLLECTIFS À 68%

Capacité de TRANSPORTS EN COMMUN DIRECTS  
9 000 PERSONNES

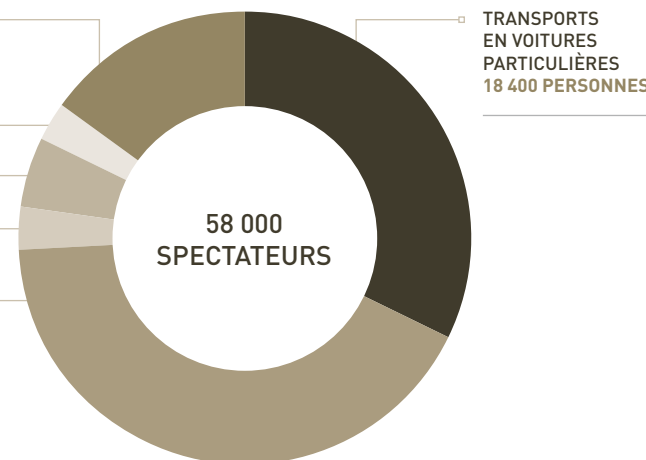
Capacité de MODES DOUX  
(piétons, vélos)  
1 700 PERSONNES

Capacité de TRANSPORTS COLLECTIFS  
SUPPORTERS OL VIA DES CARS DÉDIÉS  
1 800 PERSONNES

Capacité de TRANSPORTS COLLECTIFS  
SUPPORTERS ADVERSE VIA DES CARS DÉDIÉS  
3 000 PERSONNES

Capacité de TRANSPORTS COLLECTIFS  
DEPUIS LES DEUX PARKINGS RELAIS  
(navettes bus et tramway)  
24 100 PERSONNES

**TOTAL CAPACITÉ TRANSPORTS EN COMMUN  
+ MODES DOUX : 39 600 PERSONNES**



## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS

**Réunion du Grand Lyon  
pour la révision du Plan Local d'Urbanisme :**  
12 décembre 2011

**Obtention du Permis de Construire :** Janvier 2012

**Signature du contrat de Conception/Réalisation :**  
Au plus tard le 30 avril 2012

**Démarrage de la phase travaux :**  
Dès signature du contrat de Conception/Réalisation

**Livraison du stade :** 2<sup>ème</sup> trimestre 2014



## RÉSULTATS FINANCIERS

### VENTILATION PAR PRODUIT DES ACTIVITÉS

(1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011)

En M€	30.06.11	30.06.10	Variation en %	30.06.09
<b>Billetterie</b>	<b>19,0</b>	<b>24,8</b>	<b>-23,4%</b>	<b>22,4</b>
<b>Partenariats - Publicité</b>	<b>19,5</b>	<b>14,7</b>	<b>+32,7%</b>	<b>21,3</b>
<b>Droits marketing etTV</b>	<b>69,6</b>	<b>78,4</b>	<b>-11,2%</b>	<b>68,1</b>
<b>Produits de la marque</b>	<b>24,7</b>	<b>28,2</b>	<b>-12,4%</b>	<b>27,8</b>
<b>Produits des activités hors contrats joueurs</b>	<b>132,8</b>	<b>146,1</b>	<b>-9,1%</b>	<b>139,6</b>
<b>Produits des cessions des contrats joueurs</b>	<b>21,8</b>	<b>14,1</b>	<b>+54,6%</b>	<b>52,4</b>
<b>Total des produits des activités</b>	<b>154,6</b>	<b>160,2</b>	<b>-3,5%</b>	<b>192,0</b>

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ

(1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011)

En M€	30.06.2011	30.06.2010
<b>Produits des activités</b>	<b>154,6</b>	<b>160,2</b>
Achats et charges externes	30,7	34,1
Frais de personnel	99,8	111,7
Excédent brut d'exploitation	8,9	0,0
Résultat opérationnel courant hors contrats joueurs	-5,7	-12,6
Résultat opérationnel courant sur contrats joueurs	-29,9	-40,0
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-35,6</b>	<b>-52,6</b>
Résultat financier	-1,9	-0,8
Résultat avant impôt	-37,4	-53,5
<b>Résultat net</b>	<b>-28,0</b>	<b>-35,1</b>
Résultat net part du Groupe	-28,0	-35,4



**OL GROUPE**

## EBE

CUMULÉ SUR 6 ANS :

# 222,3 M€

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE SONT CARACTÉRISÉS PAR UNE RÉDUCTION IMPORTANTE DES CHARGES DE PERSONNEL (-11%) ET UNE BONNE MAÎTRISE DES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (-10%). L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION EST POSITIF À 8,9 M€ ET LA PERTE NETTE PART DU GROUPE EST RÉDUITE DE 21% À -28 M€.

## UNE STRUCTURE FINANCIÈRE SOLIDE

(Bilan synthétique en M€)

ACTIF	30.06.11	30.06.10
Contrats joueurs	<b>92,9</b>	121,5
Autres actifs	<b>31,7</b>	24,0
Créances d'impôt	<b>22,5</b>	-
Impôts différés	<b>2,0</b>	16,3
Créances d'exploitation	<b>29,1</b>	26,7
Sicav nanties	<b>0</b>	9,5
Trésorerie	<b>36,3</b>	36,1

PASSIF	30.06.11	30.06.10
Capitaux propres y compris minoritaires	<b>104,7</b>	130,8
Impôts différés et provisions	<b>3,0</b>	1,7
OCÉANE <sup>(1)</sup>	<b>21,4</b>	0
Dettes financières moyen terme	<b>10,6</b>	25,4
Dettes financières court terme	<b>0,8</b>	4,8
Dettes nettes joueurs	<b>21,8</b>	15,3
Dettes d'exploitation	<b>52,2</b>	56,1

(1) y compris intérêts part à moins d'un an

**LE 28 DÉCEMBRE 2010, OL GROUPE A PROCÉDÉ À UNE ÉMISSION D'OCÉANE, NOTAMMENT POUR LE FINANCEMENT D'ACQUISITION DE CONTRATS JOUEURS, D'UN MONTANT DE 24 M€, SOUSCRITE PRINCIPALEMENT PAR LES ACTIONNAIRES HISTORIQUES.**

Le 6 mai 2011, la société OL SASP a conclu, en substitution des lignes de crédit bilatérales existantes, une ligne de crédit syndiqué de 57 M€ avec un pool bancaire de 7 banques de 1<sup>er</sup> rang, pour une durée de 3 ans avec une option d'extension d'un an.

**Le Groupe OL a constaté dans ses comptes au 30 juin 2011 un report en arrière des déficits («carry-back») de 22,5 M€, réduisant ainsi l'impôt différé actif (IDA) à 2,0 M€ (16,3 M€ au 30 juin 2010).**



# LE CAHIER DE L'ACTIONNAIRE

**OLG**  
**LISTED**  
**NYSE**  
**EURONEXT**

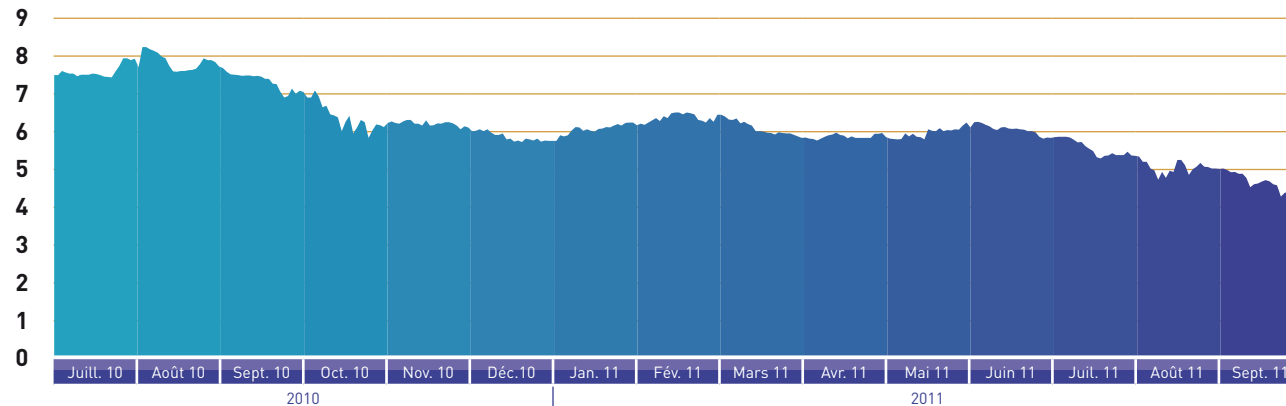


<b>Code Isin</b>	FR0010428771
<b>Code Bloomberg</b>	OLG FP
<b>Code Reuters</b>	OLG.PA
<b>Marché de cotation</b>	Euronext Paris – Compartiment C
<b>ICB</b>	5755 Services de loisirs
<b>Indice</b>	CAC All-Tradable, CAC Allshares, CAC Mid&Small, CAC Small, CAC Consumer Services, CAC Travel & Leisure
<b>Nombre de titres</b>	13 241 287 actions
<b>Capital au 30/09/2011</b>	20 126 756,24 €

<b>Contrat de liquidité</b>	OL Groupe a confié à Exane BNP Paribas la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité
<b>Bureau d'analyse suivant la valeur</b>	Exane BNP Paribas

## ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

(1<sup>er</sup> juillet 2010 - 30 septembre 2011)





**Calendrier de Publications (provisoires)**

**Communiqué\***

**Réunion**

**Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2011/2012**

**9 novembre 2011**

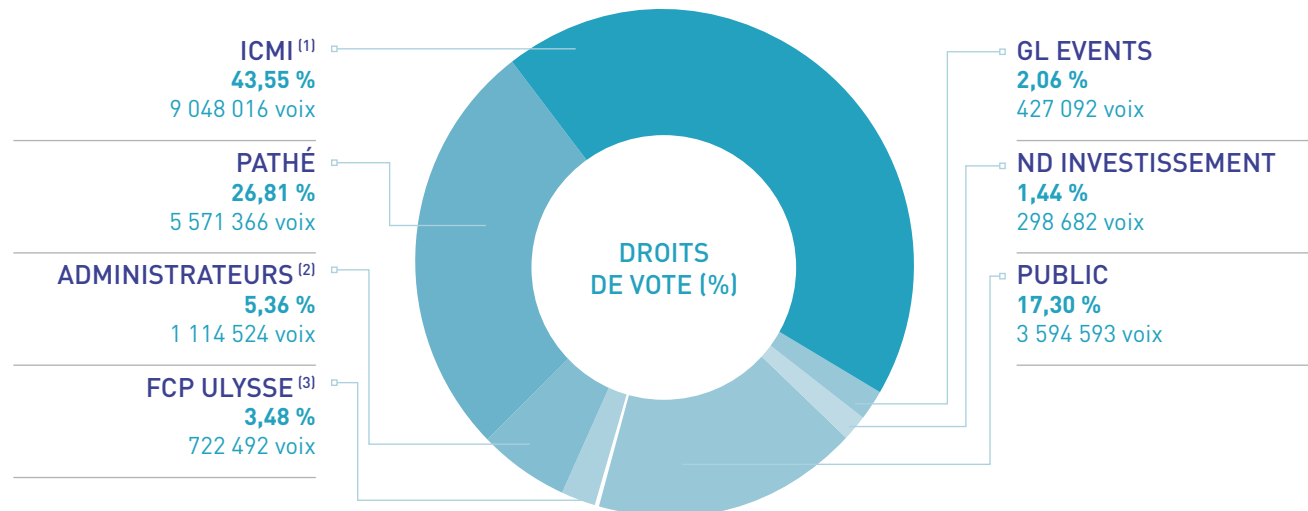
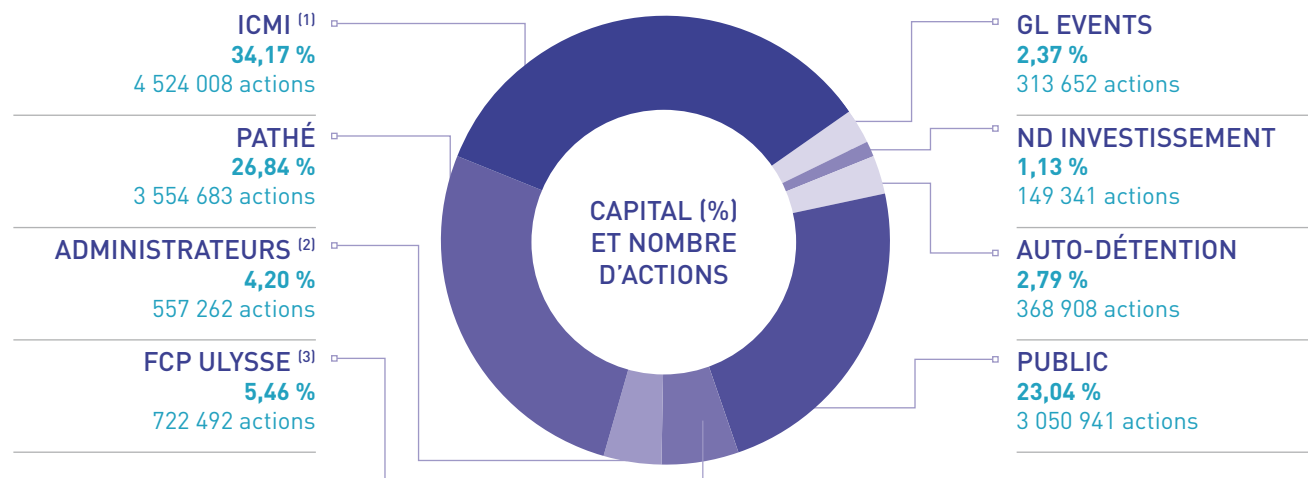
**Assemblée Générale**

**14 décembre 2011**

\*Diffusion après clôture de la Bourse

## RÉPARTITION DU CAPITAL

au 30 septembre 2011



(1) Au 30 septembre 2011, Monsieur Jean-Michel AULAS détenait 99,95% de la société ICMI représentant 99,96% des droits de vote.

(2) Il s'agit des administrateurs autre que les sociétés ICMI et GL Events mentionnées ci-dessus.

(3) Sur la base de l'enquête réalisée sur les Titres au Porteur Identifiables en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011.



---

OL GROUPE  
EXERCICE  
2010-2011

---





Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 octobre 2011 sous le n° de dépôt D.11-0955, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de Référence concernant certaines informations :

- les comptes consolidés du Groupe relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2010 et le rapport des contrôleurs légaux y afférent figurant respectivement à la page 93 à 135 du document de référence 2009/2010 d'OL Groupe, enregistré sous le N° R.10-078 auprès de l'AMF le 6 décembre 2010.
- les comptes consolidés du Groupe relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2009 et le rapport des contrôleurs légaux y afférent figurant respectivement à la page 107 à 149 du document de référence 2008/2009 d'OL Groupe, enregistré sous le N° R.10-015 auprès de l'AMF le 6 avril 2010.
- l'examen de la situation financière et du résultat d'OL Groupe pour l'exercice clos au 30 juin 2011 figurant page 97 du document de référence 2010/2011 d'OL Groupe.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles au siège social de la société OL Groupe : 350, avenue Jean Jaurès 69361 LYON Cedex 07 et sur son site internet (<http://investisseur.olympiquelyonnais.com>) ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).





# SOMMAIRE

## Renseignements généraux concernant l'émetteur

Actes constitutifs et statuts	3
Capital social	8
Politique d'information	12

## Renseignements concernant l'activité de l'émetteur

### Rapport de gestion

Principaux événements de l'exercice	15
Activité et résultats consolidés	20
Société Olympique Lyonnais Groupe	23
Évolution des filiales	24
Activité en matière de recherche et développement	27
Développement durable et Ressources Humaines	27
Perspectives et objectifs	34
Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice	35
Facteurs de risques	37
Assurances et couverture des risques	47
Litiges et faits exceptionnels	47
Marché boursier	47
Plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	47
Évolution du capital d'OL Groupe et des participations	47
Achat et/ou vente par la société de ses actions	48
État de la participation des salariés dans le capital d'OL Groupe	49
Composition du capital social au 30 juin 2011	49
Affectation du résultat	49
Dividendes versés au titre des trois précédents exercices	49
Jetons de présence	49
Rémunération des mandataires sociaux	49
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux	52
Renouvellement de certains mandats d'administrateur	52

Nomination de nouveaux administrateurs	52
Renouvellement de mandat de l'un des Commissaires aux Comptes Titulaire et de l'un des Commissaires aux Comptes Suppléant	52
Liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2010/2011	53
Récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration	57
Résultats des cinq derniers exercices	58

<b>Projet « Grand Stade »</b>	59
-------------------------------	----

<b>Principaux contrats</b>	71
----------------------------	----

### Autres informations

Environnement concurrentiel	77
Localisation et importance des principaux établissements de l'émetteur	82
Politique d'investissements	83
Droits marketing et audiovisuels	83

<b>Organigramme du Groupe Olympique Lyonnais au 30 septembre 2011</b>	87
---	----

<b>Faits marquants</b>	89
------------------------	----

<b>Évolution récente depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011</b>	91
--	----

<b>Perspectives d'avenir</b>	93
------------------------------	----

### États financiers

<b>Comptes consolidés</b>	95
Compte de résultat	97
Bilan actif	98
Bilan passif	99
Tableau des flux de trésorerie	100



Tableau de variation des capitaux propres . . . . .	102
Notes annexes . . . . .	104
Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes . . . . .	136
Rapport général des Commissaires aux Comptes . . . . .	138
<b>Comptes sociaux</b> . . . . .	141
Compte de résultat . . . . .	143
Bilan actif . . . . .	144
Bilan passif . . . . .	145
Tableau des flux de trésorerie . . . . .	146
Notes annexes . . . . .	147
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels . . . . .	158
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés . . . . .	160
<b>Gouvernement d'entreprise</b> . . . . .	165
Rapport du Président en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce . . . . .	167
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président . . . . .	175
<b>Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction</b> . . . . .	177
<b>Programme de rachat d'actions</b> . . . . .	189
<b>Document d'information annuel</b> . . . . .	191
<b>Responsable du Document de Référence</b> . . . . .	195
<b>Responsable du contrôle des comptes</b> . . . . .	196
<b>Table de concordance</b> . . . . .	197



# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ÉMETTEUR

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

### Dénomination sociale et nom commercial

Olympique Lyonnais Groupe.

### Siège social

350 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon.

### Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les nouveaux articles du Code de Commerce ainsi que par les statuts.

### Législation

Loi française.

### Nationalité de la société

Française.

### Date de constitution - vie et expiration de la société

La société a été créée le 1<sup>er</sup> février 1999 pour une durée de quatre-vingt dix-neuf années, à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

### Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- La détention, l'administration de sa participation dans la Société Anonyme Sportive Professionnelle Olympique Lyonnais et l'exploitation et la valorisation de la marque et de l'image Olympique Lyonnais et plus généralement l'acquisition, la détention, l'administration et, le cas échéant, la cession ou tout autre transfert, de tous titres, obligations et autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ou groupements français ou étrangers, cotés ou non se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ;

- D'effectuer toutes opérations d'études, de conseil, de gestion, d'organisation, de développement, d'exploitation en relation avec l'objet social ci-dessus, à savoir notamment : la réalisation d'activités sportives, éducatives, culturelles, audiovisuelles ou artistiques ; l'organisation d'opérations événementielles, spectacles et animation ; la promotion, l'organisation ou la réalisation de voyages ; l'hébergement, la restauration et le transport des participants ; la conception, la création, la fabrication, la commercialisation directe ou indirecte de tous produits et de tous services pouvant être distribués sous les marques, logos ou emblèmes appartenant à des sociétés apparentées, ou sous toute marque, logo ou emblème nouveau que des sociétés apparentées pourraient détenir ou déposer ;
- La prospection, l'achat et/ou la vente et la location, de quelque manière que ce soit, de tous terrains, de tous meubles et immeubles ; la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien de tous équipements, de toutes organisations et réalisations à but ou objet sportif, éducatif, culturel ou artistique et notamment d'enceintes sportives, de centres de formation ou tout autre actif immobilier se rapportant à l'objet social ;
- Et généralement, toutes opérations, notamment commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social de la société décrit ci-dessus, ou à des objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, et notamment : l'amélioration de la gestion de sociétés apparentées ou groupements, par le biais de leurs organes sociaux, la mise à disposition de personnel ou autrement, pour leur apporter tous conseils et toute assistance quant à leur organisation, leurs investissements et leurs financements respectifs, par voie de prêt ou d'emprunt ou d'octroi de garanties et sûretés couvrant les obligations de la société ou celles de sociétés apparentées.

### Registre du commerce et des sociétés et codes

421 577 495 RCS LYON Code NAF: 7010 Z

Code ISIN : FR 0010428771

### Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social : 350 avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon.



### **Exercice social**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin.

### **Répartition statutaire des bénéfices (Article 27 des statuts)**

Le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, du prélèvement pour la réserve légale et augmenté des reports bénéficiaires constitue le bénéfice distribuable. Outre le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut décider, selon les modalités définies par la loi, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Après approbation des comptes annuels et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'Assemblée Générale Ordinaire détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée Générale a la faculté de décider d'offrir aux actionnaires le choix entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie des titres donnant droit au paiement de dividendes, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires afférentes.

Il peut être également distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice dans les conditions fixées par la loi.

Il pourra être offert aux actionnaires, pour tout ou partie des acomptes sur dividendes mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

### **Tribunaux compétents**

Tribunal de Commerce de Lyon.

### **Assemblées Générales (articles 23 et 24 des statuts)**

#### **Convocation (article 23)**

« Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité fixées par la loi ».

#### **Accès aux Assemblées - Pouvoirs (article 23)**

« Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermé-

diaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité».

### **Conditions d'exercice du droit de vote**

#### **Seuils statutaires**

Article 10 des statuts : « Outre les seuils prévus par les lois et règlements applicables, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, directement ou indirectement au travers d'une ou plusieurs sociétés qu'elle contrôle majoritairement, un pourcentage de participation supérieur ou égal à 2 % du capital social et/ou des droits de vote est tenue d'informer la société de la détention de chaque fraction de 2 % du capital et/ou des droits de vote jusqu'à 33 % dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du ou desdits seuils, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à son siège social, en précisant le nombre total d'actions ou de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital ainsi que du nombre de droits de vote qu'elle détient, directement mais aussi, du nombre d'actions ou de droits de vote assimilés aux actions ou aux droits de vote possédés par cette personne en vertu de l'article L.233-9 du Code de Commerce.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, tout actionnaire de la société pourra demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, soient privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être délégués par l'actionnaire défaillant ».

#### **Droit de vote**

Article 11 des statuts : « Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote



double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire, en application de l'article L.225-123 du Code de Commerce.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L.225-123 du Code de Commerce.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut-être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires ».

## Conditions statutaires de modification du capital (article 8 des statuts)

### 8.1 Augmentation de capital

Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'Administration contenant les indications requises par la loi, de toute augmentation de capital, immédiate ou à terme. Elle peut déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la loi.

### 8.2 Réduction de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi, autoriser ou décider la réduction du capital pour quelque cause et de quelque manière que ce soit,

étant rappelé qu'en aucun cas la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La société peut, sans réduire son capital, procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions et dans les limites fixées par la loi.

## Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qui le représentent

Le capital est fixé à la somme de 20 126 756,24 € divisé en 13 241 287 actions de 1,52 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

## Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à :

- Émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.225-132 à L.225-134 et L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 10 M€. L'émission de ces valeurs mobilières pourra consister en l'émission de titres de créances ou en permettre l'émission comme titres intermédiaires dans la limite d'un montant nominal maximum de 200 M€.
- Augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 10 M€.
- Émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.225-132 à L.225-134 et L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 10 M€.
- Augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.
- Procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières spécifiques en en fixant librement le prix d'émission.
- Procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature.



- Émettre des bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société.
- Utiliser les délégations d'émission et de réduction de capital en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à :

- Émettre des bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires,
- Utiliser les délégations d'émission et de réduction de capital en période d'offre publique.

### Autres titres donnant accès au capital

#### 1) Émission d'obligations à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)

La Société a procédé à une émission d'obligations à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes (Oceane) le 28 décembre 2010. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF (visa n°10-432 en date du 9 décembre 2010).

<b>Raison et utilisation du produit de l'émission</b>	L'objectif principal de l'émission est de diversifier les sources de financement de la Société et d'allonger la maturité de la dette. Les fonds levés seront affectés aux besoins généraux de financement de la Société, notamment en matière d'investissements en joueurs et de développements marketing.
<b>Montant de l'émission</b>	24 032 930,46 €.
<b>Nombre d'obligations</b>	3 310 321 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes.
<b>Valeur nominale unitaire des obligations</b>	7,26 € (faisant ressortir une prime d'émission de 20 % par rapport au cours de clôture de l'action de la Société constaté sur Euronext Paris le 7 décembre 2010).
<b>Rang des obligations</b>	Engagements chirographaires directs, généraux, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés.

<b>Maintien des obligations à leur rang</b>	Exclusivement en cas de sûretés consenties par la Société ou ses filiales au bénéfice des titulaires d'autres obligations ou d'autres titres financiers négociables représentatifs de titres de créance émis ou garantis par la Société ou ses filiales.
<b>Taux nominal – Intérêt</b>	Taux nominal annuel de 7 %. Intérêt, payable annuellement à terme échu le 28 décembre de chaque année (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) (chacune, une « Date de Paiement d'intérêts »), soit 0,5082 € par obligation et par an.
<b>Durée de l'emprunt</b>	5 ans
<b>Amortissement normal des obligations</b>	En totalité le 28 décembre 2015 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair.
<b>Amortissement anticipé des obligations au gré de la Société</b>	A tout moment, pour tout ou partie des obligations, sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres de rachat ou d'échange.
	A tout moment, à compter du 15 janvier 2014 jusqu'à l'échéance des obligations, pour la totalité des obligations en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours calendaires, par remboursement au pair majoré des intérêts courus, si la moyenne arithmétique, calculée sur 20 jours de bourse consécutifs parmi les 40 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des produits des premiers cours cotés de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris et du Ratio d'attribution d'Actions en vigueur à chaque date, excède 130 % de la valeur nominale des obligations.
	A tout moment, pour la totalité des obligations en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours calendaires, par remboursement, au pair majoré des intérêts courus, si leur nombre est inférieur à 10 % du nombre d'obligations émises.
<b>Exigibilité anticipée des obligations</b>	Possible au pair majoré des intérêts courus, notamment en cas de défaut de la Société.



<b>Remboursement anticipé au gré des titulaires d'obligations en cas de changement de contrôle</b>	Possible au pair majoré des intérêts courus
<b>Droit à l'attribution d'actions (Conversion/Échange des obligations en actions)</b>	A tout moment à compter de la Date d'Emission et jusqu'au septième jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, les titulaires d'obligations pourront demander l'attribution d'actions de la Société à raison d'une action de la Société pour une obligation, sous réserve d'ajustements. La société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux.
<b>Jouissance et cotation des actions émises ou remises sur conversion et/ou échange des obligations</b>	<p>Actions nouvelles :</p> <p>Les actions nouvelles porteront jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel se situe la date d'exercice du droit à l'attribution d'actions. Elles feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Euronext Paris, le cas échéant, sur une deuxième ligne de cotation jusqu'à leur assimilation aux actions existantes.</p> <p>Actions existantes :</p> <p>Les actions existantes porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement négociables en bourse.</p>
<b>Droit applicable</b>	Droit français

A titre indicatif, l'incidence de l'émission et de la conversion en actions nouvelles de la totalité des obligations sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la société Olympique Lyonnais Groupe préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2011) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire en %
Avant émission des Obligations	1 %
Après émission et conversion en actions de 3 310 321 Obligations	0,80 %

## 2) Plan d'options d'achat d'actions Olympique Lyonnais Groupe

Le Conseil d'Administration lors de la réunion du 20 novembre 2007 a décidé, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2006, de mettre en place un plan d'options d'achat d'actions Olympique Lyonnais Groupe au bénéfice de mandataires sociaux et de salariés de la société Olympique Lyonnais Groupe et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce et ce, dans la limite de 194 640 options ouvrant droit à 194 640 actions Olympique Lyonnais Groupe.

La faculté d'exercice des options est conditionnée à l'atteinte d'objectifs prévus dans le règlement du plan (résultat opérationnel courant consolidé, cours de bourse).

## 3) Dilution totale potentielle

Il n'existe pas, au 30 septembre 2011, d'autres titres susceptibles de donner accès au capital de l'Olympique Lyonnais Groupe.

## Autres titres non représentatifs du capital

Néant.

## Nantissement d'actions Olympique Lyonnais Groupe inscrites au nominatif pur

Au 30 septembre 2011, on dénombre 685 971 actions Olympique Lyonnais Groupe nanties dont 518 921 par la société ICMI, administrateur de la société Olympique Lyonnais Groupe.

## Nantissement d'actifs

Au 30 septembre 2011, il n'existe pas de nantissement de SICAV monétaires.



### Tableau d'évolution du capital social

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission et de fusion	Montant cumulé des primes d'émission et de fusion	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale par action (en €)
09/03/07	Augmentation de capital*	241 594	367 222,88	5 431 033,10	102 864 917,73	20 126 756,24	13 241 287	1,52
13/02/07	Augmentation de capital*	3 686 993	5 604 229,36	79 158 042,93	97 433 884,63	19 759 533,36	12 999 693	1,52
06/11/06	Division par dix de la valeur nominale					14 155 304,00	9 312 700	1,52
17/10/05	Augmentation de capital	2 726	41 435,20	145 432,10	18 275 841,70	14 155 304,00	931 270	15,20
05/04/04	Augmentation de capital	97 014	1 474 612,80	5 525 917,44	18 130 409,60	14 113 868,80	928 544	15,20

(\*) montant des frais imputés sur la prime d'émission : 3 725 560 €

### Répartition actuelle du capital et des droits de vote

#### Actionnariat au 30 septembre 2011

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% en droits de vote
ICMI <sup>(1)</sup>	4 524 008	34,17	9 048 016	43,55
Pathé	3 554 683	26,84	5 571 366	26,81
Administrateurs <sup>(2)</sup>	557 262	4,20	1 114 524	5,36
FCP Ulysse <sup>(3)</sup>	722 492	5,46	722 492	3,48
GL Events	313 652	2,37	427 092	2,06
ND Investissement	149 341	1,13	298 682	1,44
Auto-détention	368 908	2,79	NA	NA
Public	3 050 941	23,04	3 594 593	17,30
<b>Total</b>	<b>13 241 287</b>	<b>100,00</b>	<b>20 776 765</b>	<b>100,00</b>

1) Au 30 septembre 2011, Monsieur Jean-Michel Aulas détenait 99,95 % de la société ICMI représentant 99,96 % des droits de vote

2) Il s'agit des administrateurs autre que les sociétés ICMI et GL Events mentionnées ci-dessus

3) Sur la base de l'enquête réalisée sur les Titres au Porteur Identifiables en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011

Au 30 septembre 2011, le nombre total de droits de vote exerçables s'élevait à 20 776 765.

Il est précisé que la société a demandé une enquête sur les Titres au Porteur Identifiables qui a été réalisée en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Il résulte de cette étude que l'actionnariat était composé à cette date de 11 102 actionnaires au porteur et 91 actionnaires au nominatif.





## Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	% en capital au 30/06/09	% en droits de vote	% en capital au 30/06/10	% en droits de vote	% en capital au 30/06/11	% en droits de vote
ICMI <sup>(1)</sup>	34,17	42,15	34,17	41,77	34,17	43,53
Pathé + OJEJ <sup>(2)</sup>	22,78	28,10	23,90	28,53	26,84	26,81
Amiral Gestion <sup>(3)</sup>	9,98	6,16	7,14	4,37	3,79	2,42
FCP Ulysse <sup>(4)</sup>					5,37	3,42
Dirigeants <sup>(5)</sup>	5,55	4,75	6,79	5,81	6,58	7,40
Auto-détention	2,35	NA	2,50	NA	2,73	NA
Public	25,17	18,84	25,50	19,52	20,52	16,42
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

1) Au 30 septembre 2011, Monsieur Jean-Michel Aulas détenait 99,95 % de la société ICMI représentant 99,96 % des droits de vote.

2) Il s'agit des administrateurs autre que les sociétés ICMI et GL Events mentionnées ci-dessus.

3) Sur la base de l'enquête réalisée sur les Titres au Porteur Identifiables en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

### Personnes physiques ou morales qui, directement ou indirectement, peuvent exercer un contrôle sur l'émetteur au 30 septembre 2011

Au 30 septembre 2011, la société ICMI détient 34,17 % du capital et 43,55 % des droits de vote de la société Olympique Lyonnais Groupe.

Au 30 septembre 2011, la société Pathé société contrôlée par Monsieur Jérôme Seydoux, détient 26,84 % du capital et 26,81 % des droits de vote.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre les deux principaux actionnaires de la société Olympique Lyonnais Groupe.

### Déclaration de franchissement de seuils

La société OJEJ personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux, a acquis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, 90 000 actions Olympique Lyonnais Groupe et a déclaré avoir

franchi le seuil de 2 % du capital de la société Olympique Lyonnais Groupe. Les sociétés Pathé et OJEJ ont indiqué détenir ensemble 3 304 683 actions représentant 24,95 % du capital et 28,74 % des droits de vote de la société Olympique Lyonnais Groupe.

La société Amiral Gestion, agissant pour le compte d'un fonds commun de placement dont elle assure la gestion, a informé la société Olympique Lyonnais Groupe en juin 2009, du franchissement de seuil à la hausse, de seuils statutaires. Il a été constaté à l'occasion de l'enquête Titres au Porteur Identifiables en date du 6 septembre 2010 que la société Amiral Gestion détenait, 946 240 titres représentant 7,14 % du capital et 4,37 % des droits de vote.

La société OJEJ, personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux, a acquis le 20 octobre 2010, 100 000 actions Olympique Lyonnais Groupe pour un montant de 592 500 €. À cette occasion, les sociétés Pathé et OJEJ ont déclaré avoir franchi de concert le seuil de 25 % du capital social de la société OL Groupe.

Pathé et OJEJ ont indiqué détenir ensemble 3 404 683 actions représentant 25,71 % du capital et 29,19 % des droits de vote de la société Olympique Lyonnais Groupe.

La société OJEJ, personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux, a acquis le 26 octobre 2010, 150 000 actions Olympique Lyonnais Groupe, pour un montant de 877 500 €.

La société Amiral Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion a déclaré, le 28 octobre 2010, avoir franchi le 25 octobre 2010 à la baisse le seuil de 5 % du capital de la société Olympique Lyonnais Groupe et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 660 345 actions Olympique Lyonnais Groupe représentant 4,99 % du capital et 3 % des droits de vote de cette société.

La société Pathé a déclaré, le 24 mars 2011, avoir franchi à la baisse, le 3 janvier 2011, le seuil de 25 % des droits de vote suite à la perte de 1 000 000 de droits de vote double et détenir à cette date, 3 016 683 actions Olympique Lyonnais Groupe représentant 5 033 366 droits de vote, soit 22,78 % du capital et 22,70 % des droits de vote de la société Olympique Lyonnais Groupe. Les



sociétés Pathé et OJEJ ont déclaré détenir ensemble 3 554 683 actions représentant 26,85 % du capital et 25,13 % des droits de vote.

La société Tocqueville Finance, agissant pour le compte du fonds de placement Ulysse dont elle assure la gestion, a déclaré le 6 janvier 2011 avoir franchi à la hausse, le 3 janvier 2011, le seuil de 5 % du capital de la société Olympique Lyonnais Groupe et détenir, pour le compte dudit fonds 710 573 actions Olympique Lyonnais Groupe représentant autant de droit de vote, soit 5,37 % du capital 3,21 % des droits de vote de cette société.

La société Pathé, personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux, a déclaré le 8 septembre 2011 avoir franchi, le 5 septembre 2011, à la hausse le seuil 25 % en capital et en droits de vote suite à l'acquisition de 538 000 actions Olympique Lyonnais Groupe auprès de la société OJEJ, personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux. La société Pathé détient, suite à cette acquisition, 3 554 683 actions représentant 5 571 366 droits de vote, soit 26,85 % du capital et 26,35 % des droits de vote.

#### **Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux**

Nous vous informons que, depuis juin 2011, il a été porté à la connaissance de la société les opérations sur titres suivantes :

Monsieur Jean-Michel Aulas, Président-Directeur Général de la société Olympique Lyonnais Groupe a acquis, le 1<sup>er</sup> juin 2011, 965 actions Olympique Lyonnais Groupe.

La société Pathé, personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux, a déclaré le 8 septembre 2011 avoir franchi, le 5 septembre 2011, à la hausse le seuil de 25 % en capital et en droits de vote suite à l'acquisition de 538 000 actions Olympique Lyonnais Groupe auprès de la société OJEJ, personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux. La société Pathé détient, suite à cette acquisition, 3 554 683 actions représentant 5 571 366 droits de vote soit 26,85 % du capital et 26,35 % des droits de vote.

#### **Programme de rachat d'actions**

La société bénéficie d'un programme de rachat d'actions de ses propres actions, qui l'autorise à acquérir jusqu'à concurrence de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social arrêté à la date de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2010.

Il sera proposé, lors de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011, de faire bénéficier la société d'un nouveau programme de rachat.

#### **Marché boursier**

L'action Olympique Lyonnais Groupe (Code ISIN FR0010428771) est cotée sur Euronext Paris - Compartiment C (Compartiment B jusqu'au 21 janvier 2009) et est référencée dans les indices CAC AllShares, CAC Mid & Small, CAC Small, CAC Consumer Services, CAC Travel & Leisure et CAC All-Tradable.



Mois	2009				2010				2011			
	+ haut en €	+ bas en €	Volume	Capitaux en K€	+ haut en €	+ bas en €	Volume	Capitaux en K€	+ haut en €	+ bas en €	Volume	Capitaux en K€
Janvier	8,45	7,01	35 305	284	8,15	7,55	64 211	503	6,30	5,74	581 192	3 368
Février	8,45	7,05	25 430	196	8,59	6,80	80 400	586	6,50	6,13	59 498	378
Mars	7,15	5,40	35 889	227	9,68	8,17	128 746	1 153	6,47	5,82	54 420	332
Avril	8,08	6,20	91 587	621	9,94	7,66	282 705	2 480	5,99	5,75	43 594	255
Mai	7,01	6,50	84 850	562	8,27	6,83	119 454	888	6,28	5,75	64 604	387
Juin	8,10	6,75	79 973	604	8,30	7,60	85 368	678	6,30	5,76	49 026	298
Juillet	8,80	7,10	138 693	1 144	7,95	7,44	116 556	877	5,99	4,92	54 901	304
Août	10,57	7,40	284 210	2 744	8,32	7,47	30 956	244	5,43	4,50	54 637	274
Septembre	9,95	9,29	118 269	1 132	7,69	6,88	87 128	629	5,03	4,17	578 588	2 877
Octobre	9,75	8,51	295 925	2 804	7,10	5,75	616 731	3 738				
Novembre	9,39	8,88	71 512	651	6,39	6,00	107 244	666				
Décembre	9,15	7,30	102 047	845	6,12	5,52	99 339	579				
<b>Total</b>			<b>1 363 690</b>	<b>11 814</b>			<b>1 818 838</b>	<b>13 021</b>			<b>1 540 460</b>	<b>8 473</b>

Source : Euronext

## Dividendes

Le tableau ci-dessous permet de comparer le montant des dividendes versés au titre des cinq derniers exercices. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits et reversés à l'État.

Exercice	Dividende net/ action	Dividende brut/action
Au titre de 2005/2006 <sup>(1)</sup>	1,00	1,00
Au titre de 2006/2007 <sup>(1)(2)</sup>	0,14	0,14
Au titre de 2007/2008 <sup>(1)</sup>	0,14	0,14
Au titre de 2008/2009 <sup>(1)</sup>	0,14	0,14
Au titre de 2009/2010	0,00	0,00

(1) La somme répartie à titre de dividende entre les actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à la réduction de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts modifié par la loi de finances pour 2006 au 30 décembre 2005.

(2) Il est précisé que la valeur nominale de l'action a été divisée par 10 à l'occasion de l'introduction en Bourse en février 2007.



### Politique d'information

La société a une politique de communication financière visant à informer le marché régulièrement, et notamment à l'issue des Conseils d'Administration d'arrêté des comptes annuels et semestriels et de la publication des chiffres d'affaires trimestriels, à l'occasion de conférences de presse, de réunions SFAF et de diffusions de communiqués de presse. La société fait également paraître au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires les avis requis par la loi.

L'Olympique Lyonnais Groupe a participé aux manifestations suivantes :

- Réunions SFAF : 6 octobre 2010, 24 février 2011 et 21 octobre 2011.
- Réunions organisées tout au long de l'exercice 2010/2011 par CM-CIC Securities, teneur de compte, et par les différentes sociétés de bourse qui suivent le secteur Audiovisuel et divertissements et les entreprises moyennes.

Parallèlement, la direction de l'Olympique Lyonnais Groupe a eu des contacts individuels sous forme de rencontres et/ou d'entretiens téléphoniques avec des gestionnaires et analystes français et étrangers.

Les différents communiqués de presse, ainsi que toute information concernant l'activité de la société, font l'objet d'une diffusion via Actusnews wire et sont également disponibles, en français et en anglais, sur le site Internet de l'Olympique Lyonnais Groupe : <http://www.olweb.fr>.

### Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux de la société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établis par un expert à la demande de la société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la société.

### Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les litiges concernant notamment les litiges prud'hommaux ou commerciaux et certains litiges qui font l'objet d'assignations, ont donné lieu après analyse interne et avec les conseils du Groupe, à diverses provisions destinées à couvrir le risque estimé.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.



# RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

## Rapport de gestion

Principaux événements de l'exercice	15
Activité et résultats consolidés	20
Société Olympique Lyonnais Groupe	23
Évolution des filiales	24
Activité en matière de recherche et développement	27
Développement durable et Ressources Humaines	27
Perspectives et objectifs	34
Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice	35
Facteurs de risques	37
Assurances et couverture des risques	47
Litiges et faits exceptionnels	47
Marché boursier	47
Plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	47
Évolution du capital d'OL Groupe et des participations	47
Achat et/ou vente par la société de ses actions	48
État de la participation des salariés dans le capital d'OL Groupe	49
Composition du capital social au 30 juin 2011	49
Affectation du résultat	49
Dividendes versés au titre des trois précédents exercices	49
Jetons de présence	49
Rémunération des mandataires sociaux	49
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux	52
Renouvellement de certains mandats d'administrateur	52
Nomination de nouveaux administrateurs	52

Renouvellement de mandat de l'un des Commissaires au Comptes titulaire et de l'un des Commissaires aux Comptes suppléant	52
Liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2010/2011	53
Récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration	57
Résultat des cinq derniers exercices	58

<b>Projet « Grand Stade »</b>	59
-------------------------------	----

<b>Principaux contrats</b>	71
----------------------------	----

## Autres informations

Environnement concurrentiel	77
Localisation et importance des principaux établissements de l'émetteur	82
Politique d'investissements	83
Droits marketing et audiovisuels	83

<b>Organigramme du Groupe Olympique Lyonnais au 30 septembre 2011</b>	87
---	----

<b>Faits marquants</b>	89
------------------------	----

<b>Évolution récente depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011</b>	91
--	----

<b>Perspectives d'avenir</b>	93
------------------------------	----





# RAPPORT DE GESTION

## de l'exercice clos le 30 juin 2011

### RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ OL GROUPE ET DU GROUPE

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte et vous informer de l'activité de l'Olympique Lyonnais Groupe («OL Groupe» ou la «société») et du Groupe (OL Groupe et ses filiales opérationnelles), au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés au titre dudit exercice et l'affectation du résultat.

### PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

- **Sportif** : l'Olympique Lyonnais a terminé à la 3<sup>ème</sup> place du Championnat de France 2010/2011 et a participé, en août 2011, au tour préliminaire de l'UEFA Champions League. En Champions League, le Club a atteint les 1/8 de finale (contre le Real de Madrid). L'équipe féminine a remporté son 5<sup>ème</sup> titre consécutif de Champion de France et pour la première fois l'UEFA Women's Champions League. Cette victoire fait suite à une finale et une demi-finale lors des deux exercices précédents. L'équipe de CFA a remporté son 3<sup>ème</sup> titre consécutif de Champion de France des réserves professionnelles.
- **Activité** : l'exercice 2010/2011 est marqué par une bonne résistance des produits des activités qui s'établissent à 154,6 M€ en repli de seulement 3,5 %. Les produits des activités hors joueurs s'élèvent à 132,8 M€. L'impact financier des résultats sportifs de l'Olympique Lyonnais en Coupe d'Europe lors de la saison 2010/2011 (1/8 de finale de Champions League contre 1/2 finale la saison dernière) peut être évalué à environ 13 M€. Ceci est partiellement compensé par des produits de cessions de joueurs qui se redressent à 21,8 M€ contre 14,1 M€ en 2009/2010 mais restent inférieurs au potentiel du Groupe.
- **Structure financière** : au cours de l'exercice, le Groupe a renforcé sa structure et sa capacité financières grâce à l'émission d'obligations à option de conver-

sion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), souscrite à 100 %, à concurrence d'un montant de 24,03 M€.

La filiale SASP Olympique Lyonnais a conclu en mai 2011 un contrat de crédit et de cautions syndiqué d'un montant de 57 M€, d'une durée de trois années avec une option d'extension d'une durée d'une année. Cette ligne de crédit a été signée avec un pool de 7 banques de 1<sup>er</sup> rang et se substitue aux lignes bilatérales précédentes.

### Exercice 2010/2011

#### Activité

Le total des produits des activités de l'exercice 2010/2011 s'élève à 154,6 M€, contre 160,2 M€ lors de l'exercice précédent.

Les produits des activités hors joueurs sont en baisse de 9,1 % à 132,8 M€ contre 146,1 M€ lors de l'exercice précédent.

Les produits de cessions de contrats joueurs représentent 21,8 M€ contre 14,1 M€ lors de l'exercice 2009/2010, soit une hausse de 54,6 % et correspondent aux transferts de Mathieu Bodmer au PSG, Frédéric Piquionne à West Ham, Jean-Alain Boumsong au Panathinaïkos, Jean II Makoun à Aston Villa et de Jérémy Toulalan à Malaga, ainsi qu'à des incentives sur cessions antérieures.

#### Excédent brut d'exploitation positif : 8,9 M€

##### Nette amélioration de l'excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 8,9 M€ (0 M€ en 2009/2010) grâce à une importante baisse des frais de personnel (-11,9 M€) et à un EBE significatif sur contrats joueurs de 11,3 M€.

#### Forte augmentation du résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit à -35,6 M€ contre -52,6 M€ lors de l'exercice précédent après une charge d'amortissements joueurs d'un montant de 41,2 M€ (43,3 M€ l'exercice dernier).

#### Progression du résultat net

Ainsi, le résultat net part du Groupe s'élève à -28,0 M€ contre -35,4 M€ au titre de l'exercice précédent après un résultat financier de -1,9 M€ et un produit d'impôt de 9,4 M€.



### **Solidité de la structure financière**

Les capitaux propres s'établissent à 104,7 M€. Les capitaux propres demeurent élevés malgré les 2 déficits consécutifs et le Groupe ne présente aucun endettement financier net (hors OCEANE).

### **Investissements joueurs**

Les investissements joueurs ont représenté sur l'exercice 23,4 M€. Yoann Gourcuff a rejoint l'Olympique Lyonnais en août 2010 pour un coût d'acquisition de 22,4 M€ et des incentives ont été constatés (1 M€).

Au 31 août 2011, après l'arrivée de Bakary Koné, Mouhamadou Dabo et Gueïda Fofana, l'effectif professionnel compte 29 joueurs tous internationaux, d'un âge moyen de 24 ans. A cette date, la valeur de marché de l'effectif joueurs s'élève à 156,9 M€ (source Transfermarkt) et la plus-value potentielle est évaluée à 64 M€. Les jeunes joueurs n'étant pas valorisés, OL Groupe estime la valeur réelle de l'équipe à 170 M€ au 31 août 2011.

## **Résultats sportifs saison 2010/2011**

### **Équipe masculine**

#### **Championnat de France de Ligue 1**

L'équipe masculine professionnelle de l'Olympique Lyonnais s'est placée à la 3<sup>ème</sup> place du Championnat de France de Ligue 1 et figure ainsi pour la treizième fois consécutive sur le podium.

#### **UEFA Champions League**

L'équipe professionnelle masculine a participé pour la 11<sup>ème</sup> fois consécutive à l'UEFA Champions League et a atteint les 1/8 de finale de l'UEFA Champions League face au Real de Madrid.

#### **Coupes nationales**

En Coupe de la Ligue le Club a atteint les 1/8 de finale face au PSG, et en Coupe de France, les 1/16 de finale face à Nice.

### **Équipe féminine**

L'équipe féminine est devenue la 1<sup>ère</sup> équipe française à remporter l'UEFA Women's Champions League, après une finale et une demi-finale au cours des 2 saisons précédentes, et à remporter son 5<sup>ème</sup> titre consécutif de Champion de France.

### **Équipe CFA**

L'équipe de CFA a décroché, pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive, le titre de Champion de France des Réserves Professionnelles.

### **Équipes de jeunes**

Les équipes des jeunes de moins de 17 ans ont terminé à la 1<sup>ère</sup> place de leur poule et en 1/2 finale du Championnat. Les moins de 19 ans ont terminé à la 3<sup>ème</sup> place de leur poule de Championnat.

## **Évolution des principaux partenariats**

### **adidas**

La SASP Olympique Lyonnais et Sportfive ont conclu, le 7 août 2009, un protocole d'accord puis un contrat le 12 février 2010 avec adidas aux termes desquels ce dernier est devenu le fournisseur exclusif d'équipements sportifs de l'Olympique Lyonnais depuis la saison 2010/2011. Ce contrat porte sur une durée de dix saisons sportives, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2020.

Le contrat prévoit notamment que la société adidas verse, à la SASP Olympique Lyonnais, à l'occasion de chaque saison sportive durant laquelle la SASP Olympique Lyonnais évoluera en Championnat de France de Ligue 1, un montant forfaitaire de base assorti du versement de redevances portant sur les ventes de produits comportant les marques Olympique Lyonnais et adidas. Le montant minimum de redevances versé par adidas à la SASP Olympique Lyonnais est susceptible de faire l'objet d'ajustements en fonction, d'une part, des ventes réalisées et, d'autre part, des résultats de l'Olympique Lyonnais dans les compétitions françaises et/ou européennes dans lesquelles il est engagé.





### **Partenariat avec Betclik**

En octobre 2009, l'OL a conclu un partenariat avec BetClic qui devient le nouveau partenaire majeur maillot Champions League et domicile Championnat pour une durée de 4 ans. Les reports successifs de la loi de libéralisation des paris en ligne n'ont pas permis l'affichage contractuel de Betclik lors de la saison 2009/2010.

Du fait du report de la loi sur les paris en ligne, l'Olympique Lyonnais et le Groupe Mangas Gaming ont souhaité signer un nouveau contrat en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée de trois saisons sportives avec possibilité de sortie pour le Groupe Mangas Gaming à l'issue de la première saison sportive soit au 30 juin 2011.

Le Groupe Mangas Gaming au travers de ses marques Betclik et Everest Poker devient le partenaire majeur du Club. Ainsi, pour la saison 2010/2011, la marque Betclik apparaît sur la face avant du maillot Championnat domicile et Europe, la marque Everest Poker apparaît, quant à elle, sur la face avant maillot Championnat extérieur.

### **Partenariat avec Groupama**

Le 8 juin 2010, la SASP Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat avec Groupama comme partenaire officiel du Club pour les trois saisons sportives.

Au terme de ce contrat, différents droits et avantages sont consentis à Groupama et principalement :

i) l'utilisation de la dénomination et du sigle du Club, de l'appellation « partenaires officiels de l'Olympique Lyonnais » ; ii) l'apposition du sigle Groupama sur le dos des maillots pour les matchs de Ligue 1 ; iii) les opérations de relations publiques.

Les droits et avantages sont consentis à Groupama à titre exclusif pour le secteur de l'assurance.

### **Partenariat avec MDA**

La SASP Olympique Lyonnais avait conclu un premier contrat avec la société MDA pour une saison sportive soit jusqu'au 30 juin 2010. Aux termes du contrat, différents droits et avantages sont consentis par le Club à MDA, notamment : (i) l'utilisation de la dénomination et sigles du Club, de l'appellation « Partenaire Officiel de l'Olympique Lyonnais » ; (ii) l'apposition du sigle « MDA » sur les dos

de maillots de matchs à domicile de Ligue 1, les matchs à l'extérieur étant consentis à la société LG ; (iii) la présence de la marque MDA sur différents supports ; (iv) des opérations de relations publiques et l'octroi de places pour les rencontres à domicile et à l'extérieur ; et (v) l'insertion du logo MDA au sein de l'ensemble des supports de communication du Club. Ces droits et avantages sont consentis à MDA à titre exclusif.

Après une première année de partenariat, la société Olympique Lyonnais SASP et MDA ont conclu un nouvel accord de partenariat le 6 juillet 2010 pour une durée d'une saison sportive et un dispositif de visibilité plus important. La marque MDA apparaît sur la poche poitrine du maillot domicile et la marque LG apparaît sur la poche poitrine du maillot extérieur.

La marque MDA bénéficie du dispositif de visibilité sur des supports du Club ainsi que les opérations de relations publiques sur les rencontres de Championnat.

### **Partenariat avec Keolis**

La SASP Olympique Lyonnais a conclu le 1<sup>er</sup> septembre 2010, pour la saison 2010/2011, un contrat de partenariat avec la société Keolis, aux termes duquel Keolis devient partenaire officiel de l'Olympique Lyonnais et peut à ce titre apposer sa marque sur le short de l'équipe pour les rencontres à domicile Championnat, utiliser, pour sa communication, les signes distinctifs de l'OL. Les droits et avantages marketing définis par le contrat sont consentis à Keolis pour la promotion de la marque Keolis dans le secteur du transport routier régulier de voyageurs.

### **Partenariat avec Renault Trucks**

L'Olympique Lyonnais SASP a conclu un contrat d'une durée de 1 an, le 17 septembre 2010 avec la société Renault Trucks pour l'apposition de sa marque sur le short de l'équipe en Championnat de France (matchs extérieurs).

### **Partenariat avec Araldite (Groupe Huntsman)**

Le 2 août 2010, la société Olympique Lyonnais SASP et le Groupe Huntsman ont conclu un contrat de partenariat pour la mise en valeur de la marque Araldite et ce, pour une durée de trois saisons sportives avec possibilité de sortie du contrat au seul bénéfice du Groupe Huntsman à la fin de la première année, soit au 30 juin 2011.



La marque Araldite apparaîtra sur la manche maillot pour les rencontres de Championnat.

Le dispositif est agrémenté de visibilité sur les supports Club et de réceptifs pour les relations publiques sur les rencontres de Championnat.

## Activité sur contrats joueurs

### Cessions de contrats joueurs

En début d'exercice 2010/2011, les contrats joueurs suivants ont été cédés :

- **Mathieu Bodmer** au PSG (2,5 M€ + 1,5 M€ d'incentives maximum),
- **Frédéric Piquionne** au Club de West Ham (1,1 M€ + 0,45 M€ d'incentives maximum),
- **Jean-Alain Boumsong** au Club de Panathinaïkos (0,5 M€ + 0,25 M€ d'incentives maximum).

Durant le mercato d'hiver, un contrat joueur a été cédé :

- **Jean Il Makoun** au Club anglais d'Aston Villa (6,1 M€ + 3 M€ d'incentives maximum).

En juin 2011, un contrat joueur a été cédé :

- **Jérémy Toulalan** au Club de Malaga (10 M€ + 3 M€ d'incentives maximum).

### Acquisitions de contrats joueurs

En début d'exercice 2010/2011, un contrat joueur a été acquis :

- **Yoann Gourcuff** aux Girondins de Bordeaux (22,4 M€ + un montant complémentaire d'un maximum de 4,5 M€ conditionné par une éventuelle cession du joueur par l'Olympique Lyonnais).

### Mutations temporaires de joueurs

En début d'exercice 2010/2011, les mutations temporaires de joueurs suivantes ont été réalisées :

- **Pape Diakhaté** en provenance du Club ukrainien du Dynamo de Kiev jusqu'au 30 juin 2011 (avec droit exclusif d'achat),
- **John Mensah** au Club de Sunderland pour la saison 2010/2011 (avec droit exclusif d'achat),

- **Yannis Tafer** au Club de Toulouse pour la saison 2010/2011 (avec droit exclusif d'achat),
- **Loïc Abenzoar** au Club d'Arles Avignon pour la saison 2010/2011.

## Avancement du projet Grand Stade

Au cours de l'exercice 2010/2011, l'Olympique Lyonnais a poursuivi, aux côtés de l'ensemble de ses partenaires (État, Grand Lyon, Conseil Général, Sytral, Mairie de Décines), des élus, des associations et des habitants du Grand Lyon, la mise en œuvre du projet Grand Stade qui sera une référence en matière de développement durable et qui participera, d'une part, au rayonnement européen de l'agglomération et au développement économique de tout l'Est lyonnais, et d'autre part à l'accroissement significatif des ressources du Groupe Olympique Lyonnais.

Il est rappelé que :

- **Le 28 octobre 2010**, il a été décidé de passer à la phase de consultation des entreprises générales susceptibles de participer à la conception-réalisation du projet dans l'optique d'une prise de décision courant 2011. Le groupe retenu travaillera sur le projet aux côtés de l'Olympique Lyonnais, du cabinet d'architectes Populous et du cabinet d'urbanisme IntensCité (ex Buffi et Associés).
- **Le 29 novembre 2010**, le Conseil de Communauté (Grand Lyon) a voté l'arrêt de projet de révision du PLU qui lui était présenté.
- **Le 18 janvier 2011**, le Permis de Construire du futur Grand Stade et l'ensemble des dossiers réglementaires, le dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), enquête publique et le dossier ESSP (Etude de Sûreté et de Sécurité Publique) ont été déposés. L'obtention du Permis de construire devrait intervenir début 2012.
- **Le 28 janvier 2011**, un Comité de Parrainage du Stade des Lumières a été créé comportant de très nombreux acteurs représentatifs du dynamisme de Lyon et de sa Région (acteurs du monde économique, acteurs des principales entreprises lyonnaises, acteurs du monde universitaire culturel, sportif et associatif).



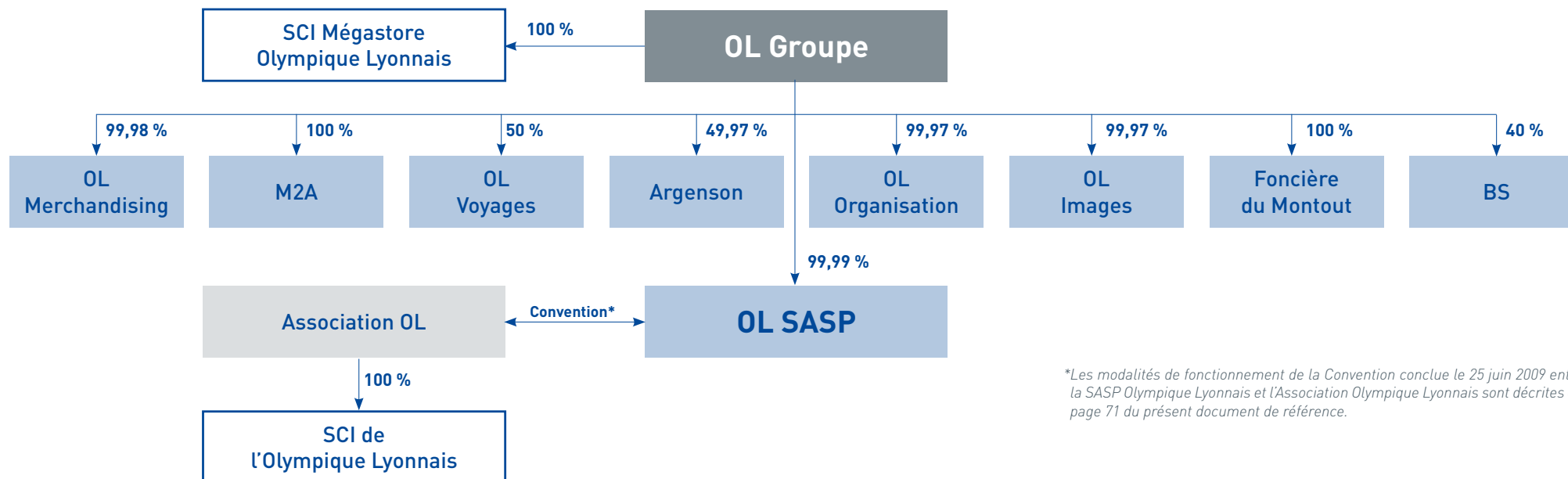
- **Le 31 mai 2011**, le gouvernement a publié l'arrêté d'inscription du projet Grand Stade de l'Olympique Lyonnais sur la liste des enceintes sportives déclarées d'intérêt général.
- **Le 16 juin 2011**, la Ville de Lyon a été retenue par la Fédération Française de Football parmi les 11 villes qui vont accueillir l'Euro 2016. Cette décision de la Fédération Française de Football a placé le Stade des Lumières au cœur de l'Euro 2016.
- Les enquêtes publiques concernant notamment la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le permis de construire se sont déroulées **du 14 juin au 18 juillet 2011**.
- **Le 26 juillet 2011**, le projet du Stade des Lumières a franchi une étape déterminante avec la signature d'un protocole d'accord avec le Groupe Vinci concernant la conception-réalisation du projet. A l'issue d'une phase projet de 6 mois, la signature finale du contrat de conception-réalisation devrait intervenir et la phase de construction devrait débuter de manière effective.
- **Le 17 octobre 2011**, le Grand Lyon a publié les résultats favorables des huit premières enquêtes publiques permettant de confirmer la date de livraison du Stade des Lumières envisagée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.



## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le Groupe est constitué d'une société holding (OL Groupe), dont les actions sont cotées sur Euronext Paris - Compartiment C, ainsi que 9 filiales opérationnelles. Ces filiales interviennent dans les activités suivantes : spectacle sportif, médias et divertissement sportif, ainsi qu'au travers de métiers complémentaires générateurs de revenus additionnels. OL Groupe contrôle notamment la SASP Olympique Lyonnais, Société Anonyme Sportive Professionnelle gérant le Club de football Olympique Lyonnais.

### Organigramme simplifié du Groupe au 30 juin 2011



*\*Les modalités de fonctionnement de la Convention conclue le 25 juin 2009 entre la SASP Olympique Lyonnais et l'Association Olympique Lyonnais sont décrites en page 71 du présent document de référence.*



Le Groupe bénéficie de cinq principaux pôles de revenus :

- les droits marketing et TV,
- la billetterie,
- les partenariats et la publicité,
- les produits de la marque (produits dérivés, les images,...),
- le trading de joueurs.

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2011 ont été établis, conformément au Règlement (CE) n°1606/2002, selon les normes comptables IFRS et les interprétations publiées par l'IASB et l'IFRIC et adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2011.

### Produits des activités

Les produits des activités hors contrats joueurs s'élèvent à 132,8 M€ au 30 juin 2011, soit une baisse de 9,1 % principalement due à l'impact des résultats sportifs en Champions League de la saison (1/8 de finale contre 1/2 finale lors de la saison précédente).

Le total des produits des activités s'établit à 154,6 M€ au 30 juin 2011.

### Ventilation par produit des activités (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin)

en M€	30/06/11	30/06/10	% VAR
Billetterie	19,0	24,8	-23,4 %
Partenariats - Publicité	19,5	14,7	32,7 %
Droits marketing et TV	69,6	78,4	-11,2 %
Produits de la marque	24,7	28,2	-12,4 %
<b>Produits des activités hors contrats joueurs</b>	<b>132,8</b>	<b>146,1</b>	<b>-9,1 %</b>
Produits de cession des contrats joueurs	21,8	14,1	54,6%
<b>Total des produits des activités</b>	<b>154,6</b>	<b>160,2</b>	<b>-3,5 %</b>

L'activité de l'exercice 2010/2011 du Groupe se caractérise par :

#### • Billetterie

Les recettes de billetterie s'élèvent à 19,0 M€ contre 24,8 M€ au 30 juin 2010. Lors de la saison dernière le Club avait bénéficié des recettes liées au tour préliminaire, 1/4 et 1/2 finales de Champions League.

#### • Partenariats et publicité

Les produits de partenariats et de publicité sont en hausse de 4,8 M€, soit une progression de 32,7 %. Ils s'élèvent à 19,5 M€ (14,7 M€ au 30 juin 2010). L'exercice a bénéficié de l'arrivée de nouveaux partenaires tels que : adidas, Groupama, MDA, Araldite, Keolis et Renault Trucks ainsi que de la pleine application du contrat de partenariat Betclac.

#### • Droits marketing et TV

Les droits marketing et TV (LFP, FFF, UEFA) s'élèvent à 69,6 M€ contre 78,4 M€ l'an dernier qui constituaient un record historique lié essentiellement aux performances sportives en Champions League (1/2 finale contre 1/8 de finale en 2010/2011).

#### • Produits de la marque

Les produits de la marque représentent 24,7 M€ (contre 28,2 M€ au 30 juin 2010). Plusieurs facteurs expliquent cette variation. Le Club n'a pas pu participer à des tournées en début de saison du fait de la Coupe du Monde en Afrique du Sud et les revenus de la marque ont pâti de l'image contestée de l'équipe masculine et de son manager sur la saison. Enfin, les produits dérivés ont subi les effets d'une conjoncture économique défavorable.

#### • Trading de joueurs

Les produits des cessions de joueurs s'élèvent à 21,8 M€ (contre 14,1 M€ l'an dernier) et correspondent aux transferts de Mathieu Bodmer au PSG, Frédéric Piquionne à West Ham, Jean-Alain Boumsong au Panathinaïkos, Jean Il Makoun à Aston Villa et de Jérémy Toulalan à Malaga, ainsi que des incentives sur cessions antérieures.

Le montant des produits de trading reste inférieur à celui enregistré historiquement par le Club. Ce décalage s'explique par le fait que la période de transferts n'était pas ouverte au 30 juin 2011 dans tous les pays européens. Le marché de trading de joueurs a connu une forte baisse au cours de l'hiver 2010/2011 et une bonne reprise au cours de l'été 2011.



## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ (DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 JUIN)

en M€	2010/2011	2009/2010
<b>Produits des activités</b>	<b>154,6</b>	<b>160,2</b>
Produits des activités hors contrats joueurs	132,8	146,1
Excédent brut d'exploitation hors contrats joueurs	-2,4	-3,3
Résultat opérationnel courant hors contrats joueurs	-5,7	-12,6
Produits de cessions des contrats joueurs	21,8	14,1
Excédent brut d'exploitation sur contrats joueurs	11,3	3,3
Résultat opérationnel courant sur contrats joueurs	-29,9	-40,0
Excédent brut d'exploitation	8,9	0,0
Résultat opérationnel courant	-35,6	-52,6
Résultat avant impôt	-37,4	-53,5
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-28,0</b>	<b>-35,1</b>
Résultat revenant aux actionnaires de la société	-28,0	-35,4

### Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation global s'établit à 8,9 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent (0 M€).

L'excédent brut d'exploitation hors contrats joueurs s'établit à -2,4 M€ contre -3,3 M€ en 2009/2010. Il est impacté par la baisse des produits des activités hors joueurs mais bénéficie d'une bonne maîtrise des achats et charges externes et surtout d'une forte baisse des frais de personnel (-11,9 M€, soit près de 11 %).

L'excédent brut d'exploitation sur contrats joueurs est en forte progression et s'établit à 11,3 M€ contre 3,3 M€ en 2009/2010.

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant s'établit à -35,6 M€ contre -52,6 M€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant hors contrats joueurs s'élève à -5,7 M€ contre -12,6 M€, lors de la saison dernière. Outre la variation de l'EBE hors contrats joueurs détaillée dans le paragraphe ci-dessus, le résultat

opérationnel courant hors contrats de joueurs de l'exercice précédent était impacté par l'indemnité financière d'un montant de 4 M€ versée à Umbro pour rupture de contrat anticipée.

Le résultat opérationnel courant sur contrats joueurs s'établit à -29,9 M€ contre -40 M€ lors de l'exercice précédent. Il intègre la variation positive de 8,0 M€ de l'EBE sur contrats joueurs ainsi qu'une baisse des dotations aux amortissements et provisions sur contrats joueurs de 2,1 M€.

### Résultat financier

Le résultat financier est constitué des intérêts financiers supportés au titre des financements bancaires à moyen terme du Groupe, des charges et produits financiers d'actualisation calculés sur les contrats joueurs et les plus-values de cession des placements. Il intègre également les charges financières liées à l'emprunt OCEANE émis le 28 décembre 2010, à hauteur de 1,1 M€.

Le résultat financier s'élève à -1,9 M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2011 par rapport à -0,8 M€ pour l'exercice 2009/2010.

### Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à -28,0 M€, contre -35,4 M€ lors de l'exercice précédent, après prise en compte d'un produit d'impôt de 9,4 M€.

### BILAN CONSOLIDÉ

OL Groupe dispose d'une structure financière solide avec des capitaux propres qui s'élèvent à 104,7 M€ (y compris la part des minoritaires pour un montant de 3,1 M€) au 30 juin 2011, par rapport à 130,8 M€ au 30 juin 2010 et qui sont affectés par le résultat déficitaire de -28 M€ de l'exercice.

L'actif net incorporel concernant les contrats joueurs représente 92,9 M€ au 30 juin 2011. Il s'élevait à 121,5 M€ au 30 juin 2010 (y compris 1,7 M€ de contrats détenus en vue de la vente). Les investissements en contrats joueurs de l'exercice, qui s'élèvent à 23,4 M€, concernent l'acquisition du contrat Yoann Gourcuff (22,4 M€) ainsi que des incentives (1 M€).

La valeur « marché » de l'effectif professionnel s'élevait à 161 M€ au 30 juin 2011 selon le site « Transfermarkt » (hors les joueurs Delgado et Hartock en fin de contrat).



Au 31 août 2011, OL Groupe estime la valeur « marché » réelle de l'équipe, à 170 M€, en y intégrant les joueurs arrivés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 (Dabo, Koné et Fofana) ainsi que les jeunes joueurs non pris en compte par le site Transfermarkt.

Les impôts différés actif au titre des déficits reportables en avant s'élèvent à 4,8 M€.

Le Groupe a constaté au 30 juin 2011 un carry back d'un montant de 24,9 M€ au titre des déficits fiscaux des exercices 2009/2010 et 2010/2011. En conséquence, l'impôt différé actif comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables en avant a diminué, passant de 19,2 M€ à 4,8 M€.

L'endettement financier net s'élève à 18,3 M€ au 30 juin 2011 (y compris le solde des dettes et créances joueurs et dont 21,3 M€ liés à l'emprunt OCEANE), pour un montant proche de 0 au 30 juin 2010. La trésorerie nette d'endettement financier hors OCEANE (y compris le solde des dettes et créances joueurs) s'établit ainsi à 3,1 M€.

Le solde net des créances sur contrats joueurs et des dettes sur contrats joueurs s'établit à -21,8 M€ au 30 juin 2011 (-15,3 M€ au 30 juin 2010).

La trésorerie disponible représente 36,3 M€ contre 36,1 M€ lors de l'exercice précédent.

#### **Flux de trésorerie**

La variation de la trésorerie s'établit à 0,2 M€ et s'explique par une capacité d'autofinancement avant impôt de -3,8 M€, une hausse du besoin en fonds de roulement de 6,0 M€.

Les acquisitions de contrats joueurs de 35,8 M€, les acquisitions d'immobilisations corporelles de 10,1 M€ (principalement liés au Grand Stade) ainsi que les cessions de contrats de joueurs nettes des variations de créances joueurs de 41,0 M€ contribuent également à cette variation.

L'émission de l'emprunt OCEANE représente 23,4 M€.

Des remboursements d'emprunts se sont élevés à 26,1 M€. Il est à noter qu'aucun versement de dividende n'a été effectué sur l'exercice.

## **SOCIÉTÉ OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE**

### **Activité et résultats d'OL Groupe**

Créée le 1<sup>er</sup> février 1999, OL Groupe est une société holding qui intervient dans les activités de spectacle sportif, de médias et de divertissement ainsi que dans des métiers complémentaires et dérivés générateurs de revenus supplémentaires.

Le capital social d'OL Groupe est fixé à 20 126 756,24 € divisé en 13 241 287 actions de 1,52 € de valeur nominale.

Hormis l'OCEANE décrite en pages 6 et 7, il est précisé, qu'au 30 juin 2011, il n'existait pas d'autres titres susceptibles de donner accès au capital d'OL Groupe.

OL Groupe a réalisé, au 30 juin 2011, un chiffre d'affaires de 9 067,2 K€. Ce chiffre d'affaires correspond notamment aux redevances de gestion perçues pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011.

Le résultat d'exploitation s'élève à 522,8 K€.

Après enregistrement des produits et charges financières, le résultat financier s'établit à 954,2 K€ pour la période.

Le résultat exceptionnel de -325,9 K€ intègre les moins-values réalisées sur les rachats de titres OL Groupe effectués dans le cadre du contrat de liquidité. Le résultat net de la période est de 1 796,3 K€.

Au 30 juin 2011, les capitaux propres s'élèvent à 163 976,1 K€ et la trésorerie disponible à 26 743,5 K€.



### Informations relatives aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la décomposition au 30 juin 2011 du solde des dettes, à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

30/06/11 K€	Factures échues	Dates de factures > 60 jours	Dates de factures < 60 jours	Montant au 30/06/11
Fournisseurs	35	35	317	352
Fournisseurs étranger			-	
Fournisseurs Groupe	5	5	43	48
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>360</b>	<b>400</b>

30/06/10 K€	Factures échues	Dates de factures > 60 jours	Dates de factures < 60 jours	Montant au 30/06/11
Fournisseurs	13	13	361	374
Fournisseurs étranger			-	
Fournisseurs Groupe	2	2	12	14
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>373</b>	<b>388</b>

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 233 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé d'OL Groupe comprennent des dépenses non déductibles du résultat fiscal, d'un montant de 69 538 € au sens des dispositions de l'article 39.4 du même Code.

## ÉVOLUTION DES FILIALES

### Principales filiales opérationnelles d'OL Groupe

#### SASP Olympique Lyonnais

La SASP Olympique Lyonnais a été immatriculée en avril 1992. Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 s'élève à 85 589,5 K€ contre 87 894,6 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 121 112,6 K€ contre 155 439,8 K€ pour le précédent exercice. Les charges d'exploitation sont de 167 385,6 K€ par rapport à 211 794,0 K€ au 30 juin 2010.

Le résultat d'exploitation s'établit à -46 273 K€ par rapport à -56 354,2 K€ au 30 juin 2010. Le résultat financier s'établit à -259,0 K€ contre 177,0 K€ au 30 juin 2010.

Le résultat courant avant impôts est de -46 532 K€ par rapport à -56 177,2 K€ au 30 juin 2010.

Une créance de carry-back a été réallouée par OL Groupe à la SASP OL à hauteur de 24,8 M€ au 30 juin 2011. En conséquence, l'impôt différé actif comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables en avant a diminué en passant de 19,2 M€ à 6,5 M€.

Le résultat net de l'exercice se traduit par une perte de -22 573,1 K€ contre -40 895,6 K€ au titre du précédent exercice.

#### OL Merchandising

La société OL Merchandising a été immatriculée en juillet 2002, OL Groupe détient, depuis sa constitution, 99,98 % de son capital.

Cette société a pour principale activité la distribution, la commercialisation, la diffusion de tous articles, et notamment les articles de sport, les vêtements, les accessoires en rapport avec l'activité du Club de l'Olympique Lyonnais. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, le chiffre d'affaires a atteint 6 030,3 K€ par rapport à 6 510,5 K€ au 30 juin 2010.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 7 107,7 K€ et les charges d'exploitation à 6 327,1 K€.

Le résultat d'exploitation suit les tendances de l'activité et s'inscrit à 780,6 K€ par rapport à 702,2 K€ au 30 juin 2010.

Le résultat financier s'établit à -10,8 K€ (contre -11,7 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010).

Le résultat courant avant impôts ressort à 769,8 K€ (690,5 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010).

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 499,3 K€ (437,8 K€ au titre du précédent exercice).





### OL Voyages

OL Voyages a été constituée en juin 2000. Depuis le 3 septembre 2007, elle est détenue à hauteur de 50 % par la société OL Groupe, de 25 % par Afat Entreprise et de 25 % par la société Grayff (société holding des cars Faure). Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 par OL Voyages s'élève à 6 521,4 K€ (contre 7 497,9 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010).

Les produits d'exploitation s'élèvent à 6 528,8 K€ (contre 7 515,9 K€ au 30 juin 2010). Les charges d'exploitation sont de 6 130,2 K€ (7 029,2 K€ au 30 juin 2010). Le résultat d'exploitation s'établit à 398,6 K€ (486,7 K€ au 30 juin 2010).

Le résultat financier s'établit à -7,4 K€ (-3,1 K€ au 30 juin 2010). Le résultat courant avant impôts est de 391,2 K€ (483,6 K€ au 30 juin 2010).

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 258,5 K€ contre 318,9 K€ au titre du précédent exercice.

### M2A

Acquise le 1<sup>er</sup> septembre 2004, cette société de sourcing et de négoce propose des produits textiles et promotionnels à une clientèle principalement composée de sociétés partenaires du sport en général, mais aussi à divers Clubs sportifs.

Le chiffre d'affaires réalisé par la société M2A au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 s'élève à 3 732,7 K€ par rapport à 5 055,1 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 403,8 K€ contre 782,3 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010. Le résultat net se traduit par un bénéfice de 264 K€ contre 510,2 K€ en 2009/2010.

### OL Images

La société OL Images a été immatriculée en octobre 2004. Elle a pour activité :

- la production de programmes pour la télévision,
- la production de films institutionnels, publicitaires, événementiels ainsi que la production de documentaires.

Cette société a créé en juillet 2005 une chaîne de télévision OL TV qui diffuse, 24 heures sur 24, les programmes conçus et élaborés par OL Images avec environ une quinzaine d'heures de programmes nouveaux par semaine.

Le chiffre d'affaires réalisé par OL Images, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, s'élève à 5 081,4 K€ (5 132,1 K€ au titre du précédent exercice). Le résultat d'exploitation est de 589,2 K€ contre 399,9 K€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat financier s'élève à -20,2 K€ (-17,9 K€ au titre de l'exercice précédent).

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 357,9 K€ contre un bénéfice de 234,5 K€ au titre de l'exercice précédent.

### OL Organisation

Depuis sa création en juin 2004, la société OL Organisation a pour activité principale la réalisation de prestations relatives à la mise en place et à l'organisation d'un dispositif d'accueil et de sécurité, lors de différentes manifestations et notamment celles en relation avec les activités de l'Olympique Lyonnais,

Le chiffre d'affaires réalisé par OL Organisation, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, s'élève à 3 889,7 K€ par rapport à 4 556,9 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 70,3 K€ (165,3 K€ pour l'exercice précédent). Le résultat financier s'établit à -1,3 K€ par rapport à -0,3 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 42,4 K€ contre un bénéfice de 96,3 K€ au titre de l'exercice précédent.

### OL Brasserie

Il est précisé que la société OL Brasserie a fait l'objet d'une dissolution par confusion de patrimoine par décision en date du 20 mai 2011.

### Autres filiales mises en équivalence

#### Argenson

La société Argenson a été immatriculée en décembre 1994. Elle a pour objet la gestion du restaurant Argenson situé à Gerland.

La participation de la société OL Groupe dans cette société représente 49,97 % du capital, le solde (soit 50,03 %) est détenu par Sud Est Participations (Groupe Bocuse).



Les comptes de la société au 30 juin 2011 font apparaître un montant de chiffre d'affaires de 2 938,3 K€ par rapport à 2 829 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le résultat d'exploitation est de 108,2 K€ contre 40,5 K€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat financier ressort à -3,3 K€ contre -6,9 K€ au 30 juin 2010.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 105,0 K€ par rapport à 33,5 K€ au 30 juin 2010.

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 71,6 K€ contre un bénéfice de 22,1 K€ au titre du précédent exercice.

#### **BS Sarl (OL Coiffure)**

Cette filiale a été créée le 24 octobre 2005. OL Groupe détient 40 % du capital de BS Sarl. Elle a notamment pour activité l'exploitation de tout fonds de commerce de coiffure, esthétique.

Le chiffre d'affaires réalisé par la société au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011 s'élève à 185,3 K€ contre 186,4 K€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'élève à - 3,7 K€ par rapport à 5,2 K€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat financier ressort à -1,3 K€ contre -1,3 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est de - 5,0 K€ contre 3,8 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice s'établit à - 4,6 K€ contre un bénéfice de 35,7 K€ au titre de l'exercice précédent.

#### **Autres entités intégrées dans le périmètre de consolidation**

##### **OL Association**

OL Association comprend le Centre de Formation de l'Olympique Lyonnais, ainsi que les sections amateurs masculine et féminine. Les produits d'exploitation s'élèvent à 17 260,5 K€ pour l'exercice 2010/2011 et sont constitués essentiellement de la «redevance d'équilibre» versée par la SASP, selon la convention qui lie les deux entités. Le résultat d'exploitation s'élève à 29,8 K€ et le résultat net s'élève à 0 K€.

#### **SCI OL et SCI Mégastore**

OL Groupe consolide également deux SCI dans ses comptes.

##### **Foncière du Montout**

La société Foncière du Montout a été créée le 26 juin 2007. Elle a pour objet l'acquisition foncière, le remembrement, l'aménagement, la gestion et la revente d'unités foncières. Cette structure a pour objectif d'être le support du développement foncier du projet « Grand Stade ».

La société OL Groupe détenant 100 % de la société Foncière du Montout a financé via son compte courant les dépenses engagées depuis l'origine, représentant 15,2 M€, dont 6,8 M€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2011. Il est prévu que la détention du capital social puisse évoluer en application des accords conclus et/ou à conclure avec Vinci dans le cadre de la construction du Grand Stade.

La Foncière du Montout n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011. Le résultat d'exploitation est de -97,7 K€ (-137,8 K€ au titre du précédent exercice).

Le résultat financier s'établit à -157,9 K€ (-64,4 K€ au titre du précédent exercice).

Une créance de carry back a été allouée par OL Groupe à la Foncière du Montout à hauteur de 107 K€ au 30 juin 2011.

Le résultat net se traduit par une perte de 147,9 K€ contre une perte de 202,2 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

#### **Autres entités en relation avec le Groupe**

##### **Fondation Olympique Lyonnais**

La Fondation d'entreprise Olympique Lyonnais a été constituée auprès de la Préfecture du Rhône le 5 août 2007.

OL Fondation a été créée par les sociétés partenaires du Club : Accor, Cegid Group, Pathé et Providis Logistique, ainsi qu'OL Groupe, SASP OL, OL Merchandising, M2A, OL Voyages, OL Images, OL Organisation, et a pour objet d'œuvrer, au niveau local, national et international dans les domaines de l'insertion par le sport, l'éducation, l'aide aux personnes malades ou hospitalisées et le soutien au sport amateur.



OL Fondation soutient des organismes d'intérêt général parrainés par des joueurs de l'Olympique Lyonnais et a mis en place un programme d'actions pluriannuel de 965 000 € sur 5 ans. Les membres fondateurs se réservent la possibilité d'effectuer des apports complémentaires au programme d'actions pluriannuel (produits, prestations de services ou mécénat de compétences). Le Président de la Fondation est Monsieur Bernard Lacombe. La Fondation Olympique Lyonnais ne fait pas l'objet d'une intégration dans le cadre de la consolidation.

#### Fonds de dotation

L'Olympique Lyonnais a créé le 17 novembre 2009 un fonds de dotation tel que la nouvelle législation (loi n°2008-776 du 4 août 2008 sur la modernisation de l'économie et le décret d'application n°2009-158 du 11 février 2009) en donnait la possibilité. Baptisé sOLidaire, le fonds de dotation complète l'action d'OL Fondation en soutenant financièrement différents projets d'intérêt général. Le fonds de dotation solidaire ne fait pas l'objet d'une intégration dans le cadre de la consolidation.

#### ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En raison de son activité principale de gestion de participations, OL Groupe n'a pas engagé d'investissements et/ou dépenses de recherche et développement. Il en est de même pour les filiales d'OL Groupe.

#### DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESSOURCES HUMAINES

##### Évolution des effectifs du Groupe

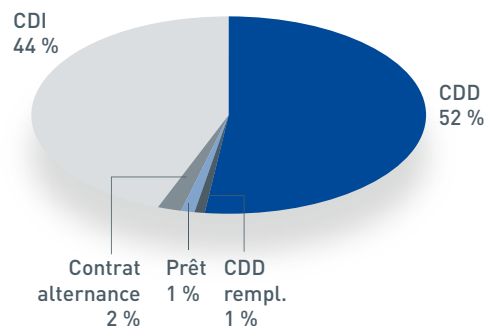
Les effectifs moyens et en fin d'exercice social au sein des différentes sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe, se répartissent de la manière suivante :

Effectifs moyens	Au 30/06/11	Au 30/06/10	Au 30/06/09
OL Groupe	41	41	40
OL SASP	41	44	45
OL Association	94	89	54
OL Merchandising	22	20	24
OL Voyages	8	9	9
OL Images	20	20	20
M2A	7	8	8
OL Organisation	16	16	18
OL Brasserie	0	0	10
Foncière du Montout	2	1	1
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>248</b>	<b>229</b>

Effectifs	Au 30/06/11	Au 30/06/10	Au 30/06/09
OL Groupe	43	42	41
OL SASP	42	46	47
OL Association	134	131	84
OL Merchandising	23	17	22
OL Voyages	8	9	9
OL Images	20	20	20
M2A	9	9	7
OL Organisation	18	19	21
Foncière du Montout	4	1	1
<b>Total</b>	<b>301</b>	<b>294</b>	<b>252</b>



### Répartition par type de contrats au 30 juin 2011



Au cours de la saison 2010/2011, le Groupe a procédé à 125 embauches, dont 26 en CDI et 99 en CDD, avec les particularités suivantes :

- Concernant la société OL SASP et la structure OL Association, les embauches se font majoritairement en contrat de travail à durée déterminée d'usage, qui constitue l'un des cas prévus par la loi dans ce secteur d'activité.
- Concernant la filiale OL Images, les embauches se font également majoritairement en CDD pour ce qui est du recrutement des techniciens du spectacle, relevant du statut des intermittents du spectacle.

Il y a eu 118 départs au cours de la saison 2010/2011, dont 17 en CDI.

Concernant les CDI, le Groupe a procédé à :

- 4 licenciements,
- 1 rupture conventionnelle,
- 1 mise à la retraite,
- 5 transferts inter-filiales.

Il y a eu 5 démissions et un décès de collaborateur.

La plupart des départs restent en grande majorité liés à des fins de CDD (101). Il y a eu également un transfert inter-filiale pour un CDD.

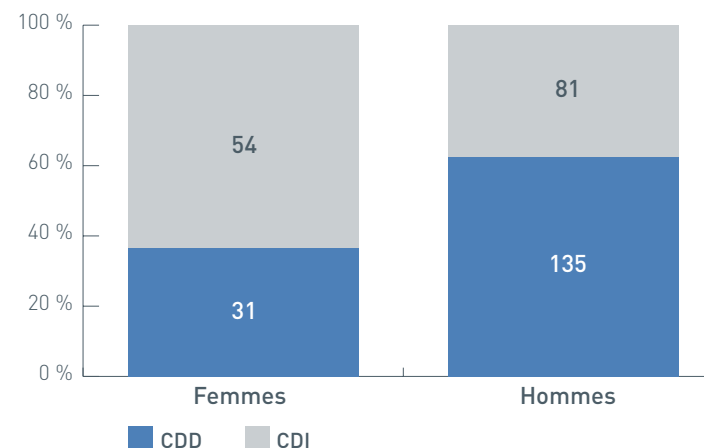
Enfin, l'intérim a représenté environ 3 896 jours travaillés (ce recours à

l'intérim étant justifié par la nature même de l'activité lors de l'organisation des manifestations sportives). 12 % de ces jours travaillés en intérim correspondent au remplacement de deux collaborateurs en arrêt de travail (maladie et maternité) ainsi qu'à la nécessité pour le Groupe de renforcer les équipes en place liées au développement de certains services.

Au 30 juin 2011, la structure des effectifs, par nature de contrats, est la suivante :

Au	30/06/11	30/06/10	30/06/09
CDI (Contrat à Durée Indéterminée)	135	126	126
CDD (Contrat à Durée Déterminée)	166	168	126
<b>Total</b>	<b>301</b>	<b>294</b>	<b>252</b>

Dont :





### Analyse des effectifs par ancienneté et par âge

L'ancienneté moyenne est de 4,6 années au 30 juin 2011.

L'ancienneté par catégorie de collaborateurs est la suivante :

- Administratifs : 4,0 années,
- Entraîneurs : 3,5 années,
- Joueurs Professionnels : 3,1 années,
- Joueuses Fédérales : 2,0 années,
- Joueurs Centre de Formation : 2,4 années.

La moyenne d'âge des collaborateurs est de 34 ans.

La moyenne d'âge par catégorie de collaborateurs est la suivante :

- Administratifs : 36 ans,
- Entraîneurs : 42 ans,
- Joueurs Professionnels : 26 ans,
- Joueuses Fédérales : 25 ans,
- Joueurs Centre de Formation : 18 ans.

### Effectif professionnel au 18 octobre 2011

Nom	Age	Sélection	Fin de contrat
Bastos	28	Brésil A	2015
Belfodil	19	France - 19	2014
Briand	26	France A	2014
Cissokho	24	France A	2014
Cris	34	Brésil A	2013
Dabo	25	France Espoir	2015
Ederson	25	Brésil A	2012
Faure	20	France - 20	2012
Fofana	20	France - 20	2015
Fontaine	20	France - 20	2012
Gassama	22	Sénégal A	2012
Gomis	26	France A	2014

Nom	Age	Sélection	Fin de contrat
Gonalons	22	France Espoir	2016
Gourcuff	25	France A	2015
Grenier	20	France - 20	2014
Kallström	29	Suède A	2012
Kolodziejczak	20	France - 20	2012
Koné	23	Burkina Faso	2016
Lacazette	20	France - 20	2014
Lloris	25	France A	2015
Lopes	21	Portugal Espoir	2013
Lopez	28	Argentine A	2014
Lovren	22	Croatie A	2014
Mehamha	21	Algérie A	2012
Mensah	29	Ghana A	2013
Pied	22	France - 20	2014
Réveillère	32	France A	2013
Tafer	20	France - 20	2012
Vercoutre	31	France Espoir	2014

Les mutations temporaires de joueurs professionnels pour la saison 2011/2012 concernent : Abenzoar (Vannes), Gorgelin (Red Star), Réale (Boulogne).

### Développement des ressources humaines

La réussite économique et sociale du Groupe ne peut se faire sans la prise en considération des ressources humaines, qui participent activement au développement de celui-ci.

Dans ce cadre, des actions sont régulièrement menées afin que les collaborateurs puissent évoluer dans un contexte favorable à leur épanouissement professionnel.

### Statut social

Le développement de la politique sociale du Groupe passe par l'association



des collaborateurs aux résultats liés aux performances économiques et/ou sportives.

Dans ce cadre, 8 avenants aux contrats d'intéressement ont été établis au cours de la saison 2010/2011 sur l'ensemble des filiales. Pour la Foncière du Montout, un nouvel accord d'intéressement valable pour les trois prochaines saisons a été conclu.

Au 30 juin 2010 : 5 filiales ont atteint les critères de déclenchement des intéressements.

Au 30 juin 2011 : 4 filiales ont atteint les critères de déclenchement des intéressements.

#### **Représentants du personnel**

Chaque filiale, dont l'effectif est au moins égal à 11 collaborateurs, est dotée de représentants du personnel, permettant de favoriser le dialogue social.

Le nombre de représentants ainsi élus s'élève à 16 dont :

- Titulaires : 9
- Suppléants : 7

La gestion commune des activités sociales et culturelles est assurée par le Comité Inter-Entreprises.

#### **Formation**

Au cours de la saison 2010/2011, la formation continue représente un coût de 1 382 K€.

Le Groupe a développé des formations permettant aux collaborateurs de se perfectionner sur leur poste de travail (formation sur le matériel sportif et audiovisuel).

Des formations de développement de compétences ont également été dispensées (Informatique, Comptabilité, Apprentissage de langue étrangère). De plus, par l'intermédiaire de la structure OL Association et de son Centre de Formation, le Groupe participe également activement à la préformation des futurs joueurs professionnels, ce qui représente pour l'exercice 2010/2011 un coût de 431 K€.

#### **Personnel handicapé**

Le Groupe emploie 2 collaborateurs en contrat à durée indéterminée qui se trouvent en situation de handicap.

La cotisation globale du Groupe reversée aux AGEFIPH est de 26 K€.

Les mesures prises en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap passent davantage par des actions indirectes que par de l'emploi direct.

Le Groupe fait régulièrement appel à des établissements et service d'aide par le Travail pour du conditionnement, de l'archivage et du stockage.

#### **Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est respectée dans la mesure du possible au niveau des embauches, des statuts des collaborateurs et de la promotion interne, en tenant compte des spécificités liées à l'activité.

Depuis la saison 2009/2010, avec la reconnaissance du statut de joueuse fédérale permettant de professionnaliser l'équipe féminine, le Club a pu constituer son équipe féminine.

#### **Œuvres sociales**

Sont regroupées au titre des œuvres sociales les dépenses :

- En matière de restauration (titres restaurant = TR),
- De régime de prévoyance,
- Et de dotation aux instances représentatives du personnel.

Les montants distribués au titre de la saison 2010/2011 représentent 783 K€ (TR = 156 K€, prévoyance = 221 K€, cotisation CIE : 406 K€).

Le Groupe participe également à hauteur d'un tiers à l'acquisition de titres CESU qui profite à tous les collaborateurs qui le souhaitent dans le cadre d'une enveloppe globale de 36 K€. Les deux autres tiers sont financés par les collaborateurs bénéficiaires et par le comité inter entreprise.



### Conditions d'hygiène et de sécurité

Lors du renouvellement des institutions représentatives du personnel, un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a été désigné.

Des réunions régulières sont tenues pour recenser tous les dysfonctionnements constatés en matière d'hygiène et de sécurité. A l'issue de chaque réunion, un plan d'action est élaboré pour traiter chaque point soulevé et assurer le suivi.

Dans un but qualitatif, les Services Généraux ont mis en place un service informatique : « La demande d'intervention de maintenance » qui permet d'assurer un meilleur suivi des opérations de maintenance à réaliser.

### Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance pour les travaux d'entretien des bâtiments ont représenté un coût de 978 K€.

Pour les activités dépourvues de ressources internes, notamment en matière de sécurité dans le stade et concernant les manifestations événementielles, le Groupe a également recouru à la sous-traitance (1 731 K€, soit une diminution de près de 6,1 % par rapport à la saison 2009/2010).

### Partenariats-Mécénat

Depuis 2007, l'Olympique Lyonnais a développé sa politique sociétale en créant OL Fondation, structure à vocation sociale qui a pour but de soutenir des projets d'intérêt général dans les domaines de l'insertion par le sport, l'éducation, l'aide aux personnes malades ou hospitalisées et le soutien au sport amateur.

OL Fondation s'appuie sur les compétences des acteurs associatifs pour œuvrer. L'objectif est d'accompagner dans le temps quelques acteurs ciblés afin de maximiser l'efficacité du dispositif.

Au-delà de l'engagement financier, OL Fondation s'efforce d'apporter notamment un éclairage aux projets et un réseau aux porteurs de projets. Les joueurs et joueuses de l'Olympique Lyonnais sont la pierre angulaire du dispositif et participent à cet effort de mise en lumière et mise en réseau.

Positionnement de la structure :

- Mettre en place de véritables partenariats avec les associations où l'engagement financier est un préalable et non une finalité.
- Soutenir des projets dans le temps tant au niveau local, national qu'international.
- Capitaliser sur l'engagement des joueurs pour mettre en lumière les projets et mettre en réseau les porteurs de projets.

Le fonds de dotation sOLidaire est également une structure créée à l'initiative de l'Olympique Lyonnais pour soutenir des projets d'intérêt général.

Le fonds de dotation sOLidaire est distinct d'OL Fondation et il représente la structure communautaire dont les projets sont :

- ouvrir la politique sociale à destination des supporters / sympathisants du Club,
- rassembler toutes les « forces vives du Club » (joueurs, anciens joueurs, supporters, partenaires) autour d'un projet non lucratif commun.

### Concernant OL Fondation :

OL Fondation est une fondation d'entreprise créée par l'OL Groupe, ses filiales et Accor, Cegid, Pathé et Providis Logistique. Créée en août 2007 pour 5 ans, OL Fondation dispose d'un budget de 965 000 € pour agir dans les domaines de l'insertion par le sport, l'éducation, l'aide aux personnes malades ou hospitalisées et le soutien au sport amateur.

Suivant l'exigence d'impact social exprimée par son Conseil d'Administration, OL Fondation a choisi de s'appuyer sur l'expertise et la légitimité du milieu associatif pour agir. L'idée directrice est d'accompagner quelques acteurs ciblés dans le temps sur des projets tangibles afin de favoriser leur développement.

OL Fondation met en place des partenariats avec des acteurs associatifs et capitalise sur l'engagement des joueurs professionnels de l'Olympique Lyonnais pour aller au-delà de l'engagement financier. L'idée est de travailler sur la mise en lumière des projets soutenus et la mise en réseau des porteurs de projets.

Conformément à cette stratégie, OL Fondation a déjà mis en place un dizaine de partenariats avec les acteurs suivants :



### **Insertion par le sport**

*Sport dans la Ville* : OL Fondation soutient ce projet depuis sa création il y a 3 ans. Ce projet vise à fédérer les filles des quartiers dans lesquels intervient l'association sur les enjeux de l'insertion sociale et professionnelle.

*Handicap International* : OL Fondation soutient depuis 4 ans le programme mis en place par l'ONG en Tunisie pour favoriser l'insertion par le football des personnes handicapées. Cette année, OL Fondation a financé l'édition d'un guide pour les éducateurs de sport adapté qui vient finaliser le cycle d'intervention de l'ONG.

*Pachamama* : OL Fondation vient de mettre en place ce partenariat avec l'association Pachamama qui œuvre à Madagascar afin de faire face à l'urgence sociale en mettant en place différents programmes liés à l'enfance. L'association intervient notamment dans les domaines de l'insertion professionnelle, de l'aide sanitaire, de l'éducation et de l'environnement. OL Fondation soutient un programme d'insertion par le football en finançant la création d'une pièce de vie pour assurer le développement du projet et en organisant la formation d'un éducateur au brevet d'entraîneur de football.

*Les Prisons du Cœur* : OL Fondation vient de développer un nouveau partenariat avec les Prisons du Cœur. Cette association, présidée par Pierre Botton, a d'abord travaillé pour lutter contre le choc carcéral et intervient maintenant sur un programme baptisé "Ensemble contre la récidive" qui vise à mettre en place un nouveau modèle de centre de détention pour les primo délinquants de moins de 35 ans volontaires qui n'ont pas été incarcérés pour des crimes de sang ou des crimes sexuels.

### **Éducation**

*Asup Brésil* : OL Fondation soutient depuis 4 ans l'Asup Brésil et a contribué à financer l'agrandissement du centre nutritionnel de la favela de Varzea à Recife afin de porter sa capacité d'accueil de 60 à 150 enfants et poursuivre sa mission d'éducation.

*Apfée* : OL Fondation soutient depuis 3 ans l'Apfée pour favoriser le développement du dispositif Coup de Pouce CLE. Ce dispositif de grande envergure

(près de 60 000 enfants suivis) consiste à accompagner les enfants pouvant connaître des difficultés dans leur apprentissage de la lecture et l'écriture.

*Quai des Ludes* : OL Fondation soutient depuis 2 ans le projet de création d'un Ludopôle qui vise à travailler sur l'éducation des enfants par le jeu. Ce nouveau lieu situé à Lyon Confluence devrait voir le jour au printemps 2012.

*Scène 7* : OL Fondation soutient depuis 2 ans l'association Scène 7 dans l'aménagement d'un nouvel espace dédié à la formation artistique. Ce Centre de Formation ouvre ses portes à un public plus large grâce à des inscriptions à prix modéré.

*Footvaleurs* : OL Fondation vient de mettre en place un partenariat avec Footvaleurs pour financer la création de kits pédagogiques pour les enseignants des CE2, CM1, CM2. En accord avec l'inspection académique, ces kits seront distribués dans un premier temps à 3 groupes scolaires et 15 classes ce qui fera valeur de test avant de le réactualiser en fonction de cette expérimentation et de travailler sur un déploiement à plus grande échelle.

### **Aide aux personnes malades ou hospitalisées**

*Docteur Clown* : OL Fondation soutient depuis 4 ans l'association docteur Clown pour animer les services de pédiatrie de la région lyonnaise. Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le don est affecté à l'intervention de l'association dans le nouvel hôpital Femme Mère Enfant à Bron (69) qui regroupe une bonne partie des services de pédiatrie du Grand Lyon.

*La Fondation IDEE* : Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, OL Fondation soutient la fondation IDEE dans la création de l'institut IDEE qui deviendra l'institut de référence en Europe sur le traitement de l'épilepsie de l'enfant et l'adolescent.

*Mécénat Chirurgie Cardiaque* : OL Fondation soutient depuis 2 ans l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque et a notamment financé la prise en charge de l'opération de deux jeunes enfants atteints de malformations cardiaques.





*Actions Solidaires de Développement* : OL Fondation a mis en place un partenariat avec l'association A.S.D. qui œuvre au Burkina Faso dans le village de Gorom Gorom pour le suivi sanitaire des enfants de la région. L'objectif étant par la mise en place d'une saison sportive, de suivre les enfants afin de dépister et soigner les cas de bilharziose et de syphilis. OL Fondation a financé la mise en place de cette saison sportive.

*Centre Léon Bérard* : OL Fondation vient de mettre en place un partenariat original avec le Centre Léon Bérard (CLB) pour soutenir ses travaux de recherche et lutter contre le cancer.

500 € seront reversés pour chaque but marqué par l'équipe professionnelle lors du Championnat de France de Ligue 1. L'objectif est de valoriser la capacité du CLB à percevoir des dons pour réaliser son ambition d'intégrer le Top 5 européen des laboratoires de recherche sur le cancer.

#### **Soutien au sport amateur**

*La Croix-Rouge française* : OL Fondation soutient depuis 3 ans la Croix-Rouge française avec l'optique de développer la formation aux gestes de premiers secours. Des actions de sensibilisation ont déjà été mises en place à travers la création d'un DVD distribué à l'ensemble des Clubs de la Ligue Rhône-Alpes, et de différentes opérations de sensibilisation autour des matchs de l'Olympique Lyonnais. OL Fondation a choisi d'axer son intervention sur l'accès aux formations PSC1 et IPS.

OL Fondation a consacré un budget de 220 K€ à l'exercice 2010/2011 pour la mise en œuvre de cette politique et a déjà consommé 591 K€ de son programme d'actions pluriannuel sur les 4 premiers exercices (Apports en numéraires auquel il convient d'ajouter tous les apports complémentaires).

#### **Environnement**

Le Groupe a poursuivi cette saison les procédures mises en place (arrêt fontaines à eau, tri sélectif). Un comité relatif au développement durable devrait être mis en place prochainement afin d'œuvrer dans ce sens.

Dans le cadre du projet du Stade des Lumières, après la mise en place d'un protocole avec l'ADEME en octobre 2008, l'aspect développement durable du projet a été amélioré.

Ainsi le second semestre 2010 et le début d'année 2011 ont été consacrés à la mise au point, la rédaction, la reproduction et le dépôt des dossiers réglementaires nécessaires pour obtenir les autorisations permettant de passer à la phase construction du nouveau stade. Ces dossiers reprennent l'ensemble des résultats des études conduites préalablement. Il s'agit de :

- Dossier « Loi sur l'Eau »,
- Etude d'impact,
- Enquête préalable avant travaux dit « Bouchardeau » (dossier Permis de Construire),
- Espèces protégées (dossier Conseil National de la Protection de la Nature CNPN),
- Etude de Sureté et de Sécurité Publique,
- Autorisation d'exploiter - Installations classées (Dossier Installations Classées pour la Protection de l'Environnement-ICPE).

La finalisation de ces dossiers a demandé un important travail d'harmonisation, coordination et cohérence avec les maîtres d'ouvrage publics (Etat, Grand Lyon, SYTRAL, Département).

L'ensemble de ces dossiers (hormis le dossier CNPN) ont été déposés le 18 janvier 2011 auprès des autorités (Préfecture, Grand Lyon, Mairie de Décines) chargées de les instruire et de prescrire leur mise à l'enquête publique (sauf pour le dossier ICPE qui n'est plus soumis à enquête).

Depuis leur dépôt, l'activité sur ces dossiers a essentiellement porté sur la préparation des enquêtes.

Les enquêtes publiques se sont déroulées du 14 juin au 18 juillet 2011.

Le dossier CNPN, qui ne fait pas l'objet d'une enquête publique, a été déposé à la Préfecture le 30 juin 2011.

Le coût global de ces dossiers ressort à 249,5 K€ HT.

#### **Organisation du temps de travail**

La réduction du temps de travail s'organise sur la base des dispositions réglementaires et conventionnelles existantes au travers, notamment, de déclaratifs horaires, de contrepartie aux temps de déplacement, de jours RTT ou d'horaires collectifs, à l'exception des cadres dirigeants.



### Temps partiel

74 collaborateurs sont à temps partiel choisi. Bien que ce mode d'organisation du travail ne soit pas à l'initiative du Groupe, il demeure un mode d'organisation souhaité par les collaborateurs, aussi bien durant une période déterminée (congrés parentaux), qu'indéterminée. L'embauche des recruteurs et des Educateurs des Equipes masculines et féminines est souvent réalisée dans le cadre d'un temps partiel car ces collaborateurs exercent en général une autre activité à titre principal.

Les filiales qui connaissent une importante variation de leur activité (boutiques sur OL Merchandising ou billetterie sur OL Organisation), ont moins recouru à de l'intérim au cours de la saison 2010/2011.

En revanche, sur demande des collaborateurs afin de bénéficier des modalités concernant le règlement des heures supplémentaires (défiscalisation), le Groupe a favorisé l'accomplissement d'heures supplémentaires pour un total de 2 510 heures (soit une augmentation de près de 51 % par rapport à la saison 2009/2010).

L'évolution de l'absentéisme est la suivante :

Motifs (en jours calendaires)	2010/11	2009/10	2008/09
Maladie	1 511	924	703
Accident du travail et trajet (administratifs)	0	143	30
Accident du travail et trajet (joueurs)	4 415	2 738	3 328
Maternité	482	375	252
Congés autres*	548	568	361
<b>Total</b>	<b>6 956</b>	<b>4 748</b>	<b>4 674</b>

\* Hors absences décès, mariage, naissance, enfant malade, sans solde, déménagement.

### Rémunérations

La politique de rémunération du Groupe est marquée par les deux aspects suivants :

- Pour les collaborateurs administratifs, hors domaine sportif, elle est large-

ment fondée sur la performance individuelle, associant une partie fixe et une partie variable, cette dernière comprenant des primes d'objectifs qualitatifs et des primes d'objectifs quantitatifs. La structure de salaire est déterminée selon la réalisation d'objectifs propres à chaque métier.

Les principes de rémunération variable constituent, particulièrement pour les populations commerciales, un outil favorisant le développement du Groupe.

- Pour les collaborateurs du domaine sportif, la politique de rémunération repose sur une négociation entre le Club et le joueur à laquelle vient s'ajouter une partie variable fondée sur la performance collective. Cette politique de rémunération est complétée par une politique d'accompagnement et de motivation collective, basée en partie sur la performance de l'entreprise (PEE, Intéressement).

La masse salariale brute consolidée a évolué de la manière suivante (en K€) :

en K€	2010/11	2009/10	2008/09
Masse salariale brute consolidée	74 680	68 122	56 439

En ce qui concerne la prime d'intéressement, elle représente pour l'exercice 2010/2011 un montant de 487 K€.

## PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

### Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Sur un plan général, le football européen, et en particulier le football français, fait l'objet de mutations importantes du fait de la conjoncture économique qui a mis en évidence les difficultés économiques des clubs suscitant ainsi l'arrivée de nouveaux investisseurs étrangers.

Parallèlement, l'UEFA a mis en place un système de régulation des finances des clubs européens au travers du « Fair Play Financier », conduisant à terme notamment, grâce à des mesures appropriées, les clubs à équilibrer leur compte de résultats.



Dans ce contexte, l'objectif général du Groupe est de s'inscrire dans un modèle économique pérenne et innovant qui associe une stratégie de recrutements ciblés et optimisés permettant un trading de joueurs bénéficiaire, et l'intégration des jeunes issus de son Centre de Formation dans l'équipe première. Pour mener à bien ses objectifs, le Groupe a mis en place un staff sportif, issu de la formation OL.

Pour l'exercice 2011/2012, l'objectif d'OL Groupe est de développer ses revenus grâce à de nouveaux partenariats, s'appuyant sur les valeurs éthiques et de performance attachées à la marque, ainsi qu'au développement international (transfert de know-how).

Des contrats significatifs avec des partenaires prestigieux ont d'ores et déjà été conclus avec Veolia Environnement et Renault Trucks pour l'équipe masculine, Renault Trucks et GDF Suez pour l'équipe féminine qui, par ses valeurs d'image et ses performances sportives, attire de nouveaux partenaires.

OL Groupe aura aussi pour objectif de poursuivre la réduction de ses charges d'exploitation, en particulier la masse salariale et les charges d'amortissements liées aux contrats joueurs.

### Objectif à moyen terme

OL Groupe a développé un plan stratégique adapté pour la période allant jusqu'à la saison 2015/2016 avec un business model actualisé face aux enjeux du futur.

OL Groupe poursuivra donc des objectifs ambitieux autour de la performance économique et sportive, de la formation et de l'éthique.

L'objectif de pérennité économique devrait s'appuyer sur la création de valeur par la formation, l'activité de trading et l'académie et ce, avec une volonté de recherche d'excellence et de mise en place de labels certifiant l'exemplarité de contenus globaux, tant footballistique que d'éducation générale, dans un souci de parité homme / femme. Cette formation reconnue a pour but de développer et de multiplier des partenariats tant en France qu'à l'international.

De même, OL Groupe va poursuivre sa politique de mécénat grâce à OL Fondation et au fonds de solidarité. Des partenariats citoyens au profit du

monde associatif en collaboration avec le Comité Olympique devraient être développés afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

L'équipe féminine qui est la première équipe française à obtenir le titre dans la prestigieuse compétition de Ligue des Champions, ainsi que l'accélération des partenariats constituent des valeurs innovantes.

### ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

Depuis la fin de l'exercice 2010/2011, les principaux événements sont les suivants :

#### Événements sportifs

##### Cessions et départs de joueurs

Après les départs de Delgado, Hartock et Diakhaté en fin de contrat au 30 juin 2011, SASP Olympique Lyonnais a procédé en août 2011 au transfert de :

- *Miralem Pjanic* à l'AS Roma (10,1 M€)

##### Acquisition de joueurs

Trois nouveaux joueurs ont rejoint l'effectif professionnel de la SASP Olympique Lyonnais au cours du mois d'août 2011

- *Bakary Koné* en provenance de Guingamp (3,8 M€), contrat de 5 ans

- *Mouhamadou Dabo* en provenance du FC Séville (1,1 M€), contrat de 4 ans

- *Gueïda Fofana* en provenance du Club du Havre (2 M€), contrat de 4 ans

##### Mutations temporaires de joueurs pour la saison 2011/2012

- *Loïc Abenzoar* (Vannes)

- *Enzo Réale* (Boulogne)

- *Mathieu Gorgelin* (Red Star)

##### Premiers contrats professionnels

- *Sébastien Faure* pour une durée d'un an

- *Thomas Fontaine* pour une durée d'un an

- *Enzo Réale* pour une durée d'un an

- *Alexandre Lacazette* pour une durée de 3 ans (contrat signé en juillet 2010 avec date d'effet 1<sup>er</sup> juillet 2011)



- *Ishak Belfodil* pour une durée de 3 ans (contrat signé en juillet 2010 avec date d'effet 1<sup>er</sup> juillet 2011)
- *Théo Defourny* pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, au terme de son contrat actuel de stagiaire

#### **Prolongation de contrats**

- *Michel Bastos* (+ 2 ans, jusqu'au 30 juin 2015)
- *Anthony Lopes* (+ 2 ans, jusqu'au 30 juin 2013)
- *Saïd Mehamha* (+ 1 an, jusqu'au 30 juin 2012)
- *Hugo Lloris* (+ 2 ans, jusqu'au 30 juin 2015)
- *Maxime Gonalons* (+ 2 ans, jusqu'au 30 juin 2016)
- *Clément Grenier* (+ 2 ans, jusqu'au 30 juin 2014)

#### **Évolution des partenariats**

##### **Contrat de partenariat avec Betcliv**

Pour les saisons 2011/2012 et 2012/2013, l'Olympique Lyonnais et le Groupe Mangas Gaming ont décidé, par contrat du 13 avril 2011, de faire évoluer leur relation et modifier les mentions sur le maillot. Ainsi, la marque Everest Poker apparaît sur la face avant du maillot championnat domicile et extérieur. La marque Betcliv n'apparaît plus sur les maillots, mais sur les supports au sein du stade et sur les éléments de visibilité institutionnelle de l'Olympique Lyonnais.

Ce nouveau contrat prévoit une possibilité de sortie pour Mangas Gaming et l'Olympique Lyonnais à l'issue de la saison 2011/2012.

Les deux marques bénéficient de la possibilité d'utilisation de la dénomination partenaires majeurs de l'Olympique Lyonnais ainsi que la présence des marques sur différents supports de communication du Club. L'accord prévoit pour les marques des opérations de relations publiques lors des différentes compétitions.

Les deux marques bénéficient de l'exclusivité du secteur des jeux en ligne, de paris sportifs et de jeu en ligne de poker.

##### **Contrats de partenariat avec MDA et LG**

Pour la saison 2011/2012, deux contrats de partenariat ont été signés avec respectivement les sociétés MDA et LG. La marque MDA apparaîtra de nouveau sur la poche poitrine du maillot Championnat domicile et la marque LG apparaîtra sur la poche poitrine du maillot Championnat extérieur. Les

deux partenariats ont été conclus pour une saison sportive, soit jusqu'au 30 juin 2012. Les autres dispositifs de visibilité et droits et avantages consentis par le Club sont globalement similaires.

##### **Contrat de partenariat avec Keolis**

Le contrat liant la SASP Olympique Lyonnais et la société Keolis a été reconduit pour la saison 2011/2012 pour globalement des prestations de visibilité et d'utilisation de la marque similaires.

##### **Contrat de partenariat avec Renault Trucks**

Le contrat a été reconduit pour la saison 2011/2012. L'Olympique Lyonnais SASP a conclu un deuxième contrat d'un an avec la société Renault Trucks pour l'apposition de la marque Renault Trucks sur la face avant du maillot pour certains matchs amicaux d'avant saison et du tour préliminaire de la Ligue des Champions. De plus, Renault Trucks a acquis pour la saison 2011/2012, le droit d'apposer sa marque au dos du maillot de l'équipe première féminine de l'Olympique Lyonnais pour le Championnat de France et la Ligue des Champions.

##### **Contrat de partenariat avec Veolia Environnement**

L'Olympique Lyonnais a conclu le 8 septembre 2011, deux contrats avec la société Veolia Environnement France Région, par termes desquels, Veolia Environnement devient partenaire majeur de l'Olympique Lyonnais.

Veolia Environnement apparaîtra sur la face avant du maillot de Champions' League et la manche du maillot Championnat de France domicile et extérieur. Ce positionnement «maillot» est conclu pour deux saisons sportives, soit jusqu'au 30 juin 2013.

La marque Veolia bénéficie en outre de visibilité sur les supports du Club ainsi que d'opérations de relations publiques.

##### **Contrat de partenariat avec GDF Suez**

L'Olympique Lyonnais a conclu, le 1<sup>er</sup> septembre 2011, un contrat de partenariat avec la société GDF Suez pour une saison, soit jusqu'au 30 juin 2012.

La marque GDF Suez apparaîtra sur la face avant du maillot de l'équipe féminine pour la Champions' League, ainsi que sur la poche poitrine du maillot domicile et extérieur de Championnat de France.

La marque bénéficiera aussi d'éléments de visibilité sur le stade de Gerland au cours des rencontres de l'équipe féminine.

GDF Suez, très sensible à la politique de parité homme/femme de l'Olym-



pique Lyonnais et aux valeurs éthiques développées par le Club, participera aussi au fonds de dotation «sOLidaire» de l'Olympique Lyonnais.

### **Contrat de partenariat avec Intermarché**

L'Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat, d'une durée d'un an, avec le groupe Intermarché afférent à des éléments de visibilité et de relations publiques.

### **Stade des Lumières - Choix du Constructeur**

Le projet du Stade des Lumières a franchi une étape déterminante avec la sélection du Groupe Vinci, avec lequel a été signé un protocole d'accord le 26 juillet 2011.

Une phase projet va être menée pendant une période de 6 mois environ, au cours de laquelle OL Groupe et Vinci négocieront et rédigeront le contrat de Conception-Réalisation. A l'issue de cette phase, la signature du contrat de Conception-Réalisation devrait intervenir afin de permettre le lancement de la phase de construction.

Le montant du projet devrait s'élever à 381 M€ HT, comprenant le coût de construction, les frais de maîtrise d'Ouvrage, l'acquisition du foncier, aménagement, études et honoraires (hors coût de financement).

Par ailleurs, le projet Stade des Lumières sera complété par d'autres investissements portés par des partenaires extérieurs, notamment les hôtels, le centre de loisirs et les immeubles de bureaux. Le total des investissements privés liés au projet OL Land devrait ainsi représenter un montant global de 450 M€ HT.

Dans le cadre de ce partenariat « Privé/Privé » le Groupe Vinci s'est engagé à participer au financement sous forme de fonds propres ou quasi fonds propres, en devenant actionnaire jusqu'à une participation maximum de 49 % de la société Foncière du Montout, Maître d'Ouvrage du projet.

L'accord signé le 26 juillet 2011 avec Vinci permettra de conforter le financement sur une base élargie et significative de montant de fonds propres.

## **FACTEURS DE RISQUES**

La réglementation impose de décrire les risques éventuels auxquels OL Groupe pourrait être soumis dans son activité.

La survenance de l'un des risques décrits serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la stratégie, l'activité, les perspectives, la situation financière et les résultats du Groupe. La contrepartie de ces risques est constituée par l'opportunité que génère ce secteur d'activité dans lequel on trouve des réussites probantes tant en Angleterre, qu'en Espagne ou en Allemagne.

### **Risques liés au secteur d'activité de la société**

#### **Risques liés aux activités sportives**

##### *Risques liés à l'impact des résultats sportifs sur le Groupe*

Une part importante des revenus (notamment droits télévisuels, billetterie) du Groupe dépend, directement ou indirectement, des résultats sportifs de l'Olympique Lyonnais. Le développement de nouvelles activités générant des revenus réguliers moins soumis à l'aléa sportif devrait permettre de réduire la dépendance vis à vis des résultats sportifs. Néanmoins, le succès économique du Groupe demeure lié au succès du Club. Bien que le Club ait réussi à maintenir sur les dernières années un excellent niveau de résultats sportifs, le Groupe n'est pas en mesure de garantir, pour les années à venir, la constance des performances sportives, aléatoires par nature et dépendantes de nombreux facteurs sur lesquels il ne peut avoir qu'une maîtrise limitée comme, par exemple, l'indisponibilité de joueurs en raison de blessures, les disqualifications ou suspensions, des contre-performances répétées, une non-qualification en UEFA Champions League ou une relégation en Ligue 2.

##### *Gestion des risques liés à l'impact des résultats sportifs sur le Groupe*

Pour limiter les risques liés à l'impact des résultats sportifs, par nature aléatoires, la direction du Groupe s'efforce de générer des ressources régulières et moins directement dépendantes des résultats sportifs. Cet effort s'est d'abord traduit par la mise en œuvre d'une politique de diversification au travers de différentes filiales.

Par ailleurs, la direction cherche à réduire l'aléa sportif en appliquant une



politique de recrutement réfléchi fondée à la fois sur les qualités sportives intrinsèques des joueurs recrutés, mais également sur leur capacité à s'intégrer au Club, et en capitalisant sur les jeunes joueurs prometteurs issus du Centre de Formation.

En outre, l'effectif comprend 29 joueurs professionnels (hors joueurs prêtés) dont 11 joueurs issus du Centre de Formation, nombre que le Club considère comme suffisant afin d'appréhender les risques liés à l'indisponibilité d'un ou plusieurs joueurs. Par ailleurs, le Club estime que les effectifs de son Centre de Formation lui permettront de faire face, le cas échéant, aux risques de blessures, d'insuffisance des conditions physiques ou de convocation en matchs internationaux des joueurs.

Un important accord est intervenu entre l'UEFA et la FIFA pour indemniser les Clubs des participations des joueurs internationaux dans le cadre de l'Euro 2012 et des Coupes du Monde 2010 et 2014.

De plus, la sélection des joueurs pour les matchs amicaux internationaux donne aujourd'hui lieu à une indemnisation pour les Clubs.

#### ***Risques de dépendance vis-à-vis des revenus issus des droits marketing et télévisuels et incertitudes liées à leur évolution***

Les droits marketing et télévisuels constituent l'une des principales sources de revenus du Groupe. Ils ont ainsi généré, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, des produits de 69,6 M€ dont 46,6 M€ versés par la Ligue de Football Professionnel (LFP) et la Fédération Française de Football (FFF) et 23 M€ versés par l'UEFA (Union of European Football Association). Ces 69,6 M€ ont représenté 45 % du total des produits des activités, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 (78,4 M€, soit 49 % au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010). Une part substantielle des revenus est générée par la vente centralisée des droits télévisuels et marketing qui sont notamment redistribués aux Clubs de Ligue 1 (Championnat de France de première division) selon les clés de répartition décrites ci-après. S'agissant des droits marketing et télévisuels versés par la LFP, ils comprennent une part fixe et une part variable. La part fixe représente 50 % de l'enveloppe globale des droits marketing et télévisuels, et est répartie équitablement entre tous les Clubs participant à la Ligue 1. La part variable est distribuée aux Clubs selon les critères de performance et de notoriété. S'agissant des droits marketing et télévisuels versés par l'UEFA, ils comprennent (i) une part fixe composée d'une prime de parti-

icipation à la compétition, de primes de match, de primes de performance et de primes versées en fonction de la progression du Club dans la compétition et (ii) une part variable déterminée en fonction de la part de marché des droits du pays considéré sur le total des droits européens. La moitié de cette part variable est reversée aux Clubs français participants, selon leur classement en Ligue 1 de la saison précédente et le nombre d'équipes françaises participant à la compétition. L'autre moitié est répartie au prorata du nombre de matchs joués par les Clubs français pendant la compétition. La redistribution des recettes générées par la vente centralisée des droits marketing et TV dépend ainsi de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe ne peut avoir qu'une maîtrise limitée.

#### ***Gestion des risques de dépendance aux revenus issus des droits marketing et télévisuels et incertitudes liées à leur évolution***

Les résultats de l'appel d'offres ayant pour objet les droits télévisuels organisés par la Ligue Professionnelle de Football sécurisent pour quatre ans (2008/09 - 2011/12) les revenus distribuables aux Clubs pour un montant de l'ordre de 668 M€ annuels. Canal Plus, diffuseur historique du Championnat de France qui était seul détenteur des droits, a vu un challenger intervenir pour diffuser les rencontres de Championnat de France. Le Groupe Orange partage désormais avec Canal Plus les droits de diffusion.

Le 13 mai 2011, un nouvel appel d'offres relatif aux saisons 2012-2016 sur les droits audiovisuels de la Ligue 1 a été lancé par la Ligue de Football Professionnel (LFP) au terme duquel une première attribution de cinq lots à Canal + et à la chaîne qatarie Al-Jazira pour un montant total de 510 M€ par an a été effectuée le 23 juin 2011. Cette somme est pour l'instant inférieure au montant des saisons 2009 à 2012 suite au désengagement du Groupe Orange et à la volonté du Groupe Canal + de baisser son investissement ; cependant, il reste encore quatre lots à attribuer (matchs à la demande et droits mobiles) qui pourraient représenter près d'une centaine de millions d'euros. Afin de limiter au maximum le risque d'offres insuffisantes, la LFP a élaboré un appel d'offres découpant les droits en neuf lots avec des matchs répartis sur trois jours, imposant des prix de réserve pour les cinq premiers lots et se mettant en position de diffuser elle-même son produit, via une future chaîne baptisée CFoot. Par ailleurs, l'arrivée de la chaîne Al Jazeera a permis de compenser en partie le retrait d'Orange et de maintenir un niveau de concurrence approprié.



Afin de limiter la dépendance du Groupe vis-à-vis de la vente des droits marketing et télévisuels et, étant donné que les droits du différé sont commercialisables directement par les Clubs selon le décret du 15 juillet 2004, la direction a créé depuis 2004 une filiale spécialisée, OL Images, chargée d'exploiter directement les droits télévisuels du Club. OL Images a ainsi lancé sa propre chaîne de télévision (OL TV) qui produit et réalise des programmes, des DVD, des films publicitaires et de la VOD.

Par ailleurs, la direction du Groupe a diversifié les sources de diffusion en concluant des partenariats avec d'autres diffuseurs que les groupes de télévision, tels qu'Orange, afin de pouvoir exploiter les droits télévisuels sur de nouveaux médias (notamment Internet et téléphonie mobile de troisième génération).

Un contrat relatif aux droits télévisuels liés à l'UEFA Champions League et à l'Europa League a été conclu pour une durée de trois ans, qui couvre la période 2009 à 2012.

Ce contrat porte sur un montant de 1,1 milliard d'euros par an et représente une augmentation de plus de 34 % par rapport au contrat précédent.

#### ***Risques liés à la perte de licence d'un joueur clé***

La valeur des joueurs de l'Olympique Lyonnais représente une part significative des actifs du Groupe. Au 30 juin 2011, la valeur nette comptable des joueurs s'élevait à 92,9 M€. Un joueur est susceptible de perdre sa licence, notamment en cas de blessure grave ou de sanction disciplinaire. Outre les difficultés sur le plan sportif qu'une telle situation pourrait engendrer pour le Club, cette perte de licence pourrait d'une part, conduire à une diminution importante de la valeur des actifs du Groupe et, d'autre part, entraîner dans un contexte marqué par une croissance de la valeur et des prix de transfert des joueurs de renom, des coûts importants de remplacement du joueur inapte.

#### ***Gestion des risques liés à la perte de licence d'un joueur clé***

Les risques liés à la perte de licence des principaux joueurs sont couverts par une police d'assurance.

Cette police d'assurance indemnise la SASP Olympique Lyonnais en cas de décès ou de perte de licence de certains joueurs quelle qu'en soit la cause. Le Groupe OL a souhaité par appel d'offres, couvrir la totalité du Groupe professionnel en cas de crash collectif. Cette police d'assurance conclue en avril 2008, vient en complément de la police perte de licence. Le montant des capitaux garantis par les 2 polices, à échéance du 30 juin 2011, s'élève à 124 M€ environ.

#### ***Risques liés à la défaillance de partenaires ou de contreparties***

Les sommes perçues par le Club au titre des indemnités de transferts représentent généralement une part significative des revenus du Groupe. La moyenne annuelle constatée sur 6 ans (2006 à 2011) s'élève à 42,7 M€. Les produits de cessions de contrats joueurs ont représenté 21,8 M€, soit 14 % du total des produits des activités au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 (14,1 M€, soit 8,8 % du total des produits des activités au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010). Ainsi qu'évoqué dans le chapitre Activité et résultats du présent rapport, le marché de trading de joueurs a connu une forte baisse au cours de l'hiver 2010/2011 et une bonne reprise au cours de l'été 2011.

Dans l'hypothèse d'un transfert réalisé sans garantie et avec un paiement échelonné, la défaillance du Club cessionnaire et le non-paiement de l'indemnité de transfert due au Club ou, plus généralement, une défaillance financière des principaux Clubs de football européens pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la stratégie, l'activité, les perspectives, la situation financière et les résultats du Groupe.

#### ***Gestion des risques liés à la défaillance de contreparties***

Pour faire face à un éventuel risque de défaillance du paiement différé du solde des indemnités de transfert de joueurs, le Groupe cherche à en sécuriser le paiement par le biais de garanties bancaires adossées à chacune des échéances de règlement différées.

#### ***Risques de sensibilité des résultats à la politique de cession de joueurs***

La politique de cession de joueurs fait partie intégrante de l'activité du Groupe. Cependant, le résultat opérationnel courant du Groupe pourrait être affecté par des variations éventuelles des produits de cession dont la régularité ne peut être garantie.



*Gestion des risques de sensibilité des résultats à la politique de cession de joueurs*

L'intérêt manifesté par des investisseurs dans le football et en particulier dans l'acquisition de Clubs, confirmé par le rachat en mai 2011 du Club du Paris Saint Germain par un fonds d'investissement qatari, QSI, permet d'envisager des cessions de joueurs d'envergure avec des clubs disposant de moyens financiers importants. Ce phénomène est particulièrement sensible en Angleterre et se conjugue avec la très forte évolution des droits marketing et télévisuels. Cependant, une crise économique grave serait de nature à priver l'Olympique Lyonnais d'acheteurs importants traditionnels (Chelsea, Madrid, Barcelone).

**Risques liés au dopage**

Pour améliorer leurs performances, des joueurs pourraient être tentés d'avoir recours à des produits dont l'utilisation est prohibée. Bien que des contrôles soient fréquemment réalisés par les instances nationales et internationales, le Groupe n'est pas en mesure d'assurer que chaque membre de son personnel sportif et de son encadrement respecte la réglementation en vigueur en la matière. Si un joueur ou un membre du personnel d'encadrement devait être impliqué dans une affaire de dopage, l'image et la popularité de l'Olympique Lyonnais pourraient être ternies, ce qui pourrait entraîner une baisse d'attractivité du Club et un risque de résiliation de contrats importants.

*Gestion des risques liés au dopage*

Afin de lutter contre les risques de dopage, la SASP Olympique Lyonnais a mis en place un suivi médical personnalisé pour chaque joueur de l'effectif professionnel et réalise des contrôles biologiques au début et au milieu de chaque saison sportive.

**Risques en matière d'accident dans l'enceinte du stade et risques liés au hooliganisme ou à un acte terroriste lors d'un rassemblement sportif**

L'Olympique Lyonnais organise, tout au long de la saison, des rencontres accueillant de très nombreux spectateurs. A ce titre, le Club est sujet au risque de survenance d'un accident, d'un acte de racisme, d'un acte de hooliganisme ou d'un acte de terrorisme dans l'enceinte du stade. Si l'un de ces risques venait à se réaliser, l'activité de la SASP Olympique Lyonnais pourrait

s'en trouver fortement affectée, certains événements pouvant par exemple entraîner l'indisponibilité d'une partie du stade pour une période indéterminée, provoquer une crainte chez les spectateurs conduisant à une diminution de la fréquentation du stade et donner lieu à des sanctions disciplinaires (matches à huis clos, amendes, exclusion de la compétition). Les actes de hooliganisme, ou de racisme en particulier, pourraient également nuire à l'image du Club, et ce en dépit des mesures mises en œuvre par le Club pour prévenir de telles dérives. En outre, les victimes d'accident, d'actes de hooliganisme, de racisme ou de terrorisme pourraient chercher à obtenir réparation auprès de la SASP Olympique Lyonnais. Par ailleurs, les mesures de sécurité pourraient être renforcées à la suite d'actes de terrorisme ou de hooliganisme, accroissant les dépenses liées à la sécurité des spectateurs et aux coûts d'assurances du Groupe. Des événements équivalents survenant dans d'autres stades en France ou en Europe pourraient également engendrer une diminution de la fréquentation du stade utilisé par le Club ou des coûts additionnels pour le Groupe liés aux mesures de sécurité et aux assurances.

*Gestion des risques en matière d'accident dans l'enceinte du stade et risques liés au hooliganisme ou à un acte terroriste lors d'un rassemblement sportif*

Afin de prévenir les accidents dans l'enceinte du stade, ainsi que les actes de hooliganisme ou de terrorisme lors d'un match, la direction du Groupe s'appuie sur une équipe d'organisation expérimentée et a élaboré un dispositif de sécurité plus strict que les impératifs du plan de sécurité intérieur imposés par les autorités publiques. La SASP Olympique Lyonnais a ainsi mis en place un système de contrôle d'accès au stade de Gerland et les équipes d'organisation procèdent à des palpations de sécurité systématiques.

Par ailleurs, des zones de sécurité sont aménagées entre les tribunes de façon à éviter tous contacts entre les supporters des deux équipes. L'Olympique Lyonnais emploie également une équipe de stadiers diplômés dont le rôle est d'anticiper et, le cas échéant, de contrôler les débordements de supporters. L'Olympique Lyonnais est d'ailleurs à l'origine du diplôme de stadier.

Enfin, la direction de la SASP Olympique Lyonnais a le souci permanent de dialoguer avec les Clubs de supporters afin de garantir la sécurité dans l'enceinte du stade. Un système incitatif de remises sur le prix des abon-





ments a également été mis en place pour récompenser les associations de supporters dont l'attitude est jugée exemplaire pendant les matchs.

#### ***Risques liés à l'insuffisance des couvertures d'assurances au sein du stade***

Une insuffisance des couvertures d'assurance au sein du stade en cas d'augmentation de la sinistralité, en particulier en cas d'accident dans le stade du Club, pourrait avoir un effet significatif défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

#### ***Risques de dépendance vis-à-vis des contrats de partenariat sportif et risques de résiliation ou de non/renouvellement***

La SASP Olympique Lyonnais a conclu des contrats de partenariat sportif avec un nombre limité de grandes entreprises telles que adidas, BetClic/Everest Poker, Veolia Environnement, Groupama, Renault Trucks, MDA, Araldite, Keolis... Les produits des activités générés par les activités de partenariat et de publicité représentent une part importante du total des produits des activités (19,5 M€ au 30 juin 2011, soit 12,6 % du total des produits des activités ; 14,7 M€ au 30 juin 2010, soit environ 9,2 % du total des produits des activités). Les contrats de partenariat sportif sont conclus pour une période déterminée et sont donc soumis à l'aléa du non-renouvellement ou de renégociation à l'échéance. Certains contrats prévoient également des clauses de résiliation anticipée. En outre, une part importante des revenus générés par certains contrats dépend des performances sportives du Club, par nature aléatoires, et peut donc être susceptible de variation.

#### ***Gestion des risques de dépendance, de résiliation, de non-renouvellement des contrats de partenariat***

Afin de limiter les risques d'une éventuelle dépendance aux contrats de partenariat, le Groupe privilégie la conclusion de partenariats diversifiés et de longue durée (adidas 30/06/20, BetClic/Everest Poker 30/06/13, Veolia Environnement 30/06/13, Groupama 30/06/13, Renault Trucks 30/06/12, MDA 30/06/12, Keolis 30/06/12).

#### ***Risques liés à l'augmentation des salaires des joueurs***

Une inflation des salaires des joueurs pourrait entraîner une augmentation

conséquence de la masse salariale et avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

#### ***Gestion des risques liés à l'augmentation des salaires des joueurs et au marché des transferts***

Le Groupe porte une attention toute particulière au Centre de Formation de l'Olympique Lyonnais afin de révéler de jeunes talents et les intégrer à terme au sein de l'effectif professionnel. Ainsi, au 30 juin 2011, 11 joueurs sur les 29 joueurs de l'effectif professionnel étaient issus du Centre de Formation du Club.

Par ailleurs, pour faire face à une éventuelle inflation des salaires et de la valeur des joueurs, le Groupe a mis en place au niveau de la SASP Olympique Lyonnais, une politique de recrutement équilibrée visant à favoriser l'acquisition de jeunes joueurs dotés d'un certain potentiel sportif, plutôt que l'acquisition de joueurs de renom pour lesquels les coûts d'acquisition et salariaux peuvent être significativement plus élevés. Cette politique passe par des dispositifs de repérage et de recrutement efficaces et par une politique volontariste d'intégration des joueurs au Club et au projet du Groupe (suivi notamment linguistique des recrues étrangères).

#### ***Risques liés à la baisse de popularité du football et des compétitions nationales ou européennes ou du Club***

Une part importante des revenus du Groupe et donc de ses résultats financiers est liée, directement ou indirectement, à la popularité du football en général, et de l'Olympique Lyonnais en particulier. La baisse d'attractivité du football en raison d'un manque d'intérêt pour les compétitions nationales et européennes pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe.

#### ***Risques liés aux pratiques antisportives et illégales***

Les revenus des Clubs de football professionnels dépendent principalement de leurs résultats sportifs qui sont aléatoires par nature. Afin de réduire cet aléa et assurer à leur équipe des succès sportifs, des dirigeants de Clubs pourraient être tentés de recourir à des pratiques antisportives et illégales qui pourraient nuire à l'image et à la popularité du football.



## Risques liés à l'environnement juridique

### Risques liés aux contraintes législatives et réglementaires applicables à l'activité du football

#### *Risques liés à la perte du numéro d'affiliation*

Afin de pouvoir participer aux compétitions, le Club doit avoir été autorisé par l'Association à faire usage du numéro d'affiliation délivré par la FFF à cette dernière. Cette mise à disposition est prévue dans la convention conclue entre la SASP Olympique Lyonnais et l'Association.

En France, la résiliation de la convention entre l'Association et la SASP Olympique Lyonnais entraînerait la perte de l'usage par le Club du numéro d'affiliation et par conséquent l'impossibilité de participer aux compétitions. Une telle situation affecterait de manière significative la stratégie, l'activité, les perspectives, la situation financière et les résultats du Groupe, ce qui n'est plus le cas à l'étranger. La société estime que ce risque peut être amené à évoluer favorablement dans le futur.

#### *Risques liés aux changements de réglementation applicable*

L'activité professionnelle du football est régie par une législation nationale et internationale rigoureuse, spécifique et complexe, notamment concernant les règles de participation aux compétitions et les modalités de commercialisation des droits télévisuels. Cette législation a fait l'objet d'évolutions importantes au cours des dernières années. Des évolutions dans la nature, l'application ou l'interprétation des législations et réglementations en vigueur pourraient, en raison des conditions nouvelles d'exercice des activités du Groupe, affecter la gestion du Groupe ou constituer un frein à son développement.

Bien que le Groupe fasse ses meilleurs efforts pour anticiper ces changements, une telle situation, si elle se produisait, pourrait entraîner une augmentation des coûts et des dépenses d'investissement liés à la gestion de l'équipe professionnelle et/ou une réduction de ses revenus et serait susceptible d'affecter de manière significative la stratégie, l'activité, les perspectives, la situation financière ou les résultats du Groupe.

*Gestion des risques liés aux contraintes législatives et réglementaires applicables à l'activité du football*

Le Groupe est représenté dans les principales instances décisionnelles du football. Jean-Michel Aulas est Vice-Président de la LFP depuis 2000. Il est membre du bureau et Président de la commission des Finances de l'UCPF, et membre du « Board » de l'ECA, qui est la structure représentative des Clubs engagés dans les compétitions de l'UEFA, Co-Président de la Commission Finances de l'ECA (notamment en charge du « Financial Fair Play »), représentant de l'ECA auprès de l'Union Européenne pour le dialogue social. Il est également membre de la Commission des Clubs de la FIFA.

Cette présence au sein des instances, tant nationales qu'européennes, permet d'être informé, d'envisager des actions et d'anticiper les changements de réglementation.

Par ailleurs, le Club a renforcé depuis octobre 2009 sa structure juridique, avec en outre le recrutement d'un Directeur Juridique issu de la Direction Juridique de la Ligue de Football Professionnel, qui effectue, assisté de ressources internes et externes, une veille réglementaire permanente concernant la législation footballistique tant au niveau international, européen que français et siège notamment à la Commission Juridique de l'UCPF.

#### *Risques liés au contrôle de la Direction Nationale de Contrôle de Gestion (DNCG) et au contrôle de l'UEFA relatif au Fair Play Financier*

La SASP Olympique Lyonnais est soumise au contrôle annuel de la DNCG. Bien que le Club n'ait jamais fait l'objet de sanction, une décision de la DNCG qui sanctionnerait la SASP Olympique Lyonnais en raison de sa situation juridique et financière pourrait affecter la stratégie, l'activité, les perspectives, la situation financière et les résultats du Groupe.

De plus, il existe à ce jour des difficultés quant à l'application cumulative des règles boursières et des règles de la Direction Nationale de Contrôle de Gestion et de la Ligue de Football Professionnelle aux sociétés du Groupe, compte tenu de l'absence de mesures de coordination entre ces règles et en particulier de l'absence de prise en compte par la réglementation de la situation particulière d'un Club sportif, filiale de société cotée.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011, la nouvelle réglementation du Fair Play Financier européen est entrée en vigueur qui prévoit un contrôle renforcé de l'UEFA, via un Panel de Contrôle Financier, sur l'équilibre financier et les



arriérés de paiement des Clubs évoluant dans une compétition européenne. Pour limiter ce risque, un renforcement de la structure de management financier du Club a été opéré depuis février 2011, avec notamment le recrutement d'un Directeur Financier, doté d'une forte expertise en contrôle et audit interne.

#### ***Risques liés aux règles relatives aux transferts de joueurs et à leur modification***

Une part significative des revenus du Groupe provient de la cession de contrats joueurs. La réglementation actuelle autorise les Clubs à recevoir des indemnités de transfert importantes dans l'hypothèse où le joueur change de Club avant le terme de son contrat de travail. Une modification de cette réglementation pourrait remettre en cause la possibilité pour les Clubs de recevoir des indemnités de transfert.

#### ***Risques liés au régime des charges sociales applicables aux rémunérations des joueurs***

La suppression au 1<sup>er</sup> juillet 2010 de la rémunération du droit à l'image collective des joueurs d'un Club sportif professionnel qui avait permis aux Clubs de football français de bénéficier d'une exonération de charges sociales sur une partie de la rémunération versée aux joueurs est de nature à affecter les résultats des exercices ouverts à compter de cette date. L'impact relatif est estimé à environ 4,3 M€ sur l'exercice 2010/2011.

#### ***Risques liés à une multiplication des mesures disciplinaires***

La législation prévoit que les sociétés anonymes sportives professionnelles peuvent voir leur responsabilité engagée au niveau disciplinaire pour les actes commis par leurs membres et par les supporters dans l'enceinte ou dans les zones adjacentes du stade où se déroule le match. La multiplication ou le développement de sanctions disciplinaires susceptibles d'être prises à l'encontre de la SASP Olympique Lyonnais, dans le cadre de la mise en jeu de sa responsabilité, pourrait affecter l'image, la stratégie, l'activité, les perspectives, la situation financière et les résultats du Groupe.

#### ***Risques liés à certains régimes fiscaux***

Les recettes des manifestations sportives sont assujetties à la taxe sur les spectacles. Une modification de la législation, et notamment la suppression de la taxe sur les spectacles et l'assujettissement de ces recettes à la taxe

sur la valeur ajoutée ou à toute autre taxe, pourrait avoir des conséquences sur les tarifs des billets et donc un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

### **Autres risques propres au Groupe**

#### **Risques liés aux atteintes à la marque OL**

L'exploitation de la marque OL génère une part importante des revenus du Groupe. En dépit des mesures de protection existantes, la marque OL pourrait être l'objet de contrefaçon et des produits revêtus de la marque OL pourraient être distribués via des réseaux parallèles. Cette contrefaçon et cette distribution parallèle pourraient entraîner un manque à gagner important, et pourraient, à terme, nuire à l'image de la marque OL.

#### *Gestion des risques liés aux atteintes à la marque OL*

Afin de protéger sa marque et de lutter contre tout acte de contrefaçon, le Groupe a formellement sollicité l'intervention, depuis octobre 2005, des autorités douanières et s'est adjoint les services d'un cabinet d'avocats spécialisé afin de diligenter toutes les actions judiciaires nécessaires à une protection efficace de la marque OL.

#### **Risques liés aux conditions d'utilisation et à l'indisponibilité partielle ou totale du stade Gerland**

La SASP Olympique Lyonnais a conclu avec la Ville de Lyon une convention valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public aux termes de laquelle le Club peut notamment utiliser le stade Gerland pour y disputer l'intégralité de ses matchs, en Championnat et en coupes nationales ou en coupes européennes. Le non renouvellement ou la résiliation anticipée de cette convention pourrait conduire le Club à devoir trouver un stade de remplacement pour l'organisation et le déroulement de ses matchs. Par ailleurs, le stade pourrait être rendu partiellement ou totalement indisponible, notamment du fait de sanctions sportives, de catastrophes naturelles, d'accidents ou d'incendies. Le Groupe ne peut garantir que, dans ces situations, il serait en mesure de retrouver rapidement un stade présentant des caractéristiques équivalentes à celles du stade Gerland et ce dans des conditions similaires.

En outre, toute modification significative des termes de la convention



d'occupation temporaire du domaine public liant la Ville de Lyon et la SASP Olympique Lyonnais qui entraînerait un changement substantiel des conditions d'utilisation du stade ou des conditions financières, pourrait avoir un effet significatif défavorable sur la stratégie, l'activité, les perspectives, la situation financière et les résultats du Groupe.

#### **Risques liés au projet de développement du nouveau stade, ainsi qu'à son financement**

Le Groupe met en œuvre son projet de construction d'un nouveau stade à Décines. Le développement de ce projet immobilier est un processus long et complexe faisant intervenir de nombreux paramètres. Cette opération suppose notamment l'obtention d'autorisations administratives (en particulier le permis de construire).

Le délai nécessaire à l'obtention de ces autorisations et les éventuels recours contentieux contre des décisions administratives pourraient retarder le processus de développement. De même, le calendrier de construction de ce projet pourrait subir un décalage en raison de la survenance d'événements imprévus, tels que la découverte de sites archéologiques sur l'emplacement du nouveau stade, de contraintes architecturales et techniques liées à un ouvrage complexe, de difficultés ou litiges éventuels avec les entreprises de construction ou encore de défaillances de prestataires. Le Groupe pourrait aussi être confronté à des difficultés pour obtenir le financement nécessaire pour la réalisation du stade. Ces différents événements sont donc susceptibles d'entraîner des retards et des coûts supplémentaires importants, voire, dans des situations extrêmes (telles que l'impossibilité d'obtenir les financements nécessaires) un risque de non réalisation, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la stratégie, l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Un retard important ou la non réalisation de ce projet sont également de nature à affecter de manière significative les perspectives à moyen terme du Groupe.

#### *Gestion des risques liés au projet de développement du nouveau stade*

Dans le cadre de ce projet, le Conseil d'Administration de la société a mis en place un Comité d'investissement du stade et a décidé de constituer la société Foncière du Montout, une filiale actuellement détenue à 100 % par OL Groupe, dont l'objet est notamment l'acquisition foncière, le remem-

brement, l'aménagement, la gestion et la revente d'unités foncières et l'exploitation d'infrastructures sportives.

Par ailleurs, un protocole d'accord a été signé le 26 juillet 2011 avec le Groupe Vinci (Vinci Construction et Vinci Concession) dans le cadre de la réalisation d'un marché de Conception / Réalisation. Le Groupe Vinci pourrait également contribuer au financement du projet via son entrée dans le capital de la société Foncière du Montout à concurrence d'une participation de 49 % maximum.

#### **Risques de dépendance vis-à-vis des hommes clés**

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise de son Président, de ses cadres dirigeants et de son personnel sportif et technique. En cas de départ de l'un ou plusieurs de ses dirigeants disposant d'une grande expérience des marchés sur lesquels le Groupe exerce son activité, ou si l'un ou plusieurs d'entre eux décidaient de réduire ou mettre fin à leur implication, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour les remplacer et, en conséquence, ses activités pourraient s'en trouver ralenties et sa capacité à réaliser ses objectifs en être affectée.

#### **Risques liés à l'influence des actionnaires principaux sur l'activité et la stratégie du Groupe**

A la date du 30 septembre 2011, Jean-Michel Aulas, au travers de la société ICMI, et la société Pathé détiennent respectivement 34,17 % et 26,84 % du capital représentant 43,55 % et 26,81 % des droits de vote de la Société et bénéficient de droits de vote double. En droit français, les actionnaires majoritaires contrôlent la plupart des décisions devant être adoptées en Assemblée Générale, notamment celles relatives à la nomination des administrateurs, à la distribution de dividendes et, dans la mesure où ils détiennent les 2/3 des droits de vote aux assemblées, aux modifications des statuts. Des désaccords pourraient aboutir à un blocage dans le fonctionnement du Conseil d'Administration de la société, ce qui pourrait retarder ou empêcher la prise de décisions stratégiques.

#### **Risques liés à la diversification éventuelle dans d'autres secteurs et à l'absence de réussite de la stratégie de diversification**

Le Groupe a mené une politique active de diversification de ses activités (au travers notamment de prises de participation et de partenariats) afin de trouver de nouvelles sources de revenus régulières et moins soumises



à l'aléa sportif. Aucune garantie ne peut être donnée sur la réussite de ces développements.

### Risques de marché

Se référer au chapitre 4.7 des notes annexes des comptes consolidés.

### Risques de taux

Le risque de taux d'intérêt du Groupe est essentiellement lié aux emprunts et dettes financières portant intérêt à taux variable. Globalement, le Groupe est peu exposé au risque de taux du fait d'un endettement net positif sur ce type de taux (excédent de trésorerie de 26,9 M€ sur des taux variables, pour une dette de -45,1 M€ concernant les taux fixes).

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, le montant total de l'endettement brut du Groupe portant intérêt à taux variable (généralement Euribor majoré d'une marge fixe) s'élevait à 9,5 M€ dont 7 M€ au titre du contrat de crédit et de cautions syndiqué conclus par la société SASP Olympique Lyonnais, et cautionné par la société OL Groupe, avec un pool de 7 banques incluant le Crédit Lyonnais et le Groupe CM-CIC / BECM en qualité d'arrangeurs mandatés et la BNP Paribas en tant qu'arrangeur. Les autres participants sont la Société Générale, HSBC, NATIXIS et Banque Populaire Loire et Lyonnais. Le montant total de la ligne de crédit et de cautions confirmée s'élève à 57 M€ pour une durée de 3 ans avec une option d'extension d'un an. Celle-ci s'inscrit en substitution des lignes de crédit et de caution bilatérales auparavant en place.

L'emprunt OCEANE (23,3 M€) émis en décembre 2010 est à taux fixe (rendement de 7 % annuels).

Le solde des dettes financières brutes est relatif à deux contrats de prêt conclus au bénéfice de l'Association Olympique Lyonnais (emprunt à taux variable) et de la SCI de l'Olympique Lyonnais (emprunt à taux fixe) concernant des acquisitions et travaux de construction. Ces emprunts sont à taux fixe.

#### Gestion des risques de taux

A ce jour, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de taux.

### Echéancier des actifs et passifs financiers hors créances clients et dettes fournisseurs du Groupe au 30 juin 2011

(en K€)	Montant
<b>Total à + 1 an au plus</b>	<b>20 583</b>
<b>Dont passifs financiers à un an au plus</b>	<b>34 662</b>
Dont dettes bancaires à taux fixe	1 296
Dont dettes sur contrats joueurs à taux fixe	32 929
Dont dettes bancaires à taux variable	437
<b>Dont actifs financiers à un an au plus</b>	<b>55 245</b>
Dont placements à taux variable	25 785
Dont placements à taux fixe	-
Dont disponibilités à taux variable	10 603
Dont créances sur contrats joueurs à taux fixe	18 857
<b>Total à + d'1 an et - de 5 ans</b>	<b>-37 657</b>
<b>Dont dettes à + d'1 an et - de 5 ans</b>	<b>39 017</b>
Dont dettes bancaires à taux fixe	21 730
Dont dettes sur contrats joueurs à taux fixe	9 062
Dont dettes bancaires à taux variable	8 224
<b>Dont créances à + d'1 an et - de 5 ans</b>	<b>1 360</b>
Dont créances sur contrats joueurs à taux fixe	1 360
<b>Dont dettes à + de 5 ans</b>	<b>- 1 190</b>
<b>Dont dettes à + de 5 ans</b>	<b>1 190</b>
Dont dettes bancaires à taux fixe	335
Dont dettes bancaires à taux variable	855
<b>Total</b>	<b>-18 263</b>

(en K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Passifs financiers	34 662	39 017	1 190
Actifs financiers	55 245	1 360	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>20 583</b>	<b>-37 657</b>	<b>-1 190</b>
Hors bilan			
<b>Position nette après gestion</b>	<b>20 583</b>	<b>-37 657</b>	<b>-1 190</b>
(dont position nette après gestion à taux variable : 26 872 K€)			



Sur la base de la trésorerie nette positive du Groupe au 30 juin 2011, le Groupe estime qu'une baisse d'1 point des taux d'intérêt (en ce qui concerne sa trésorerie nette à taux variable) aurait un impact sur son résultat financier positif de +0,3 M€.

#### Risques de change

A ce jour, le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change.

#### Risques sur actions

En dehors des participations dans des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, OL Groupe ne possède pas de participation d'un montant significatif. OL Groupe dispose d'actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachat en vue notamment du service d'options d'achat d'actions ou de l'animation du marché au travers du contrat de liquidité. Au 30 juin 2011, 194 640 actions étaient affectées à l'objectif du service d'un plan d'options d'achat d'actions ce qui représentait un montant de 1 132 805 € sur la base du cours de clôture et 168 056 actions étaient auto-détenues en application du contrat de liquidité ce qui représentait un montant de 978 085 € sur la base du cours de clôture au 30 juin 2011.

#### Risques de liquidité

Au 30 juin 2011, le Groupe dispose d'un montant de 57 M€ de lignes de crédit et de cautions au travers du Crédit Syndiqué mentionné plus haut et signé en mai 2011, afin de faire face aux besoins de financement de ses activités courantes dont 7 M€ ont été tirés sous forme de billets financiers et 37,9 M€ sous forme de cautions bancaires. Ce contrat a une échéance de trois ans courant jusqu'au 6 mai 2014 et est renouvelable pour une année complémentaire, après accord des banques.

Ce crédit syndiqué fait l'objet d'un dispositif de garanties données à hauteur de 50 % des tirages et cautions joueurs en cours sous forme de cessions de créances Dailly à titre de garantie, concernant un type de factures cessibles délimité, et comporte également des clauses de remboursement anticipé sous forme de covenants bancaires à respecter semestriellement (cf note 4.7.2 Annexe des comptes consolidés).

Les principales caractéristiques des covenants bancaires auxquels est soumis le crédit syndiqué sont les suivantes :

- Le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :
  - Endettement net ajusté sur fonds propres inférieur à 1 (étant précisé que les dettes financières issues de l'emprunt OCEANE émis le 28 décembre 2010 sont exclues des dettes financières consolidées dans le calcul du ratio),
  - Endettement ajusté sur excédent brut d'exploitation inférieur à 2,5.
- Le Groupe doit informer la banque de tout évènement de nature à avoir un effet défavorable sur l'activité, le patrimoine ou la situation économique et financière d'OL Groupe et de ses filiales.

Toute insuffisance du niveau de garanties offert ou tout non-respect des covenants bancaires constituerait un facteur d'exigibilité et de remboursement anticipé des tirages et cautions joueurs en cours. Au 30 juin 2011, toutes ces conditions sont satisfaites.

Le contrat de crédit syndiqué fait l'objet d'un dispositif de supervision et de pilotage permanent au sein de la Direction Financière du Groupe afin de prévenir tout risque d'exigibilité anticipée.

La Direction Financière pilote la gestion de trésorerie de façon quotidienne notamment sur la partie placements et équilibrage des comptes. Un reporting complet est établi de façon hebdomadaire et a pour but de documenter à la fois les flux de trésorerie, et également la rentabilité des placements, et l'évolution des dettes financières et éventuelles garanties afférentes à ces dettes.

Il est précisé que la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet significativement défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent rapport et dans le Document de Référence.



## ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Les polices d'assurance souscrites par la société pour son compte propre et celui de ses filiales sont conclues pour une durée d'un an et sont renouvelables par tacite reconduction, sauf pour les polices joueurs qui ont une durée ferme d'un an.

Les principales polices d'assurance du Groupe sont les suivantes :

- Des polices d'assurances multirisques industriels et pertes d'exploitation, responsabilité civile Club de football professionnel, responsabilité civile des entreprises, marchandises transportées, flotte automobile.
- La police d'assurance indemnisant la SASP OL en cas de décès ou de perte de licence de certains joueurs quelle qu'en soit la cause, conclue à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006, a fait l'objet d'un complément à compter du 17 avril 2008. Le Groupe bénéficie d'une couverture pour l'ensemble de l'effectif en cas d'accident collectif, entraînant la disparition de la totalité de l'effectif. En effet, la couverture individuelle a été actualisée et une couverture collective a été mise en place (décès et incapacité permanente totale). Cette police a été renouvelée jusqu'au 30 juin 2012. Les capitaux garantis s'élèvent ainsi au global à 124 M€.

Le montant total des primes versées par le Groupe pour l'ensemble des couvertures dont il bénéficie s'élève à un peu plus de 1,0 M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2011.

## LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS

Les litiges concernant notamment les litiges prud'hommaux ou commerciaux et certains litiges qui font l'objet d'assignations, ont donné lieu après analyse interne et avec les conseils du Groupe, à diverses provisions destinées à couvrir le risque estimé.

À la connaissance de la société, il n'existe à ce jour aucun autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats du Groupe.

## MARCHÉ BOURSIER

L'action OL Groupe (code ISIN FR0010428771) est cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C). Le cours, au 30 juin 2011, s'établissait à 5,82 €.

L'action Olympique Lyonnais Groupe (Code ISIN FR0010428771) est cotée sur Euronext Paris - Compartiment C (Compartiment B jusqu'au 21 janvier 2009) et est référencée dans les indices CAC AllShares, CAC Mid & Small, CAC Small, CAC Consumer Services, CAC Travel & Leisure et CAC All-Tradable.

## PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2006 a autorisé le Conseil à octroyer des options ouvrant droit à des actions de la société, au bénéfice des mandataires sociaux définis par la loi et/ou des salariés de la société, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Votre Conseil d'Administration, lors de la réunion du 20 novembre 2007, a mis en place un plan d'options d'achat au profit de 13 personnes salariées et/ou mandataires sociaux de la société Olympique Lyonnais Groupe et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du Commerce.

Le nombre d'options d'achat maximum serait de 194 640, donnant droit à 194 640 actions Olympique Lyonnais Groupe. Le nombre de bénéficiaires concernés est de 13 personnes. L'exercice des options pourrait intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et jusqu'au 20 novembre 2015.

## ÉVOLUTION DU CAPITAL D'OL GROUPE ET DES PARTICIPATIONS

### Capital

Le capital social d'OL Groupe est fixé à 20 126 756,24 € divisé en 13 241 287 actions de 1,52 € de valeur nominale.

Il est précisé qu'au 30 juin 2011, hormis l'OCEANE dont les caractéristiques figurent en pages 6 et 7, il n'existe pas d'autres titres susceptibles de donner accès au capital d'OL Groupe.



### Évolution des participations

Le détail des participations détenues dans les différentes filiales du Groupe et leur pourcentage sont indiqués dans l'annexe consolidée et le tableau des filiales et participations.

### ACHAT ET/OU VENTE PAR LA SOCIÉTÉ DE SES ACTIONS

#### Achat et/ou vente d'actions dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2010

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2010 et du descriptif du programme de rachat d'actions propres, la société OL Groupe, au cours de la période allant jusqu'au 30 juin 2011, a procédé aux opérations décrites ci-dessous.

Afin d'assurer la liquidité du titre, OL Groupe avait conclu, le 6 mars 2007, un contrat de liquidité avec le Crédit Agricole Cheuvreux. Depuis le 18 février 2008, OL Groupe a confié à Exane BNP Paribas la mise en œuvre de son contrat de liquidité.

Dans le cadre du contrat de liquidité il a été acquis, depuis le 21 décembre 2010, date de l'Assemblée Générale ayant autorisé un programme d'achat et du Conseil d'Administration ayant décidé sa mise en œuvre, et jusqu'au 30 juin 2011, 63 307 actions OL Groupe, au cours moyen de 6,03 €. Sur la même période, il a été vendu 57 737 actions au cours moyen de 6,06 €.

Au 30 juin 2011 (en date de transaction), OL Groupe auto-détenait 167 162 actions, représentant 1,3 % du capital social. La valeur de ces 167 162 actions évaluées au cours d'achat s'élevait à 1 064 383,10 €.

Le nombre d'actions OL Groupe auto-détenues à la date du 30 septembre 2011, au titre du contrat de liquidité, était de 174 330.

Ce contrat fera l'objet d'un bilan semestriel publié sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers et sur le site de la société.

Les informations financières relatives à ce contrat sont mentionnées dans l'annexe des comptes sociaux.

En outre, dans le cadre du programme de rachat d'actions, la société a procédé via Exane à des rachats d'actions Olympique Lyonnais Groupe en vue des finalités prévues par la résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2010.

Au 30 juin 2011, la société Olympique Lyonnais Groupe détenait, en propre hors contrat de liquidité 194 640 actions évaluées au cours d'achat à 3 614 564,29 € et représentant 1,5 % du nombre d'actions composant le capital de la société OL Groupe.

Au 30 septembre 2011, la société auto-détenait 194 578 actions affectées au plan de stock-options d'achat d'actions.

En conséquence, votre société détenait, au total au 30 juin 2011, 361 802 actions (dans le cadre du contrat de liquidité et hors contrat de liquidité), représentant à cette date 2,7 % de son capital.

Il est rappelé que la valeur nominale de l'action s'élève à 1,52 €.

#### Autorisation à donner au Conseil d'Administration afin d'acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce

Nous vous proposons, lors de l'Assemblée Générale, d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce et du règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 et des dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'AMF complétés des instructions AMF 2005-06 et 07 du 22 février 2005.

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 20 € par action. Le montant maximum théorique du programme sera donc de 19 104 400 € compte tenu des 368 908 actions auto-détenues le 30 septembre 2011.





## ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL D'OL GROUPE

Au 30 juin 2011, à la connaissance de la société, les salariés détenaient sous forme nominative 0,16 % du capital de la société OL Groupe.

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30 JUIN 2011

À notre connaissance, les principaux actionnaires d'OL Groupe sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% en droits de vote
ICMI <sup>(1)</sup>	4 524 008	34,17	43,53
Pathé + OJEJ <sup>(2)</sup>	3 554 683	26,84	26,81
Administrateurs <sup>(3)</sup>	870 914	6,58	7,40
FCP Ulysse <sup>(4)</sup>	710 573	5,37	3,42
Amiral Gestion <sup>(5)</sup>	503 077	3,79	2,42
Auto-détention <sup>(6)</sup>	361 802	2,73	NA
Public	2 716 230	20,52	16,42
<b>Total</b>	<b>13 241 287</b>	<b>100,00</b>	<b>100</b>

(1) Au 30 juin 2011, Monsieur Jean-Michel Aulas détenait 99,95 % de la société ICMI représentant 99,96 % des droits de vote

(2) Pathé et Société civile OJEJ, sociétés contrôlées par Jérôme Seydoux, administrateur de la société Olympique Lyonnais Groupe

(3) À l'exception de la société ICMI qui figure séparément

(4) Sur la base de la déclaration faite à l'Autorités des Marchés Financiers par la société Tocqueville Finance le 6 janvier 2011

(5) Sur la base de la déclaration faite à l'Autorités des Marchés Financiers par la société Amiral Gestion le 28 octobre 2010

(6) Titres auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes au 30 juin 2011 qui vous ont été présentés font ressortir un bénéfice de 1 796 315 €.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, il vous sera proposé d'affecter le résultat comme suit :

• Report à nouveau .....	1 796 315 €
Total .....	1 796 315 €

## DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS PRÉCÉDENTS EXERCICES

Exercice	2009/10	2008/09	2007/08
Nombre d'actions	13 241 287	13 241 287	13 241 287
Dividende net par action (€)	0	0,14	0,14
<b>Total par action (€)</b>	<b>0</b>	<b>0,14</b>	<b>0,14</b>
<b>Total dividende net (€)</b>	<b>0</b>	<b>1 853 780,18</b>	<b>1 853 780,18</b>
Dividende éligible à la réfaction (€) de 40 %	0	1 853 780,18	

Il est précisé que la valeur nominale de l'action est de 1,52 € par action.

## JETONS DE PRÉSENCE

Il sera proposé, lors de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2011, d'autoriser le versement de jetons de présence au titre de l'exercice 2010/2011, dans la limite d'un montant de 120 000 €.

## RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Il est préalablement rappelé que la société a indiqué dans un communiqué en date du 29 décembre 2008, que le Conseil d'Administration considérait que les recommandations AFEP/MEDEF s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Hormis le remboursement de frais professionnels sur présentation de justificatifs et des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale des



actionnaires, les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération ni avantage en nature de la part de la société ou de ses filiales. De la même manière, hormis le remboursement de frais professionnels sur présentation de justificatifs et le versement de jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale des actionnaires, Jean-Michel Aulas ne perçoit directement aucune rémunération, ni avantage en nature, au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général de la société.

Conformément à l'article L.225-102-1 al 2 du Code de Commerce, il est précisé que Jean-Michel Aulas perçoit une rémunération au titre de ses activités professionnelles au sein de la société ICMI, holding d'animation et d'investissement, dont les deux principales participations sont OL Groupe et Cegid Group qui représentent un chiffre d'affaires combiné pro forma de 405 M€ avec un effectif cumulé de 2 354 personnes. Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature, attribués par ICMI, à Jean-Michel Aulas, pour l'ensemble de ses activités au sein de la société ICMI, de votre société et de ses filiales, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, s'est élevé à 741 K€ pour la partie fixe<sup>(1)</sup> (672 K€ en 2009) et à 482 K€ pour la partie variable (501 K€ en 2009). Cette partie variable est déterminée sur la base des résultats consolidés du Groupe Cegid et sur la base des résultats consolidés du Groupe.

*(1) La partie fixe comprend le salaire fixe brut annuel, les avantages en nature, les jetons de présence, l'intéressement et les avantages postérieurs à l'emploi.*

Compte tenu de cette précision, les rémunérations qui figurent dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous sont données à la date du 31 décembre 2010 et du 31 décembre 2009, dates de clôture des exercices sociaux de la société ICMI et non pas au 30 juin, date de clôture de l'exercice social de la société Olympique Lyonnais Groupe et de ses filiales.

**Tableau 1 - Synthèse des rémunérations des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

(En K€)	2010	2009
<b>Jean-Michel Aulas, Président</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 223	1 173
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions attribuées gratuitement	NA	NA
<b>Total</b>	<b>1 223</b>	<b>1 173</b>

NA : non applicable

**Tableau 2 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

(En K€)	2010		2009	
	Montants dus <sup>(1)</sup> en K€	Montants versés au titre de l'année <sup>(1)</sup>	Montants dus <sup>(1)</sup> en K€	Montants versés au titre de l'année <sup>(1)</sup>
<b>Jean-Michel Aulas, Président</b>				
- Rémunération fixe	711	711	643	630
<i>Dont jetons de présence</i>	13	13	13	
- Rémunération variable <sup>(2)</sup>	482	227	501	277
- Intéressement et plan d'épargne entreprise	17	17	17	17
- Avantages en nature	13	13	12	12
- Avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite supplémentaire de type article 83	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>1 223</b>	<b>968</b>	<b>1 173</b>	<b>936</b>

*(1) Correspond à la rémunération annuelle brute avant impôts.*

*(2) La rémunération variable est déterminée principalement sur la base des résultats consolidés du Groupe Olympique Lyonnais et du Groupe Cegid Group.*



**Tableau 3 - Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants de Olympique Lyonnais Groupe**

	Montants versés en 2010 au titre de 2009/2010 (montants bruts en €)	Montants versés en 2009 au titre de 2008/2009 (montants bruts en €)
Jérôme Seydoux	13 000	13 000
Michel Crepon	8 500	8 900
Eric Peyre	7 700	8 900
Gilbert Giorgi	8 500	6 800
Patrick Bertrand	8 500	8 900
Jacques Matagrin	8 500	6 800
Christophe Comparat	8 500	8 900
Olivier Ginon	6 900	6 800
Serge Manoukian	7 700	8 900
Jean-Pierre Michaux	5 100	5 800
François-Régis Ory	9 400	9 700
Jean-Paul Revillon	6 200	6 800
Gilbert Saada	8 500	6 800
<b>Total</b>	<b>107 000</b>	<b>107 000</b>

**Jetons de présence perçus par les dirigeants mandataires sociaux**

(en K€)	Montants versés en 2010 au titre de 2009/2010 (montants bruts) <sup>(1)</sup>	Montants versés en 2009 au titre de 2008/2009 (montants bruts) <sup>(1)</sup>
Jean-Michel Aulas, Président	13 000	13 000
<b>Total</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>

(1) Concerne l'ensemble des jetons de présence versés par Olympique Lyonnais Groupe et ses filiales

**Tableau 4 - Options et/ou actions gratuites attribuées au dirigeant mandataire social**

Aucune option ou action n'a été consentie ou attribuée gratuitement au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2010/2011 et de l'exercice 2009/2010 par la société Olympique Lyonnais Groupe et ses filiales.

**Tableau 5 - Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions**

Dirigeant Mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause
Jean-Michel Aulas	Non	Non	Non	Non
Président-Directeur Général	-	-	-	-
Date début Mandat 1 <sup>ère</sup> nomination 21/12/1998	-	-	-	-
Date fin Mandat AGO comptes 30/06/2013	-	-	-	-

**Rémunération des autres membres de la Direction Générale d'OL Groupe non mandataires sociaux**

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, le montant annuel global de la rémunération allouée aux dirigeants d'OL Groupe non mandataires sociaux (4 personnes) est égal à 975 K€ (698 K€ au 30 juin 2010) dont 303 K€ (155 K€ au 30 juin 2010) de part variable et 21 K€ (21 K€ au 30 juin 2010) correspondant à des avantages en nature (mise à disposition de véhicules). Les membres de la direction ne bénéficient pas d'autre avantage en nature.



## OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions des articles 621-18-2, du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que les opérations suivantes intervenues, au cours de l'exercice 2010/2011 et jusqu'à l'établissement du présent rapport, sur les titres de votre société ont été portées à la connaissance de cette dernière :

- La société OJEJ, personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux, a acquis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, 90 000 actions Olympique Lyonnais Groupe pour un montant de 675 000 €.
- La société OJEJ, personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux, a acquis le 20 octobre 2010, 100 000 actions Olympique Lyonnais Groupe pour un montant de 592 500 €.
- La société OJEJ, personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux, a acquis le 26 octobre 2010, 150 000 actions Olympique Lyonnais Groupe pour un montant de 877 500 €.
- Monsieur Jean-Michel Aulas, Président-Directeur Général, a acquis le 1<sup>er</sup> juin 2011, 965 actions Olympique Lyonnais Groupe pour un montant de 6002,30 €.
- La société Pathé, personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux, a déclaré, le 24 mars 2011, avoir franchi à la baisse, le 3 janvier 2011, le seuil de 25 % des droits de vote suite à la perte de 1 000 000 de droits de vote double et détenir à cette date, 3 016 683 actions Olympique Lyonnais Groupe représentant 5 033 366 droits de vote, soit 22,78 % du capital et 22,70 % des droits de vote de la société Olympique Lyonnais Groupe. Les sociétés Pathé et OJEJ ont déclaré détenir ensemble 3 554 683 actions représentant 26,85 % du capital et 25,13 % des droits de vote.
- La société OJEJ, personne morale liée à Monsieur Jérôme Seydoux, a cédé le 5 septembre 2011, 538 000 actions Olympique Lyonnais Groupe pour un montant de 2 690 000 €, à la société Pathé, société contrôlée par Monsieur Jérôme Seydoux.

## RENOUVELLEMENT DE CERTAINS MANDATS D'ADMINISTRATEUR

Nous vous proposerons de renouveler, pour une durée de six années, les mandats d'administrateurs qui arrivent à échéance à l'occasion de la présente Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011, à savoir :

- Monsieur Jérôme Seydoux,
- Monsieur Eduardo Malone,
- Monsieur Gilbert Giorgi,
- Monsieur Christophe Comparat,
- Monsieur Jean-Paul Revillon.

### NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposerons de nommer une ou plusieurs femmes en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six années.

## RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANT

Nous vous proposerons de procéder au renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire du Cabinet Cogeparc, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Nous vous proposerons de nommer le Cabinet ABC Audit, dont le siège social est à Lyon 9<sup>ème</sup>, 12 Quai du Commerce, pour une durée de six exercices en remplacement de Monsieur André Bacquet dont le mandat arrive à échéance.

Le Conseil d'Administration



## LISTE DES FONCTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2010/2011

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social et adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010/11
Jean-Michel Aulas  Olympique Lyonnais Groupe 350 avenue Jean Jaurès 69007 LYON	21/12/1998	AGO Approbation comptes 30/06/2013	Président-Directeur Général	Président du Conseil d'Administration Cegid Group	Président ICMI, Président du Conseil d'Administration Cegid Group, Membre du Comité d'audit de Cegid Group, Président Directeur Général Cegid, Gérant Cegid Services, Président du Conseil d'Administration Quadratus, Administrateur Cegid Public (Ex Civitas), Administrateur de l'Ambassade Limited. Président-Directeur Général SASP Olympique Lyonnais, Administrateur OL Voyages, Administrateur Association Olympique Lyonnais, Président du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe.
Jérôme Seydoux  C/o Pathé SAS 2 Rue de Laménais 75008 PARIS	2/10/2006 Coop- tation	AGO Approbation comptes 30/06/2011	Administrateur (Vice-Président)	Président Pathé SAS	Co-Président Pathé SAS, Président Pathé Production SAS, Président Pathé Distribution SAS, Président Société du Golf du Médoc Pian SAS, Président Société Foncière du Golf SAS, Membre du Conseil de Direction de Pathé SAS, Membre du Comité de Direction les Cinémas Gaumont Pathé, Pathé Production SAS, Pricel SAS, Directeur Général de Pricel SAS, Administrateur de Chargeurs SA, Administrateur de la Société du Golf du Médoc Pian SAS, Administrateur de la Société Foncière du Golf SAS, Gérant de OJER SC, Gérant de SOJER SC, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe Représentant Permanent de Soparic Participations au Conseil d'Administration de la SASP Olympique Lyonnais.
GL Events (représentée par Olivier Ginon)  GL Events Route d'Irigny 69530 Brignais	13/12/2004	AGO Approbation comptes 30/06/2016	Administrateur indépendant	GL Events (représentée par Olivier Ginon)	Olivier Ginon Administrateur de Polygone SA, Administrateur de GL Events et de certaines de ses filiales, Administrateur de la Lyonnaise de Banque, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe.



Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social et adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010/11
Jean-Pierre Michaux	13/12/2004	AGO Approbation comptes 30/06/2016	Administrateur indépendant		Président du Conseil de Surveillance de la société Scientific Brain Training - SBT, Gérant SCI Le Chardon Bleu, Gérant SCI La Gavannière, Gérant SCI Le Cap, Gérant SCI PJP.
<b>IODA (représentée par Eric Peyre)</b>  <b>Digital Virgo</b> <b>14, Boulevard de la Poissonnière</b> <b>75009 PARIS</b>	13/12/2004	AGO Approbation comptes 30/06/2016	Administrateur	Président de Digital Virgo	Eric Peyre Membre du Conseil de Surveillance Avantis, Membre du Conseil de Surveillance EMISJA, Président du Conseil d'Administration de Jet Multimédia Argentina, Administrateur de Jet Multimédia España SA, Administrateur de Digitaran SLU, Représentant Permanent de IODA SARL (Président) de DIGITAL VIRGO SAS, Représentant Permanent de IODA SARL au Conseil d'Administration de Maxaffaire SA, Représentant Permanent de IODA au Conseil de Surveillance de Coyote System SAS, Administrateur de Lyon Poche Presse SA, Gérant de IODA SARL, Gérant de la SCI Too-Villardière, Gérant SCI Peyre, Gérant de la SCI Too-Vaillant, Gérant SCP FEX. Président OL Images, Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe.
Jean-Paul Revillon	5/12/2005	AGO Approbation comptes 30/06/2011	Administrateur indépendant		Gérant SARL du Tourvéon, Gérant SARL Sotrabeau, Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe, Administrateur de l'Association Olympique Lyonnais.
<b>Serge Manoukian</b>  <b>ASFI</b> <b>57, rue Pierre Corneille</b> <b>69006 LYON</b>	5/12/2005	AGO Approbation comptes 30/06/2013	Administrateur indépendant		Président du Conseil de Surveillance ASFI, Président du Conseil de Surveillance JAFI, Président du Conseil d'Administration MAFI, Gérant SCI Molinel 75, Gérant SCI Corneille 53, Gérant SCI Steca, Gérant SCI Kari, Gérant SCI du Champ, Gérant SCI Manouk, Gérant SCI SJT, Gérant SCI SM, Co-Gérant SCI Soman Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Administrateur de l'Association Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe, Gérant SCI La Fantasque II.



Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social et adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010/11
<b>Gilbert Giorgi</b> <b>13, rue des Émeraudes</b> <b>69006 LYON</b>	5/12/2005	AGO Approbation comptes 30/06/2011	Administrateur	Président Mandelaure	Président Directeur Général Filying <sup>(1)</sup> , Co-Gérant Filying Gestion, Co-Gérant Stalingrad Investissement, Co-Gérant Solycogym, Co-Gérant SCI FCG, Co-Gérant SCI Topaze, Co-Gérant SCI Franchevillage, Co-Gérant de la société Mancelor, Co-Gérant SCI Créqui Tête d'Or, Gérant SARL Tara, Président de la SAS Mandelaure Immo, Co-Gérant de la SCI Filying 2010, Co- Gérant de la SCI Foncière des Émeraudes, Co-Gérant de la SNC Masse 266, Co-Gérant de la SCI G+M, Gérant de Sergil, Gérant de SEMS. Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Président de la Foncière du Montout, Administrateur de l'Association Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, Président SAS Argenson, Gérant SCI Mégastore Olympique Lyonnais.
<b>Christophe Comparat</b>	5/12/2005	AGO Approbation comptes 30/06/2011	Administrateur		Président Directeur Général Figesco, Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, Président OL Merchandising Administrateur de l'Association Olympique Lyonnais.
<b>Jacques Matagrín</b> <b>41, rue de la Bourse</b> <b>69002 LYON</b>	21/12/1998	AGO Approbation comptes 30/06/2013	Administrateur	Gérant de Noirclerc Fenêtrier Informatique	Président du Tout Lyon, Gérant Noirclerc Fenêtrier Informatique, Gérant SCI Duvalent, Administrateur Bemore (Suisse), Administrateur Cegid Group, Membre du Comité d'audit Cegid Group, Président Association Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, Administrateur OL Voyages.
<b>Eduardo Malone</b> <b>c/o Pathé</b> <b>2 rue Lamennais</b> <b>75008 PARIS</b>	2/10/2006	AGO Approbation comptes 30/06/2011	Administrateur		Président Directeur Général et Administrateur de Chargeurs SA, Président Directeur Général de Sofi Emy SA, Co-Président de Pathé SAS, Directeur Général de Pathé SAS, Membre du Conseil de Direction de Pathé SAS, Membre du Comité de Direction des Cinémas Gaumont Pathé SAS, Administrateur Companie Deutsch (France), Administrateur de Lanás Trinidad SA (Uruguay), Administrateur de Lainière de Picardie (UK) Ltd (Royaume-Uni), Représentant Permanent de Pathé au Conseil d'Administration de la SASP Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe.

[1] Jusqu'au 16 décembre 2010



Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social et adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010/11
<p><b>ICMI</b> <b>(représentée par Patrick Bertrand)</b></p> <p><b>ICMI</b> <b>52, Quai Paul Sédallian CS 30612</b> <b>69258 LYON Cedex 09</b></p>	6/11/2006	AGO Approbation comptes 30/06/2012	Administrateur	Directeur Général de Cegid Group	<p>Patrick Bertrand Directeur Général de Cegid Group, Directeur Général Délégué de Cegid, Directeur Général Quadratus, Président du Conseil d'Administration de Cegid Public (Ex Civitas), Administrateur Expert &amp; Finance, Administrateur et vice-Président Figesco, Membre du Conseil de Surveillance Alta Profits, Représentant permanent d'ICMI Membre du Comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe, Représentant permanent d'ICMI Membre du Comité d'investissement du stade, Président de l'Ambassade Limited.</p>
<p><b>François-Régis Ory</b></p> <p><b>L'Améliane</b> <b>14, Chemin de la Pomme</b> <b>69160 Tassin la Demi-Lune</b></p>	6/11/2006	AGO Approbation comptes 30/06/2012	Administrateur indépendant		<p>Administrateur de Medicea International, Président de la Florentiane, Président de l'Améliane, Gérant SCI l'Amaury, Gérant SCI l'Amelais, Gérant SCI de Chanas, Gérant SC Florine, Président de la société LIPOLYANE, Membre du Conseil de Surveillance de Sippex Développement, Président du Comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe.</p>
<p><b>Gilbert Saada</b></p>	8/04/2008	AGO Approbation comptes 30/06/2013	Administrateur		<p>Membre du Conseil d'Arts et Biens, Membre du Directoire Eurazeo, Président du Conseil d'Administration Europcar Groupe, Président du Conseil d'Administration d'Holdelis, Représentant Permanent d'Eurazeo au Conseil d'Administration de LT Participations, Gérant de Lauro 2007 srl (Italie), Chairman of the Board of Directors of Broletto 2 srl (Italie), Chief Executive Officer et Gérant Euraléo (Italie), Gérant Eurazéo Italia, Administrateur IPSOS, Member of the Board of Directors of Sirti S.p.A (Italie), Chairman of the Board of Directors of SIIT (Società Investimenti Tecnologici Srl Italie).</p>





**RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS ACCORDÉES  
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ART. L.225-129-1 ET L.225-129-2 DU CODE DE COMMERCE - UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE 2010/2011**

Autorisation	Utilisée	Non utilisée
1. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe (AGE 28 novembre 2008)		X
2. Autorisation consentie au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (AGE 28 novembre 2008)		X
3. Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (AGE 7 décembre 2009)		X
4. Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (AGE 7 décembre 2009)		X
5. Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (AGE 7 décembre 2009)	X	
6. Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (AGE 7 décembre 2009)		X
7. Autorisation consentie au Conseil d'Administration de fixer librement le prix, dans la limite du plafond autorisé et de 10 % du capital par an (AGE 7 décembre 2009)		X
8. Autorisation consentie au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature (AGE 7 décembre 2009)		X
9. Autorisation consentie au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription à titre gratuit aux actionnaires de la société (AGE 7 décembre 2009)		X

Autorisation	Utilisée	Non utilisée
10. Autorisation consentie au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription à titre gratuit aux actionnaires de la société (AGE 21 décembre 2010)		X
11. Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société (AGE 21 décembre 2010)		X
12. Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société (AGE 21 décembre 2010)		X



## RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêt	30/06/2011	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2007
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	20 126 756	20 126 756	20 126 756	20 126 756	20 126 756
Nombre d'actions ordinaires	13 241 287	13 241 287	13 241 287	13 241 287	13 241 287
Nombre maximum d'actions à créer					
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 067 225	7 665 585	8 013 358	8 622 298	7 150 206
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1 816 034	3 153 877	6 895 988	24 199 434	13 419 856
Impôts sur les bénéfices	-645 213	-722 344	79 766	1 445 243	774 031
Participation des salariés				86 862	82 557
Dot. amortissements et provisions	664 932	-361 813	2 755 394	212 363	180 851
Résultat net	1 796 315	4 238 034	4 060 829	22 454 966	12 382 417
Résultat distribué			1 853 780	1 853 780	1 853 780
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	0	0	1	2	1
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements, provisions	0	0	0	2	1
Dividende attribué		0	0,14	0,14	0,14
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	41	41	40	38	38
Masse salariale	2 821 977	2 444 922	2 362 988	2 342 673	2 049 949
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 217 759	1 105 285	1 053 533	1 004 658	924 454



# PROJET « GRAND STADE »

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

Depuis une dizaine d'années, des stades de nouvelle génération ont été construits en Angleterre, puis au Portugal grâce à l'organisation de l'Euro 2004 et en Allemagne avec la Coupe du Monde FIFA 2006. Ces stades modernes proposent une offre en adéquation avec les demandes actuelles de l'ensemble des utilisateurs que sont le grand public, les entreprises, les médias et bien entendu les joueurs eux-mêmes, en devenant un lieu de vie et d'accueil permanent, tant les soirs de match que tout au long de la semaine. L'objectif d'OL Groupe est de créer au sein de l'agglomération lyonnaise un stade au service de la performance sportive, adapté au spectacle télévisuel, sécurisé et informatisé avec une gestion optimisée des flux de spectateurs réalisée grâce à une billetterie moderne.

### Un stade au service de la performance sportive

Le projet consiste à créer un stade pour environ 60 000 personnes, doté d'infrastructures modernes. S'agissant du terrain, il est prévu d'étudier le choix entre une pelouse naturelle chauffée ou une pelouse mixte synthétique/herbe.

L'objectif d'OL Groupe est de bénéficier d'un stade dans lequel la proximité des tribunes et du terrain soit importante avec notamment des tribunes rectangulaires et couvertes qui favorisent l'ambiance sonore. A ce titre, une étude de positionnement et de puissance de la sonorisation a été effectuée afin d'obtenir le meilleur rendu acoustique possible.

### Un stade au service du rayonnement des résultats sportifs qui intègre la presse comme un véritable partenaire des événements sportifs

La configuration du stade est envisagée de manière à accueillir une tribune de presse d'une capacité minimum de 200 postes de journalistes qui sera modulable en fonction de l'attractivité des rencontres.

D'une manière générale, le stade sera configuré afin de permettre aux services de presse de travailler dans des conditions de confort et d'efficacité optimales (prises de téléphone, tablettes, prises électriques et Internet). Il est également prévu que la zone presse soit divisée en 3 parties accueillant la presse écrite, la presse radio et la presse télé.

### Un stade adapté au spectacle télévisuel

Afin d'assurer les retransmissions télévisées des spectacles de divertissements se déroulant dans l'enceinte du stade, des plateaux studios de télévision seront créés. Ces studios seront au nombre de deux, comme le demande l'UEFA Champions League. Il est notamment prévu que ces studios auront une superficie de 25 m<sup>2</sup> chacun. Une aire régie sera prévue pour les camions de production télévisuelle selon les normes UEFA. Il est également prévu d'équiper le stade d'un câblage comprenant un système de vidéo interne.

Les bureaux d'OL TV seraient installés dans les enceintes du stade ou à proximité. Ces bureaux seraient d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>.

Il est également envisagé d'installer des écrans géants et de les positionner de manière à assurer tant une bonne visibilité qu'une non-occultation des places. Ces deux écrans géants auraient une superficie d'environ 72 m<sup>2</sup> chacun.

En outre, les spectateurs et les professionnels pourront se connecter à Internet pour un usage personnel ou professionnel.

### Un stade conçu pour être un espace de vie toute l'année

La transformation du stade en espace de vie répond aux nouvelles exigences d'exploitation qui se pratiquent dans de nombreux stades européens. Ainsi, il est prévu d'exploiter le stade tant pendant les jours de matchs qu'en dehors des rencontres sportives (séminaires, conventions, visites du stade,...).

Sur un plan commercial, l'objectif à moyen terme sera de matérialiser des produits innovants afin de commercialiser le stade 365 jours par an et, cela, en dehors des rencontres de l'Olympique Lyonnais. Les concepts de « cité du marketing », de loges permanentes comme espaces de show-rooms, et de lieux d'animation et d'incentives associés au pôle loisirs et hôtels du projet global, devraient être commercialisés ainsi que des rencontres d'autres sports et des concerts.

D'autres produits marketing sont en cours d'étude afin de maximiser les revenus futurs comme c'est le cas dans d'autres stades européens et américains.



## Le stade espace de vie les jours de matchs

Le projet devrait permettre de bénéficier au sein même du stade de structures d'hospitalités, offrant 6 000 sièges «VIP» dont 1 500 dans une centaine de loges privatives, qui pourraient être modulables et thématiques selon la qualité des prestations proposées. Le découpage des zones dans les tribunes permettra d'optimiser la circulation du public qui pourra accéder aussi bien aux blocs sanitaires, qu'aux buvettes et aux espaces boutiques. Six « Clubs-affaires », d'une capacité totale de 4 500 places, seraient créés en tribunes latérales et seraient couplés à des espaces de restauration.

Il est envisagé de créer 2 salles de cuisine d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> chacune pour les tribunes latérales mais également une vingtaine de buvettes de 50 m<sup>2</sup> chacune et 3 espaces boutiques de 50 m<sup>2</sup> chacun (une boutique par tribune).

Enfin, un OL Store d'environ 1 000 m<sup>2</sup> serait créé et localisé dans le local le plus stratégique en termes de flux qui sera déterminé en fonction de l'architecture et de l'orientation du stade.

## Le stade espace de vie durant la semaine : un stade modulable

### Le stade, cœur des activités du Groupe

Le stade serait conçu afin d'abriter les services financiers, marketing et commerciaux du Groupe sur une superficie de 3 000 m<sup>2</sup>.

Ainsi, l'agence de voyages du Groupe, OL Voyages, mais également OL Organisation verraient leurs locaux déplacés dans ce nouveau stade. Les surfaces associées à ces deux sociétés seraient d'environ 200 m<sup>2</sup> chacune.

### Le stade, outil modulable au service du Groupe

Le stade serait modulable et permettrait d'utiliser les salons et les cuisines comme des salles de séminaires durant la semaine. De même, les loges haut de gamme pourraient être louées à l'année à des sociétés pour des séminaires internes (les loges seraient équipées sur mesure pour ces sociétés avec des bureaux, tables, rétroprojecteurs, bars permanents).

Le stade pourrait abriter un restaurant permanent. Cet espace, utilisé les

soirs de matchs pour des dîners cocktails d'avant et d'après match, servirait également pendant la semaine pour les besoins du centre de loisirs envisagé, situé à proximité du stade.

Le projet du Groupe est de développer une production de spectacles sportifs et culturels à l'intérieur du stade tout au long de l'année.

## Un stade sécurisé et informatisé doté d'un outil de gestion des flux reposant sur une billetterie moderne

Le projet vise à mettre en place un stade bénéficiant de postes de gardiennage et de vidéo surveillance permanents sur une surface d'environ 100 m<sup>2</sup> (le local de vidéo surveillance utile serait utilisé en permanence durant la semaine).

Des postes de secours /santé, dans lesquels seraient situés des pompiers et des secouristes, seraient créés. Des locaux de police seraient également prévus.

La billetterie du stade serait gérée suivant un système centralisé permettant de prendre en compte les différentes utilisations telles que les préventes, les ventes d'événements le jour même et les ventes téléphoniques. Le nombre de guichets à prévoir, serait de l'ordre de 15 au total.

Enfin, afin d'informatiser la gestion des flux, un système de contrôle d'accès devrait être mis en place à partir des cartes de fidélité développées pour l'Olympique Lyonnais.

Outre le stade, le Groupe envisage de réaliser ou de trouver des partenaires financiers et commerciaux pour réaliser les investissements complémentaires suivants afin de créer un complexe de « sportainment » :

### • Un centre de loisirs à destination du grand public et des entreprises

Des activités telles que le karting électrique ou le football en salle pourraient être organisées à destination du grand public et des entreprises au sein de ce centre de loisirs.



- Le projet devrait également comprendre des infrastructures complémentaires :
  - un centre d'entraînement destiné aux professionnels avec 5 terrains et 1/2 terrain synthétique couvert ;
  - un terrain synthétique chauffé, équipé d'une tribune de 1 500 places et homologué pour les compétitions amateurs (niveau CFA) ;
  - deux hôtels en concertation avec un groupe hôtelier, qui pourront notamment être utilisés par le groupe professionnel pour préparer les matchs à domicile ;
  - des restaurants ;
  - des immeubles de bureaux ;
  - 6 700 places de parking.

Cette stratégie vise à élargir les activités du Groupe autour du futur stade, à l'instar du modèle développé par le groupe danois Parken Sports & Entertainment A/S. Cette société, qui possède le Club et le stade du FC Copenhagen, a progressivement développé des activités commerciales et de loisirs, initialement liées à l'exploitation du stade du Club, pour s'émanciper graduellement des activités liées au Club de football. Cette réorientation stratégique, accélérée suite à diverses acquisitions dans des activités de loisirs non liées au football, s'est traduite par l'abandon du nom FC Copenhagen A/S, la société se rebaptisant Parken Sport & Entertainment A/S, appellation plus conforme à la nouvelle répartition de ses activités.

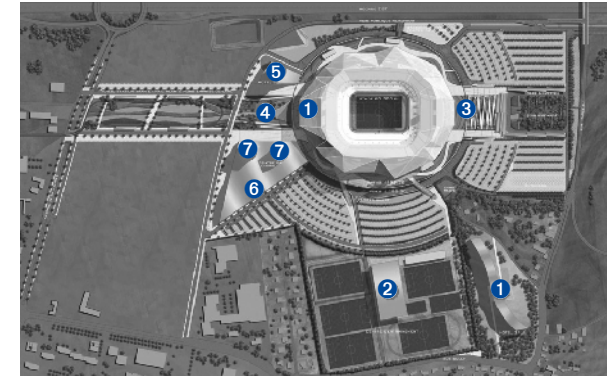
## LES COMPOSANTES DU PROJET GRAND STADE (45 HA.)

### 1 Le futur Grand Stade élément central

- Capacité d'environ 60 000 personnes et 58 000 places
- Emprise au sol d'environ 6 hectares

### Les équipements connexes

- 1 Les bureaux du siège d'OL Groupe situés dans l'enceinte du Grand Stade sur 3 000 m<sup>2</sup>
- 1 La boutique OL Store
- 1 Une salle des trophées et un musée
- 2 Le centre d'entraînement de l'équipe professionnelle, constitué de 5 terrains, et 1/2 couvert
- 3 Un parvis de 51 486 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir certains événements et animations, et constituant un véritable lieu de vie ouvert à tous
- 3 2 500 des 6 700 places de stationnement disponibles sur le site, sous le parvis
- 4 Un mail planté situé dans la continuité de la station de tramway Grand Stade et se prolongeant jusqu'à l'OL Store



### Les équipements d'accueil et de loisirs

- 6 Des hôtels 2 et 3\* ayant chacun 100 à 150 chambres chacun, dont un hôtel dans un environnement paysager
- 6 Le centre de loisirs, qui comprendra des aires de jeux pour enfants, des terrains de football en salle, un espace bien-être et des espaces de restauration, un bowling, un karting électrique, un golf indoor et des simulateurs de différents sports
- 7 Des immeubles de bureaux

La taille du projet qui était de 51 ha a évolué sur une base de 45 ha grâce à l'optimisation du plan masse et à la mise en place d'emplacements réservés pour le domaine public et dédiés aux transports en commun et aux services publics de la gestion des eaux pluviales.



## LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET GRAND STADE

1. L'investissement privé représentera environ 450 M€ HT répartis entre plusieurs investisseurs privés (OL Groupe, hôtels, immeubles de bureaux, centre de loisirs).

Le montant du projet pour l'Olympique Lyonnais devrait s'élever à 381 M€ HT, comprenant le coût de construction, les frais de Maitrise d'Ouvrage, l'acquisition du foncier, aménagement, études et honoraires (hors coût de financement).

Le financement d'une enceinte sportive à 100 % par le privé est une première en France et reflète les préconisations des rapports d'Eric Besson (Accroître la compétitivité des Clubs de football professionnel français) et Philippe Seguin (Commission Grands Stades Euro 2016) parus en novembre 2008.

2. L'estimation du chiffrage des collectivités locales concernant les différentes dessertes qui font partie intégrante du développement de l'Est lyonnais et qui permettront l'accès au Stade est évaluée aux environs de 168 M€. La promulgation de la Loi de développement et de modernisation des services touristiques en juillet 2009, reconnaissant l'intérêt général des enceintes sportives, permet la prise en charge par les collectivités, leurs groupements et bien sûr l'Etat, de tels équipements connexes.

- Sytral : Débranchement de ligne T3 sur 1 km
- Grand Lyon :
  - Accès Nord au Grand Stade (mail piéton / trémie)
  - Accès Sud du Grand Stade (voies VP et voie en site propre)
  - Réalisation parc de rabattement et gare bus à ZI Meyzieu (terminus T3)
- Conseil Général : Aménagement liaison bus de Meyzieu ZI au Grand Stade
- État : Réalisation échangeur n°7 complet sur RN 346 + signalétique dynamique

NB : Ce chiffrage ne comprend pas, d'une part, le raccordement de T2 à Eurexpo (projet indépendant du projet Grand Stade) et d'autre part, les

projets d'accès en cours de finalisation BUE (Boulevard Urbain Est) ou le contournement de Pusignan (projets lancés avant même l'idée de localiser le Grand Stade à Décines).

## LES OBJECTIFS DU PROJET GRAND STADE

Le projet Grand Stade, dont la mise en exploitation est prévue durant le deuxième trimestre 2014 a pour objectifs (i) de construire un stade moderne et performant destiné à accueillir non seulement les matchs de l'OL mais également d'autres types de divertissements et de spectacles et (ii) de profiter de l'attractivité de la marque OL et de la présence du Club pour établir autour du futur stade divers équipements sportifs et commerciaux.

### 1/ Améliorer significativement les recettes de billetterie grâce au Grand Stade

Grâce à la hausse attendue des capacités d'accueil du stade (58 000 spectateurs environ) et à une meilleure offre de produits premium avec l'extension du nombre de loges, les revenus de billetterie et d'hospitalité devraient augmenter sensiblement et ne devraient plus être uniquement liés aux matchs de l'OL, mais également générés par d'autres manifestations sportives ou de divertissement.

L'amélioration des structures d'accueil devrait aussi permettre d'atteindre des revenus unitaires par spectateur plus élevés que ceux actuellement constatés à Gerland.

En effet, la comparaison des revenus de billetterie par spectateur en Europe montre que les niveaux atteints en France demeurent inférieurs à ceux atteints dans d'autres pays européens (source : INEUM Consulting Euromed).

### 2/ Développer d'autres revenus liés au projet Grand Stade

L'objectif du Groupe est de concéder à un partenaire le droit d'associer son nom au nouveau stade. Cette pratique dite du "naming" consiste à adjoindre le nom d'une société commerciale à une infrastructure sportive. Cette société bénéficie alors d'une très forte exposition médiatique et d'une vitrine technologique.



Le Groupe souhaite concéder un tel droit à un partenaire à déterminer courant 2012. Ainsi, tout au long de la construction du nouveau stade, le nom du partenaire lui sera automatiquement associé. Cette stratégie permettrait au Groupe de commencer à percevoir une rémunération augmentant progressivement jusqu'à l'achèvement du nouveau stade.

A terme, le naming du stade assurera au Groupe des revenus significatifs et réguliers, à l'image de ce que l'on peut déjà observer à l'étranger (Allianz Arena, Emirates Stadium, Ethiad Stadium...).

Enfin, le développement d'une offre de services adjacents au stade (tels que des services hôteliers ou des activités de divertissements) pourrait faire partie du projet Grand Stade et générer des revenus complémentaires indépendants des résultats sportifs de l'OL.

## LE CHOIX DU SITE DU MONTOUT À DÉCINES

Les premières réflexions sur l'implantation du Grand Stade ont été lancées courant 2005. Après avoir écarté (pour des raisons techniques) la possibilité de développer le stade de Gerland (monument classé, capacité non extensible, accessibilité médiocre, situation en zone très urbanisée) (position confirmée depuis par la Commission Gerland regroupant l'ensemble des tendances politiques en juillet 2009 après 6 mois d'échanges), plusieurs sites ont été étudiés (Le Puisoz, le Carré de Soie, Montout).

Le site du Montout s'est révélé répondre favorablement d'une part, aux principaux critères de choix (foncière publique importante, site stratégique d'agglomération à vocation économique affiché depuis 1992, superficie, qualité de la desserte, notamment en transports en commun) et d'autre part aux objectifs de développement et d'aménagement de la deuxième couronne de l'Est lyonnais.

## LE GRAND STADE : UNE AMBITION ÉCONOMIQUE FORTE, UNE DÉMARCHÉ ÉCO-RESPONSABLE EXIGEANTE

- Le projet de construction d'un Grand Stade sur le site de Décines est un projet unique pour l'agglomération lyonnaise et pour l'Olympique Lyonnais. Il participe tout à la fois de la politique d'aménagement du territoire et de développement économique de la région et d'une ambition de l'OL de devenir un acteur majeur du sport et du divertissement sportif en France et en Europe.

- Ce projet de Grand Stade s'inscrit aussi dans le cadre de la nécessité, pour le sport français, de se doter d'enceintes sportives modernes et répondant aux exigences du public en termes d'accessibilité et de qualité d'accueil. Les parlementaires ont adopté, le 22 juillet 2009, la reconnaissance du caractère d'intérêt général des enceintes sportives afin de faciliter les investissements connexes notamment les accès et permettre à notre pays de pouvoir prétendre candidater à l'organisation d'événements de premier plan tel que l'Euro 2016.

- Enfin, élément essentiel, l'Olympique Lyonnais a souhaité que ce projet soit référent en termes de développement durable et de citoyenneté. Le développement durable a donc été pris en compte dès la conception du projet. Celui-ci répondra donc de manière ambitieuse aux exigences qu'imposent le respect de l'écosystème environnant, les économies d'énergie, la gestion de l'eau et des déchets, le traitement des nuisances et l'insertion professionnelle de publics en difficulté. Ainsi, le projet Grand Stade est un projet éco-responsable qui intègre de nombreux impératifs :

- La nécessité d'assurer la continuité écologique du territoire sur lequel il sera implanté, en créant des espaces refuges pour certaines espèces animales et certains milieux écologiques spécifiques (zones humides, prairies de fauche, zones de boisement) et en prenant en compte la diversité des espèces présentes (taille spécifique des arbres, maintien d'arbres abattus comme lieux d'habitat de certaines espèces, gestion des périodes de fauche, etc..) afin de maintenir la diversité écologique de la zone ;
- Le respect au plus près des cycles et du cheminement naturel des eaux pour garantir leur infiltration dans les meilleures conditions grâce à des sols perméables, en évitant tout mélange des eaux pluviales dans les



réseaux d'assainissement et en les réutilisant au maximum, notamment dans les circuits sanitaires et pour les besoins liés à l'animation et à l'arrosage sur le site ;

- La bonne gestion des déchets et celle de l'énergie, avec la mise en place sur le site d'un système de tri des déchets (en particulier des points d'apport volontaire), et d'une stratégie énergétique visant non seulement à limiter la consommation d'énergie grâce à l'utilisation de technologies à fort rendement, mais aussi à utiliser les énergies renouvelables telle que l'énergie solaire, via l'installation de panneaux photovoltaïques.
- La promotion des modes de transport doux en privilégiant les transports en commun et en limitant les accès en voiture sur le site même du projet Grand Stade, tant pour des raisons de sécurité que de nuisances ;
- La mise en place d'une « stratégie antibruit » avec l'ADEME visant à appréhender les effets des différents événements sur l'acoustique et à s'assurer que le stade est conçu de manière à ce que la plus grande partie du bruit reste à l'intérieur de l'enceinte.

## UN PROJET RÉFÉRENT EN MATIÈRE D'ÉCOLOGIE ET DE CITOYENNETÉ

### Quelques éléments clés

- Promotion des énergies renouvelables : panneaux photovoltaïques, ampoules basse consommation, pompes à chaleur... ;
- Préservation de l'environnement : stockage des eaux de pluie et réutilisation sur le site (arrosage, sanitaires, protection incendie), protection de la nappe phréatique (utilisation de produits non polluants), limitation et traitements des déchets, protections contre le bruit ;

- Mise en place du bilan carbone prévu dans l'accord Cadre Pluriannuel signé le 12 décembre 2008 avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ;
- Démarche citoyenne : création d'emplois, insertion professionnelle, infrastructures dédiées aux personnes à mobilité réduite.

## UN PROJET CRÉATEUR D'EMPLOIS

Durant la phase de travaux, le projet Grand Stade créera 1 500 emplois dans le BTP.

En phase d'exploitation, il nécessitera la création de 800 emplois permanents sur le site (bureaux, centre de loisir, hôtels et restaurants).

Les soirs d'événements, il faudra avoir recours à 800 à 1 000 « stadiers » et à 800 à 1 000 salariés temporaires (hôtesses, serveurs, vendeurs, contrôles, sécurité...) recrutés en priorité dans les communes avoisinantes.

## UN SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ QUI PRIVILÉGIE LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Modes de transports	Nombre de spectateurs	%
Transports en commun directs	9 000 spectateurs	15
Transports collectifs depuis les deux parkings relais (navettes bus et tramway)	24 100 spectateurs	42
Transports collectifs supporters OL via des cars dédiés	1 800 spectateurs	3
Transports collectifs supporters adverses via des cars dédiés	3 000 spectateurs	5
Modes doux (piétons, vélos)	1 700 spectateurs	3
<b>Total Transports en commun + Modes doux</b>	<b>39 600 spectateurs</b>	<b>68</b>
Transports en voitures particulières	18 400 spectateurs	32
<b>Total général</b>	<b>58 000 spectateurs</b>	<b>100</b>





## FINANCEMENT

Le schéma de financement et le mode de détention du Grand Stade ne sont pas encore définitivement arrêtés.

Une partie des fonds levés lors de l'introduction en bourse a été utilisée pour financer la société Foncière du Montout qui a pour objectif d'être le support du développement foncier de l'opération.

Le Conseil d'Administration d'OL Groupe du 28 octobre 2010 a décidé de faire évoluer le projet vers une phase de consultation par appel d'offres auprès d'entreprises générales susceptibles de participer à la conception réalisation du projet dans l'optique d'une prise de décision 2<sup>ème</sup> trimestre 2011.

Les critères de sélection des entreprises a consisté notamment à obtenir le meilleur prix et à ce qu'il soit garanti par l'entreprise retenue.

Le montant du projet devrait s'élever à 381 M€ HT, comprenant le coût de construction, les frais de maîtrise d'Ouvrage, l'acquisition du foncier, aménagement, études et honoraires (hors coût de financement).

Conformément au calendrier, le 26 juillet 2011, le projet du Stade des Lumières a franchi une étape importante avec la sélection, du Groupe Vinci (et ses filiales Vinci Concessions et Vinci ConstructionFrance), avec lesquelles un protocole d'accord a été conclu.

Une phase Projet doit être conduite pendant une période de 6 mois environ, au cours de laquelle OL Groupe et Vinci négocieront et rédigeront le contrat de Conception-Réalisation. A l'issue de cette phase, la signature du contrat de Conception-Réalisation devrait intervenir afin de permettre le lancement de la phase construction.

Dans le cadre de ce partenariat « Privé/Privé », le Groupe Vinci s'est engagé à participer au financement sous forme de fonds propres ou quasi fonds propres, en devenant actionnaire jusqu'à une participation maximum de 49 % de la société.

## Foncière du Montout, Maître d'Ouvrage du projet

L'accord signé le 26 juillet 2011 avec Vinci permettra de conforter le financement sur une base élargie et significative de montant de fonds propres.

Le dépôt du permis de construire est intervenu le 18 janvier 2011. Il ne concerne que les éléments d'ouvrage du stade et du centre d'entraînement de façon à répondre aux délais imposés par l'UEFA dans le cadre de l'Euro 2016. Les délais de construction du stade et des autres éléments du programme étant distincts et pas sur la même échelle de temps, les dépôts de permis de construire des autres éléments du programme (hôtels, centre de loisirs, immeubles) devraient avoir lieu ultérieurement.

Il est également à noter que le projet a évolué afin de porter un accent plus soutenu notamment sur les aspects environnementaux et de développement durable, ce qui a eu pour conséquence un surcoût, par rapport à l'opération prévue initialement.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Groupe, bien que n'ayant pas arrêté sa décision, privilégie l'hypothèse de travail suivante :

- Dans un premier temps, le Groupe se porterait acquéreur de l'intégralité des terrains nécessaires à la construction du Grand Stade.
- Puis, alors qu'il conserverait la propriété du stade et de son centre d'entraînement, il pourrait, dans un second temps, étudier différents types de partenariat avec des investisseurs privés pour la construction des autres composantes du projet Grand Stade (Hôtels, Centres de Loisirs, Immeubles).



## LES RISQUES

Le Groupe, accompagné de divers partenaires privés, envisage la construction d'un nouveau stade ainsi que d'une zone d'activité composée en l'état actuel des conditions économiques du centre d'entraînement de l'Olympique Lyonnais, d'un centre de loisirs d'immeubles de bureaux et de 2 hôtels. Le développement de ce projet est un processus long et complexe faisant intervenir de nombreux paramètres. En particulier, le vote de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) devait intervenir courant 2010. Le 10 décembre 2009, la Cour Administrative d'Appel a décidé l'annulation de la délibération votée le 9 juillet 2007 portant sur la révision du PLU.

Un nouveau vote de la Communauté Urbaine sur ce sujet a donc été nécessaire pour permettre de lancer la procédure de révision du PLU. Le 29 novembre 2010, le Conseil de Communauté (Grand Lyon) a voté l'arrêt de projet de révision du PLU qui lui était présenté. Cet arrêt de projet a donné lieu à enquête publique qui s'est déroulée du 14 juin au 18 juillet, puis le PLU sera soumis au vote du Conseil de Communauté en décembre 2011. Cette opération suppose notamment l'obtention d'autorisations administratives (en particulier le permis de construire).

Le délai nécessaire à l'obtention de ces autorisations et les éventuels recours contentieux contre des décisions administratives pourraient retarder le processus de développement.

De même, le calendrier de construction de ce projet pourrait subir un décalage en raison de la survenance d'événements imprévus, tels que la découverte de sites archéologiques sur l'emplacement du nouveau stade, de contraintes architecturales et techniques liées à un ouvrage complexe, de difficultés ou litiges éventuels avec les entreprises de construction ou encore de défaillances de prestataires. Le Groupe pourrait aussi être confronté à des difficultés pour obtenir le financement nécessaire pour la réalisation du stade.

Ces différents événements sont donc susceptibles d'entraîner des retards et des coûts supplémentaires importants, voire, dans des situations extrêmes

(telles que l'impossibilité d'obtenir les financements nécessaires) un risque de non-réalisation, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la stratégie, l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Un retard important ou la non-réalisation de ce projet sont également de nature à affecter de manière significative les perspectives du Groupe.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le projet nécessite la mobilisation de différents partenaires et notamment des collectivités locales. Dans ce contexte, des contentieux sont susceptibles de voir le jour de la part des collectivités locales, des riverains (personnes physiques ou morales), des actionnaires du Groupe et, plus généralement, de toute personne physique ou morale ayant un intérêt à agir.

Parmi les associations qui ont été créées, une association de riverains qui s'oppose au projet a été constituée sous la dénomination « Carton Rouge ». Parallèlement, trois associations, « Tous ensemble pour le Grand Stade », « Oui pour le Grand Stade Lyon », et « Oui à l'avenir, oui pour le Grand Stade », rassemblant des personnes favorables à la réalisation du projet ont également été créées.

## LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS

- Réunion du Grand Lyon pour la révision du PLU . . . . . 12 décembre 2011
- Obtention du Permis de Construire . . . . . Janvier 2012
- Signature du contrat de Conception/Réalisation : au plus tard le 30 avril 2012
- Lancement des travaux : dès signature du contrat Conception/Réalisation
- Livraison du stade . . . . . 2<sup>ème</sup> trimestre 2014

L'obtention du permis de construire non purgé des recours devrait intervenir en janvier 2012. Le Groupe envisage de réaliser à cette date les travaux d'installation de chantier.



OL Groupe prévoit, sous réserve des développements cités notamment dans le paragraphe "les risques" ci-dessus, de débiter les travaux structurants uniquement après obtention du permis de construire purgé des recours, aux alentours du deuxième trimestre 2012.

Plusieurs étapes sont d'ores et déjà franchies :

• **13 octobre 2008**

Vote d'un Protocole d'Engagement des Partenaires qui devront conduire l'ensemble de leurs actions respectives avec comme objectif une date cible de livraison des infrastructures mai 2013.

Chacun des partenaires s'oblige à mettre en œuvre les moyens et les cadres de conventionnement adaptés pour aboutir à cet objectif.

Les partenaires sont :

- l'Etat représenté par le Préfet Jacques Gérard ;
- le Grand Lyon représenté par son Président Gérard Collomb ;
- le Conseil Général représenté par son Président Michel Mercier ;
- le SYTRAL représenté par son Président Bernard Rivalta ;
- la Mairie de Décines représentée par son Maire Pierre Credo ;
- l'Olympique Lyonnais représenté par son Président Jean-Michel Aulas.

• **Novembre 2008**

Présentation du rapport d'Eric Besson « Accroître la compétitivité des Clubs de football professionnel français » et du rapport de la Commission Grands Stades Euro 2016 présidée par Philippe Seguin, qui préconisent notamment la reconnaissance du Caractère d'Intérêt Général des enceintes sportives et de leurs équipements connexes qu'ils soient d'initiative publique ou privée.

• **12 décembre 2008**

Signature d'un partenariat avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui s'inscrit dans une démarche de développement durable pour construire un stade à la fois moderne et écologique.

• **5 mars 2009**

Officialisation de la candidature de la France pour l'Euro 2016, candidature fondée sur la capacité à présenter 9 stades de plus de 30 000 places (plus 3 en réserve, dont notamment le nouveau stade de l'Olympique Lyonnais) pour 2014.

• **10 juin 2009**

Visite à Lyon de J-P. Escalettes et F. Thiriez dans le cadre de la tournée des villes candidates à l'organisation de l'Euro 2016, avec notamment présentation du projet Grand Stade. Ces derniers ont qualifié le projet "d'exemplaire", "magnifique", "pouvant être pilote pour de nombreux aspects et particulièrement pour le développement durable, qui sera au cœur de la décision de l'UEFA".

• **22 juillet 2009**

Promulgation de la loi reconnaissant le caractère d'intérêt général des enceintes sportives et de leurs équipements connexes qu'ils soient d'initiative publique ou privée, dans le cadre de la loi de développement et de modernisation des services touristiques.

• **1<sup>er</sup> septembre 2009**

Diffusion par le Ministère de la Santé et des Sports à l'intention des Préfets, d'une circulaire indiquant la procédure à suivre pour le traitement des demandes de porteur de projet de déclaration d'intérêt général d'enceintes sportives ainsi que des équipements connexes permettant le fonctionnement de ces enceintes.

• **En octobre 2009**

Un sondage Ipsos vient confirmer l'intérêt des habitants du Grand Lyon pour ce projet, exemplaire en matière de développement durable, d'esthétique et



d'accessibilité, puisque 74 % des sondés sont favorables ou très favorables à ce projet.

• **10 décembre 2009**

La Cour Administrative d'appel a décidé l'annulation de la délibération votée le 9 juillet 2007 en conseil communautaire, portant sur une révision du PLU dans le secteur de Décines-Charpieu liée notamment au projet du Grand Stade.

• **17 décembre 2009**

Vote favorable du Grand Lyon (101 voix Pour, vs 31 Contre) pour le lancement des études liées aux dessertes pour un montant de 23 M€.

• **11 janvier 2010**

Suite à la décision de la Cour Administrative d'Appel du 10 décembre 2009, annulant la procédure en cours de révision du PLU sur le site du futur stade de l'Olympique Lyonnais à Décines, une très large majorité des élus de la Communauté Urbaine de Lyon s'est à nouveau prononcée favorablement pour lancer une nouvelle révision du PLU.

Ce vote permet de viser l'obtention d'un PLU opposable fin 2011.

• **4 février 2010**

Lancement d'une mission d'optimisation du modèle économique et financier avec un cabinet de conseil international.

• **28 mai 2010**

Attribution de l'organisation de l'Euro 2016 à la France.

Le projet du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais fait partie des 12 stades présélectionnés par l'UEFA pour accueillir l'Euro 2016. A date, la ville de Strasbourg s'est désistée. Il reste donc 11 stades sélectionnés. La date limite de livraison des stades dans le cadre de l'Euro 2016 a été fixée dans son cahier des charges de candidature par l'UEFA au 30 juin 2014.

• **Juin 2010**

Dans le cadre de la demande de Déclaration d'Intérêt Général, délibération des 11 communes impactées par le Grand Stade : 8 votes pour / 3 contre.

Durant l'exercice, l'Olympique Lyonnais a finalisé l'avant-projet du stade (AVP) en collaboration avec les cabinets d'urbanisme IntensCité (ex Buffi & Associés), d'architecture (Populous) et les bureaux d'études. Et, sous l'égide de la Préfecture, les 4 Groupes de travail (Accessibilité, Sécurité, Environnement, Urbanisme) constitués des différents partenaires (État, Conseil Général, Grand Lyon, collectivités locales, Sytral) se sont réunis à de nombreuses occasions.

• **28 octobre 2010**

Le Conseil d'Administration d'OL Groupe a décidé de passer à la phase de consultation des entreprises générales susceptibles de participer à la conception réalisation du projet dans l'optique d'une prise de décision 2<sup>ème</sup> trimestre 2011.

Le Groupe retenu travaillera sur le projet aux côtés de l'OL, du cabinet d'architecte Populous et du cabinet d'urbanisme IntensCité (ex Buffi & Associés).

• **3 novembre 2010**

Validation par la CNDP (Commission Nationale de Débat Public) du bilan de la concertation publique transmis par l'Olympique Lyonnais.

• **29 novembre 2010**

Le Conseil de Communauté (Grand Lyon) a voté l'arrêt de projet de révision du PLU qui lui était présenté.

• **18 janvier 2011**

Dépôt du permis de construire.

• **28 janvier 2011**

Lancement du Comité de Parrainage du STADE DES LUMIÈRES.

• **10 mai 2011**

Signature de la Charte Partenariale avec les associations environnementales.



- **31 mai 2011**

Parution au Journal Officiel de l'arrêté du 23 mai 2011 relatif à la reconnaissance d'intérêt général des enceintes sportives (DIG) signée par la Ministre Chantal Jouanno.

- **Du 14 juin au 18 juillet 2011**

Enquêtes publiques.

- **16 juin 2011**

Désignation des 11 villes pour accueillir l'Euro 2016 (dont le STADE DES LUMIÈRES).

- **30 juin 2011**

Signature avec le PLIE Uni Est d'une charte d'engagement pour l'emploi et l'insertion professionnelle.

- **26 juillet 2011**

Le projet du Stade des Lumières a franchi une étape déterminante avec la signature d'un protocole d'accord avec le Groupe Vinci concernant la conception-réalisation du projet. A l'issue d'une phase projet de 6 mois, la signature finale du contrat de conception- réalisation devrait intervenir et la phase de construction devrait débiter de manière effective.

- **17 octobre 2011**

Le Grand Lyon a publié les résultats favorables des huit premières enquêtes publiques permettant de confirmer la date de livraison du Stade des Lumières envisagée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.





## PRINCIPAUX CONTRATS

### CONVENTION ÉTABLIE ENTRE L'ASSOCIATION ET LA SASP OLYMPIQUE LYONNAIS

Les relations entre l'Association et la SASP Olympique Lyonnais, et notamment les conditions de gestion et d'animation par la SASP Olympique Lyonnais des activités sportives de l'Association dans le domaine du football professionnel, sont régies par une convention établie sur le modèle imposé par le Décret n°2004-550 du 14 juin 2004 et signée le 25 juin 2009.

Cette convention a été conclue pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, sauf cas de résiliation anticipée au gré de l'une ou l'autre des parties, en cas de manquement non remédié dans un délai de 60 jours suivant la réception d'un courrier constatant le manquement. En tout état de cause, la résiliation anticipée ne prend effet qu'à la fin d'une saison sportive. Au titre de la convention, l'Association s'engage à faire bénéficier la SASP Olympique Lyonnais de tous les droits nés de son affiliation à la FFF et gère, sous le contrôle de la SASP Olympique Lyonnais, toutes les sections amateurs du Club et le Centre de Formation. L'Association s'engage à mettre à la disposition de la SASP Olympique Lyonnais les éléments lui permettant d'assurer sa mission d'animation et de gestion. En contrepartie, la SASP Olympique Lyonnais supporte toutes les dépenses de l'Association et, en particulier, celles relatives aux sections amateurs. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, la SASP Olympique Lyonnais a couvert la totalité des charges de l'Association qui s'élevait à environ 14,2 M€.

### CONVENTION CADRE ENTRE LA SASP OLYMPIQUE LYONNAIS ET LA VILLE DE LYON

La SASP Olympique Lyonnais et la Ville de Lyon ont conclu le 27 juillet 2009 une convention cadre d'objectifs et de moyens qui confirme le principe des engagements respectifs de la Ville de Lyon et de la SASP Olympique Lyonnais et tient compte du nouveau cadre réglementaire. Cette convention vise à approfondir les liens contractuels entre la Ville de Lyon et le Club qui mèneront ensemble des actions à caractère sportif, éducatif et social. Cette convention, qui porte sur un montant de 294 000 €, est arrivée à échéance le 30 juin 2011.

### CONVENTION CADRE ENTRE OL ASSOCIATION ET LA VILLE DE LYON

L'Association Olympique Lyonnais et la Ville de Lyon ont conclu le 21 septembre 2009 une nouvelle convention cadre qui définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'Association, au titre des saisons sportives 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011. Cette convention prévoit le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 196 000 € à l'association Olympique Lyonnais afin de financer des actions de nature à favoriser le développement du football amateur et du sport féminin à Lyon.

### CONVENTION D'AIDE ENTRE OL ASSOCIATION, LA SASP OLYMPIQUE LYONNAIS ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

L'OL Association et la Communauté Urbaine de Lyon ont conclu, le 20 juin 2011, une convention d'aide aux clubs sportifs pour des missions d'intérêt général.

Au travers de cette convention, la Communauté Urbaine de Lyon consent une subvention à l'OL Association, pour la saison 2010/2011, de 310 000 € pour les missions mises en œuvre par le club sportif à l'attention des jeunes sportifs du Centre de Formation conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 18 avril 2011. Cette convention arrivera à échéance le 31 décembre 2011.

### CONVENTION D'AIDE ENTRE OL ASSOCIATION ET LA RÉGION RHÔNE-ALPES

L'OL Association et la région Rhône-Alpes ont conclu, le 24 janvier 2011, une convention attributive de subvention.

A travers de cette convention, la région Rhône-Alpes consent une subvention à l'OL Association, pour la saison 2010/2011, de 22 500 € pour le développement personnel des stagiaires du Centre de Formation.



## CONVENTION D'OCCUPATION PRISE EN APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LA SASP OLYMPIQUE LYONNAIS ET LA VILLE DE LYON

La SASP Olympique Lyonnais et la Ville de Lyon ont conclu le 3 août 2010 une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à la mise à disposition par la Ville de Lyon, au profit de la SASP Olympique Lyonnais du stade de Gerland ainsi que les parkings de la zone de Gerland.

Cette convention a été conclue pour quatre saisons sportives à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010. En contrepartie de cette mise à disposition, la SASP Olympique Lyonnais verse à la Ville de Lyon une redevance annuelle correspondant d'une part aux coûts variables annuels d'exploitation arrêtés à 18 573 €/match et d'autre part aux charges d'amortissements des travaux réalisés à concurrence d'un montant de 3 764 € par match, d'un loyer minimum de 8 700 €/match et d'une part variable calculée sur les recettes de billetterie (1 %), de panneautique et Clubs affaires (0,5 %).

L'occupation du stade de Gerland a un caractère précaire et ne relève pas du statut des baux commerciaux. La SASP Olympique Lyonnais ne bénéficie d'aucun droit à maintien dans les lieux ou à renouvellement de la Convention d'occupation. La SASP Olympique Lyonnais ne peut pas non plus céder ses droits, ni consentir à la mise à disposition d'une quelconque autre personne (y compris l'Association) des installations, même à titre gracieux.

La Ville de Lyon assure les prestations suivantes : (i) préparation et remise en état du terrain de jeu, (ii) permanence d'agents municipaux et des entreprises chargées des interventions sur les installations techniques du stade et (iii) nettoyage du stade et des extérieurs, à l'exception de certains espaces. La SASP Olympique Lyonnais a la charge de l'ensemble des autres tâches liées à son occupation.

La Convention d'occupation peut être résiliée unilatéralement par la Ville de Lyon (i) pour motif d'intérêt général (sous respect d'un préavis de trois mois), (ii) pour cessation des activités de la SASP Olympique Lyonnais (sans préavis) ou (iii) pour manquement de la SASP Olympique Lyonnais à ses obligations au titre de la Convention d'occupation (après mise en demeure avec préavis de trois mois).

La SASP Olympique Lyonnais renonce à tout recours contre la Ville de Lyon à raison (i) de toutes conséquences d'une émeute, d'un attentat, de

la force majeure, du cas fortuit, de faits de grève et en général de tout fait imprévisible, (ii) de tous dommages subis ou causés par les équipements et installation dont elle a la charge, ou même simplement la garde ou l'usage (notamment les installations de chauffage, d'eau, de gaz, d'électricité), mêmes celles établies par la Ville de Lyon, (iii) en cas d'incendie. Par ailleurs, en cas d'incendie, il ne pourra être exigé aucune indemnité pour privation de jouissance.

Une convention d'occupation séparée a été conclue par la Ville de Lyon et la SASP Olympique Lyonnais le 1<sup>er</sup> juillet 2004, pour une durée de 10 ans, concernant les écrans géants implantés à l'intérieur du stade de Gerland. A ce titre, la SASP Olympique Lyonnais s'acquitte chaque année d'une redevance s'élevant à 7 770,80 €.

## CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE OL ASSOCIATION ET LA VILLE DE LYON

L'Association Olympique Lyonnais a conclu avec la Ville de Lyon en date du 19 juillet 2010, une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux aux termes desquels la Ville de Lyon met à disposition 3 terrains de la Plaine des Jeux de Gerland, dans l'attente de la signature d'un bail emphytéotique. Cette convention est conclue pour une durée de 8 ans et prendra fin à la date de signature du bail emphytéotique entre les parties. La redevance annuelle s'élève à 210 164,50 €.

## CONTRAT DE MARKETING SPORTIF AVEC SPORTFIVE

A l'instar de la plupart des Clubs professionnels français, le Groupe a externalisé l'activité de commercialisation de ses droits marketing (partenariat et publicité) à Sportfive, société spécialisée dans le marketing sportif.

Ainsi, la SASP Olympique Lyonnais a confié à Sportfive, par un contrat en date du 29 mars 1997 modifié par divers avenants, dont le dernier en date de septembre 2007, la commercialisation, à titre exclusif, des espaces publicitaires, des partenariats, des opérations de relations publiques et de certains





droits audiovisuels dont pourrait être propriétaire la SASP Olympique Lyonnais (à l'exclusion des droits commercialisés de manière centralisée et des exploitations faites par OL Images et OL TV). Sportfive dispose également du droit exclusif de négocier et conclure les contrats d'équipementier.

En contrepartie des services rendus, Sportfive perçoit une commission variable en fonction du type de droits commercialisés correspondant à un pourcentage des revenus générés avec un engagement minimum de redevance annuelle. La rémunération de Sportfive porte sur l'ensemble des revenus générés par la commercialisation des droits marketing, y compris ceux qui sont commercialisés directement par le Groupe. Tous les revenus générés par la commercialisation des droits marketing du Club concédés à Sportfive sont directement payés à cette dernière par les partenaires.

De plus, en septembre 2007, la SASP Olympique Lyonnais a signé un nouveau contrat avec Sportfive. Il débutera à compter de la mise en service du nouveau stade pour une durée de 10 ans. De façon à pouvoir signer ce contrat Sportfive verse à OL Groupe un droit forfaitaire de 28 M€ HT qui sera réglé sur 4 ans à raison de 7 M€ HT de décembre 2007 à décembre 2010. Ce contrat concède en pleine exclusivité les droits et avantages marketing tels que principalement les droits d'hospitalités de partenariats et du naming du nouveau stade.

### CONTRATS AVEC ORANGE

La SASP Olympique Lyonnais a conclu avec Orange France un accord de principe « marketing » relatif à la promotion (i) du service de téléphonie (fixe ou mobile), (ii) du service d'accès Internet, (iii) des services de télévision ADSL et (iv) des services d'annuaires téléphoniques.

OL Images a conclu avec Orange France un accord de principe « contenu » relatif à l'exploitation mobile sur Orange.fr et sur Orange TV sur ADSL notamment des matchs de l'Olympique Lyonnais en UEFA Champions League et en Ligue 1.

Ces contrats couvrent les saisons 2008/2009 à 2011/2012.

### CONTRAT D'ÉQUIPEMENTIER AVEC ADIDAS

La SASP Olympique Lyonnais et Sportfive ont conclu, le 7 août 2009, un protocole d'accord avec adidas aux termes duquel ce dernier deviendra le fournisseur exclusif d'équipements sportifs de l'Olympique Lyonnais à compter de la saison 2010/2011. Ce protocole d'accord fixait les grandes lignes du futur partenariat et devait donner lieu à la conclusion d'un contrat spécifique. Ce contrat a été signé le 12 février 2010 et il porte sur une durée de dix saisons sportives, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2020.

Le contrat prévoit notamment que la société adidas verse, à la SASP Olympique Lyonnais, à l'occasion de chaque saison sportive durant laquelle la SASP Olympique Lyonnais évoluera en Championnat de France de Ligue 1, un montant forfaitaire de base, comptabilisé en produits sur la base du nombre de matchs joués, assorti du versement de redevances portant sur les ventes de produits comportant les marques Olympique Lyonnais et adidas. Le montant minimum de redevances versé par adidas à la SASP Olympique Lyonnais est susceptible de faire l'objet d'ajustements en fonction, d'une part, des ventes réalisées et, d'autre part, des résultats de l'Olympique Lyonnais dans les compétitions françaises et/ou européennes dans lesquelles il est engagé.

Il n'existe pas d'option spécifique de sortie dans le contrat adidas aussi bien au profit d'OL Groupe qu'au profit d'adidas.

### CONTRATS DE PARTENARIAT – MARQUE BETCLIC

En octobre 2009, l'OL a conclu un partenariat avec BetClic qui devient le nouveau partenaire majeur maillot Champions League et domicile Championnat pour une durée de 4 ans. Les reports successifs de la loi de libéralisation des paris en ligne n'ont pas permis l'affichage de BetClic sur les maillots des joueurs sur le territoire national et l'affichage du partenariat à l'international n'a été possible que lors de la Peace Cup et de quelques matchs de Champions League à l'étranger.

Du fait du report de la loi sur les paris en ligne, l'Olympique Lyonnais et le Groupe Mangas Gaming ont souhaité signer un nouveau contrat en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée de trois saisons sportives avec possibilité de



sortie pour le Groupe Mangas Gaming à l'issue de la première saison sportive soit au 30 juin 2011.

Le Groupe Mangas Gaming au travers de ses marques Betcltic et Everest Poker devient le partenaire majeur du Club. Ainsi, pour la saison 2010/2011, la marque Betcltic apparaît sur la face avant du maillot Championnat domicile et Europe, la marque Everest Poker apparaît, quant à elle, sur la face avant maillot Championnat extérieur.

Pour les saisons 2011/2012 et 2012/2013, l'Olympique Lyonnais et le Groupe Mangas Gaming ont décidé, par contrat du 13 avril 2011, de faire évoluer leur relation et modifier les mises en avant maillot. Ainsi, la marque Everest Poker apparaît sur la face avant du maillot championnat domicile et extérieur. La marque Betcltic n'apparaît plus sur les maillots, mais sur les supports au stade et sur les éléments de visibilité institutionnelle de l'Olympique Lyonnais. Ce nouveau contrat prévoit une possibilité de sortie pour Mangas Gaming et l'Olympique Lyonnais à l'issue de la saison 2011/2012.

Les deux marques bénéficient de la possibilité d'utilisation de la dénomination partenaires majeurs de l'Olympique Lyonnais ainsi que la présence des marques sur différents supports de communication du Club. L'accord prévoit pour les marques des opérations de relations publiques lors des différentes compétitions.

Les deux marques bénéficient de l'exclusivité du secteur des jeux en ligne, de paris sportifs et de jeu en ligne de poker.

## CONTRATS DE PARTENARIAT AVEC GROUPAMA

Le 8 juin 2010, la SASP Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat avec Groupama comme partenaire officiel du Club pour les 3 saisons sportives.

Au terme de ce contrat, différents droits et avantages sont consentis à Groupama et principalement : i) l'utilisation de la dénomination et du sigle du Club, de l'appellation « partenaires officiels de l'Olympique Lyonnais » ; ii) l'apposition du sigle Groupama sur le dos des maillots pour les matchs de Ligue 1 ; iii) les opérations de relations publiques.

Les droits et avantages sont consentis à Groupama à titre exclusif pour le secteur de l'assurance.

## CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA MARQUE ARALDITE (GROUPE HUNTSMAN)

Le 2 août 2010, les sociétés Olympique Lyonnais SASP et le Groupe Huntsman ont conclu un contrat de partenariat pour la mise en valeur de la marque Araldite et ce, pour une durée de trois saisons sportives avec possibilité de sortie du contrat au seul bénéfice du Groupe Huntsman à la fin de la première année, soit le 30 juin 2011.

La marque Araldite apparaîtra sur la manche maillot pour les rencontres de Championnat.

Le dispositif est agrémenté de visibilité sur les supports Club et de réceptif pour les relations publiques sur les rencontres de Championnat.

Le Groupe Huntsman a utilisé la possibilité de sortie.

## CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE L'OLYMPIQUE LYONNAIS, MDA DISTRIBUTION ET LG

La SASP Olympique Lyonnais a conclu un premier contrat avec la société MDA pour une saison sportive, soit jusqu'au 30 juin 2010. Aux termes du contrat, différents droits et avantages sont consentis par le Club à MDA, notamment : (i) l'utilisation de la dénomination et sigles du Club, de l'appellation « Partenaire Officiel de l'Olympique Lyonnais » ; (ii) l'apposition du sigle « MDA » sur les dos de maillots de matchs à domicile de Ligue 1, les matchs à l'extérieur étant consentis à la société LG ; (iii) la présence de la marque MDA sur différents supports ; (iv) des opérations de relations publiques et l'octroi de places pour les rencontres à domicile et à l'extérieur ; et (v) l'insertion du logo MDA au sein de l'ensemble des supports de communication du Club. Ces droits et avantages sont consentis à MDA à titre exclusif.



Après une première année de partenariat, la société Olympique Lyonnais SASP et MDA ont conclu un nouvel accord de partenariat le 6 juillet 2010 pour une durée d'une saison sportive et un dispositif de visibilité plus important.

La marque MDA apparaîtra sur la poche poitrine du maillot domicile et la marque LG apparaîtra sur la poche poitrine du maillot extérieur.

La marque MDA bénéficie du dispositif de visibilité sur des supports du Club ainsi que les opérations de relations publiques sur les rencontres de Championnat.

Pour la saison 2011/2012, deux contrats de partenariat ont été signés avec respectivement les sociétés MDA et LG. La marque MDA apparaîtra de nouveau sur la poche poitrine du maillot championnat domicile et la marque LG apparaîtra sur la poche poitrine du maillot championnat extérieur. Les deux partenariats ont été conclus pour une saison sportive, soit jusqu'au 30 juin 2012. Les autres dispositifs de visibilité et droits et avantages consentis par le Club sont globalement similaires.

### CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ KEOLIS

La SASP Olympique Lyonnais a conclu le 1<sup>er</sup> septembre 2010, pour la saison 2010/2011, un contrat de partenariat avec la société Keolis et la société Sportfive, aux termes duquel Keolis devient partenaire officiel de l'Olympique Lyonnais et peut à ce titre utiliser, pour sa communication, les signes distinctifs de l'OL. Les droits et avantages marketing définis par le contrat sont consentis à Keolis pour la promotion de la marque Keolis dans le secteur du transport routier régulier de voyageurs.

Le contrat liant la SASP et la société Keolis a été reconduit pour la saison 2011/2012 pour globalement des prestations de visibilité et d'utilisation de la marque similaires.

### CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ RENAULT TRUCKS

L'Olympique Lyonnais SASP a conclu un contrat le 17 septembre 2010 avec la société Renault Trucks pour l'apposition de sa marque sur le short de l'équipe en Championnat de France.

Le contrat a été conclu pour une durée d'un an avec Renault trucks apparaissant sur les rencontres extérieures Championnat.

Le contrat a été reconduit pour la saison 2011/2012. L'Olympique Lyonnais SASP a conclu un deuxième contrat d'un an avec la société Renault Trucks pour l'apposition de la marque Renault Trucks sur la face avant du maillot pour certains matchs amicaux d'avant saison et du tour préliminaire de la Ligue des Champions. De plus, Renault Trucks a acquis pour la saison 2011/2012, le droit d'apposer sa marque au dos du maillot de l'équipe première féminine de l'Olympique Lyonnais pour le Championnat et la Ligue des Champions.

### CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC VEOLIA ENVIRONNEMENT

L'Olympique Lyonnais a conclu le 8 septembre 2011, deux contrats avec la société Veolia Environnement France Région, aux termes desquels, Veolia Environnement devient partenaire majeur de l'Olympique Lyonnais.

Veolia Environnement apparaîtra sur la face avant du maillot de Champions' League et la manche du maillot Championnat domicile et extérieur.

Ce positionnement "maillot" est conclu pour deux saisons sportives, soit jusqu'au 30 juin 2013.

La marque Veolia bénéficie en outre de visibilité sur les supports du Club ainsi que d'opérations de relations publiques.

### CONTRAT DE PARTENARIAT GDF SUEZ

L'Olympique Lyonnais a conclu le 1<sup>er</sup> septembre 2011, un contrat de partenariat avec la société GDF SUEZ pour une saison, soit jusqu'au 30 juin 2012.

La marque GDF SUEZ apparaîtra sur la face avant du maillot de l'équipe féminine pour la Champions' League, ainsi que sur la poche poitrine du maillot domicile et extérieur de Championnat.



La marque bénéficiera aussi d'éléments de visibilité sur le stade de Gerland au cours des rencontres de l'équipe féminine.

GDF Suez, très sensible à la politique de parité homme/femme de l'Olympique Lyonnais et aux valeurs éthiques développées par le Club, participera aussi au fonds de dotation « sOLidaire » de l'Olympique Lyonnais.

## CONTRAT AVEC VINCI

Le projet du Stade des Lumières vient de franchir une étape déterminante avec la sélection du Groupe Vinci, avec lequel a été signé un protocole d'accord le 26 juillet 2011.

Une phase projet va être menée pendant une période de 6 mois environ, au cours de laquelle OL Groupe et Vinci négocieront et rédigeront le contrat de Conception-Réalisation. A l'issue de cette phase, la signature du contrat de Conception-Réalisation devrait intervenir afin de permettre le lancement de la phase de construction.

Le montant du projet devrait s'élever à 381 M€ HT, comprenant le coût de construction, les frais de maîtrise d'Ouvrage, l'acquisition du foncier, aménagement, études et honoraires (hors coût de financement). Par ailleurs, le projet Stade des Lumières sera complété par d'autres investissements portés par des partenaires extérieurs, notamment les hôtels, le centre de loisirs et les immeubles de bureaux. Le total des investissements privés liés au projet OL Land devrait ainsi représenter un montant global de 450 M€ HT. Dans le cadre de ce partenariat « Privé/Privé » le Groupe Vinci s'est engagé à participer au financement sous forme de fonds propres ou quasi fonds propres, en devenant actionnaire jusqu'à une participation maximum de 49 % de la société Foncière du Montout, Maître d'Ouvrage du projet. L'accord signé le 26 juillet 2011 avec Vinci permettra d'asseoir le financement sur une base élargie et significative de montant de fonds propres.

## ÉCHÉANCES DES PRINCIPAUX CONTRATS DE PARTENARIAT

Échéances au 30 juin	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Orange	●	●								
Adidas	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Everest Poker BetCLic	●	●	●							
MDA	●	●								
LG	●	●								
Groupama	●	●	●							
Keolis	●	●								
Renault trucks	●	●								
Araldite	●									
Veolia Environnement		●	●							



# AUTRES INFORMATIONS

## ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

L'étude Deloitte Football Money League, publiée en février 2011, classait l'Olympique Lyonnais au 14<sup>ème</sup> rang des Clubs européens sur la base du chiffre d'affaires hors produits des cessions de joueurs au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

### Classement des Clubs de football européens sur la base des produits des activités hors trading de joueurs

Revenus 2009/10 (M€)				
1	↔	0	Real Madrid	438,6
2	↔	0	FC Barcelona	398,1
3	↔	0	Manchester United	349,8
4	↔	0	Bayern Munich	323,0
5	↔	0	Arsenal	274,1
6	↔	0	Chelsea	255,9
7	↑	3	AC Milan	235,8
8	↓	1	Liverpool	225,3
9	↔	0	Internazionale	224,8
10	↓	2	Juventus	205,0
11	↑	9	Manchester City	152,8
12	↑	3	Tottenham Hotspur	146,3
13	↓	2	Hamburger SV	146,2
14	↓	1	<b>Olympique Lyonnais</b>	<b>146,1</b>
15	↓	1	Olympique de Marseille	141,1

Revenus 2008/09 (M€)				
1	↔	0	Real Madrid	401,4
2	↑	1	FC Barcelona	365,9
3	↓	1	Manchester United	327,0
4	↔	0	Bayern Munich	289,5
5	↑	1	Arsenal	263,0
6	↓	1	Chelsea	242,3
7	↑	1	Liverpool	217,0
8	↑	3	Juventus	203,2
9	↑	1	Internazionale	196,5
10	↓	2	AC Milan	196,5
11	↑	4	Hamburger SV	146,7
12	↓	3	AS Roma	146,4
13	↓	1	<b>Olympique Lyonnais</b>	<b>139,6</b>
14	↑	2	Olympique de Marseille	133,2
15	↓	1	Tottenham Hotspur	132,7



### Europe : Poids des différents types de produits dans les revenus des Clubs européens en 2009/2010

En %	Billetterie	Droits marketing et TV	Sponsors Publicité
Real Madrid	30	36	34
FC Barcelona	25	44	31
Manchester United	35	37	28
Bayern de Munich	21	26	53
Arsenal	42	38	20
Chelsea	32	41	27
AC Milan	13	60	27
Liverpool	23	43	34
Internazionale	17	62	21
Juventus	8	65	27
Manchester City	20	43	37
Tottenham Hotspur	31	43	26
Hamburger SV	34	23	43
<b>Olympique Lyonnais</b>	<b>17</b>	<b>54</b>	<b>29</b>
Olympique de Marseille	18	50	32

Source : Deloitte Football Money League

### France : Évolution des principales lignes de produits Ligue 1 et Ligue 2 cumulées

En M€	2009/10	2008/09
Droits audiovisuels	711,5	685,8
Sponsors-Publicité	217,9	240,3
Recettes matchs	159,6	176,5
Autres produits	184,8	168,9

Source : LFP (rapport annuel)

### France : Évolution des principales lignes de produits Ligue 1 seule

En M€	2009/10	2008/09
Droits audiovisuels	606,7	575,7
Sponsors-Publicité	177,6	188,3
Recettes matchs	138,2	150,4
Autres produits	149,1	133,5

Source : LFP (rapport annuel)

Les produits hors mutations augmentent (+2,2 %). Les principales hausses proviennent des droits audiovisuels (+5,4 %) et des autres produits (+12 %).

### Évolution de la part de chacun des produits hors transferts

Les produits hors transferts s'élèvent, en 2009/2010, à 1 072 M€. Le montant moyen s'élève, en 2009/2010, à 53,5 M€ contre 52,3 M€ la saison précédente.

En %	2010/11	2009/10	2008/09
Droits audiovisuels	58 %	57 %	55 %
Sponsors-Publicité	18 %	17 %	18 %
Recettes matchs	13 %	13 %	14 %
Subventions collectivités	2 %	2 %	2 %
Autres produits	9 %	12 %	11 %

Source : LFP (rapport annuel)

### Évolution de la part de chacun des produits hors transferts en Europe

En M€	Angleterre	Allemagne	Espagne	Italie	France
Recettes matchs	649	379	436	212	138
Droits audiovisuels	1 270	506	725	915	607
Sponsors-Publicité	560*	512	461*	405*	178
Autres produits		267			149
Total des revenus en M€	2 479	1 664	1 622	1 532	1 072

\*Sponsors-publicité et autres revenus commerciaux  
Source : DFL, Lega Calcio, LFP, DELOITTE Analysis

### Au niveau national, l'Olympique Lyonnais occupe une position économique majeure

Top 5 2009/2010 des Clubs de football français sur la base des produits des activités hors trading de joueurs (Source LFP)



### Transferts des joueurs des Clubs professionnels français pour la saison 2009/2010

En M€		Ligue d'arrivée			
Ligue de départ		Etranger	Ligue 1	Ligue 2	Total
Étranger	Nombre		40	9	49
	Montant		136,3	2,7	139,1
L1	Nombre	24	25	4	53
	Montant	60,2	101,9	1,2	163,4
L2	Nombre	6	12	8	26
	Montant	4,1	16,8	2,4	23,2
National	Nombre	3	0	3	6
	Montant	1,4	0	0,5	1,8
<b>Nombre total des transferts</b>		<b>33</b>	<b>77</b>	<b>24</b>	<b>134</b>
<b>Montant total des transferts</b>		<b>65,7</b>	<b>255,0</b>	<b>6,8</b>	<b>327,5</b>

Source : LFP (rapport annuel)

### Evolution de la balance française des transferts

En M€	2009/10	2008/09	2007/08
Ventes France	103,1	98,7	149,6
Ventes à l'étranger	60,2	140,2	161,9
Achats France	-118,7	-126,0	-161,3
Achats à l'étranger	-136,3	-70,9	-91,3
<b>Solde de la balance</b>	<b>-91,7</b>	<b>41,9</b>	<b>58,8</b>

Source : LFP (rapport annuel)

**Tranferts avec l'étranger** : Les ventes à l'étranger ont diminué de 79,9 M€ lors de la saison 2009/2010 (- 57 %) alors que les achats ont augmenté de 92,3 % (+ 65,4 M€) entraînant une inversion du solde avec l'étranger se situant aux alentours de - 76 M€. Les Clubs français sont redevenus acheteurs sur le marché mondial des transferts.

**Transferts franco-français** : La balance des transferts franco-français des Clubs de Ligue 1 vers les Clubs de Ligue 2 est négative à hauteur de 15,6 M€. Le marché intra-ligue 1 est en légère hausse passant de 96,3 M€ à 101,9 M€ cette saison, soit une augmentation de + 5,8 %.

Le solde de la balance des transferts est fortement négatif cette saison. Il est intéressant de rappeler que l'achat de joueurs a un impact décalé sur le compte de résultat puisque le montant de l'indemnité est enregistré en immobilisation et passé en charges par le biais des amortissements qui sont étalés sur la durée du contrat.

**Mercato été 2010** : Priorité au recrutement national. Alors que les Clubs avaient très fortement investi à l'étranger lors de la saison 2009/2010, le mercato de l'été 2010 montre un net retour des flux financiers vers les Clubs hexagonaux. Ceux-ci se maintiennent à un niveau élevé alors que les investissements en joueurs issus des championnats étrangers ont été divisés par 6. Les ressources financières des Clubs français restent davantage à l'intérieur des championnats nationaux (source LFP).



**Mercato de l'été 2011** : un regain d'activité a été constaté par rapport à l'exercice précédent. Les clubs français ont enregistré plus de départs et ont également plus investi qu'en 2010. Les échanges avec l'étranger ont également progressé après un mercato 2010 plutôt franco-français.

Les clubs de Ligue 1 et Ligue 2 ont dépensé 181 M€ pour recruter des joueurs, soit une hausse de 35 % par rapport à la saison dernière. Le Paris Saint-Germain représente, à lui seul, près de la moitié de ces achats, avec 85 M€.

Pour se renforcer, les clubs français se sont davantage tournés vers l'étranger. Après avoir dépensé 21 M€ l'an passé, ils ont consacré un peu plus de la moitié de leur investissement (92 M€ sur 181 M€) en direction de joueurs évoluant à l'étranger, notamment en Italie avec 60 M€ d'achats réalisés dans ce Championnat. Les transferts entre clubs français ont en revanche reculé en valeur, passant de 111 M€ à 89 M€. Le nombre de mutations franco-françaises est resté stable avec un total de 105 mutations (43 mutations temporaires + 62 mutations définitives). Les mouvements en provenance ou vers l'étranger représentent quant à eux 162 mutations.

Dans l'autre sens, les clubs français ont également enregistré une hausse de leurs ventes avec un montant global s'élevant à 190 M€, soit une hausse de 2 % par rapport à l'exercice 2010, concernant 37 joueurs contre 46 la saison précédente. Au total, les cessions de joueurs vers l'étranger se sont élevées à 101 M€. L'Angleterre, l'Espagne, la Russie, l'Ukraine et les pays du Golfe ont constitué les principaux Championnats intéressés.

Au final, la France se distingue par rapport à ses voisins européens en disposant d'une balance des transferts plus équilibrée et positive (+9 M€).

### Palmarès sportif

Le palmarès sportif, au 1<sup>er</sup> septembre 2011, de l'Olympique Lyonnais est remarquable avec :

- 15 participations consécutives en Coupe d'Europe depuis 1997
- 12 qualifications consécutives en Champions League, performance que seules Arsenal, Real Madrid et Manchester ont réussies
- 1<sup>ère</sup> qualification en 1/2 finale de Champions League (2009/2010)

- 8 participations consécutives aux 1/8 de finales de Champions League depuis 2003/2004, ce que seuls 4 Clubs européens ont réalisées : Olympique Lyonnais, Real Madrid, Arsenal et Chelsea
- 13 podiums consécutifs en Championnat de France (1999-2011) et 7 fois Champion (2002 à 2008) ; seul le Bayern Munich a égalé cette performance au niveau national
- 6 titres consécutifs Trophée des Champions (2002 à 2007)
- 1 Coupe de France (2008)
- 1 Coupe de la Ligue (2001)

### Palmarès de l'Olympique Lyonnais sur les 5 dernières années :

2010-2011	2009-2010
Championnat : <b>3<sup>ème</sup> de L1</b>	Championnat : <b>2<sup>ème</sup> de L1</b>
Coupe de France : <b>1/16 de finale</b>	Coupe de France : <b>1/16 de finale</b>
Coupe d'Europe : <b>1/8 finale</b>	Coupe d'Europe : <b>1/2 finale</b>
Coupe de la Ligue : <b>1/8 de finale</b>	Coupe de la Ligue : <b>1/4 de finale</b>
2008-2009	2007-2008
Championnat : <b>3<sup>ème</sup> de L1</b>	Championnat : <b>1<sup>er</sup> de L1</b>
Coupe de France : <b>1/8 de finale</b>	Coupe de France : <b>Vainqueur</b>
Coupe d'Europe : <b>1/8 de finale</b>	Coupe d'Europe : <b>1/8 de finale</b>
Coupe de la Ligue : <b>1/8 de finale</b>	Coupe de la Ligue : <b>1/4 de finale</b>
	<b>Vainqueur du Trophée des Champions</b>
2006-2007	
Championnat : <b>1<sup>er</sup> de L1</b>	
Coupe de France : <b>1/8 de finale</b>	
Coupe d'Europe : <b>1/8 de finale</b>	
Coupe de la Ligue : <b>finale</b>	
<b>Vainqueur du Trophée des Champions</b>	





## LE FOOTBALL ET LA BOURSE

### Clubs européens cotés en Bourse

Le premier Club européen introduit en Bourse a été Tottenham Hotspur en Grande-Bretagne en 1983. A ce jour, on compte en Europe près d'une trentaine de Clubs cotés en Bourse sur un marché réglementé.

7 Clubs britanniques : Arsenal Holdings, Rangers Football Club, Southampton Leisure, Celtic, Watford Leisure, Millwall Holdings et Tottenham Hotspurs

5 Clubs danois : Parken Sport, Aarhus, Aalborg, Silkeborg, Brøndby

3 Clubs italiens : Juventus, AS Roma et la Societa Sportiva Lazio

4 Clubs turcs : Galatasaray, Trabzonspor, Fenerbahce et Besiktas

3 Clubs portugais : FC Porto, Sport Lisboa Benefica et le Sporting Lisbonne

1 Club allemand : Borussia Dortmund

1 Club suédois : AIK Football

1 Club hollandais : Ajax d'Amsterdam

1 Club polonais : Ruch Chorzow

1 Club français : Olympique Lyonnais

### Capitalisation boursière (en M€) d'un échantillon de Clubs européens cotés en Bourse

Échantillon de capitalisation boursière à la date du 22 septembre 2011

(source Launch FactSet)

Clubs	Capitalisation boursière en M€
Arsenal	915
Fenerbahce	480
Galatasaray	319
Trabzonspor	208
Juventus	151
Besiktas	149
Borussia	130

Clubs	Capitalisation boursière en M€
AFC Ajax	115
Parken	111
Tottenham	109
AS Roma	89
OL Groupe	58
Lazio	55
Celtic	40

### Évolution de l'Indice Dow Jones Stoxx Europe Football (CH0013549974)

Le Dow Jones Stoxx Football Europe est un indice boursier créé en 1992, qui permet de suivre l'évolution des cours de Bourse d'un échantillon de 23 Clubs cotés.

Au 22 septembre, cet indice fait apparaître un FF Market Cap (capitalisation boursière calculée uniquement sur le flottant de chacune des valeurs) de 553,7 M€. Il est à noter que cet indice n'intègre pas l'Arsenal Football Club.

Sur 3 ans, l'indice Dow Jones Stoxx Football fait apparaître une performance de - 12,7 % et de - 5,4 % sur 1 an.

### Évolution de l'indice DJS Football (janvier 2010 – septembre 2011)





Valeur composant l'indice et poids de l'Olympique Lyonnais dans l'indice Dow Jones Stoxx Football au 22 septembre 2011

Total components (23)			Weight
1	DK	Aalborg Boldspilklub	0,72 %
2	NL	Afc Ajax	3,99 %
3	SE	Aik Football	0,59 %
4	DK	Arhus Elite	2,23 %
5	IT	As Roma	5,78 %
6	TR	Besiktas	8,81 %
7	DE	Borussia Dortmund	12,21 %
8	DK	Brondby IF B	2,38 %
9	GB	Celtic	3,58 %
10	TR	Fenerbahce Sportif Hizmet	6,66 %
11	PT	Futebol Clube do Porto	0,38 %
12	TR	Galatasaray	6,99 %
13	IT	Juventus	10,51 %
14	IT	Lazio	2,52 %
15	GB	Millwall Hldg	0,54 %
16	FR	Olympique Lyonnais	5,59 %
17	DK	Parken Sport & Entertainment	8,94 %
18	DK	Silkeborg	0,92 %
19	PT	Sport Lisboa E Benfica	1,72 %
20	PT	Sporting	0,37 %
21	GB	Tottenham Hotspur	4,13 %
22	TR	Trabzonspor Sportif Yatir	10,39 %
23	PL	Ruch Chorzow SA	0,05 %

## LOCALISATION ET IMPORTANCE DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉMETTEUR

### Propriétés immobilières et équipements

#### Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et charges majeures les grevant

La SCI de l'Olympique Lyonnais détient le bâtiment qui abrite le siège de la société. Il est situé à 200 mètres du stade de Gerland et à proximité immédiate du centre d'entraînement de Tola Vologe. D'une surface totale de 2 000 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux, le bâtiment du siège social abrite les bureaux et structures administratives, ainsi que les bureaux et le plateau d'OL TV. La SCI de l'Olympique Lyonnais détient également le centre d'entraînement des joueurs professionnels.

La SCI Megastore Olympique Lyonnais détient les murs du magasin OL Store. Ce magasin dispose d'une surface commerciale de 300 m<sup>2</sup>. Outre sa surface commerciale, l'OL Store comprend une plate-forme logistique de plus de 450 m<sup>2</sup>, des bureaux d'une surface de 480 m<sup>2</sup> et un espace billetterie de 120 m<sup>2</sup> (16 guichets) exploités par la SASP Olympique Lyonnais.

L'Association Olympique Lyonnais détient le bâtiment édifié pour le nouveau Centre de Formation. Ce nouveau bâtiment haut de gamme et ultra moderne, de 2 000 m<sup>2</sup>, bénéficiant du standard HQE (Haute Qualité Environnementale) et des dernières technologies, est localisé près du siège d'OL Groupe et est opérationnel depuis le début de la saison 2008/2009. Le coût global de cette infrastructure a représenté un investissement de 4,6 M€.

Le Conseil Régional Rhône-Alpes a co-financé le nouveau centre à hauteur de 0,9 M€.

La SASP Olympique Lyonnais a conclu une convention valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec la Ville de Lyon en date du 3 août 2010, aux termes desquels la Ville de Lyon met à sa disposition, pour chacune des rencontres du Club, le stade de Gerland et les parkings situés aux alentours. Cette mise à disposition est consentie à titre non-exclusif et



moyennant le versement d'une redevance correspondant aux coûts variables annuels d'exploitation arrêtés, pour la saison 2010/2011, à 18 573 € par match et, d'autre part, aux charges d'amortissement des travaux réalisés pour 3 764 € par match, d'un loyer minimum de 8 700 € par match et d'une part variable calculée sur les recettes de billetterie (1 %), de pannéautique et Clubs affaires (0,5 %). Cette convention a été conclue jusqu'au 30 juin 2014. La Ville de Lyon a la faculté de résilier de plein droit cette convention pour tout motif d'intérêt général sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

La SASP Olympique Lyonnais a également conclu une convention valant autorisation d'occupation du domaine public avec la Ville de Lyon portant sur un espace destiné à l'installation et l'exploitation de deux écrans-géants pour une durée de dix ans et une redevance annuelle de 7 770,80 €.

Un bail emphytéotique administratif entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais a été conclu en décembre 2006 portant sur un terrain d'environ trois hectares situé sur le site de Tola Vologe en vue de l'édification du Centre de Formation et d'entraînement moyennant une redevance annuelle de 40 000 €. Le bail est consenti pour une durée de 20 ans. La construction qui a été édifée sur ce terrain est la propriété de l'Association Olympique Lyonnais (pour la durée du bail).

Un bail à construction a été conclu les 5 et 11 juin 2003 entre la Communauté Urbaine de Lyon et la SCI Megastore Olympique Lyonnais portant sur un terrain sur lequel a été édifé l'OL Store. Le bail est consenti pour une redevance annuelle de 4 406,29 € et arrivera à échéance le 30 juin 2041.

L'Association Olympique Lyonnais a conclu avec la Ville de Lyon en date du 19 juillet 2010, une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux aux termes desquels la Ville de Lyon met à disposition 3 terrains de la Plaine des Jeux de Gerland, dans l'attente de la signature d'un bail emphytéotique. Cette convention est conclue pour une durée de 8 ans et prendra fin à la date de signature du bail emphytéotique entre les parties. La redevance annuelle s'élève à 210 164,50 €.

A la date d'enregistrement du présent document, il n'existe aucun bien immobilier détenu par des mandataires sociaux loué à la société Olympique Lyonnais ou à ses filiales.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements du Groupe sont orientés autour des éléments suivants :

- La politique d'acquisition et de cession de contrats de joueurs a conduit à des investissements représentant 23,4 M€ pour l'exercice 2010/2011 (annexe comptes consolidés 4.1.2), 95,8 M€ pour l'exercice 2009/2010, 30,9 M€ pour l'exercice 2008/2009 et 78,3 M€ pour l'exercice 2007/2008. Les acquisitions de contrats de joueurs sont amorties sur la durée du contrat du joueur (cf annexe comptes consolidés 2.7.1.b).
- La volonté du Club de progresser de manière encore plus forte dans le domaine de la formation de joueurs s'est traduite par la réalisation d'un nouveau Centre de Formation ultra moderne pouvant accueillir environ 140 jeunes dont une trentaine de stagiaires logés dans un cadre de performance accrue. L'investissement, pour ce nouveau bâtiment qui a été mis en service en juillet 2008, a représenté 4,6 M€.
- Le projet du Grand Stade a conduit à des investissements s'élevant à 6,8 M€ sur l'exercice 2010/2011, soit un total de 15,2 M€ depuis l'origine du projet qui sont comptabilisés en immobilisations en cours, dans les comptes consolidés.

## DROITS MARKETING ET AUDIOVISUELS

Le cadre législatif et réglementaire relatif aux droits audiovisuels a fait l'objet de modifications majeures.

Les droits audiovisuels consistent en l'exploitation audiovisuelle des matchs



par tout type de médias (télévision, vidéo à la demande, Internet, téléphonie mobile, etc.). Une part importante des droits audiovisuels est commercialisée directement par les organisateurs des compétitions sportives.

### **La vente centralisée par la LFP des droits audiovisuels de la Ligue 1 et de la Coupe de la Ligue**

La Loi n°2003-708 du 1<sup>er</sup> août 2003 et ses décrets d'application ont sensiblement modifié l'article L.333-1 du Code du Sport en permettant aux Clubs d'être propriétaires des droits audiovisuels des matchs des compétitions professionnelles nationales auxquels ils participent.

Conformément à l'article L.333-1 du Code du Sport et à l'article 1 du Décret n°2004-699 du 15 juillet 2004, l'assemblée fédérale de la FFF a décidé le 9 juillet 2004 de céder aux Clubs de football professionnel la totalité des droits d'exploitation audiovisuelle de la Ligue 1, de la Ligue 2, de la Coupe de la Ligue et du Trophée des Champions. Ainsi, les Clubs sont, depuis la saison 2004/2005, propriétaires des droits audiovisuels des matchs des compétitions professionnelles nationales auxquels ils participent.

Conformément à l'article 2 du Décret n°2004-699 du 15 juillet 2004, les droits audiovisuels des matchs en direct, en léger différé et les magazines sont commercialisés de manière centralisée par la LFP. Les Clubs ont par ailleurs arrêté, dans le règlement audiovisuel adopté par la LFP, les modalités de la commercialisation par les Clubs des droits non commercialisés par la LFP, à savoir le différé.

Conformément à l'article 105 du règlement administratif de la LFP, les critères de répartition des revenus audiovisuels sont fixés par son Conseil d'Administration, étant précisé que l'article L.333-3 du Code du Sport dispose que la répartition doit être fondée "notamment sur la solidarité existant entre les sociétés [les Clubs], ainsi que sur leurs performances sportives et leur notoriété".

Conformément au principe de solidarité, une partie des revenus générés par

la commercialisation de la Ligue 1 est redistribuée aux Clubs de Ligue 2. Pour l'exercice 2010/2011, la redistribution aux Clubs de Ligue 2 des revenus générés par la commercialisation de la Ligue 1 s'établit comme suit :

#### **Sur les recettes Ligue 1 France**

- jusqu'à 500 M€ de produits d'exploitation : 81 % Ligue 1 et 19 % Ligue 2 ;
- de 500 à 600 M€ de produits d'exploitation : 100 % Ligue 1 ;
- au-delà de 600 M€ de produits d'exploitation : 90 % Ligue 1 et 10 % Ligue 2 (avec un plafond global pour la Ligue 2 de 110 M€).

#### **Sur les recettes Ligue 2 France**

- 81 % Ligue 1 – 19 % Ligue 2.

#### **Sur les recettes Droits étrangers**

- jusqu'à 6,5 M€ : 81 % Ligue 1 – 19 % Ligue 2 ;
- au delà de 6,5 M€ : 100 % Ligue 1 et uniquement sur le critère notoriété.

La répartition des droits télévisés au sein de la Ligue 1 s'établit selon la règle du 50-30-20 (sur la base des droits étrangers jusqu'à 6,5 M€) :

- 50 % au titre de la solidarité (part fixe) ;
- 30 % au titre du classement sportif (25 % pour la saison en cours et 5 % pour les 5 saisons révolues) ;
- 20 % au titre de la notoriété calculée sur le nombre (en valeur absolue) de diffusions TV en match premium sur les 5 dernières saisons dont la saison en cours répartis ainsi :
  - les 3 premiers Clubs du classement : 42,2 %,
  - les 5 suivants : 36 %,
  - les 12 autres : 21,8 %.

Les montants à répartir sur la base des droits étrangers au-delà de 6,5 M€ viennent s'ajouter sur le critère notoriété uniquement.

Le 13 mai 2011, un nouvel appel d'offres relatif aux saisons 2012-2016 sur les droits audiovisuels de la Ligue 1 a été lancé par la Ligue de Football



Professionnel (LFP) au terme duquel une première attribution de cinq lots à Canal + et à la chaîne qatarie Al-Jazira pour un montant total de 510 M€ par an a été effectuée le 23 juin 2011. Cette somme est pour l'instant inférieure au montant des saisons 2009 à 2012 suite au désengagement du Groupe Orange et à la volonté du Groupe Canal + de baisser son investissement ; cependant, il reste encore quatre lots à attribuer (matches à la demande et droits mobiles) qui pourraient représenter près d'une centaine de millions d'euros. Afin de limiter au maximum le risque d'offres insuffisantes, la LFP a élaboré un appel d'offres découpant les droits en neuf lots avec des matchs répartis sur trois jours, imposant des prix de réserve pour les cinq premiers lots et se mettant en position de diffuser elle-même son produit, via une future chaîne baptisée CFoot. Par ailleurs, l'arrivée de la chaîne Al Jazeera a permis de compenser en partie le retrait d'Orange et de maintenir un niveau de concurrence approprié.

Enfin, le mode de répartition des revenus de la Coupe de la Ligue, qui comprend également les produits d'exploitation de la vente centralisée des droits Marketing, est le suivant pour la saison 2010/2011 :

• Vainqueur .....	1 700 000 €
• Finaliste .....	1 080 000 €
• Demi-finaliste .....	600 000 €
• Quart de finaliste .....	380 000 €
• 1/8 <sup>ème</sup> de finaliste .....	260 000 €
• 1/16 <sup>ème</sup> de finaliste .....	170 000 €
• Éliminé au 2 <sup>ème</sup> tour .....	120 000 €
• Éliminé au 1 <sup>er</sup> tour .....	100 000 €

### La vente centralisée de l'UEFA Champions League

Les droits audiovisuels des matchs en direct, en différé et les magazines de l'UEFA Champions League sont commercialisés de manière centralisée par l'UEFA en application de l'article 25.03 du règlement de l'UEFA Champions League.

Les recettes générées par cette commercialisation sont redistribuées aux Clubs en fonction des résultats sportifs et du montant des droits télévisuels payés par leurs médias nationaux. Les recettes liées à l'UEFA Champions League comprennent :

- une part fixe (représentant 50 %) composée d'une prime de participation à la compétition, des primes de match, des primes de performance et des primes versées en fonction de la progression du Club dans la compétition (huitième de finale, quart de finale, demi-finale, finale, vainqueur),
- une part variable (market pool) déterminée en fonction de la part de marché des droits du pays considéré sur le total des droits européens (représentant 50 %). La moitié de cette part variable est reversée aux Clubs français participants, selon leur classement au sein du Championnat national (la Ligue 1) de la saison précédente et le nombre d'équipes françaises participant à la compétition. L'autre moitié est répartie au prorata du nombre de matchs joués par les Clubs français pendant la compétition.

Au cours de la saison 2010/2011, la SASP OL a perçu 23,0 M€ de droits marketing et audiovisuels pour sa participation en UEFA Champions League. En 11 participations à l'UEFA Champions League, le Groupe a accumulé 227,7 M€ provenant de la vente centralisée des droits de l'UEFA Champions League.

Pour la saison 2011/2012, le revenu minimum des droits marketing et TV de Champions League pour le Club devrait représenter un montant de l'ordre de 16 M€ environ. Ce montant est communiqué à titre indicatif et ne peut en aucun cas être considéré comme récurrent pour les saisons à venir, des éléments extérieurs non connus à ce jour entrant dans le calcul de ces dits droits lors de chaque saison sportive.

La renégociation des droits de l'UEFA Champions League a débouché sur une augmentation des montants globaux redistribués aux Clubs qui se montent pour la saison 2010/2011 aux alentours de 760 M€, contre près de 750 M€ pour la saison 2009/2010.



### **La vente centralisée de la Coupe de France**

Les droits audiovisuels de la Coupe de France sont commercialisés de manière centralisée par la FFF. Les recettes générées par cette commercialisation sont redistribuées aux Clubs en fonction des résultats, étant précisé que ce montant comprend également les produits d'exploitation de la vente centralisée des droits marketing.

### **Les droits audiovisuels exploités directement par les Clubs**

Les Clubs peuvent exploiter leurs matchs de Ligue 1 (et de Coupe de la Ligue) et de l'UEFA Champions League, dans les conditions fixées respectivement dans le règlement audiovisuel de la LFP dans sa version du 31 mars 2006 et le règlement de l'UEFA Champions League.

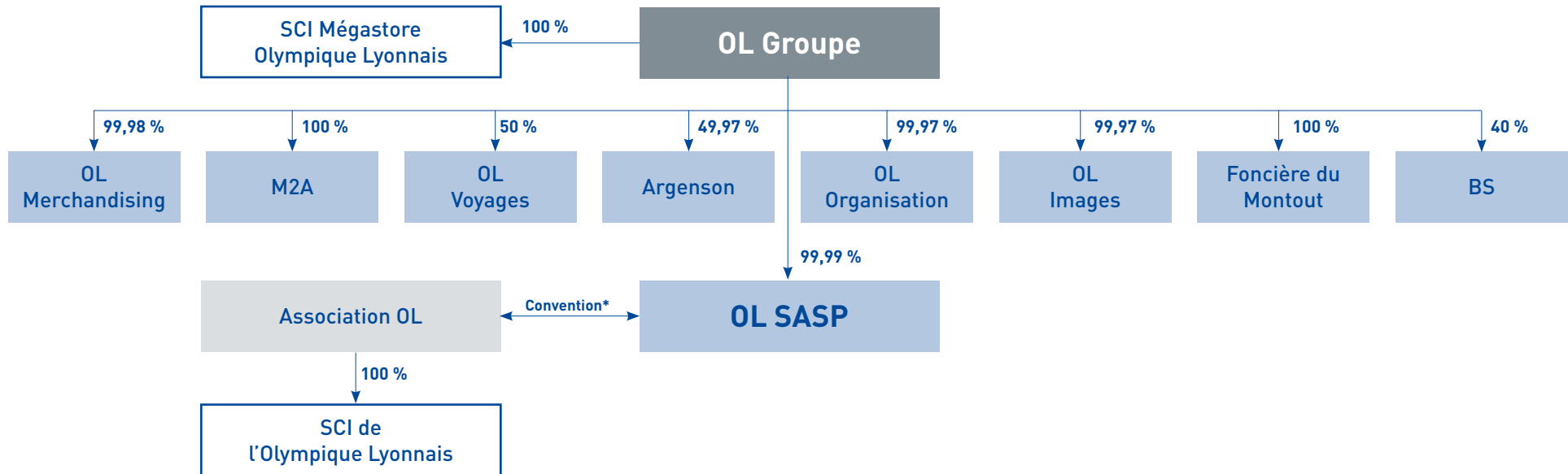
Ces 2 règlements déterminent, par type de média, les formats exploitables et les fenêtres de diffusion. Les conditions instituées par ces règlements favorisent une exploitation par les Clubs de leurs matchs sur leurs propres médias (chaîne de télévision du Club, programmes télévisuels dédiés à la vie du Club et site Internet du Club). Ainsi, pour ce qui concerne l'exploitation télévisuelle des images des matchs de Ligue 1 et de Coupe de la Ligue, le Club peut les exploiter sur ses propres médias, dès minuit le soir de match, sous réserve du respect de certaines restrictions prévues dans le règlement audiovisuel de la LFP.

Les images des matchs de l'UEFA Champions League peuvent être exploitées par le Club sur ses propres médias 24 heures après la fin de la journée de compétition, soit le jeudi soir à minuit.

Le risque de dépendance lié aux droits télévisuels figure en page 38 dans le rapport de gestion du présent Document de Référence.



# ORGANIGRAMME DU GROUPE OLYMPIQUE LYONNAIS AU 30 SEPTEMBRE 2011



\*Les modalités de fonctionnement de la Convention conclue le 25 juin 2009 entre la SASP Olympique Lyonnais et l'Association Olympique Lyonnais sont décrites en page 71 du présent document de référence.

Les principaux flux entre la société-mère Olympique Lyonnais Groupe et ses filiales significatives consolidées sont actées en tant que conventions réglementées relevant des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et figurent en pages 160 à 164 du Document de Référence. La gestion centralisée de trésorerie au sein du Groupe relève également de ces conventions, les modalités et taux appliqués figurent également dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Valeurs en consolidation au 30 /06/11 (sauf dividendes) en K€	Société cotée	Filiales	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	588	123 943	124 531
Endettement financier hors Groupe	21 472	11 296	32 768
Trésorerie au bilan	25 497	10 782	36 279
Flux de trésorerie liés à l'activité	-23 405*	13 386	-10 019
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée		1 455	

(\*) Flux des comptes sociaux de la société Olympique Lyonnais Groupe







## FAITS MARQUANTS (HISTORIQUE)

**1950**

Les origines du Groupe remontent à 1950, date de création du Club de football Olympique Lyonnais, organisé sous la forme d'une association sportive, qui enregistra rapidement quelques succès (vainqueur de la Coupe de France à trois reprises entre 1964 et 1973).

**1987**

La nomination de Jean-Michel Aulas à la Présidence du Club en 1987, alors que le chiffre d'affaires du Groupe était de 4 M€, a permis de faire bénéficier l'Olympique Lyonnais d'une vision stratégique et d'une gestion ambitieuse permettant d'imposer la marque OL comme une référence dans le domaine sportif. La réussite incontestée du Club sur le plan national, notamment sur les 5 dernières années, est la concrétisation d'une politique initiée depuis 20 ans et qui peut être décomposée selon les 3 phases consécutives suivantes :

Lors des saisons 1987/1988 et 1988/1989, la Direction du Club a mis en place les structures et l'encadrement permettant au Club d'accéder à la Ligue 1.

**1989**

La deuxième phase, de 1989 à 1999, a permis de constituer le socle de la réussite actuelle du Club avec la restructuration et le renforcement du Centre de Formation destiné à pourvoir le Club en jeunes joueurs performants susceptibles de renforcer l'équipe professionnelle (puis d'être ensuite éventuellement transférés) ainsi que la construction d'un véritable centre d'entraînement. En outre, le Groupe a su attirer dès cette époque des partenaires majeurs, à l'instar de Sodexho Alliance dès 1990.

**1999**

La troisième phase a débuté avec le renforcement significatif des capacités financières du Groupe par l'augmentation de capital de la société d'un montant d'environ 18 M€ (prime d'émission comprise) souscrite en 1999 par la société Pathé dirigée par Jérôme Seydoux. Cette opération a permis d'initier la diversification des activités du Groupe et de transformer ce dernier

en une entreprise majeure de médias et de divertissement sportif. A cette époque, le Groupe réalisait un chiffre d'affaires de 43 M€. Dès 1999, le Groupe a mis en œuvre un projet de développement dont les objectifs étaient de faire de l'Olympique Lyonnais un club de football leader en France et ambitieux en Europe, de continuer la fructueuse politique de formation mise en place au sein du Club, de poursuivre les investissements afin d'améliorer les infrastructures du Club, de valoriser la marque OL et, d'une manière générale, de pérenniser le Club sur le plan financier en développant des sources de revenus moins soumises à l'aléa sportif.

**2007**

Le 9 janvier 2007, la société Olympique Lyonnais Groupe a procédé à l'enregistrement de son document de base auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de son projet d'introduction en Bourse (sous le numéro I.07-002).

Le 25 janvier 2007, l'AMF a apposé le visa n° 07-028 sur le prospectus relatif à l'introduction en Bourse d'OL Groupe. Le 8 février 2007, les actions de la société Olympique Lyonnais Groupe ont été admises sur le marché Euronext Paris Compartment B sous le code FR0010428771. L'introduction en Bourse a remporté un très vif succès, puisque l'offre aux investisseurs institutionnels a été sursouscrite 6,5 fois.

La société Olympique Lyonnais Groupe a pu constater une augmentation de capital nette des frais d'émission, après exercice partiel de l'option de surallocation, de 90,6 M€.

Cette augmentation de capital et les cash-flows dégagés par le Groupe sur les exercices précédents, confèrent à OL Groupe une structure financière extrêmement solide.

Au 30 juin 2007, le capital de la société Olympique Lyonnais Groupe est constitué de 13 241 287 actions d'une valeur nominale de 1,52 €.



## 2009

La société Olympique Lyonnais Groupe a souscrit à l'intégralité de l'augmentation de capital de sa filiale, la société SASP Olympique Lyonnais, réalisée en numéraire par compensation de créance, à concurrence d'un montant global, prime d'émission comprise, de 55 M€.

## 2010

La société Olympique Lyonnais Groupe a émis, en décembre 2010, des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant total de 24,03 M€. L'émission a été souscrite à 100 %.

## 2011

La société Olympique Lyonnais (SASP) a signé, le 6 mai 2011, un contrat de crédit et de cautions syndiqué avec un pool bancaire de 7 banques de 1<sup>er</sup> rang. Le montant de la ligne de crédit et de cautions confirmée est 57 M€ pour une durée de trois ans avec une option d'extension d'un an.

Le 26 juillet 2011, le projet du Stade des Lumières a franchi une étape déterminante avec la sélection du Groupe Vinci (et ses filiales Vinci Concessions et Vinci Construction France) avec lesquels un protocole d'accord a été conclu. La date envisagée de livraison du stade est fixée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.



# ÉVOLUTION RÉCENTE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011

Depuis la fin de l'exercice 2010/2011, les principaux événements sont les suivants :

## ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

### Cessions et départs de joueurs

Après les départs de Delgado, Hartock et Diakhaté en fin de contrat au 30 juin 2011, SASP Olympique Lyonnais a procédé en août 2011 au transfert de : *Miralem Pjanic* à l'AS Roma (10,1 M€)

### Acquisition de joueurs

Trois nouveaux joueurs ont rejoint l'effectif professionnel de la SASP Olympique Lyonnais au cours du mois d'août 2011

- *Bakary Koné* en provenance de Guingamp (3,8 M€), contrat de 5 ans
- *Mouhamadou Dabo* en provenance du FC Séville (1,1 M€), contrat de 4 ans
- *Gueïda Fofana* en provenance du Club du Havre (2 M€), contrat de 4 ans

### Mutations temporaires de joueurs pour la saison 2011/2012

- *Loïc Abenzoar* (Vannes)
- *Enzo Réale* (Boulogne)
- *Mathieu Gorgelin* (Red Star)

### Premiers contrats professionnels

- *Sébastien Faure* pour une durée d'un an
- *Thomas Fontaine* pour une durée d'un an
- *Enzo Réale* pour une durée d'un an
- *Alexandre Lacazette* pour une durée de 3 ans (contrat signé en juillet 2010 avec date d'effet 1<sup>er</sup> juillet 2011)
- *Ishak Belfodil* pour une durée de 3 ans (contrat signé en juillet 2010 avec date d'effet 1<sup>er</sup> juillet 2011)
- *Théo Defourny* pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, au terme de son contrat actuel de stagiaire

### Prolongation de contrats

- *Michel Bastos* (+ 2 ans, jusqu'au 30 juin 2015)
- *Anthony Lopes* (+ 2 ans, jusqu'au 30 juin 2013)

- *Saïd Mehamha* (+ 1 an, jusqu'au 30 juin 2012)
- *Maxime Gonalons* (+ 2 ans, jusqu'au 30 juin 2016)
- *Clément Grenier* (+ 2 ans, jusqu'au 30 juin 2014)
- *Hugo Lloris* (+ 2 ans, jusqu'au 30 juin 2015)

## ÉVOLUTION DES PARTENARIATS

### Contrat de partenariat avec Betclïc

Pour les saisons 2011/2012 et 2012/2013, l'Olympique Lyonnais et le Groupe Mangas Gaming ont décidé, par contrat du 13 avril 2011, de faire évoluer leur relation et modifier les mentions sur le maillot. Ainsi, la marque Everest Poker apparaît sur la face avant du maillot championnat domicile et extérieur. La marque Betclïc n'apparaît plus sur les maillots, mais sur les supports au sein du stade et sur les éléments de visibilité institutionnelle de l'Olympique Lyonnais.

Ce nouveau contrat prévoit une possibilité de sortie pour Mangas Gaming et l'Olympique Lyonnais à l'issue de la saison 2011/2012.

Les deux marques bénéficient de la possibilité d'utilisation de la dénomination partenaires majeurs de l'Olympique Lyonnais ainsi que la présence des marques sur différents supports de communication du Club. L'accord prévoit pour les marques des opérations de relations publiques lors des différentes compétitions.

Les deux marques bénéficient de l'exclusivité du secteur des jeux en ligne, de paris sportifs et de jeu en ligne de poker.

### Contrats de partenariat avec MDA et LG

Pour la saison 2011/2012, deux contrats de partenariat ont été signés avec respectivement les sociétés MDA et LG. La marque MDA apparaîtra de nouveau sur la poche poitrine du maillot Championnat domicile et la marque LG apparaîtra sur la poche poitrine du maillot Championnat extérieur. Les deux partenariats ont été conclus pour une saison sportive, soit jusqu'au 30 juin 2012. Les autres dispositifs de visibilité et droits et avantages consentis par le Club sont globalement similaires.

### Contrat de partenariat avec Keolis

Le contrat liant la SASP et la société Keolis a été reconduit pour la saison 2011/2012 pour globalement des prestations de visibilité et d'utilisation de la marque similaires.



### **Contrat de partenariat avec Renault Trucks**

Le contrat a été reconduit pour la saison 2011/2012. L'Olympique Lyonnais SASP a conclu un deuxième contrat d'un an avec la société Renault Trucks pour l'apposition de la marque Renault Trucks sur la face avant du maillot pour certains matchs amicaux d'avant saison et du tour préliminaire de la Ligue des Champions. De plus, Renault Trucks a acquis pour la saison 2011/2012, le droit d'apposer sa marque au dos du maillot de l'équipe première féminine de l'Olympique Lyonnais pour le Championnat de France et la Ligue des Champions.

### **Contrat de partenariat avec Veolia Environnement**

L'Olympique Lyonnais a conclu le 8 septembre 2011, deux contrats avec la société Veolia Environnement France Région, aux termes desquels, Veolia Environnement devient partenaire majeur de l'Olympique Lyonnais. Veolia Environnement apparaîtra sur la face avant du maillot de Champions' League et la manche du maillot Championnat de France domicile et extérieur. Ce positionnement «maillot» est conclu pour deux saisons sportives, soit jusqu'au 30 juin 2013. La marque Veolia bénéficie en outre de visibilité sur les supports du Club ainsi que d'opérations de relations publiques.

### **Contrat de partenariat avec GDF Suez**

L'Olympique Lyonnais a conclu, le 1<sup>er</sup> septembre 2011, un contrat de partenariat avec la société GDF Suez pour une saison, soit jusqu'au 30 juin 2012. La marque GDF Suez apparaîtra sur la face avant du maillot de l'équipe féminine pour la Champions' League, ainsi que sur la poche poitrine du maillot domicile et extérieur de Championnat de France. La marque bénéficiera aussi d'éléments de visibilité sur le stade de Gerland au cours des rencontres de l'équipe féminine.

GDF Suez, très sensible à la politique de parité homme/femme de l'Olympique Lyonnais et aux valeurs éthiques développées par le Club, participera aussi au fonds de dotation «sOLidaire» de l'Olympique Lyonnais.

### **Contrat de partenariat avec Intermarché**

L'Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat, d'une durée d'un an, avec le groupe Intermarché afférent à des éléments de visibilité et de relations publiques.

## **STADE DES LUMIÈRES - CHOIX DU CONSTRUCTEUR**

Le projet du Stade des Lumières vient de franchir une étape déterminante avec la sélection du Groupe Vinci, avec lequel a été signé un protocole d'accord le 26 juillet 2011.

Une phase projet va être menée pendant une période de 6 mois environ, au cours de laquelle OL Groupe et Vinci négocieront et rédigeront le contrat de Conception-Réalisation. A l'issue de cette phase, la signature du contrat de Conception-Réalisation devrait intervenir afin de permettre le lancement de la phase de construction.

Le montant du projet devrait s'élever à 381 M€ HT, comprenant le coût de construction, les frais de maîtrise d'Ouvrage, l'acquisition du foncier, aménagement, études et honoraires (hors coût de financement). Par ailleurs, le projet Stade des Lumières sera complété par d'autres investissements portés par des partenaires extérieurs, notamment les hôtels, le centre de loisirs et les immeubles de bureaux. Le total des investissements privés liés au projet OL Land devrait ainsi représenter un montant global de 450 M€ HT. Dans le cadre de ce partenariat « Privé/Privé » le Groupe Vinci s'est engagé à participer au financement sous forme de fonds propres ou quasi fonds propres, en devenant actionnaire jusqu'à une participation maximum de 49 % de la société Foncière du Montout, Maître d'Ouvrage du projet. L'accord signé le 26 juillet 2011 avec Vinci permettra d'asseoir le financement sur une base élargie et significative de montant de fonds propres.



## ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur un plan général, le football européen, et en particulier le football français, fait l'objet de mutations importantes du fait de la conjoncture économique qui a mis en évidence les difficultés économiques des clubs suscitant ainsi l'arrivée de nouveaux investisseurs étrangers.

Parallèlement, l'UEFA a mis en place un système de régulation des finances des clubs européens au travers du « Fair Play Financier », conduisant à terme notamment, grâce à des mesures appropriées, les clubs à équilibrer leur compte de résultats.

Dans ce contexte, l'objectif général du Groupe est de s'inscrire dans un modèle économique pérenne et innovant qui associe une stratégie de recrutements ciblés et optimisés permettant un trading de joueurs bénéficiaire, et l'intégration des jeunes issus de son Centre de Formation dans l'équipe première. Pour mener à bien ses objectifs, le Groupe a mis en place un staff sportif, issu de la formation OL.

Pour l'exercice 2011/2012, l'objectif d'OL Groupe est de développer ses revenus grâce à de nouveaux partenariats, s'appuyant sur les valeurs éthiques et de performance attachées à la marque, ainsi qu'au développement international (transfert de know-how).

Des contrats significatifs avec des partenaires prestigieux ont d'ores et déjà été conclus avec Veolia Environnement et Renault Trucks pour l'équipe masculine, Renault Trucks et GDF Suez pour l'équipe féminine qui, par ses valeurs d'image et ses performances sportives, attire de nouveaux partenaires.

OL Groupe aura aussi pour objectif de poursuivre la réduction de ses charges d'exploitation, en particulier la masse salariale et les charges d'amortissements liées aux contrats joueurs.

## OBJECTIF À MOYEN TERME

OL Groupe a développé un plan stratégique adapté pour la période allant jusqu'à la saison 2015/2016 avec un business model actualisé face aux enjeux du futur.

OL Groupe poursuivra donc des objectifs ambitieux autour de la performance économique et sportive, de la formation et de l'éthique.

L'objectif de pérennité économique devrait s'appuyer sur la création de valeur par la formation, l'activité de trading et l'académie et ce, avec une volonté de recherche d'excellence et de mise en place de labels certifiant l'exemplarité des contenus globaux, tant footballistiques que d'éducation générale, dans un souci de parité homme / femme. Cette formation reconnue a pour but de développer et de multiplier des partenariats tant en France qu'à l'international.

De même, OL Groupe devrait poursuivre sa politique de mécénat grâce à OL Fondation et au fonds de solidarité. Des partenariats citoyens au profit du monde associatif en collaboration avec le Comité Olympique, afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, devraient être développés.

L'équipe féminine qui est la première équipe française à obtenir le titre dans la prestigieuse compétition de Ligue des Champions, ainsi que l'accélération des partenariats, constituent des valeurs innovantes.

## GRAND STADE, L'AMBITION D'UN PROJET « PRIVÉ/PRIVÉ », POUR UNE COMPÉTITIVITÉ EUROPÉENNE

Depuis une dizaine d'années, des stades de nouvelle génération ont été construits en Angleterre, puis au Portugal au travers de l'organisation de l'Euro 2004 et en Allemagne avec la Coupe du Monde FIFA 2006.

Ces stades modernes proposent une offre en adéquation avec les demandes actuelles de l'ensemble des utilisateurs que sont le grand public, les entreprises, les médias et bien entendu les joueurs eux-mêmes, en devenant un lieu de vie et d'accueil permanent, tant les soirs de match que tout au long de la semaine.



L'objectif d'OL Groupe est de créer au sein de l'agglomération lyonnaise un stade au service de la performance sportive, adapté au spectacle télévisuel, sécurisé et informatisé avec une gestion optimisée des flux de spectateurs réalisée grâce à une billetterie moderne.

Un protocole d'accord a été signé avec le Groupe Vinci le 26 juillet 2011, dans le cadre de la Conception/Réalisation du projet. Une phase Projet, qui devrait se terminer au plus tard le 30 avril 2012, est actuellement conduite. Au cours de cette phase projet, OL Groupe et Vinci négocieront et rédigeront le contrat de Conception-Réalisation. A l'issue de la phase projet, la signature du contrat définitif entre la Foncière du Montout, filiale d'OL Groupe, et le Groupe Vinci devrait intervenir, permettant le démarrage des travaux.

Le Groupe Vinci s'est engagé à participer au financement sous forme de fonds propres ou quasi fonds propres, en devenant actionnaire jusqu'à une participation maximum de 49 % de la société Foncière du Montout, Maître d'Ouvrage du projet.

Sur un plan commercial, l'objectif à moyen terme sera de matérialiser des produits innovants afin de commercialiser le stade 365 jours par an et, cela, en dehors des rencontres de l'Olympique Lyonnais. Les concepts de « cité du marketing », de loges permanentes comme espaces de show-rooms, et de lieux d'animation et d'incentives associés au pôle loisirs et hôtels du projet global, devraient être commercialisés ainsi que des rencontres d'autres sports et des concerts.

D'autres produits marketing sont en cours d'étude afin de maximiser les revenus futurs comme c'est le cas dans d'autres stades européens et américains.

## GRAND STADE – ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Le Président du Grand Lyon a annoncé, le 17 octobre 2011, que les commissaires enquêteurs des 8 premières enquêtes publiques avaient rendu leurs avis tous favorables. Le dernier avis attendu concerne l'enquête préalable du Permis de Construire. Il devrait être rendu prochainement et fera l'objet d'un communiqué de presse d'OL Groupe.

Le coût du projet devrait s'élever à 381 M€ HT comprenant le coût de construction, les frais de maîtrise d'ouvrage, l'acquisition du foncier, les aménagements, les études et honoraires (hors coûts de financement). Le projet du Stade des Lumières sera complété par des investissements portés par des partenaires privés extérieurs et le total des investissements privés liés au projet devrait représenter environ 450 M€.

En parallèle, la Foncière du Montout a confié le conseil en financement du projet à la Banque Lazard, qui prendra contact dès novembre prochain avec les institutions bancaires et de financement.

Ces derniers événements permettent, sauf circonstances nouvelles, de confirmer la date envisagée de livraison du Stade des Lumières au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

## LES OBJECTIFS D'OL GROUPE

La société OL Groupe va poursuivre son rôle de holding d'animation du Groupe et favoriser le développement des projets des différentes entités du Groupe.

Les tendances et objectifs indiqués en pages 91 à 94 sont fondés sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Ces données, hypothèses et estimations, sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment au contexte économique qui demeure difficile et aux résultats sportifs du Club. En outre, la réalisation de certains facteurs de risques décrits en pages 37 à 46 et 66 du présent Document de Référence pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Il est rappelé que le Groupe ne prend pas d'engagement sur la réalisation des objectifs de croissance figurant en pages 93 et 94 et en particulier eu égard à l'activité trading de joueurs et aux risques décrits dans le Document de Référence.



## Comptes consolidés

Compte de résultat .....	97
Bilan actif .....	98
Bilan passif .....	99
Tableau des flux de trésorerie .....	100
Tableau de variation des capitaux propres .....	102
Résultat par action .....	103

## Notes annexes

1. Faits marquants de l'exercice .....	104
2. Méthodes comptables et principes d'évaluation .....	106
3. Périmètre .....	116
4. Notes sur le bilan .....	117
5. Notes sur le compte de résultat .....	129
6. Notes sur les effectifs .....	132
7. Notes sur les engagements hors bilan .....	133
8. Notes sur les relations avec les parties liées .....	135
9. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes .....	136
10. Rémunérations de l'équipe de direction .....	137
11. Événements postérieurs à la clôture .....	137

## Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés .....	138
----------------------------------	-----







## COMPTE DE RÉSULTAT

(en K€)	Notes	Du 01/07/10 au 30/06/11	% du C.A.	Du 01/07/09 au 30/06/10	% du C.A.	Du 01/07/08 au 30/06/09	% du C.A.
<b>Produits des activités</b>	<b>5.1</b>	<b>154 558</b>	<b>100 %</b>	<b>160 192</b>	<b>100 %</b>	<b>191 995</b>	<b>100%</b>
Produits des activités (hors contrats joueurs)	5.1	132 796	86 %	146 089	91 %	139 613	73 %
Achats consommés		-15 228	-10 %	-17 823	11 %	-17 064	9 %
Charges externes		-15 514	-10 %	-16 297	10 %	-18 640	10 %
Impôts, taxes et versements assimilés		-4 633	-3 %	-3 540	2 %	-5 229	3 %
Charges de personnel	5.3	-99 782	-65 %	-111 731	70 %	-95 148	50 %
<b>Excédent brut d'exploitation hors contrats joueurs</b>	<b>2.11.4</b>	<b>-2 361</b>	<b>-2 %</b>	<b>-3 302</b>	<b>-2 %</b>	<b>3 532</b>	<b>2 %</b>
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.2	-3 567	-2 %	-3 400	-2 %	-1 760	-1 %
Autres produits et charges opérationnels courants		264	0 %	-5 946	4 %	-2 203	1 %
<b>Résultat opérationnel courant hors contrats joueurs</b>		<b>-5 664</b>	<b>-4 %</b>	<b>-12 648</b>	<b>-8 %</b>	<b>-431</b>	<b>0 %</b>
Produits de cession des contrats joueurs	5.1	21 762	14 %	14 103	9 %	52 382	27 %
Valeur résiduelle des contrats joueurs	5.4	-10 458	-7 %	-10 789	7 %	-10 104	5 %
<b>Excédent brut d'exploitation sur contrats joueurs</b>	<b>2.11.4</b>	<b>11 304</b>	<b>7 %</b>	<b>3 315</b>	<b>2 %</b>	<b>42 278</b>	<b>22 %</b>
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.2	-41 190	-27 %	-43 290	27 %	-34 300	18 %
<b>Résultat opérationnel courant sur contrats joueurs</b>		<b>-29 886</b>	<b>-19 %</b>	<b>-39 975</b>	<b>-25 %</b>	<b>7 979</b>	<b>4 %</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>8 943</b>	<b>6 %</b>	<b>12</b>	<b>0 %</b>	<b>45 810</b>	<b>24 %</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-35 550</b>	<b>-23 %</b>	<b>-52 623</b>	<b>-33 %</b>	<b>7 547</b>	<b>4 %</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	2.11.4					270	
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-35 550</b>	<b>-23 %</b>	<b>-52 623</b>	<b>-33 %</b>	<b>7 817</b>	<b>4 %</b>
Résultat financier	5.5	-1 853	-1 %	-838	-1 %	600	0 %
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-37 403</b>	<b>-24 %</b>	<b>-53 461</b>	<b>-33 %</b>	<b>8 417</b>	<b>4 %</b>
Charge d'impôt	5.6	9 351	6 %	18 312	-11 %	-3 065	2 %
Quote part de résultat net des entreprises associées	4.1.5	35	0 %	25	0 %	15	0 %
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-28 017</b>	<b>-18 %</b>	<b>-35 124</b>	<b>-22 %</b>	<b>5 366</b>	<b>3 %</b>
<b>Résultat revenant aux actionnaires de la société</b>		<b>-28 033</b>	<b>-18 %</b>	<b>-35 352</b>	<b>-22 %</b>	<b>5 143</b>	<b>3 %</b>
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		15		228		223	
Résultat net par action		-2,18		-2,74		0,40	
Résultat net dilué par action		-1,87		-2,74		0,40	

État du résultat global (en K€)	Du 01/07/10 au 30/06/11	Du 01/07/09 au 30/06/10	Du 01/07/08 au 30/06/09
Ecart actuariels sur engagements de retraite	145	-117	62
Impact d'impôts différés sur les retraitements	-48	39	-21
<b>Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres</b>	<b>97</b>	<b>-78</b>	<b>41</b>
<b>Résultat global</b>	<b>-27 921</b>	<b>-35 202</b>	<b>5 407</b>
<b>Résultat global revenant aux actionnaires</b>	<b>-27 936</b>	<b>-35 430</b>	<b>5 184</b>
<b>Résultat global revenant aux minoritaires</b>	<b>15</b>	<b>228</b>	<b>223</b>

**BILAN ACTIF**

Montants nets (en K€)	Notes	30/06/11	30/06/10	30/06/09
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Goodwills	4.1.1	2 221	2 221	2 221
Contrats joueurs	4.1.2	92 879	119 845	71 849
Autres immobilisations incorporelles	4.1.2	788	754	805
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4.1.3</b>	<b>27 497</b>	<b>19 903</b>	<b>19 287</b>
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>4.1.4</b>	<b>631</b>	<b>5 436</b>	<b>494</b>
<b>Créances sur contrats joueurs (part à plus d'un an)</b>	<b>4.2</b>	<b>1 360</b>	<b>12 548</b>	<b>29 140</b>
<b>Participations dans les entreprises associées</b>	<b>4.1.5</b>	<b>515</b>	<b>481</b>	<b>456</b>
<b>Créance d'impôt sur les sociétés</b>	<b>4.1.6</b>	<b>22 480</b>		
<b>Impôts différés</b>	<b>4.3</b>	<b>1 993</b>	<b>16 265</b>	<b>5</b>
<b>Actifs non courants</b>		<b>150 364</b>	<b>177 453</b>	<b>124 257</b>
<b>Stocks</b>	<b>4.2</b>	<b>625</b>	<b>379</b>	<b>492</b>
<b>Créances clients</b>	<b>4.2 &amp; 4.7</b>	<b>37 965</b>	<b>12 946</b>	<b>12 251</b>
<b>Créances sur contrats joueurs (part à moins d'un an)</b>	<b>4.2 &amp; 4.7</b>	<b>18 857</b>	<b>26 896</b>	<b>33 266</b>
<b>Contrats joueurs détenus en vue de la vente</b>	<b>4.2 &amp; 4.7</b>		<b>1 699</b>	<b>8 356</b>
<b>Autres actifs financiers courants</b>			<b>4 750</b>	
<b>Autres actifs courants et comptes de régularisation</b>	<b>4.2 &amp; 4.7</b>	<b>15 767</b>	<b>13 368</b>	<b>16 646</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>				
Valeurs mobilières de placement	4.2 & 4.7	25 785	45 457	103 480
Disponibilités	4.2 & 4.7	10 603	326	874
<b>Actifs courants</b>		<b>109 602</b>	<b>105 822</b>	<b>175 365</b>
<b>Total actif</b>		<b>259 966</b>	<b>283 275</b>	<b>299 622</b>

**BILAN PASSIF**

Montants nets (en K€)	Notes	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Capital	4.4	20 127	20 127	20 127
Primes	4.4	102 865	102 865	102 865
Réserves	4.4	4 558	39 899	36 580
Autres fonds propres	2.9.2	2 051		
Résultat de la période		-28 033	-35 352	5 143
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>101 568</b>	<b>127 538</b>	<b>164 715</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>3 096</b>	<b>3 241</b>	<b>3 113</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>104 664</b>	<b>130 779</b>	<b>167 828</b>
<b>Emprunts OCEANE (part à + 1 an)</b>	<b>2.9.2</b>	<b>20 519</b>		
<b>Emprunts &amp; dettes financières (part à + 1 an)</b>	<b>4.6 &amp; 4.7</b>	<b>10 625</b>	<b>25 371</b>	<b>35 939</b>
<b>Dettes sur contrats joueurs (part à +1 an)</b>	<b>4.6 &amp; 4.7</b>	<b>9 062</b>	<b>15 360</b>	<b>7 407</b>
<b>Impôts différés</b>	<b>4.3</b>	<b>63</b>	<b>23</b>	<b>2 292</b>
<b>Provision pour engagement de retraite</b>	<b>4.5.1</b>	<b>565</b>	<b>712</b>	<b>518</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>40 834</b>	<b>41 467</b>	<b>46 156</b>
<b>Provisions (part à -1 an)</b>	<b>4.5.2</b>	<b>2 419</b>	<b>950</b>	<b>67</b>
<b>Dettes financières (part à -1 an)</b>				
Découverts bancaires	4.6 & 4.7	109	9 732	2 026
Autres emprunts & dettes financières	4.6 & 4.7	1 624	4 849	4 086
<b>Fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>	<b>4.6 &amp; 4.7</b>	<b>11 360</b>	<b>11 112</b>	<b>14 034</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>4.6</b>	<b>35 181</b>	<b>31 067</b>	<b>31 400</b>
<b>Dettes sur contrats joueurs (part à -1an)</b>	<b>4.6 &amp; 4.7</b>	<b>32 929</b>	<b>39 415</b>	<b>28 401</b>
<b>Autres passifs courants et comptes de régularisation</b>	<b>4.6 &amp; 4.7</b>	<b>30 847</b>	<b>13 905</b>	<b>5 625</b>
<b>Passifs courants</b>		<b>114 469</b>	<b>111 029</b>	<b>85 638</b>
<b>Total passif</b>		<b>259 966</b>	<b>283 275</b>	<b>299 622</b>

## VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en K€)	30/06/2011	30/06/10	30/06/09
Résultat net	-28 017	-35 124	5 366
Résultat net des entreprises associées	-35	-25	-15
Amortissements et provisions	44 773	46 233	36 294
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	151	-351	-503
Plus values de cession des contrats joueurs	-11 304	-3 315	-42 278
Plus values de cession des autres immobilisations	2	14	647
Charges d'impôt	-9 351	-18 312	3 065
<b>Capacité d'autofinancement avant impôt</b>	<b>-3 781</b>	<b>-10 880</b>	<b>2 576</b>
<b>Dividendes reçus des entreprises associées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>75</b>
<b>Impôt payé</b>	<b>-256</b>	<b>3 258</b>	<b>1 204</b>
Clients et autres débiteurs	-10 367	5 110	5 613
Fournisseurs et autres créditeurs	4 385	-712	-23 784
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-5 982</b>	<b>4 398</b>	<b>-18 171</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-10 019</b>	<b>-3 224</b>	<b>-14 316</b>
Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes	-35 767	-76 449	-51 556
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	-110	-47	-212
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-10 138	-2 524	-3 953
Acquisitions d'immobilisations financières	-230	-602	
Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances	40 989	37 065	33 898
Cessions ou diminutions des autres actifs immobilisés	765	468	64
Acquisition de filiales nette de trésorerie acquise	0		-80
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>	<b>-4 491</b>	<b>-42 089</b>	<b>-21 839</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	-1 811	-1 813
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	-160	-100	-126
Souscriptions d'emprunts	8 080	597	3 000
Emission de l'emprunt OCEANE : composante dette <sup>(1)</sup>	20 228		
Emprunt OCEANE : composante capitaux propres <sup>(1)</sup>	3 130		
Remboursements d'emprunts	-26 113	-10 402	-10 886
Nantissements de SICAV <sup>(2)</sup>	9 550	-9 550	
Titres d'auto-contrôle	23	301	-123
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>14 737</b>	<b>-20 965</b>	<b>-9 948</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>36 051</b>	<b>102 329</b>	<b>148 432</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>228</b>	<b>-66 278</b>	<b>-46 103</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>36 279</b>	<b>36 051</b>	<b>102 329</b>

(1) cf note 2.9.2 « Retraitement de l'emprunt OCEANE ».

(2) Les SICAV nanties au 30 juin 2010 ont été reclassées en trésorerie et équivalent de trésorerie lors de la mise en place du nouveau contrat syndiqué.



(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Valeurs mobilières de placement	25 785	45 457	103 480
Disponibilités	10 603	326	874
Découverts bancaires	-109	-9 732	-2 026
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>36 279</b>	<b>36 051</b>	<b>102 329</b>

### Détail des flux liés aux acquisitions de contrats joueurs

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Acquisitions de contrats joueurs	-23 450	-95 812	-30 928
Dettes agents concernant des contrats cédés	468	395	196
Dettes joueurs au 30/06/2011	41 991		
Dettes joueurs au 30/06/2010	-54 776	54 776	
Dettes joueurs au 30/06/2009		-35 808	35 808
Dettes joueurs au 30/06/2008			-56 632
	<b>-35 767</b>	<b>-76 449</b>	<b>-51 556</b>

### Détail des flux liés aux cessions de contrats joueurs

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Produits sur cessions de contrats joueurs	21 762	14 103	52 382
Créances joueurs au 30/06/2011	-20 217		
Créances joueurs au 30/06/2010	39 444	-39 444	
Créances joueurs au 30/06/2009		62 406	-62 406
Créances joueurs au 30/06/2008			43 922
	<b>40 989</b>	<b>37 065</b>	<b>33 898</b>

### Variation du besoin en fonds de roulement

(en K€)	30/06/10	Variations de la période	30/06/11
Créances clients	13 869	-25 020	38 889
Provisions clients	-923	1	-924
Comptes de régularisation - Passif	-10 947	16 191	-27 138
<b>Créances clients</b>	<b>1 999</b>	<b>-8 828</b>	<b>10 827</b>
<b>Autres créances</b>	<b>11 608</b>	<b>-1 803</b>	<b>13 411</b>
Stocks	427	255	682
Provisions stocks	-48	9	-57
<b>Stocks</b>	<b>379</b>	<b>264</b>	<b>625</b>
<b>Clients et autres débiteurs</b>		<b>-10 367</b>	

(en K€)	30/06/10	Variations de la période	30/06/11
Fournisseurs	-11 112	248	-11 360
Comptes de régularisations - Actif	862	-799	1 661
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>-10 250</b>	<b>-551</b>	<b>-9 699</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>-33 954</b>	<b>4 936</b>	<b>-38 890</b>
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>		<b>4 385</b>	

**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(en K€)	Capitaux propres revenant							Total des capitaux propres	
	aux actionnaires de la société					Résultat enregistré directement en capitaux propres	Total part du Groupe		aux intérêts minoritaires
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultat	Autres fonds propres				
<b>Capitaux propres au 30/06/2008</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>	<b>-4 888</b>	<b>43 715</b>		<b>28</b>	<b>161 847</b>	<b>2 969</b>	<b>164 816</b>
Résultat de la période				5 143			5 143	223	5 366
Dividendes				-1 813			-1 813	-126	-1 939
Titres d'auto contrôle			-123			-440	-563		-563
Paievements en actions						56	56		56
Amendement IAS 19						41	41		41
Autres				4			4	47	51
<b>Capitaux propres au 30/06/2009</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>	<b>-5 011</b>	<b>47 049</b>	<b>0</b>	<b>-315</b>	<b>164 715</b>	<b>3 113</b>	<b>167 828</b>
Résultat de la période				-35 352			-35 352	228	-35 124
Dividendes				-1 811			-1 811	-100	-1 911
Titres d'auto contrôle			301			-291	10		10
Paievements en actions						56	56		56
Amendement IAS 19						-78	-78		-78
Autres				-1			-1		-1
<b>Capitaux propres au 30/06/2010</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>	<b>-4 710</b>	<b>9 885</b>	<b>0</b>	<b>-628</b>	<b>127 538</b>	<b>3 241</b>	<b>130 779</b>
Résultat de la période				-28 033			-28 033	15	-28 017
Dividendes							0	-160	-160
Emprunt OCEANE <sup>(2)</sup>					2 051		2 051		2 051
Titres d'auto contrôle			24			-164	-140		-140
Paievements en actions						56	56		56
Amendement IAS 19						97	97		97
Autres							0		0
<b>Capitaux propres au 30/06/2011</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>	<b>-4 686</b>	<b>-18 148</b>	<b>2 051</b>	<b>(1) -640</b>	<b>101 568</b>	<b>3 096</b>	<b>104 664</b>

(1) dont impact cumulé amendement IAS 19 : 5 K€,  
dont cumul des avantages non acquis liés aux contrats de stock-option : 261 K€.

(2) cf note 2.9.2 « Retraitement de l'emprunt OCEANE ».

**RÉSULTAT PAR ACTION**

	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Nombre d'actions à la fin de la période	13 241 287	13 241 287	13 241 287
Nombre moyen d'actions à la fin de la période	13 241 287	13 241 287	13 241 287
Nombre d'actions auto détenues à la fin de la période	362 696	330 170	312 806
Nombre proratisé d'actions à émettre (OCEANE)	1 691 942		
<b>Résultat consolidé</b>			
Résultat net part du groupe (en M€)	-28,03	-35,35	5,14
Résultat net part du groupe dilué (en M€)	-27,28	-35,35	5,14
Résultat net part du groupe par action (en €)	-2,18	-2,74	0,40
Résultat net part du groupe dilué par action (en €)	-1,87	-2,74	0,40
<b>Dividende net</b>			
Montant net global (en M€)		-	1,85
<b>Montant net action (en €)</b>		-	<b>0,14</b>



## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés présentés sont ceux de la société Olympique Lyonnais Groupe SA (sise 350 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon) et ses filiales. Le Groupe s'est constitué essentiellement à partir de l'équipe de football professionnelle. En prolongement de cette activité, des filiales ont été créées dans les domaines audiovisuels, merchandising, restauration, organisation de voyages.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 20 octobre 2011.

Les états financiers et les notes sont présentés en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

### 1. Faits marquants de l'exercice

#### 1.1 Contrats de partenariat

Les partenariats ont connu une forte progression sur l'exercice (+33 %) du fait de la signature de nouveaux contrats, et de l'application complète du contrat Betclik.

Les faits marquants de l'exercice concernant les partenariats sont les suivants :

##### **adidas**

La SASP Olympique Lyonnais et Sportfive ont conclu, le 7 août 2009, un protocole d'accord puis un contrat le 12 février 2010 avec adidas aux termes desquels ce dernier est devenu le fournisseur exclusif d'équipements sportifs de l'Olympique Lyonnais depuis la saison 2010/2011. Ce contrat porte sur une durée de dix saisons sportives, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2020.

Le contrat prévoit notamment que la société adidas verse, à la SASP Olympique Lyonnais, à l'occasion de chaque saison sportive durant laquelle la SASP Olympique Lyonnais évoluera en Championnat de France de Ligue 1, un montant forfaitaire de base assorti du versement de redevances portant sur les ventes de produits comportant les marques Olympique Lyonnais et adidas. Le montant minimum de redevances versé par adidas à la SASP

Olympique Lyonnais est susceptible de faire l'objet d'ajustements en fonction, d'une part, des ventes réalisées et, d'autre part, des résultats de l'Olympique Lyonnais dans les compétitions françaises et/ou européennes dans lesquelles il est engagé.

##### **Partenariat avec Betclik**

En octobre 2009, l'OL a conclu un partenariat avec BetClic qui devient le nouveau partenaire majeur maillot Champions League et domicile Championnat pour une durée de 4 ans. Les reports successifs de la loi de libéralisation des paris en ligne n'ont pas permis l'affichage contractuel de Betclik lors de la saison 2009/2010.

Du fait du report de la loi sur les paris en ligne, l'Olympique Lyonnais et le Groupe Mangas Gaming ont souhaité signer un nouveau contrat en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée de trois saisons sportives avec possibilité de sortie pour le Groupe Mangas Gaming à l'issue de la première saison sportive soit au 30 juin 2011.

Le Groupe Mangas Gaming au travers de ses marques Betclik et Everest Poker devient le partenaire majeur du Club. Ainsi, pour la saison 2010/2011, la marque Betclik apparaît sur la face avant du maillot Championnat domicile et Europe, la marque Everest Poker apparaît, quant à elle, sur la face avant maillot Championnat extérieur.

##### **Partenariat avec Groupama**

Le 8 juin 2010, la SASP Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat avec Groupama comme partenaire officiel du Club pour les trois saisons sportives.

Au terme de ce contrat, différents droits et avantages sont consentis à Groupama et principalement :

i) l'utilisation de la dénomination et du sigle du Club, de l'appellation « partenaires officiels de l'Olympique Lyonnais » ; ii) l'apposition du sigle Groupama sur le dos des maillots pour les matchs de Ligue 1 ; iii) les opérations de relations publiques.

Les droits et avantages sont consentis à Groupama à titre exclusif pour le secteur de l'assurance.





### Partenariat avec MDA

La SASP Olympique Lyonnais avait conclu un premier contrat avec la société MDA pour une saison sportive soit jusqu'au 30 juin 2010. Aux termes du contrat, différents droits et avantages sont consentis par le Club à MDA, notamment : (i) l'utilisation de la dénomination et sigles du Club, de l'appellation «Partenaire Officiel de l'Olympique Lyonnais» ; (ii) l'apposition du sigle «MDA» sur les dos de maillots de matchs à domicile de Ligue 1, les matchs à l'extérieur étant consentis à la société LG ; (iii) la présence de la marque MDA sur différents supports ; (iv) des opérations de relations publiques et l'octroi de places pour les rencontres à domicile et à l'extérieur ; et (v) l'insertion du logo MDA au sein de l'ensemble des supports de communication du Club. Ces droits et avantages sont consentis à MDA à titre exclusif.

Après une première année de partenariat, la société Olympique Lyonnais SASP et MDA ont conclu un nouvel accord de partenariat le 6 juillet 2010 pour une durée d'une saison sportive et un dispositif de visibilité plus important. La marque MDA apparaît sur la poche poitrine du maillot domicile et la marque LG apparaîtra sur la poche poitrine du maillot extérieur. La marque MDA bénéficie du dispositif de visibilité sur des supports du Club ainsi que les opérations de relations publiques sur les rencontres de Championnat.

### Partenariat avec Keolis

La SASP Olympique Lyonnais a conclu le 1<sup>er</sup> septembre 2010, pour la saison 2010/2011, un contrat de partenariat avec la société Keolis, aux termes duquel Keolis devient partenaire officiel de l'Olympique Lyonnais et peut à ce titre apposer sa marque sur le short de l'équipe pour les rencontres à domicile Championnat, utiliser, pour sa communication, les signes distinctifs de l'OL. Les droits et avantages marketing définis par le contrat sont consentis à Keolis pour la promotion de la marque Keolis dans le secteur du transport routier régulier de voyageurs.

### Partenariat avec Renault Trucks

L'Olympique Lyonnais SASP a conclu un contrat d'une durée de 1 an, le 17 septembre 2010 avec la société Renault Trucks pour l'apposition de sa marque sur le short de l'équipe en Championnat de France (matchs extérieurs).

### Partenariat avec Araldite (Groupe Huntsman)

Le 2 août 2010, la société Olympique Lyonnais SASP et le Groupe Huntsman ont conclu un contrat de partenariat pour la mise en valeur de la marque Araldite et ce, pour une durée de trois saisons sportives avec possibilité de sortie du contrat au seul bénéfice du Groupe Huntsman à la fin de la première année, soit au 30 juin 2011.

La marque Araldite apparaîtra sur la manche maillot pour les rencontres de Championnat.

Le dispositif est agrémenté de visibilité sur les supports Club et de réceptifs pour les relations publiques sur les rencontres de Championnat.

## 1.2 Acquisition de contrats joueurs

En début d'exercice 2010/2011, un contrat de joueur a été acquis :

- Yoann Gourcuff aux Girondins de Bordeaux (22,4 M€ + un montant complémentaire d'un maximum de 4,5 M€ conditionné par une éventuelle cession du joueur par l'Olympique Lyonnais).

## 1.3 Cessions de contrats joueurs

En début d'exercice 2010/2011, les contrats de joueurs suivants ont été cédés :

- Mathieu Bodmer au PSG (2,5 M€ + 1,5 M€ d'incentives maximum),
- Frédéric Piquionne au Club de West Ham (1,1 M€ + 0,45 M€ d'incentives maximum),
- Jean-Alain Boumsong au Club de Panathinaïkos (0,5 M€ + 0,25 M€ d'incentives maximum).

Durant le mercato d'hiver, un contrat joueur a été cédé :

- Jean II Makoun au Club anglais d'Aston Villa (6,1 M€ + 3 M€ d'incentives maximum).

En juin 2011, un contrat joueur a été cédé :

- Jérémy Toulalan au Club de Malaga (10 M€ + 3 M€ d'incentives maximum)



#### 1.4 Mise en place du contrat de crédit et de cautions syndiqué le 6 mai 2011

Le 6 mai 2011, un contrat de crédit et de cautions syndiqué a été conclu par la société SASP Olympique Lyonnais, et cautionné par la société OL Groupe, avec un pool de 7 banques incluant le Crédit Lyonnais et le Groupe CM-CIC / BECM en qualité d'arrangeurs mandatés et la BNP Paribas en tant qu'arrangeur. Les autres participants sont la Société Générale, HSBC, Natixis et Banque Populaire Loire et Lyonnais. Le montant total de la ligne de crédit confirmée s'élève à 57 M€ (utilisable sous forme de tirage ou de cautions) pour une durée de 3 ans avec une option d'extension d'un an. Celle-ci s'inscrit en substitution des lignes de crédit bilatérales auparavant en place. Le montant des tirages en contre partie de billets monétaires au 30 juin 2011 s'élève à 7 M€. Le montant des cautions données relatives à des acquisitions de joueurs s'élève à 37,9 M€ au 30 juin 2011.

Ce contrat de crédit et de cautions syndiqué fait l'objet d'un dispositif de garanties données à hauteur de 50 % des tirages et cautions joueurs en cours sous forme de cessions de créances Dailly à titre de garantie, concernant un type de factures cessibles délimité.

#### 1.5 Emission d'un emprunt OCEANE

Le 28 décembre 2010, la société a procédé à une émission d'OCEANE (Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes), souscrite à 100 %, représentant un montant net de 23,3 M€. Les 3 310 321 obligations émises à 7,26 € (dont prime d'émission de 20 %) bénéficient d'un rendement fixe annuel de 7 %. La composante capitaux propres de l'emprunt OCEANE nette d'impôt s'élève à 2 051 K€. La durée de l'emprunt est de 5 ans avec une échéance au 28 décembre 2015.

Les capacités financières d'OL Groupe se trouvent ainsi encore renforcées confortant sa position parmi les leaders des clubs européens en termes de moyens de financement, lui permettant ainsi d'aborder les futures compétitions européennes dans une meilleure situation de concurrence.

Cette émission a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 10-432 en date du 9 décembre 2010.

## 2. Méthodes comptables et principes d'évaluation

### 2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2011 sont établis selon le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations), tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2011. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)).

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour l'exercice du Groupe ouvert à compter des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> juillet 2010 ont un impact non significatif, ou sont non applicables.

Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne ne sont pas appliquées par anticipation lorsqu'elles entrent en vigueur postérieurement à la date de clôture. Ces normes et interprétations, compte tenu de l'analyse en cours, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les capitaux propres consolidés.

La société n'a pas utilisé de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire à fin juin 2011 et non encore adoptés au niveau européen. Elle ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

Les principes et méthodes comptables du Groupe décrits ci-après ont été appliqués de façon permanente aux exercices précédents.

### 2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités ad hoc).



Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et détient un pourcentage de droits de vote supérieur à 20 % et inférieur à 50 % sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe et des méthodes d'intégration retenues est présentée en note 3.

### 2.3 Activité du Groupe et information sectorielle

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, impose de présenter une information issue des reportings internes examinés par les principaux décideurs opérationnels de la société, soit le Comité de Direction.

La Direction du Groupe n'a pas identifié de secteurs d'activité distincts significatifs au sens de cette norme. De ce fait, le Groupe diffuse une information, présentée en note 5.1, qui détaille le chiffre d'affaires par nature et activités, ainsi que le détail des cessions par contrat joueurs.

L'analyse des agrégats de rentabilité (tels que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel) est réalisée globalement.

L'information sectorielle par secteur géographique ne s'applique pas, compte tenu de l'activité d'un club de football.

### 2.4 Présentation des états financiers

Le Groupe a décidé d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2009-R.03 en date du 2 juillet 2009 relative aux formats du compte de résultat, du bilan, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres, adaptée aux spécificités de l'activité de la société. Ainsi, un résultat opérationnel courant est identifié sur les contrats joueurs au compte de résultat. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1 révisée - Présentation des états financiers.

Compte tenu de la pratique et de la nature de l'activité, une présentation du compte de résultat par nature de produits et de charges a été retenue.

### 2.5 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les impôts différés et les provisions, notamment la provision pour engagements de retraite, et la détermination de la composante capitaux propres des OCEANE. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### 2.6 Dates de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 30 juin à l'exception de la SCI OL (31 décembre). Pour cette entité, des comptes ont été établis du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### 2.7 Actifs non courants

#### 2.7.1 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation, dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise.

#### a) Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3. La norme IFRS 3 révisée - Regroupement d'entreprises, est appliquée pour les nouvelles acquisitions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Lors de la première consolidation d'une société, ses actifs et passifs sont évalués à la juste valeur.



La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation globale à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill.

L'analyse des goodwill est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, l'écart est immédiatement enregistré en résultat.

Selon la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises et IAS 36 révisée, les goodwill ne sont pas amortis. S'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie, les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux dispositions de la norme IAS 36 révisée (voir note 2.7.4 pour la description des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur).

#### **b) Contrats joueurs**

Les contrats relatifs à l'acquisition de joueurs répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Ils sont immobilisés pour leur coût d'acquisition actualisé si le différé de paiement est supérieur à 6 mois (le coût d'acquisition correspond à la valeur d'achat à laquelle s'ajoutent les frais accessoires et coûts directement attribuables). Le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la dette. Le contrat est immobilisé à partir de la date à laquelle le Groupe considère effectif le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques. Ces conditions sont jugées remplies à la date d'homologation du contrat ou à la signature de la convention de transfert s'il n'y a pas d'homologation.

Les contrats joueurs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat initial (en général de 3 à 5 ans). En cas de signature d'un avenant, les frais externes y afférents sont immobilisés et l'amortissement est calculé sur la nouvelle durée résiduelle qui tient compte de la prolongation du contrat.

Les compléments de prix prévus au contrat intègrent dans la plupart des cas des conditions de réalisation. Ces compléments sont inscrits à l'actif lorsqu'il existe une forte probabilité de devoir les payer. Dans le cas contraire, les compléments sont mentionnés en engagements hors bilan et sont immobilisés lors de la réalisation des conditions.

#### **Particularités de certains contrats**

Certains contrats peuvent prévoir la rétrocession d'une partie de l'indemnité

de transfert future. Cette rétrocession peut être versée au joueur cédé, à son agent ou au club d'origine du joueur. Lors du transfert, si ces rétrocessions sont versées au joueur elles sont enregistrées en charges de personnel, si elles sont versées à l'agent ou au club elles viennent diminuer le produit de cession des contrats joueurs.

Pour les contrats existants à la clôture qui prévoient un montant fixe de rétrocession, il est mentionné en engagements hors bilan. Si ce montant se calcule en pourcentage de l'indemnité de mutation ou de la plus value réalisée aucun chiffrage ne peut être fait.

Certains transferts de joueurs peuvent se conclure sous forme d'un échange. Les contrats joueurs acquis ne pouvant pas être évalués à la valeur vénale, le coût est évalué à la valeur comptable de l'actif cédé. En cas de soultte :

- versée, celle-ci est comptabilisée en immobilisation incorporelle et est dépréciée le cas échéant dans le cadre du test de dépréciation annuelle (cf. 2.7.4),
- reçue, celle-ci est imputée sur le coût de l'immobilisation incorporelle et en résultat pour l'excédent. Excepté ce dernier cas, le compte de résultat n'est pas affecté par l'échange.

#### **c) Droits télévisuels différés**

Ils ont été évalués initialement à la juste valeur et ne sont pas amortis. Par la suite, à la clôture de chaque exercice, un test de dépréciation est effectué.

#### **d) Logiciels acquis**

Ils font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 à 5 ans.

### **2.7.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et coûts directement attribuables). Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

En application de la norme IAS 16, les constructions ont fait l'objet d'une approche par composants.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe :

- Constructions avec baux emphytéotiques . . . . . 30 à 45 ans
- Agencements et aménagements des constructions . . . . . 3 à 10 ans



- Matériel informatique ..... 3 ans et 4 ans
- Matériel de bureau..... 5 ans
- Mobilier de bureau..... 8 ans
- Matériel et outillage..... 5 ans
- Matériel de transport..... 3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives ou non déterminables de manière fiable. Les coûts relatifs au projet d'installation du nouveau stade ont été enregistrés en immobilisation en cours.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 sur les coûts d'emprunts n'a pas conduit à activer de charges d'intérêts du fait de son caractère non significatif.

### 2.7.3 Contrats de locations

Conformément à IAS 17, un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

L'appréciation d'un contrat est faite à partir des critères suivants :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme,
- l'existence d'une option d'achat au terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur,
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique,
- la valeur actualisée des paiements futurs supérieure ou égale à la quasi-totalité de la juste valeur,
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur,
- en cas de résiliation, les pertes subies sont à la charge du preneur,
- les variations de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur,
- possibilité de renouveler la location à un prix sensiblement inférieur à la valeur du marché.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats dont la valeur d'origine est significative.

Ce retraitement se traduit par :

- la constatation au bilan des immobilisations financées par crédit-bail ou location financement et de l'endettement correspondant ;
- la comptabilisation, en conséquence, des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail et des charges de locations. La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

### 2.7.4 Dépréciation d'actifs non financiers

Selon la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles doit être testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

- Pour les actifs à durée de vie indéfinie, ce test est effectué au minimum une fois par an (goodwill et droits télévisuels différés) qui ne sont pas amortis. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles. Une dépréciation est constatée dès que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.

Les modalités retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs reposent sur l'appréciation des flux de trésorerie futurs calculés selon la méthode « Discounted Cash Flow ». Cette estimation couvre une période de 4 ans. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux avant impôt, appliqué à des flux de trésorerie avant impôt.

Le principal taux d'actualisation utilisé au 30 juin 2011 a été de 15,6 % (15,1 % au 30 juin 2010) avec un taux de croissance à l'infini de 0,5 %.

- Pour les actifs à durée de vie définie, tels que les contrats joueurs. Ils font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des signes de pertes de valeur. Une dépréciation complémentaire peut alors être constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable qui tient compte de la valeur de marché estimée par les équipes techniques, de la valeur probable de cession et des perspectives d'évolution du joueur.



Les pertes de valeur relatives aux actifs incorporels à et corporels peuvent, le cas échéant, être reprises en cas d'indices de reprise de valeur. Dans ce cas, la reprise de provision est limitée à la valeur nette comptable qu'aurait eue l'actif correspondant en l'absence de perte de valeur.

### 2.7.5 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers non courants selon les catégories suivantes : Participations et créances rattachées - Autres actifs financiers (essentiellement sicav nanties et dépôt et cautionnement) ainsi que les créances contrats joueurs et les créances d'impôt à plus d'un an.

La créance d'impôt à plus d'un an fait suite au dépôt d'une demande de carry back fait sur l'exercice en cours au titre des déficits fiscaux des exercices clos au 30 juin 2010 et 30 juin 2011. Cette créance fait l'objet d'une actualisation sur une durée prudente de remboursement in fine par le Trésor Public (cf note 5.6.1).

### 2.7.6 Titres d'autocontrôle

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat de ses propres actions conformément au mandat donné au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le programme de rachat d'actions a pour principal objectif l'animation du titre Olympique Lyonnais Groupe dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ce contrat comprend des titres OL Groupe, des placements en Sicav et des disponibilités.

Les titres auto-détenus dans le cadre du contrat sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

Les sommes correspondant aux espèces et titres compris dans le contrat de liquidité sont enregistrées en autres actifs financiers. Les produits et charges liés aux titres d'autocontrôle (résultat de cession, dépréciation...) ne transitent pas par le compte de résultat mais sont directement imputés sur les capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

### 2.7.7 Paiements en actions

#### Options de souscription d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la

société comptabilise une charge pour les avantages consentis aux salariés de la société dans le cadre du plan de stock-options, en contrepartie des capitaux propres.

Le plan de stock-options attribué en novembre 2007 par OL Groupe a fait l'objet d'une valorisation par un actuaire qui a utilisé deux modèles d'évaluation choisies en fonction des conditions de performance incluses dans le plan : la méthode binomiale et la méthode de Monté Carlo.

La juste valeur de l'avantage accordé est figée à la date d'attribution, elle est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique.

La charge est recalculée à chaque arrêté en fonction de la réalisation ou non des objectifs prévus et de la présence des bénéficiaires à cette date, afin de comptabiliser la charge correspondant à la juste valeur des actions dont l'octroi est attendu.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés acquis et comptabilisés est maintenu en réserves, que les options soient levées ou non ultérieurement.

### 2.7.8 Participations dans les entreprises associées

Elles sont initialement enregistrées à leur coût historique d'acquisition. Chaque année, ce coût est réajusté de la quote-part de variation de la situation nette retraitée.

### 2.7.9 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable à l'exception des goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur recouvrabilité future apparaît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale : société, groupe fiscal. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés en non courants.

## 2.8 Actifs courants

### 2.8.1 Stocks

Ils sont uniquement composés de marchandises.

Selon la norme IAS 2 - Stocks, le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport, de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des marchandises, moins les rabais commerciaux, remises, escomptes financiers.

Les stocks de marchandises sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. Cette valeur est comparée à la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé des produits). Le stock est évalué à la plus faible des deux valeurs. Le cas échéant, une provision est constatée pour les articles obsolètes, défectueux ou à rotation lente.

### 2.8.2 Créances clients et créances joueurs

Les créances sont valorisées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Ces créances sont actualisées si elles ont une échéance supérieure à 6 mois. Le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la dette.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, ou la situation financière du créancier. L'impact de la désactualisation est constaté en note 4.7.2.2.

Dans le cadre du Crédit Syndiqué mis en place en mai 2011, certaines créances font l'objet d'une cession de créances Dailly à titre de garantie, en vue de garantir les en cours utilisés dans le cadre de ce contrat, sous forme de cautions et/ou de tirages. Les créances cédées font l'objet d'une information donnée dans le cadre des engagements hors bilan (cf note 7.2)

### 2.8.3 Actifs détenus en vue de la vente

Les contrats joueurs dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente a été engagé, à la clôture de l'exercice sont classés dans cette catégorie.

A la date de classification d'actif immobilisé en actif détenu en vue de la vente, ils ne sont plus amortis et des tests de dépréciation sont réalisés.

### 2.8.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les placements sont réalisés dans des Sicav en euros qualifiées de monétaires ou placements à capital garanti. Dans le cas de Sicav nanties, ces valeurs sont reclassées en autres actifs financiers (courants et non courants selon l'échéance de la dette garantie). Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier. Le Groupe ne possède pas d'instrument financier dérivé.

## 2.9 Passifs non courants

### 2.9.1 Dettes financières non courantes

Les emprunts sont classés en passifs non courants, sauf quand leur échéance est inférieure à 12 mois, auquel cas ils sont classés en passifs courants. Tous les contrats supportent intérêts.

Il n'y a pas d'instrument de couverture.

Les dettes sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.9.2 Retraitement de l'emprunt OCEANE

OL Groupe a procédé, le 28 décembre 2010, à l'émission d'un emprunt représenté par des Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE). L'émission de cet emprunt a porté sur un montant de 24 033 K€ représenté par 3 310 321 obligations d'une valeur unitaire de 7,26 €, portant intérêt annuel à 7 %. Chaque OCEANE permet de souscrire une action OL Groupe à tout moment. La date de remboursement de l'emprunt est prévue le 28 décembre 2015.

Les obligations (code ISIN FR0010978932) sont cotées sur Euronext Paris depuis le 28 décembre 2010.

Conformément à la norme IAS 32, l'emprunt OCEANE est ventilé entre la composante dettes et la composante capitaux propres. Le principe d'évaluation de ces deux composantes est le suivant :

- Évaluation de la composante de dettes à sa juste valeur à la date de l'émission, laquelle correspond à la valeur des flux de trésorerie (incluant les coupons et les frais d'émission) actualisés aux taux de marché en vigueur à



la date d'émission pour des emprunts similaires mais sans option de conversion en actions. Le montant de la composante dette est de 20 228 K€, les intérêts courus s'élèvent à 291 K€, soit un total de 20 519 K€.

- Évaluation de la composante capitaux propres par différence entre la valeur de l'emprunt OCEANE nette de frais, et la composante dette, soit 3 130 K€.

Les frais d'émission ont été affectés au prorata de ces deux composantes, les intérêts courus sur la composante dette sont enregistrés sur la base d'un taux actuariel qui inclut les frais et commissions.

La composante capitaux propres est figée, et maintenue en capitaux propres jusqu'à l'extinction de l'instrument, pour son montant net d'impôt différé (1 079 K€), soit 2 051 K€.

### 2.9.3 Dettes financières non courantes - Contrats joueurs

Elles intègrent les dettes actualisées envers les clubs sportifs cédants, lorsque leur échéance dépasse 12 mois. Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la dette.

### 2.9.4 Engagements de retraite

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) font l'objet d'une comptabilisation en provision non courante.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies.

Le montant de la provision constituée par le Groupe au regard des engagements de retraite correspond à la valeur actuelle de l'obligation pondérée par les coefficients suivants :

- La revalorisation attendue des salaires,
- L'âge de départ à la retraite,
- L'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique,
- Le taux d'actualisation.

Le Groupe applique l'amendement de la norme IAS 19 qui permet la comptabilisation des pertes et des gains actuariels en capitaux propres (impact des changements de taux et hypothèses d'un exercice à l'autre).

## 2.10 Passifs courants

### 2.10.1 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée notamment chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

### 2.10.2 Dettes financières courantes - Contrats joueurs

Elles intègrent les dettes à moins d'un an envers les clubs sportifs cédants. Si ces dettes ont une échéance supérieure à 6 mois, elles sont actualisées. Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la dette.

### 2.10.3 Comptes de régularisation - Produits constatés d'avance

Il s'agit pour l'essentiel des abonnements payés d'avance, des facturations d'avance réalisées dans le cadre de la mise en place des garanties relatives au Crédit Syndiqué (cf note 1.4), ainsi que le reclassement des subventions d'investissement en compte produits constatés d'avance.

## 2.11 Compte de résultat

### 2.11.1 Reconnaissance des produits

Les principes comptables en vigueur au sein du Groupe Olympique Lyonnais conduisent à reconnaître les produits des activités ordinaires en fonction des critères suivants :

- **Sponsoring**

Les modalités des contrats de sponsoring indiquent les montants à reconnaître au titre de la saison concernée.





- **Les droits marketing et télévisuels**

- Ligue de Football Professionnel (LFP) (Ligue 1) et Fédération Française de Football (FFF)

La participation du Club à cette compétition nationale conditionne cette catégorie de revenus. Le Conseil d'Administration de la Ligue définit, en début de saison, les montants qui seront reversés aux Clubs pour la saison en cours et leur mode de répartition. La compétition nationale étant clôturée avant la fin de l'exercice social, tous les critères de reconnaissance des droits marketing et télévisuels LFP sont connus et pris en compte pour la comptabilisation des produits des activités correspondant.

- Les recettes de l'Union Européenne des Associations de Football (UEFA) / Champions League

Le fait générateur des recettes UEFA / Champions League est la participation du Club à cette compétition européenne. Le parcours sportif du Club au sein de cette compétition détermine le montant des recettes en accord avec le mémorandum financier de l'UEFA pour la saison concernée. Cette compétition étant clôturée avant la fin de l'exercice social, tous les critères de reconnaissance des recettes UEFA / Champions League sont connus et pris en compte pour la comptabilisation des produits des activités correspondant.

- Les autres produits sont les revenus liés à la commercialisation de produits de merchandising, d'exploitations de licences et organisation, ainsi que les «signing fees». Les signing fees sont constatés lorsqu'ils sont considérés comme acquis de manière ferme et irrévocable.

- Les produits de billetterie sont rattachés à la saison sportive et sont reconnus lorsque les matchs sont joués. Les abonnements vendus, au titre de la saison à venir, sont enregistrés en produits constatés d'avance.

- Pour les autres activités du Groupe, la réalisation des prestations ou la livraison des produits déclenche la reconnaissance des produits des activités.

- Les produits de cessions des contrats joueurs sont enregistrés à la date d'homologation de la convention de mutation définitive. Au cas où l'homologation ne s'applique pas, c'est la date à laquelle la Ligue a été prévenue de

la signature de la convention de mutation qui est retenue. Les compléments de prix éventuels sont comptabilisés lorsque la condition suspensive est réalisée. Si la condition suspensive n'est pas réalisée, le complément de prix figure en engagement hors bilan.

### **2.11.2 Programme de fidélisation clients**

A partir de la campagne d'abonnement 2010/2011, une carte cadeau a été proposée, qui permet l'achat de places et produits commercialisés par le Groupe. Conformément à IFRIC 13, traitant des programmes de fidélité clients, les produits offerts en échange de la carte cadeau donnent lieu à la comptabilisation différée du chiffre d'affaires.

### **2.11.3 Impôts, taxes et versements assimilés**

L'exercice 2010 a vu la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle, renommée CET (Contribution Economique Territoriale). Cette contribution englobe la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée) et la CFE (Contribution Foncière des Entreprises). Le communiqué du CNC du 14 janvier 2010 laisse le soin aux sociétés d'apprécier la qualification de la CVAE (charge opérationnelle ou impôt au sens d'IAS12). Le Groupe a considéré au cours de l'exercice précédent la CVAE comme une charge opérationnelle, considérant que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Dans l'attente d'une position de l'ANC sur le sujet, le traitement a été maintenu sur l'exercice.

### **2.11.4 Présentation du compte de résultat**

#### **Excédent brut d'exploitation hors opérations liées aux contrats joueurs**

Cet agrégat est la différence entre tous les produits d'activité (hors contrats joueurs) et toutes les charges opérationnelles courantes (hors contrats joueurs) à l'exception des amortissements, provisions et des autres produits et charges opérationnels courants.

**Résultat opérationnel courant hors opérations liées aux contrats joueurs**

Le résultat opérationnel courant découle des activités courantes du Groupe, hors cessions de joueurs.

**Résultat opérationnel courant sur les contrats joueurs**

Le résultat opérationnel courant intègre le résultat des cessions des contrats joueurs, ainsi que les amortissements et les variations des provisions liées aux contrats joueurs.

**Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant découle des activités courantes du Groupe et des résultats concernant les contrats joueurs.

**Autres produits et charges opérationnels non courants**

Les autres produits et charges opérationnels non courants concernent des éléments non récurrents, qui en raison de leur nature ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe.

**Résultat financier**

Le résultat financier net comprend :

- Le coût de l'endettement financier net, c'est-à-dire les produits de trésorerie et les charges d'intérêts sur opérations de financement. Le résultat financier intègre les coûts complémentaires occasionnés par l'application de la norme IAS 39 (charge d'intérêts calculée au taux d'intérêt effectif), les produits financiers d'actualisation, les autres charges financières d'actualisation et les autres charges financières diverses.
- Les autres produits et charges financiers.

Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le taux Euribor et/ou BTAN du mois de la réalisation de la transaction.

**2.11.5 Résultat par action**

Conformément à la norme IAS 33, le résultat net par action non dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en tenant compte des variations de la période et des actions auto-détenues à la date d'arrêt de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part du groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions

ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (OCEANE).

**2.12 Tableau de flux de trésorerie**

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par le CNC dans sa recommandation 2009-R-03. Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau de flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- Les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement,
- Les flux d'acquisition de joueurs tiennent compte de la variation du poste dettes sur joueurs,
- Les flux de cessions de joueurs tiennent compte de la variation du poste créances sur joueurs,
- Les flux liés aux augmentations de capital sont présentés lors de l'encaissement effectif,
- Les flux liés aux variations de périmètre sont présentés pour un montant net dans la rubrique trésorerie nette liée aux acquisitions et cessions de filiales dans les flux générés par les opérations d'investissement.

**2.13 Engagements hors bilan**

Dans le cadre des procédures de « remontée des informations » en vigueur au sein du Groupe, un reporting a été mis en place visant, entre autre, à recenser les engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet :

- Engagements garantis par des sûretés personnelles (aval et garanties),
- Engagements garantis par des sûretés réelles (hypothèques, cautions, nantissements, gages),
- Locations simples,
- Obligations d'achats et investissements,
- Engagements donnés et reçus sur indemnités de mutation joueur sous conditions suspensives,



- Engagements pris dans le cadre des conventions de mutation joueur sous conditions de présence du joueur au sein du Club,
- Engagements liés à la construction du Grand Stade.

#### **2.14 Informations concernant les parties liées**

La note 8, en conformité avec la norme IAS 24 présente un état des transactions entre les parties liées au Groupe ayant un impact potentiel dans les relations sur les états financiers.

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation la norme IAS 24 révisée.

### 3. Périmètre

Sociétés	Siège social N° SIREN	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 30/06/11	% Intérêts 30/06/11		% Intérêts 30/06/10	% Intérêts 30/06/09
SA OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	Lyon / 421577495	Holding	12	--	--	--	--	--
<b>SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE</b>								
SASP OLYMPIQUE LYONNAIS	Lyon / 385071881	Club de sport	12	99,99	99,99	IG	99,99	99,99
SAS OL MERCHANDISING	Lyon / 442493888	Merchandising	12	99,98	99,98	IG	99,98	99,98
SAS ARGENSON	Lyon / 399272277	Restauration	12	49,97	49,97	ME	49,97	49,97
SA OL VOYAGES <sup>(1)</sup>	Lyon / 431703057	Agence de voyages	12	50,00	50,00	IG	50,00	50,00
SCI MEGASTORE	Lyon / 444248314	Immobilier	12	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SAS OL ORGANISATION	Lyon / 477659551	Sécurité et accueil	12	99,97	99,97	IG	99,97	99,97
SAS OL IMAGES	Lyon / 478996168	Production TV	12	99,97	99,97	IG	99,97	99,97
SAS M2A	Lyon / 419882840	Ventes de produits dérivés	12	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SARL BS	Lyon / 484764949	Coiffure	12	40,00	40,00	ME	40,00	40,00
SNC OL BRASSERIE <sup>(3)</sup>	Lyon / 490193141	Restauration					99,97	99,97
SAS FONCIÈRE DU MONTOUT	Lyon / 498659762	Immobilier	12	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
<b>ENTITÉS AD'HOC (2)</b>								
ASSOCIATION OL	Lyon / 779845569	Association	12	--	--	IG	--	--
SCI OL	Lyon / 401930300	Immobilier	12	--	--	IG	--	--

IG : Intégration globale ME : Mise en équivalence

(1) OL Voyages, détenue à 50 %, est intégrée globalement car ses dirigeants sont nommés par OL Groupe.

(2) Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités ad hoc).

3) Au cours de l'exercice, la société OL Brasserie a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) au profit de sa mère OL Groupe. Cette opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

## 4. Notes sur le bilan

### 4.1 - Mouvements de l'actif non courant (hors trésorerie)

#### 4.1.1 Goodwills

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/10	Augmentations	Diminutions	30/06/11
Olympique Lyonnais Merchandising	46			46
Olympique Lyonnais SASP	1 600			1 600
M2A	355			355
OL Images	220			220
<b>Total</b>	<b>2 221</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 221</b>

Le goodwill relatif à la société OL Brasserie (entièrement déprécié dans les comptes au 30 juin 2010) est sorti du bilan au cours de l'exercice.

Les tests de dépréciation mis en œuvre sur l'exercice n'ont fait apparaître aucune perte de valeur à constater.

Les flux de l'exercice précédent s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/09	Augmentations	Diminutions	30/06/10
Olympique Lyonnais Merchandising	46			46
Olympique Lyonnais SASP	1 600			1 600
M2A	355			355
OL Images	220			220
<b>Total</b>	<b>2 221</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 221</b>

#### 4.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/10	Augmentations	Reclassement	Cession	30/06/11
Concessions, Brevets et droits TV	972	110			1 082
Amortissement concessions, brevets et droits TV	-218	-76			-294
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>754</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>788</b>
Contrats joueurs	200 548	23 451		-35 841	188 158
Amortissement contrats joueurs <sup>(1)</sup>	-80 703	-41 190		26 614	-95 279
<b>Contrats joueurs</b>	<b>119 845</b>	<b>-17 741</b>	<b>0</b>	<b>-9 227</b>	<b>92 879</b>

*(1) Les contrats joueurs ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la note 2.7.4 ; il n'y a pas de dépréciation au 30 juin 2011.*

Les flux de l'exercice précédent s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/09	Augmentations	Reclassement	Cession	30/06/10
Concessions, Brevets et droits TV	925	47			972
Amort Concessions, Brevets et droits TV	-120	-98			-218
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>805</b>	<b>-51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>754</b>
Contrats joueurs	120 138	95 812	-6 791	-8 610	200 548
Amortissement contrats joueurs <sup>(1)</sup>	-48 289	-43 290	5 092	5 783	-80 703
<b>Contrats joueurs</b>	<b>71 849</b>	<b>52 522</b>	<b>-1 699</b>	<b>-2 827</b>	<b>119 845</b>

(1) Le reclassement correspond au contrat du joueur Bodmer en actif détenu en vue de la vente pour un montant de 1 699 K€,

(2) Les contrats joueurs ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la note 2.7.4. Le montant des dépréciations au 30 juin 2010, s'élevait à 2 667 K€. Une dotation nette de reprise de 1 112 K€ avait été constatée au 30/06/10.

(en K€)	Valeur nette au 30/06/11	Valeur nette au 30/06/10	Valeur nette au 30/06/09
Contrats à échéance 2010			65
Contrats à échéance 2011		3 336	16 190
Contrats à échéance 2012	5 717	23 018	35 177
Contrats à échéance 2013	21 769	31 202	20 416
Contrats à échéance 2014	46 900	62 289	
Contrats à échéance 2015	18 493		
<b>Total Contrats joueurs</b>	<b>92 879</b>	<b>119 845</b>	<b>71 849</b>

#### 4.1.3 Immobilisations corporelles

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/10	Augmentations	Diminutions	30/06/11
En cours de construction Grand Stade	8 375	6 849		15 224
Constructions et aménagements	17 379	3 096	-529	19 946
Matériels et mobiliers <sup>(1)</sup>	3 394	192		3 586
<b>Montants Bruts</b>	<b>29 148</b>	<b>10 137</b>	<b>-529</b>	<b>38 756</b>
Constructions et aménagements	-6 791	-1 550		-8 341
Matériels et mobiliers <sup>(1)</sup>	-2 454	-489	25	-2 918
<b>Amortissements</b>	<b>-9 246</b>	<b>-2 039</b>	<b>25</b>	<b>-11 259</b>
<b>Montants Nets</b>	<b>19 903</b>	<b>8 098</b>	<b>-504</b>	<b>27 497</b>

(1) dont contrats de location financement retraités selon IAS 17 : 1 777 K€ en valeur brute et 950 K€ en amortissements.

Les flux de l'exercice précédent s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/09	Augmentations	Diminutions	30/06/10
En cours de construction Grand Stade	6 200	2 175		8 375
Constructions et aménagements	17 233	199	-53	17 379
Matériels et mobiliers <sup>(1)</sup>	3 280	150	-36	3 394
<b>Montants bruts</b>	<b>26 713</b>	<b>2 524</b>	<b>-89</b>	<b>29 148</b>
Constructions et aménagements	-5 413	-1 416	38	-6 791
Matériels et mobiliers <sup>(1)</sup>	-2 013	-468	27	-2 454
<b>Amortissements</b>	<b>-7 426</b>	<b>-1 884</b>	<b>65</b>	<b>-9 246</b>
<b>Montants nets</b>	<b>19 287</b>	<b>639</b>	<b>-24</b>	<b>19 903</b>

(1) dont contrats de location financement retraités selon IAS 17 : 1 158 K€ en valeur brute et 634 K€ en amortissements.

#### 4.1.4 Autres actifs financiers

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/10	Augmentations	Diminutions	30/06/11
Autres immobilisations financières	636	230	-235	631
Sicav nanties en garantie de cautions <sup>(1)</sup>	4 800		-4 800	
<b>Montants bruts</b>	<b>5 436</b>	<b>230</b>	<b>-5 035</b>	<b>631</b>
Dépréciations				
<b>Montants nets</b>	<b>5 436</b>	<b>230</b>	<b>-5 035</b>	<b>631</b>

*(1) Il n'y a plus de Sicav nanties au 30 juin 2011 suite à la mise en place du crédit syndiqué ; elles ont été reclassées en trésorerie et équivalents de trésorerie.*

Les flux de l'exercice précédent s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/09	Reclassement	Augmentations	Diminutions	30/06/10
Autres immobilisations financières	494		602	-460	636
Sicav nanties en garantie de cautions		4 800			4 800
<b>Montants bruts</b>	<b>494</b>	<b>4 800</b>	<b>602</b>	<b>-460</b>	<b>5 436</b>
Dépréciations					
<b>Montants nets</b>	<b>494</b>	<b>4 800</b>	<b>602</b>	<b>-460</b>	<b>5 436</b>

#### 4.1.5 Participations dans les entreprises associées

Les participations ont évolué de la manière suivante :

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Position à l'ouverture	481	456	506
Dividendes			-75
Variations de périmètre			10
Quote part dans le résultat des entreprises associées	34	25	15
<b>Position à la clôture</b>	<b>515</b>	<b>481</b>	<b>456</b>

#### 4.1.6 Créance d'impôt sur les sociétés non courante

Dans ce poste, figure pour 22,5 M€ une créance d'impôt sur les sociétés comptabilisée au titre de la demande de report en arrière des déficits (carry back) déposée sur l'exercice concernant les déficits fiscaux des exercices clos au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011 (cf note 5.6).

Une actualisation de la créance de carry back a été réalisée selon une position prudente de remboursement à l'issue d'une période de quatre ans pour les déficits au titre de l'exercice clos au 30 juin 2010, et de cinq ans pour les déficits constatés au titre de l'exercice en cours.

## 4.2 Mouvements de l'actif courant

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/10	Variations de la période	30/06/11
Stocks <sup>(1)</sup>	427	255	682
Provisions stocks	-48	-9	-57
<b>Stocks nets</b>	<b>379</b>	<b>246</b>	<b>625</b>
Créances clients <sup>(2)</sup>	13 869	25 020	38 889
Provisions clients	-923	-1	-924
<b>Créances clients nettes</b>	<b>12 946</b>	<b>25 019</b>	<b>37 965</b>
Créances sur contrats joueurs	26 896	-8 039	18 857
Provision sur contrats joueurs		0	
<b>Créances contrats joueurs nettes</b>	<b>26 896</b>	<b>-8 039</b>	<b>18 857</b>
Contrats joueurs détenus en vue de la vente	1 699	-1 699	0
Provision contrats en vue de la vente	0	0	0
<b>Contrats joueurs détenus en vue de la vente nets</b>	<b>1 699</b>	<b>-1 699</b>	<b>0</b>
Sicav nanties <sup>(3)</sup>	4 750	-4 750	0
<b>Autres actifs financiers courants</b>	<b>4 750</b>	<b>-4 750</b>	<b>0</b>
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	10 804	-332	10 472
Créances d'impôt	898	-555	343
Autres créances fiscales	13	291	304
Créances sociales	109	31	140
Autres actifs courants	705	2 165	2 870
Comptes de régularisations	862	799	1 661
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>13 391</b>	<b>2 399</b>	<b>15 790</b>
Provisions sur autres actifs	-23		-23
<b>Montants nets autres actifs</b>	<b>13 368</b>	<b>2 399</b>	<b>15 767</b>

(1) Les stocks proviennent pour l'essentiel de l'activité d'OL Merchandising et M2A.

(2) Suite à la mise en place du contrat de crédit syndiqué le 6 mai 2011 et l'obligation pour la société de garantir à tout moment 50 % des encours de crédit par des cessions de créances professionnelles Daily à titre de garantie, la société OL SASP a facturé d'avance une partie des droits marketing et télévisuels ainsi que des contrats de partenariat certains au titre de la saison 2011/2012, pour un total TTC de 30,1 M€, en vue de leur cession à titre de garantie. Ces facturations d'avance sont annulées pour leur contrepartie HT par des produits constatés d'avance figurant au passif du bilan au poste « Autres passifs courants et comptes de régularisation ». Ceci explique la hausse du poste clients et des comptes de régularisation passif constatée au 30 juin 2011.

(3) Voir note suivante « Trésorerie et équivalents de trésorerie »

Les flux de l'exercice précédent s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/09	Variations de la période	30/06/10
Stocks <sup>(1)</sup>	602	-175	427
Provisions stocks	-110	62	-48
<b>Stocks nets</b>	<b>492</b>	<b>-113</b>	<b>379</b>
Créances clients	12 630	1 239	13 869
Provisions clients	-379	-544	-923
<b>Créances clients nettes</b>	<b>12 251</b>	<b>695</b>	<b>12 946</b>
Créances sur contrats joueurs	33 266	-6 370	26 896
Provision sur contrats joueurs		0	
<b>Créances contrats joueurs nettes</b>	<b>33 266</b>	<b>-6 370</b>	<b>26 896</b>
Contrats joueurs détenus en vue de la vente	8 674	-6 975	1 699
Provision contrats en vue de la vente	-318	318	0
<b>Contrats joueurs détenus en vue de la vente nets</b>	<b>8 356</b>	<b>-6 657</b>	<b>1 699</b>
Sicav nanties	0	4 750	4 750
<b>Autres actifs financiers courants <sup>(2)</sup></b>	<b>0</b>	<b>4 750</b>	<b>4 750</b>
Etat taxes sur le Chiffre d'affaires	10 133	671	10 804
Créance d'impôt	0	898	898
Autres créances fiscales	4 179	-4 166	13
Créances sociales	14	95	109
Autres actifs courants	1 226	-521	705
Comptes de régularisations	1 117	-255	862
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>16 669</b>	<b>-3 278</b>	<b>13 391</b>
Provisions sur autres actifs	-23		-23
<b>Montants nets autres actifs</b>	<b>16 646</b>	<b>-3 278</b>	<b>13 368</b>

(1) Les stocks proviennent pour l'essentiel de l'activité d'OL merchandising et M2A.

(2) Voir note suivante « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».



Les créances sur contrats joueurs s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/11		30/06/10		30/06/09	
	courant	non courant	courant	non courant	courant	non courant
Créances sur cessions intervenues en 2007					5 335	
Créances sur cessions intervenues en 2008			4 783		7 590	4 595
Créances sur cessions intervenues en 2009	10 544		15 107	10 100	20 341	24 545
Créances sur cessions intervenues en 2010	1 514	964	7 006	2 448		
Créances sur cessions intervenues en 2011	6 799	396				
<b>Créances contrats joueurs brutes</b>	<b>18 857</b>	<b>1 360</b>	<b>26 896</b>	<b>12 548</b>	<b>33 266</b>	<b>29 140</b>
	<b>20 217</b>		<b>39 444</b>		<b>62 406</b>	

Les créances sur contrats joueurs font l'objet d'une actualisation, le montant de l'actualisation au 30 juin 2011 s'élève à 27 K€, contre 109 K€ au 30 juin 2010 et 690 K€ au 30 juin 2009. L'impact constaté en produits financiers est présenté en note 5.5.

Les informations sur le risque client sont données en note 4.7.2.2.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en K€)	Coût historique au 30/06/11	Valeur de marché au 30/06/11	Coût historique au 30/06/10	Valeur de marché au 30/06/10	Coût historique au 30/06/09
Parts de SICAV et FCP <sup>(1)</sup>	25 785	25 785	45 457	45 457	103 480
Disponibilités	10 603	10 603	326	326	874
<b>Total</b>	<b>36 388</b>	<b>36 388</b>	<b>45 783</b>	<b>45 783</b>	<b>104 354</b>

(1) Placements uniquement dans des Sicav en euros qualifiées de monétaires, ou placements à capital garanti à taux fixe.

Le coût historique correspond à la valeur de marché, une cession suivie d'un rachat étant effectué à la date d'arrêt des comptes.

## 4.3 Autres mouvements

La ventilation des impôts différés Actifs et Passifs par nature s'analyse comme suit :

(en K€)	30/06/10	Impacts résultat	Impacts réserves	30/06/11
Impôts différés sur déficits <sup>(1)</sup>	19 236	-14 389		4 847
Impôts différés liés aux contrats joueurs	-3 181	1 599		-1 582
Autres impôts différés actifs <sup>(2)</sup>	210	-355	-1 127	-1 272
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>16 265</b>	<b>-13 145</b>	<b>-1 127</b>	<b>1 993</b>
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>-23</b>	<b>-40</b>		<b>-63</b>
<b>Montants nets</b>	<b>16 242</b>	<b>-13 185</b>	<b>-1 127</b>	<b>1 930</b>

(1) La baisse de l'impôt différé actif sur les déficits reportables en avant est consécutive à la constatation dans les comptes au 30 juin 2011 d'une créance de carry back d'un montant de 22,5 M€. (cf note 5.6).

(2) Les impôts différés constatés directement en réserves sont essentiellement liés aux OCEANE (cf note 2.9.2) pour 1 079 K€.



(en K€)	30/06/09	Reclassement	Impacts résultat	Impacts réserves	30/06/10
Impôts différés sur déficits			19 236		19 236
Impôts différés liés aux contrats joueurs		-1 842	-1 339		-3 181
Autres impôts différés actifs	5	-420	470	155	210
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>5</b>	<b>-2 262</b>	<b>18 367</b>	<b>155</b>	<b>16 265</b>
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>-2 292</b>	<b>2 262</b>	<b>7</b>		<b>-23</b>
<b>Montants nets</b>	<b>-2 287</b>	<b>0</b>	<b>18 374</b>	<b>155</b>	<b>16 242</b>

Les impôts différés actifs concernent principalement les déficits fiscaux des sociétés constituant le groupe fiscal OL Groupe.

Le montant d'impôts lié aux déficits non activés s'élève à 764 K€ contre 691 K€ l'exercice précédent et 802 K€ concernant le 30 juin 2009.

#### 4.4 Notes sur les capitaux propres

La société n'est soumise à aucune exigence réglementaire en matière de capital. Certains ratios financiers demandés par les banques peuvent prendre en compte les fonds propres. La direction de la société n'a pas défini de politique et de gestion spécifique du capital. La société privilégie à ce jour le financement de son développement par fonds propres et endettement externe.

La société inclut, pour le suivi de ses capitaux propres, l'ensemble des composantes de capitaux propres et n'assimile pas de passifs financiers à des fonds propres (cf. note 7.3).

##### 4.4.1 Le capital social est composé d'actions ordinaires et a évolué ainsi qu'il suit :

Au 30 juin 2011, le capital d'OL GROUPE est constitué de 13 241 287 actions de valeur nominale égale à 1,52 €, soit un total de 20 126 756,24 €.

(en K€)	30/06/2011	30/06/2010	30/06/2009
Nombre d'actions	13 241 287	13 241 287	13 241 287
Valeur nominale en €	1,52	1,52	1,52
<b>Capital social</b>	<b>20 127</b>	<b>20 127</b>	<b>20 127</b>

	Nombre d'actions	Nominal en euros	Capital	Primes
Au 30/06/09	13 241 287	1,52	20 127	102 865
Mouvements			-	-
<b>Au 30/06/10</b>	<b>13 241 287</b>	<b>1,52</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>
Au 30/06/10	13 241 287	1,52	20 127	102 865
Mouvements			-	-
<b>Au 30/06/11</b>	<b>13 241 287</b>	<b>1,52</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire.

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions est présenté dans la première partie : «États financiers».

##### 4.4.2 Les réserves se ventilent de la manière suivante :

(en K€)	30/06/2011	30/06/2010	30/06/2009
Réserves légales	2 013	2 013	1 976
Réserves réglementées	37	37	37
Autres réserves	130	130	130
Report à nouveau	37 008	32 770	30 556
<b>Total réserves sociales</b>	<b>39 188</b>	<b>34 950</b>	<b>32 699</b>
Réserves liées au paiement en action	261	205	149
Autres réserves groupe	-34 891	4 744	3 732
<b>Total réserves</b>	<b>4 558</b>	<b>39 899</b>	<b>36 580</b>

Le tableau de variations des capitaux propres est présenté dans la première partie : «États financiers».

## 4.5 Provisions

### 4.5.1 Provisions pour engagements de retraite

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
<b>Valeur actualisée des engagements à l'ouverture</b>	<b>712</b>	<b>518</b>	<b>501</b>
Variations de périmètre			
Coûts financiers (provision financière)	27	26	32
Coûts des services rendus dans l'exercice	74	51	47
Autres	-103		
Amortissements des services passés non acquis			
<b>Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture</b>	<b>710</b>	<b>595</b>	<b>580</b>
Ecart actuariel de l'exercice	-145	117	-62
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>565</b>	<b>712</b>	<b>518</b>

Le montant de la provision constituée par le Groupe au regard des engagements de retraite correspond à la valeur de l'obligation pondérée par les coefficients suivants :

- La revalorisation attendue des salaires au taux de 1 % par an,
- L'âge de départ à la retraite (62 ans pour les non cadres et 64 ans pour les cadres),
- L'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE 2004-2006 et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique,
- Le taux d'actualisation s'élève à 4,50 % au 30 juin 2011 (4,00 % au 30 juin 2010 et 4,90 % au 30 juin 2009),
- Le taux de charges : 43 % dans le cas général.

Le Groupe a décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 qui permet la comptabilisation des pertes et des gains actuariels en capitaux propres, l'impact sur l'exercice s'élève à -145 K€, 117 K€ au 30 juin 2010 et -62 K€ au 30 juin 2009.

Il n'y a pas de cotisations versées à un fonds. Aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice. Une reprise de 103 K€ a été effectuée suite à des sorties de l'effectif n'ayant pas donné lieu à paiement de prestations.

### 4.5.2 Provisions pour autres passifs (part à moins d'un an)

(en K€)	30/06/10	Augmentations	Diminutions		30/06/11
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges et contentieux	928	2 304	715	120	2 397
Provisions pour autres risques	22				22
<b>Total</b>	<b>950</b>	<b>2 304</b>	<b>715</b>	<b>120</b>	<b>2 419</b>

(en K€)	30/06/09	Augmentations	Diminutions		30/06/10
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges et contentieux	53	875			928
Provisions pour autres risques	14	22	-14		22
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>897</b>	<b>-14</b>	<b>0</b>	<b>950</b>

Diverses provisions pour litiges et contentieux ont fait l'objet d'une dotation pour 2,3 M€, selon la meilleure estimation du management du risque encouru à la date de clôture.

La variation des provisions est constatée en résultat opérationnel courant.



## 4.6 Échéances des dettes

(en K€)	30/06/11	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières <sup>(1)</sup>	32 877	1 733	29 954	1 190
Fournisseurs	11 360	11 360		
Dettes sur contrats joueurs <sup>(2)</sup>	41 991	32 929	9 062	
Dettes fiscales	16 049	16 049		
Dettes sociales	19 132	19 132		
Autres passifs courants	3 709	3 709		
Comptes de régularisation	27 138	27 138		
<b>Total</b>	<b>152 256</b>	<b>112 050</b>	<b>39 016</b>	<b>1 190</b>

(en K€)	30/06/10	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières <sup>(1)</sup>	39 952	14 581	23 647	1 724
Fournisseurs	11 112	11 112		
Dettes sur contrats joueurs <sup>(2)</sup>	54 776	39 415	15 362	
Dettes fiscales	11 300	11 300		
Dettes sociales	19 455	19 455		
Autres passifs courants	2 958	2 958		
Comptes de régularisation	10 947	10 947		
<b>Total</b>	<b>150 500</b>	<b>109 768</b>	<b>39 009</b>	<b>1 724</b>

(en K€)	30/06/09	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières <sup>(1)</sup>	42 051	6 112	33 745	2 194
Fournisseurs	14 034	14 034		
Dettes sur contrats joueurs <sup>(2)</sup>	35 808	28 401	7 407	
Dettes fiscales	13 270	13 270		
Dettes sociales	18 130	18 130		
Autres passifs courants	595	595		
Comptes de régularisation	5 030	5 030		
<b>Total</b>	<b>128 918</b>	<b>85 572</b>	<b>41 152</b>	<b>2 194</b>

(1) Les dettes financières de 1 à 5 ans correspondent d'une part à l'emprunt OCEANE émis le 28 décembre 2010 pour un montant de 20,5 M€, et d'autre part à des lignes de crédits bancaires contractées par l'Olympique Lyonnais SASP (caution OL Groupe) pour 7 M€, crédits accordés à des taux basés sur Euribor plus une marge négociée. Les dettes financières à plus de 5 ans correspondent à des emprunts contractés par la SCI Megastore pour le financement de la construction d'OL Store (cf. note 7.3) ainsi qu'à un emprunt contracté en novembre 2008 par l'OL Association dans le cadre du financement de la construction du nouveau centre de formation. L'échéancier des dettes financières est présenté hors intérêts non courus.

(2) Les dettes sur contrats joueurs font l'objet d'actualisation, le montant de l'actualisation au 30 juin 2011 est de 186 K€ et 488 K€ l'exercice précédent.

L'impact constaté en charge financière est présenté en note 5.5. Ces dettes sont détaillées ci-après :

(en K€)	30/06/11			30/06/10			30/06/09		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
Dettes sur acquisitions intervenues avant 2007	50	50		338	289	49	709	460	248
Dettes sur acquisitions intervenues en 2008	30	30		1 046	949	97	16 780	15 333	1 447
Dettes sur acquisitions intervenues en 2009	796	700	96	7 587	7 398	189	18 319	12 608	5 711
Dettes sur acquisitions intervenues en 2010	22 186	21 990	196	45 805	30 779	15 026			
Dettes sur acquisitions intervenues en 2011	18 929	10 159	8 770						
<b>Total</b>	<b>41 991</b>	<b>32 929</b>	<b>9 062</b>	<b>54 776</b>	<b>39 415</b>	<b>15 361</b>	<b>35 808</b>	<b>28 401</b>	<b>7 407</b>

Les dettes sur contrats joueurs sont garanties par des cautions bancaires à hauteur de 37 962 K€ (dont 8 771 K€ à plus d'un an) au 30 juin 2011, à hauteur de 46 541 K€ (dont 13 770 K€ à plus d'un an) au 30 juin 2010 et à hauteur de 28 273 K€ (dont 6 458 K€ à plus d'un an) au 30 juin 2009.

Au 30 juin 2011, le montant des dettes financières au bilan soumis à des taux variables s'élève à 9,5 M€ (emprunts à taux variables et découverts), alors que le montant des dettes financières soumis à taux fixe s'élève à 23,3 M€ (dont principalement OCEANE).

L'échéancier des dettes liées au retraitement des contrats de location selon IAS17 (hors intérêts non courus) est le suivant :

(en K€)	30/06/11	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts constatés sur location financement	840	304	537	
<b>Total</b>	<b>840</b>	<b>304</b>	<b>537</b>	<b>-</b>

(en K€)	30/06/10	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts constatés sur location financement	572	252	320	
<b>Total</b>	<b>572</b>	<b>252</b>	<b>320</b>	<b>-</b>

(en K€)	30/06/09	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts constatés sur location financement	217	117	100	
<b>Total</b>	<b>217</b>	<b>117</b>	<b>100</b>	<b>-</b>

Les passifs financiers non actualisés et par maturité (hors actifs et passifs sur contrat joueur indiqué en 4.7.2) intègrent les dettes financières et se décomposent comme suit :

(en K€) 30/06/11	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunt OCEANE	857	31 587	
Ligne de crédit long terme et emprunts bancaires	866	2 785	1 303
Ligne de crédit moyen terme <sup>(1)</sup>		7 000	

(en K€) 30/06/10	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Ligne de crédit long terme	859	2 595	1 866
Ligne de crédit moyen terme <sup>(1)</sup>	4 201	21 572	

(en K€) 30/06/09	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Ligne de crédit long terme	589	2 356	2 546
Ligne de crédit moyen terme <sup>(1)</sup>	3 539	31 963	
Autres passifs financiers	189	130	

*(1) Les encours ne comprennent pas les intérêts car ces dettes sont à taux variables.*

Il n'existe aucun instrument de couverture au 30 juin 2011.

## 4.7 Instruments financiers

### 4.7.1 Juste valeur des instruments financiers

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories « extracomptable » prévues par la norme IAS 39 et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales).

[en K€]	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable au 30/06/11	Juste valeur au 30/06/11	Juste valeur au 30/06/10	Juste valeur au 30/06/09
Créances sur contrats joueurs	B et C	20 217	20 217	39 444	62 406
Contrats joueurs détenus en vue de la vente	C	-	-	1 699	8 356
Autres actifs financiers non courants	C	631	631	5 436	494
Clients	C	37 965	37 965	12 946	12 251
Autres actifs financiers courants	A	-	-	4 750	0
Autres actifs courants <sup>(1)</sup>	C	2 870	2 870	705	1 226
Valeurs mobilières de placements	A	25 785	25 785	45 457	103 480
Trésorerie	A	10 603	10 603	326	874
<b>Actifs financiers</b>		<b>98 071</b>	<b>98 071</b>	<b>110 763</b>	<b>189 087</b>

[en K€]	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable au 30/06/11	Juste valeur au 30/06/11	Juste valeur au 30/06/10	Juste valeur au 30/06/09
OCEANE <sup>(1)</sup>	B	20 519	24 894	0	0
Dettes financières	B	32 877	32 877	39 952	42 051
Dettes sur contrats joueurs	B et C	41 991	41 991	54 776	35 808
Fournisseurs	C	11 360	11 360	11 112	14 034
Autres passifs courants <sup>(2)</sup>	C	3 709	3 709	2 958	595
<b>Passifs financiers</b>		<b>110 456</b>	<b>114 831</b>	<b>108 798</b>	<b>92 488</b>

(1) La juste valeur de l'OCEANE correspond à sa valeur boursière. Celle-ci n'est pas directement comparable à sa valeur comptable qui exclut la composante option d'achat constatée en fonds propres. Pour mémoire, le montant de l'OCEANE était de 24 033 K€ avant frais d'émission.

(2) Hors créances et dettes fiscales et sociales et comptes de régularisation

A : Actifs à la juste valeur par le résultat B : Actifs et passifs évalués au coût amorti C : Actifs et passifs évalués au coût D : Actifs disponibles à la vente

#### Information relative à la hiérarchie des méthodes d'évaluation à la juste valeur :

Le Groupe ne dispose que d'actifs (valeurs mobilières de placement) et passifs financiers (OCEANE) de niveau 1 (prix cotés sur un marché actif). Les niveaux 2 et 3 (respectivement juste valeur déterminée à partir de données observables et juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché) ne sont pas applicables au 30 juin 2011.

#### 4.7.2 Politique de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas exposé de manière significative aux risques de change.

##### 4.7.2.1 Risques de liquidité

Le groupe n'est pas exposé au risque de liquidité, les actifs courants et notamment les éléments de trésorerie, étant très supérieurs aux passifs courants. Pour cette raison, aucune échéance n'a été détaillée pour la part à moins d'un an.

##### Risque de crédit financier

Ce risque comprend principalement les opérations relatives aux placements de trésorerie.

Les placements du Groupe sont constitués de :

- Valeurs Mobilières de Placement (VMP) comprenant des Sicav et FCP monétaires régulières et cessibles à tout moment.

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, placements...) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires afin de limiter le risque de contrepartie.

##### Les contrats de crédits

Le 6 mai 2011, un contrat de crédit syndiqué a été conclu par la société SASP Olympique Lyonnais, et cautionné par la société OL Groupe, avec un pool de 7 banques incluant le Crédit Lyonnais et le Groupe CM-CIC / BECM en qualité d'arrangeurs mandatés et la BNP Paribas en tant qu'arrangeur. Les autres participants sont la Société Générale, HSBC, NATIXIS et Banque Populaire Loire et Lyonnais. Le montant total de la ligne de crédit et de cautions confirmée s'élève à 57 M€ pour une durée de 3 ans avec une option d'extension d'un an. Celle-ci s'inscrit en substitution des lignes de crédit bilatérales auparavant en place. Le montant des tirages en contre partie de billets monétaires au 30 juin 2011 s'élève à 7 M€. Ce contrat de crédit et de cautions syndiqué fait l'objet d'un dispositif de garanties données à hauteur de 50 % des tirages et cautions joueurs en cours sous forme de cessions de créances Dailly à titre de garantie, concernant un type de factures cessibles délimité.

Les contrats de crédit prévoient des clauses en matière d'exigibilité et des conventions détaillées en note 7.3

A ce jour, le Groupe respecte ces dispositions.

##### 4.7.2.2 Risque de crédit commercial

##### Actifs et passifs financiers liés aux contrats joueurs

Au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010, le montant désactualisé et par maturité des créances et des dettes sur contrats joueurs se décompose comme suit :

(en K€) 30/06/11	à 1 an au plus		+ d'1 an et - de 5 ans	
	Montant actualisé	Montant désactualisé	Montant actualisé	Montant désactualisé
Créances sur contrats joueurs	18 857	18 857	1 360	1 387
Dettes sur contrats joueurs	32 929	33 016	9 062	9 160

(en K€) 30/06/10	à 1 an au plus		+ d'1 an et - de 5 ans	
	Montant actualisé	Montant désactualisé	Montant actualisé	Montant désactualisé
Créances sur contrats joueurs	26 896	26 953	12 548	12 600
Dettes sur contrats joueurs	39 415	39 669	15 360	15 595

##### Autres actifs courants

Le risque de crédit clients est très limité comme l'indique le tableau ci-dessous.

L'analyse des créances fait ressortir une valeur de 0,5 M€ de créances échues depuis 12 mois et non provisionnées, pour un montant total de balances clients de 37,9 M€ au 30 juin 2011.



(en K€)	Créances clients au 30/06/11	Créances clients au 30/06/10	Créances clients au 30/06/09
Valeur comptable (net)	37 965	12 946	12 251
Dont : dépréciées	924	923	335
Dont : ni dépréciées ni échues à la date de clôture	35 104	10 521	5 424
Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues	1 937	1 502	6 576
Créances clients < 6 mois	1 241	454	4 179
Créances clients entre 6 et 12 mois	166	405	1 781
Créances clients > 12 mois	530	644	616

Concernant les créances échues de plus de 12 mois et non dépréciées, le Groupe estime qu'il n'existe aucun risque de non recouvrement.

L'augmentation du poste clients est à mettre en lien avec la mise en place du contrat de crédit et de cautions syndiqué qui nécessite la garantie des en cours de crédit, par la cession de créances Dailly à titre de garantie. A ces fins, le Groupe a facturé d'avance une partie certaine des droits marketing et télévisuels et partenariats en vue de leur cession (produits annulés par produits constatés d'avance par ailleurs) (cf note 4.2 (2)).

#### 4.7.2.3 Risques de marché

##### Risques de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement à moyen terme sans risque et à très faible volatilité portant intérêt sur la base du taux Euribor et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunérés sur la base des taux variables à court terme (Eonia et Euribor). Dans ce contexte, le Groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

A ce jour, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de taux. Une augmentation du taux de 1 % engendrerait, compte tenu des placements et des dettes à taux variables existant à la clôture, une augmentation des produits d'intérêt proche de +0,3 M€ contre 0 M€ pour l'exercice précédent.

La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation nette de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée.

#### 4.8 Trésorerie nette d'endettement

La trésorerie nette d'endettement financier comprend les dettes financières, la trésorerie et équivalent de trésorerie, ainsi que les dettes et créances sur contrats joueurs. L'endettement financier net s'élève à 18 263 € au 30 juin 2011 (dont 21,3 M€ liés à l'emprunt OCEANE), pour -50 K€ au 30 juin 2010 et pour -88 901 K€ au 30 juin 2009.

Est également présenté ci-dessous la trésorerie nette d'endettement financier (3 113 K€ au 30 juin 2011) excluant les dettes liées à l'emprunt OCEANE, conformément à la définition prévue pour le calcul des covenants financiers du contrat de crédit et de cautions syndiqué (cf note 7.3).





en K€	30/06/11	30/06/10	30/09/09
Valeurs mobilières de placement	25 785	45 457	103 480
Disponibilités	10 603	326	874
Découverts	-109	-9 732	-2 026
<b>Trésorerie du tableau de flux de trésorerie</b>	<b>36 279</b>	<b>36 051</b>	<b>102 328</b>
SICAV Nantes	0	9 550	0
<b>Trésorerie globale</b>	<b>36 279</b>	<b>45 601</b>	<b>102 328</b>
Emprunt OCEANE (part non courante)	-20 519	0	0
OCEANE (intérêts / part courante)	-857		
Dettes financières non courantes	-10 625	-25 371	-35 939
Dettes financières courantes	-767	-4 849	-4 086
<b>Trésorerie nette d'endettement</b>	<b>3 511</b>	<b>15 381</b>	<b>62 303</b>
Créances sur contrat joueurs courantes	18 857	26 896	33 266
Créances sur contrat joueurs non courantes	1 360	12 548	29 140
Dettes sur contrats joueurs courantes	-32 929	-39 415	-28 401
Dettes sur contrats joueurs non courantes	-9 062	-15 360	-7 407
<b>Trésorerie nette d'endettement y compris créances et dettes joueurs, y compris emprunt OCEANE</b>	<b>-18 263</b>	<b>50</b>	<b>88 901</b>
<b>Trésorerie nette d'endettement, y compris créances et dettes joueurs, hors emprunt OCEANE</b>	<b>3 113</b>	<b>50</b>	<b>88 901</b>

## 5.- Notes sur le compte de résultat

### 5.1 Ventilation des produits d'activité

#### 5.1.1 Ventilation des produits par nature d'activité

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Droits marketing et TV / LFP-FFF	46 593	47 286	44 443
Droits marketing et TV / UEFA	22 964	31 160	23 647
Billetterie	19 043	24 772	22 441
Partenariat Publicité	19 476	14 647	21 263
Produits de la marque <sup>(1)</sup>	24 720	28 224	27 819
<b>Produits des activités (hors contrats joueurs)</b>	<b>132 796</b>	<b>146 088</b>	<b>139 613</b>
<b>Produits de cession des contrats joueurs<sup>(2)</sup></b>	<b>21 762</b>	<b>14 103</b>	<b>52 382</b>
<b>Produits des activités</b>	<b>154 558</b>	<b>160 192</b>	<b>191 995</b>

Les principaux clients (Chiffre d'affaires > 10% du total consolidé) sont la Ligue de Football Professionnel, l'Union Européenne des Associations du Football (UEFA) et la régie commerciale Sportfive.

#### (1) Produits de la marque

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Produits dérivés	8 470	10 612	11 406
Produits liés à l'image	3 629	3 531	3 466
Contrat signing fee	7 000	7 000	7 000
Autres	5 621	7 081	5 947
<b>Produits de la marque</b>	<b>24 720</b>	<b>28 224</b>	<b>27 819</b>

**(2) Produits de cession des contrats joueurs :**

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Abidal Eric			500
Baros Milan			4 738
Ben Arfa Hatem			1 000
Benzema Karim			35 300
Bodmer Mathieu	2 485		
Boumsong Jean Alain	496		
Coupet Grégory		250	1 581
Diarra Alou			500
Grosso Fabio		1 984	
Keita Abdoul Kader		8 365	
Makoun Jean II	6 075		
Malouda Florent			830
Mounier Anthony		2 458	
Paillot Patrick			1 300
Piquionne Frédéric	1 127		
Plessis Damien			200
Remy Loïc	754		
Riou Rémy			200
Squillaci Sébastien		100	5 898
Toulalan Jérémy	10 000		
Divers	825	947	335
<b>Produits de cession des contrats joueurs</b>	<b>21 762</b>	<b>14 103</b>	<b>52 382</b>

**5.1.2 Ventilation des produits des activités par société**

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Olympique Lyonnais Groupe et divers	117	228	204
Olympique Lyonnais SASP	137 671	140 310	171 755
OL Merchandising	6 130	7 079	8 671
M2A	2 339	3 533	2 735
OL Voyages	3 659	4 505	3 667
OL Images	3 629	3 531	3 466
OL Organisation	27	62	268
Association Olympique Lyonnais	986	944	1 026
OL Brasserie	-		204
<b>Produits des activités</b>	<b>154 558</b>	<b>160 192</b>	<b>191 995</b>

**5.2 Dotations aux amortissements et provisions nettes**

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Dotations sur actif immobilisé corporel et incorporel	-2 115	-1 983	-1 973
Dotations nettes pour indemnités de départ à la retraite	29	-51	-47
Dotations nettes aux autres provisions pour risques	-1 470	-883	-14
Dotations sur provisions nettes sur actif circulant	-11	-482	274
<b>Total hors contrats joueurs</b>	<b>-3 567</b>	<b>-3 400</b>	<b>-1 760</b>
Dotations sur actif immobilisé : contrats joueurs	-41 190	-40 795	-33 188
Dotations aux provisions sur contrats joueurs		-2 667	-1 455
Reprises de provisions sur contrats joueurs		172	343
<b>Total contrats joueurs</b>	<b>-41 190</b>	<b>-43 290</b>	<b>-34 300</b>

### 5.3 Charges de personnel

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Masse salariale	-74 680	-68 122	-56 439
Charges sociales	-24 529	-23 337	-18 725
Intéressements et participation	-488	-91	-140
Droit à l'image collective <sup>(1)</sup>	0	-20 096	-19 759
Charges relatives du plan de stock-options <sup>(2)</sup>	-85	-85	-85
<b>Total</b>	<b>-99 782</b>	<b>-111 731</b>	<b>-95 148</b>

(1) L'application en 2004 d'une législation particulière quant à la rémunération du droit à l'image collective des joueurs d'un club sportif professionnel a permis aux clubs de football français de bénéficier d'une exonération de charges sociales sur une partie de la rémunération versée aux joueurs. Ce dispositif est arrivé à expiration au 30 juin 2010.

(2) Le plan de stock-options mis en place le 20 novembre 2007 entre dans le périmètre de la norme IFRS2. Ce plan porte sur 194 640 options attribuées aux cadres de la société, ces options pourront être exercées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 20 novembre 2015.

Modalités du plan :

- Le prix d'exercice est égal à 18,13 €.
- Le nombre d'options attribués est conditionné à des performances liées au cours de bourse de l'action et à la rentabilité opérationnelle courante du Groupe.
- La condition de présence est de 4 ans.
- Il n'y a pas de période d'incessibilité.

Les calculs prennent en compte notamment les paramètres suivants : la maturité des options, la volatilité et le taux de distribution.

Le montant en résultat, étalé sur la durée de la période de l'attribution (du 20 novembre 2007 au 31 décembre 2011), sera modifié en fonction des niveaux d'atteintes des objectifs ci-dessus et de la présence des bénéficiaires du plan au jour de l'arrêt.

### 5.4 Valeur résiduelle des contrats joueurs

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Diminutions de l'actif contrats joueurs	-9 227	-2 828	-10 300
Dettes relatives aux contrats cédés	468	395	196
Contrats joueurs destinés à la vente	-1 699	-8 356	
<b>Valeur résiduelle des contrats joueurs</b>	<b>-10 458</b>	<b>-10 789</b>	<b>-10 104</b>

### 5.5 Résultat financier

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	219	224	2 466
Intérêts sur les lignes de crédits	-410	-460	-1 482
Charges financières sur emprunt OCEANE	-1 146	0	0
Charges d'actualisation des contrats joueurs	-582	-1 293	-1 829
Produits d'actualisation des contrats joueurs	115	801	1 475
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-1 804</b>	<b>-728</b>	<b>630</b>
Dotations aux provisions nettes de reprises financières	-27	-26	41
Autres produits et charges financières	-22	-84	-71
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>-49</b>	<b>-110</b>	<b>-30</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 853</b>	<b>-838</b>	<b>600</b>

### 5.6 Impôts

#### 5.6.1 Ventilation de l'impôt

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Impôt exigible	56	-61	-1 922
Créance de carry back	22 480		
Impositions différées	-13 185	18 373	-1 143
<b>Charge d'impôt</b>	<b>9 351</b>	<b>18 312</b>	<b>-3 065</b>



## 5.6.2 Preuve d'impôt

en K€]	30/06/11	%	30/06/10	%	30/06/09	%
<b>Résultat brut avant impôts</b>	<b>-37 403</b>		<b>-53 461</b>		<b>8 417</b>	
Impôt au taux de droit commun	12 878	-34,43 %	18 407	-34,43 %	-2 898	-34,43 %
Effet des différences permanentes	-204	0,38 %	-348	0,65 %	-405	-4,81 %
Effet lié à la créance de carry back	-3 315	6,20 %				
Crédits d'impôts	239	-0,45 %	66	-0,12 %	123	1,46 %
Divers	-247	0,46 %	187	-0,35 %	114	1,36 %
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>9 351</b>	<b>-25,00 %</b>	<b>18 312</b>	<b>-34,25 %</b>	<b>-3 065</b>	<b>-36,42 %</b>

Le Groupe a déposé une demande de carry back au titre des déficits fiscaux des exercices 2009/2010 et 2010/2011. A ce titre une créance de carry back d'un montant de 24,9 M€ a été comptabilisée au 30 juin 2011. L'impôt différé actif comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables en avant a diminué, passant de 19,2 M€ à 4,8 M€. L'effet d'impôt lié à la comptabilisation de la créance de carry back dans les comptes est dû, d'une part, à la contribution additionnelle perdue (1,1 point, soit -0,8 M€), d'autre part, à l'effet d'actualisation de la créance d'impôt (-2,5 M€).

## 6. Notes sur les effectifs

L'effectif moyen du Groupe est ventilé comme ci-dessous :

	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Cadres	58	54	54
Employés	166	166	146
Joueurs professionnels	27	28	29
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>248</b>	<b>229</b>

L'effectif moyen se répartit dans les sociétés du Groupe comme ci-dessous :

	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Olympique Lyonnais Groupe	41	41	40
OL Merchandising	22	20	24
Olympique Lyonnais SASP	41	44	45
OL Voyages	8	9	9
OL Association	94	89	54
OL Organisation	16	16	18
OL Images	20	20	20
M2A	7	8	8
OL Brasserie	0	0	10
Foncière du Montout	2	1	1
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>248</b>	<b>229</b>

## 7. Notes sur les engagements hors bilan

### 7.1 Engagements reçus

[en K€]	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	30/06/11	30/06/10
Engagements liés aux cessions de contrats joueurs sous conditions suspensives	7 200	6 950		14 150	11 150
Autres garanties solidaires	221	0		221	221

Les engagements reçus sont constitués principalement par :

- Les lignes de crédits bancaires (cf. 7.3) ;
- Les engagements liés aux cessions de contrats joueurs, pour un montant de 14,1 M€, incluent les engagements pris dans le cadre de contrats de transfert prévoyant la rétrocession conditionnée après le transfert de sommes, versées au club en cas de réalisation de performances.

### 7.2 Engagements donnés

[en K€]	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	30/06/11	30/06/10
Loyers à payer	2 451	4 742	3 044	10 237	10 041
Engagements liés aux acquisitions de contrats joueurs	7 250	1 750		9 000	6 200
Engagements pris dans le cadre des contrats joueurs sous conditions de présence du joueur au sein du club	5 436	9 116		14 552	27 225
Autres cautions	816	1 836	1 783	4 435	2 583
Dettes garanties par des hypothèques	385	1 905	1 190	3 480	3 870
Cession de créances Dailly à titre de garantie dans le cadre du contrat de Crédit Syndiqué	25 679	530		26 209	0
Engagements liés à la construction du Grand Stade	2 431	993		3 424	454

Les engagements donnés sont constitués par :

- **Les loyers à payer** relatifs aux contrats de locations immobilières et mobilières pour un montant de 10,2 M€ ;
- **Les engagements liés à l'acquisition de contrats joueurs**, pour un montant de 9 M€. Ils correspondent à des engagements pris auprès des clubs cédants ;
- **Les engagements pris dans le cadre des contrats joueurs** pour un montant total de 14,6 M€. Ils correspondent principalement à des compléments de rémunérations à verser dans le futur. Ces engagements sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club ;
- **Les autres cautions** : pour un montant total de 4,4 M€. Elles correspondent à des cautions données dans le cadre de contrats de prestations de services ;
- **Les dettes garanties par des hypothèques** relatives à la construction des locaux d'OL Store et du Centre de Formation sont garanties à hauteur de 3,5 M€. Ces garanties ont été prises sous la forme d'hypothèques auprès du Crédit Lyonnais, de la Banque Rhône-Alpes et de la BNP.
- **Cession de créance Dailly à titre de garantie** : dans le cadre du contrat de crédit et de cautions syndiqué conclu le 6 mai 2011, OL SASP doit à tout moment garantir les crédits utilisées (au titre de tirages et/ou d'émission de cautions bancaires) par le biais de cession de créances professionnelles Dailly représentant 50% des crédits reçus. A ce titre, le groupe a cédé au 30 juin 2011 un montant total de créances de 26,2 M€ dont le détail de l'utilisation est présenté ci-dessous. Un solde cédé de 3,7 M€ n'a pas été utilisé ni dans le cadre de tirage ni de caution joueurs au 30 juin 2011.

en K€	Montant créance cédée	Utilisation (tirage / caution)
Montant des créances Dailly cédées au 30/06/11	26 209	
«Droit ouvert» à tirage et/ou caution		52 418
Dont utilisation des créances cédées pour tirage	3 500	7 000
Dont utilisation des créances cédées pour caution	18 981	37 962
Dont créance cédée non utilisée	3 728	



• **Engagements liés à la construction du Grand Stade :**

Au 30 juin 2011, les engagements concernant le projet du Grand Stade sont de 3,4 M€. Ces engagements sont essentiellement dus aux contrats de prestations de services conclus dans le cadre du projet du grand stade (3,2 M€) et aux cautions données dans le cadre de promesses d'achats de terrains (0,2 M€).

**Autres engagements**

Dans le cadre de l'acquisition de contrats joueurs, des engagements calculés sur la base d'un pourcentage de montant de l'éventuel cession ultérieure de ces contrats ont été pris vis à vis de certains clubs ou joueurs (cf. 2.7.1 b contrats joueurs).

**Droit Individuel à la Formation (DIF)**

La loi 2004-391 du 4 Mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé pour les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, un Droit Individuel à Formation (DIF) d'une durée de 20 heures cumulables sur une période de six ans. Le DIF est plafonné à 120 heures.

Conformément à l'avis N° 2004 du 13 Octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC, les actions de formation n'ayant pas éteint l'ensemble des droits ouverts, les informations ci-dessous sont communiquées :

	Droits acquis au 30/06/10	Droits acquis au 30/06/11	Droits non utilisés au 30/06/11
Droits individuels de formation (en heures)	15 690	17 423	17 183

**7.3 Lignes de crédits, engagements de cautions et covenants**

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	30/06/11	30/06/10
Conventions bancaires, montant disponible		57 000		57 000	42 634
Dont utilisés sous forme de tirages		7 000		7 000	25 709
Dont utilisés sous forme de cautions <sup>(1)</sup>	29 191	8 771		37 962	16 624
Autres engagements de cautions <sup>(1)</sup>	0	0		0	23 339

*(1) Ces cautions sont données dans le cadre d'acquisition de contrats joueur.*

**OL Groupe dispose de moyens de financement par l'intermédiaire d'un contrat de crédit et de cautions syndiqué conclu avec ses partenaires bancaires le 6 mai 2011 :**

Celui-ci porte sur un montant global de 57 M€ et comporte des engagements usuels à ce type de contrat, des clauses en matière d'exigibilité anticipée, ainsi que des covenants.

- Le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :
  - Endettement net ajusté sur fonds propres inférieur à 1 (étant précisé que les dettes financières issues de l'emprunt OCEANE émis le 28 décembre 2010 sont exclues des dettes financières nettes consolidées dans le calcul du ratio) selon la définition du contrat (cf note 4.8) ;
  - Endettement ajusté sur Excédent brut d'exploitation inférieur à 2,5.
- Le Groupe doit informer la banque de tout événement de nature à avoir un effet défavorable sur l'activité, le patrimoine ou la situation économique et financière d'OL Groupe et de ses filiales.

Il n'y a plus d'autres engagements de cautions, toutes les cautions données dans le cadre des acquisitions de joueurs étant regroupées au sein du crédit syndiqué.

**Emprunts bancaires relatifs au financement de la construction de l'OL Store**

Le 30 juin et le 3 juillet 2003, dans le cadre du financement de la construction de l'OL Store, la société SCI Mégastore Olympique Lyonnais a conclu avec le Crédit Lyonnais d'une part et la Banque Rhône-Alpes d'autre part deux emprunts d'un million d'euros chacun pour une durée de quinze ans. Ces emprunts font l'objet de remboursement par échéance trimestrielle et portent intérêt de 4,90 % et 4,70 % l'an.

Des cas d'exigibilité anticipée usuels pour ce type de convention sont prévus au contrat.

**Emprunt bancaire relatif au financement de la construction du nouveau Centre de Formation**

Le 6 novembre 2008, dans le cadre du financement de la construction du Centre de Formation, l'Association Olympique Lyonnais a conclu avec la BNP un emprunt de 3 M€ pour une durée de dix ans. Cet emprunt fait l'objet de remboursement mensuel et porte intérêts sur la base du taux Euribor 1 mois plus une marge fixe.

**8. Notes sur les relations avec les parties liées**

Le Groupe est consolidé par intégration globale dans le Groupe ICMI (52, Quai Paul Sédallian- 69009 Lyon) et par mise en équivalence dans le Groupe Pathé (2, rue Lamennais – 75008 Paris). Le détail des relations entre le Groupe et les sociétés ICMI, Pathé et leurs filiales est le suivant :

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Créances			
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	90	74	49
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>74</b>	<b>49</b>
Dettes			
Dettes d'exploitation	445	386	459
<b>Total</b>	<b>445</b>	<b>386</b>	<b>459</b>

(en K€)	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Charges d'exploitation			
Redevances de Direction Générale	360	447	772
Autres charges externes	762	972	964
<b>Total</b>	<b>1 122</b>	<b>1 419</b>	<b>1 736</b>
Produits d'exploitation			
Frais généraux	92	173	108
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>173</b>	<b>108</b>

## 9. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes

Instruction n° 2006-10 du 19 décembre 2006.

Prise en application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF

Publicité des Honoraires des Contrôleurs légaux des comptes et membres de leurs réseaux

Exercice couvert : du 01/07/2010 au 30/06/2011, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

	Orfis Baker Tilly						Cogeparc					
	Montant (en K€)			En %			Montant (en K€)			En %		
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2
<b>Audit Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(1)</sup></b>												
- Emetteur	70	67	67	60 %	62 %	61 %	43	41	41	48 %	47 %	100 %
- Filiales intégrées globalement	39	38	38	33 %	35 %	35 %	46	45		52 %	53 %	0 %
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes <sup>(2)</sup></b>												
- Emetteur	8	3	5	7 %	3 %	5 %	0	1				0 %
- Filiales intégrées globalement												
<b>Sous total</b>	<b>117</b>	<b>108</b>	<b>110</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>89</b>	<b>87</b>	<b>41</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement <sup>(3)</sup></b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)												
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>108</b>	<b>110</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>89</b>	<b>87</b>	<b>41</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

*Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux Comptes.*

*(1) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur (la société mère) ou à ses filiales :*

- par le Commissaire aux Comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.

*(2) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie.*





## 10. Rémunérations de l'équipe de direction

La rémunération de l'équipe de direction s'élève à 975 K€ au 30 juin 2011, pour 698 K€ au 30 juin 2010. Il s'agit uniquement d'avantages à court terme. Le Président-Directeur Général ne perçoit aucune rémunération de la société OL Groupe à l'exception de jetons de présence.

Il est précisé que le Président-Directeur Général d'OL Groupe perçoit une rémunération au titre de ses activités professionnelles au sein de la société ICMI, holding d'animation et d'investissements, dont les deux principales participations sont OL Groupe et Cegid Group.

## 11. Événements postérieurs à la clôture

### 11.1 Cessions de joueurs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011

La SASP Olympique Lyonnais a procédé, en août 2011, au transfert de Miralem Pjanic à l'AS Roma pour un montant de 10,1 M€.

### 11.2 Acquisition de joueurs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011

En août 2011, la SASP Olympique Lyonnais a procédé aux acquisitions suivantes :

- Koné Bakary, en provenance du Club de Guingamp, pour un montant de 3,8 M€ ;
- Dabo Mouhamadou, en provenance du Club de Séville, pour un montant de 1,1 M€ ;
- Fofana Gueida, en provenance du Club du Havre, pour un montant de 2 M€.

### 11.3 Stade des Lumières - Choix du Constructeur

Le projet du Stade des Lumières a franchi une étape déterminante avec la sélection du Groupe Vinci, avec lequel a été signé un protocole d'accord le 26 juillet 2011.

Une phase projet va être menée pendant une période de 6 mois environ, au cours de laquelle OL Groupe et Vinci négocieront et rédigeront le contrat de Conception-Réalisation. A l'issue de cette phase, la signature du contrat de Conception-Réalisation devrait intervenir afin de permettre le lancement de la phase de construction.

Le montant du projet devrait s'élever à 381 M€ HT, comprenant le coût de construction, les frais de maîtrise d'Ouvrage, l'acquisition du foncier, aménagement, études et honoraires (hors coût de financement). Par ailleurs, le projet Stade des Lumières sera complété par d'autres investissements portés par des partenaires extérieurs, notamment les hôtels, le centre de loisirs et les immeubles de bureaux. Le total des investissements privés liés au projet OL Land devrait ainsi représenter un montant global de 450 M€ HT. Dans le cadre de ce partenariat « Privé/Privé » le Groupe Vinci s'est engagé à participer au financement sous forme de fonds propres ou quasi fonds propres, en devenant actionnaire jusqu'à une participation maximum de 49 % de la société Foncière du Montout, Maître d'Ouvrage du projet. L'accord signé le 26 juillet 2011 avec Vinci permettra d'asseoir le financement sur une base élargie et significative de montant de fonds propres.



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Exercice clos le 30 juin 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Olympique Lyonnais Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II - Justification des appréciations

Les estimations et hypothèses comptables concourant à la préparation des états financiers au 30 juin 2011 ont été réalisées dans un contexte de crise économique et financière entraînant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 2.5 « recours à des estimations » de l'annexe aux comptes consolidés. Cette note précise également que certaines circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et que les résultats réels peuvent être différents.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Lors de notre audit, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation.
- S'il existe un indice de perte de valeur, les contrats joueurs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.7.4 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons apprécié les valeurs données par les équipes techniques et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.7.4 donne une information appropriée.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne et Lyon, le 21 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Orfis Baker Tilly  
Michel Champetier    Jean-Louis Flèche

Cogeparc  
Stéphane Michoud





## **Comptes sociaux**

Compte de résultat .....	143
Bilan actif .....	144
Bilan passif .....	145
Tableau des flux de trésorerie .....	146

## **Notes annexes**

1. Événements significatifs .....	147
2. Règles et méthodes comptables .....	148
3. Notes sur l'actif .....	150
4. Notes sur le passif .....	151
5. Notes sur le compte de résultat .....	153
6. Notes diverses .....	155

## **Rapport des Commissaires aux Comptes**

sur les comptes annuels .....	158
-------------------------------	-----

## **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes**

sur les conventions et engagements réglementés .....	160
--	-----





## COMPTE DE RÉSULTAT

(en K€)	30/06/11	30/06/10
<b>Produits</b>		
Production vendue	9 067	7 666
Reprise/amortissement et provisions et transfert de charges	830	146
Autres produits	29	72
<b>Total des produits</b>	<b>9 926</b>	<b>7 884</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Autres achats & charges externes	4 697	3 394
Impôts, taxes et versements assimilés	224	229
Salaires et traitements	2 822	2 445
Charges sociales	1 218	1 105
Amortissements et provisions	322	176
Autres charges	120	120
<b>Total des charges</b>	<b>9 403</b>	<b>7 469</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>523</b>	<b>415</b>
Produits financiers	2 689	3 990
Charges financières	1 734	352
<b>Résultat financier</b>	<b>954</b>	<b>3 638</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>1 477</b>	<b>4 053</b>
Produits exceptionnels	23	40
Charges exceptionnelles	349	577
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-326</b>	<b>-537</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les résultats	-645	-722
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 796</b>	<b>4 238</b>

**BILAN ACTIF**

(en K€)	Montant brut 30/06/11	Amortissements	Montant net 30/06/11	Montant net 30/06/10
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets	88	81	7	17
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	1 097	739	357	409
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	121 830		121 830	81 829
Autres titres immobilisés				
Prêts	33		33	33
Autres immobilisations financières	1 174	54	1 120	1 396
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>124 221</b>	<b>874</b>	<b>123 347</b>	<b>83 684</b>
<b>Actif circulant</b>				
Avances et acomptes sur commande	4		4	1
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	10 400		10 400	8 530
Fournisseurs débiteurs	1		1	11
Personnel	3		3	6
Etat impôts sur les bénéfices	25 306		25 306	874
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	404		404	274
Autres créances	32 542		32 542	49 301
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	29 165	2 435	26 730	49 852
Disponibilités	14		14	8
<b>Total actif circulant</b>	<b>97 838</b>	<b>2 435</b>	<b>95 402</b>	<b>108 857</b>
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	262		262	290
<b>Total comptes de régularisation</b>	<b>262</b>	<b>0</b>	<b>262</b>	<b>290</b>
Frais émission d'emprunt à étaler	540		540	
<b>Total général</b>	<b>222 861</b>	<b>3 309</b>	<b>219 551</b>	<b>192 832</b>



**BILAN PASSIF**

(en K€)	Montant net 30/06/11	Montant net 30/06/10
Capital social	20 127	20 127
Primes d'émission, fusion, apport	102 865	102 865
Réserve légale	2 013	2 013
Réserves réglementées	37	37
Autres réserves	130	130
Report à nouveau	37 008	32 770
Résultat de l'exercice	1 796	4 238
<b>Total capitaux propres</b>	<b>163 976</b>	<b>162 179</b>
Provisions pour risques	2	
Provisions pour charges		
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		
Emprunt obligataire	24 890	
<b>Lignes de crédit</b>		<b>25 709</b>
Découverts, concours bancaires	67	68
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>1 192</b>	<b>1 021</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel	715	480
Organismes sociaux	506	440
Etat impôts sur les bénéfices		
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	1 657	1 379
Autres dettes fiscales et sociales	33	80
<b>Dettes sur immobilisations</b>		
<b>Autres dettes</b>	<b>26 513</b>	<b>1 476</b>
<b>Total dettes</b>	<b>55 574</b>	<b>30 653</b>
<b>Total comptes de régularisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>219 551</b>	<b>192 832</b>

## FLUX DE TRÉSORERIE

(en K€)	30/06/11	30/06/10
Résultat net	1 796	4 238
Amortissements et provisions nets	189	-313
Plus ou moins values		2
Capacité d'autofinancement	1 986	3 927
Variation du besoin en fonds de roulement	16 425	-47 781
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>	<b>18 411</b>	<b>-43 854</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-11	-27
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-113	-37
Acquisitions d'immobilisations financières	-41 739	-2 723
Cessions d'immobilisations	2 013	3 121
Incidence des variations de périmètre		
<b>Variation de la trésorerie issue des investissements</b>	<b>-39 851</b>	<b>334</b>
Variation des capitaux propres		
Dividendes versés aux actionnaires		-1 811
Emprunts souscrits & intérêts courus	24 033	
Remboursement d'emprunt	-25 709	-9 793
Autres variations de l'endettement		
<b>Variation de la trésorerie issue du financement</b>	<b>-1 676</b>	<b>-11 604</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-23 116</b>	<b>-55 124</b>
Trésorerie d'ouverture	49 792	104 916
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>26 676</b>	<b>49 792</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Les états financiers au 30 juin 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 20 octobre 2011.

### 1. Événements significatifs

#### Émission d'un emprunt obligataire OCEANE

La société OL Groupe a émis en date du 28 décembre 2010 un emprunt obligataire OCEANE<sup>(1)</sup> souscrit à 100 %, pour un montant de 24 033 K€. Les 3 310 321 obligations émises à 7,26 € bénéficient d'un rendement fixe annuel de 7 %, payable tous les 28 décembre. La durée de l'emprunt est de 5 ans avec une échéance au 28 décembre 2015. Les frais relatifs à cet emprunt, soit 675 K€, sont étalés sur la durée de l'emprunt. L'emprunt est convertible à tout moment.

*(1) Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes*

#### Mise en place d'un contrat de crédit et de cautions syndiqué

Le 6 mai 2011 un contrat de crédit et de cautions syndiqué a été conclu par la société SASP Olympique Lyonnais, et cautionné par la société OL Groupe, avec un pool de 7 banques incluant le Crédit Lyonnais et le Groupe CM-CIC / BECM en qualité d'arrangeurs mandatés et la BNP Paribas en tant qu'arrangeur. Les autres participants sont la Société Générale, HSBC, NATIXIS et Banque Populaire Loire et Lyonnais. Le montant total de la ligne de crédit confirmée s'élève à 57 M€ (utilisables sous forme de tirage ou de cautions) pour une durée de 3 ans avec une option d'extension d'un an. Celle-ci s'inscrit en substitution des lignes de crédit bilatérales auparavant en place chez OL Groupe. Les tirages en contrepartie de billets monétaires sont désormais effectués par OL SASP, et remontés au besoin chez la mère OL Groupe par le biais de la convention de trésorerie.

Ce crédit syndiqué fait l'objet d'un dispositif de garanties données à hauteur de 50 % des tirages et cautions joueurs en cours sous forme de cessions de créances Dailly à titre de garantie.

Les engagements de type « covenants » existant sur ce contrat de crédit et de cautions syndiqué sont tous respectés au 30 juin 2011.

#### Option pour le régime de carry back

Le Groupe OL a déposé une demande de carry back au titre des déficits fiscaux des exercices 2009/2010 et 2010/2011. La créance vis-à-vis du Trésor Public comptabilisée dans les comptes d'OL Groupe au 30 juin 2011 s'élève à 24 971 K€.

Conformément aux dispositions de la convention d'intégration fiscale conclue entre OL Groupe et ses filiales, la créance vis-à-vis du Trésor Public constatée par OL Groupe, a été réallouée à ses filiales en proportion de leur contribution aux déficits d'ensemble sur la période concernée.

A ce titre une dette au titre du carry back vis-à-vis d'OL SASP d'un montant de 24,8 M€, et vis-à-vis de Foncière du Montout d'un montant de 0,1 M€, a été comptabilisée au 30 juin 2011.

#### Augmentation de capital de la fille OL SASP

Le 15 novembre 2010, la société OL Groupe a procédé à une souscription de titres de la société OL SASP par incorporation d'une partie de son compte courant pour un montant de 39 999 K€.

#### Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) avec OL Brasserie

La société OL Brasserie a fait l'objet d'une TUP en faveur d'OL Groupe ce qui a généré un mali de 84 K€. OL Groupe a procédé à la reprise des provisions suivantes :

- Dépréciation des titres : 37 K€
- Dépréciation des comptes courants : 33 K€

## 2. Règles et méthodes comptables

### 2.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice 2010/2011 ont été établis, selon les normes définies par le plan comptable Général 1982, la loi du 30 avril 1983, et le décret du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions du règlement CRC 99-03. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2.2 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis font l'objet d'un amortissement sur une durée de 12 mois.

### 2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et autres). Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation attendue par la société :

- Installations et agencements . . . . . entre 5 et 10 ans
- Matériel informatique . . . . . 3 ans et 5 ans
- Mobilier de bureau . . . . . 5 à 10 ans

### 2.4 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est essentiellement liée à la quote-part des capitaux propres sociaux ou consolidés détenus.

Toutefois lorsque le montant d'acquisition est supérieur à la quote-part des capitaux propres, le coût d'acquisition est déprécié en tenant compte de la valeur d'utilité.

Celle-ci s'apprécie, notamment par la prise en compte des plus values latentes sur biens immobiliers et de réévaluation du fonds de commerce en fonction des critères habituellement pratiqués dans la profession et des perspectives de croissance et de rentabilité de la société en référence à une société du même secteur.

Les actions auto-détenues font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les éléments constitutifs du contrat de liquidité sont enregistrés en immobilisations financières :

- Titres auto-détenus pour 1 072 K€,
- SICAV CAAM trésorerie institution pour 89 K€,
- Provision sur titres auto-détenus pour 54 K€.

Les éléments constitutifs du programme de rachat d'actions sont enregistrés en valeurs mobilières de placement :

- Titres auto-détenus pour 3 615 K€,
- Provision sur titres auto-détenus pour 2 435 K€.

### 2.5 Prêts, dépôts et cautionnements

Ces éléments sont évalués à leur valeur nominale et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation.



## 2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2.7 Comptes de régularisation

Des produits et charges constatés d'avance sont enregistrés pour tenir compte de la règle de rattachement des produits et charges à l'exercice concerné.

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire OCEANE sont étalés sur la durée de l'emprunt, soit 5 ans.

- Frais d'émission d'emprunt pour 675 K€,
- Amortissements des frais d'émission d'emprunt pour 135 K€,

## 2.8 Trésorerie

Elle comprend les liquidités, les comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur évaluation, à la clôture de l'exercice, est effectuée pour les SICAV et Fonds Communs de Placement sur la base du dernier prix de rachat connu.

Dans le cas de titres cotés, l'évaluation est réalisée sur la base de la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice.

Si la valeur résultant des méthodes d'évaluation ci-dessus est inférieure au coût historique d'acquisition, une dépréciation est constituée. Toutefois, cette provision n'est pas constituée lorsque la moins-value latente y afférente peut être compensée par des plus-values latentes sur des titres de même nature.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode "premier entré / premier sorti".

## 2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées en fonction d'évaluation au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction de la société ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

## 2.10 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont constitués de refacturations de frais et redevances Groupe. Ces redevances sont calculées sur la base des frais engagés et répartis en fonction de la marge des filiales opérationnelles.

## 2.11 Résultat exceptionnel

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cessions d'éléments d'actif et boni ou mali sur cessions d'actions propres).

## 2.12 Transfert de charges

Les transferts de charges sont essentiellement constitués par les frais d'émission d'emprunt qui s'élèvent à 675 K€.

### 3. Notes sur l'actif

#### 3.1 Actif immobilisé

(en K€)	Montant au 30/06/10	Augmentations	Diminutions	Montant au 30/06/11
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	77	11		88
Immobilisations corporelles	984	113	-1	1 097
Immobilisations financières <sup>(1)</sup>	83 311	41 739	-2 013	123 036
<b>Total</b>	<b>84 372</b>	<b>41 863</b>	<b>-2 014</b>	<b>124 221</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Immobilisations incorporelles	60	21		81
Immobilisations corporelles	575	165	-1	739
Immobilisations financières	52	39	-37	54
<b>Total</b>	<b>687</b>	<b>225</b>	<b>-38</b>	<b>874</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>83 684</b>	<b>41 638</b>	<b>-1 976</b>	<b>123 347</b>
	au 30/06/10	Augmentations	Diminutions	au 30/06/11
(1) Dont titres auto-détenus	1 096	1 199	-1 223	1 072

#### 3.2. État des échéances des créances

L'actif réalisable tient compte des comptes courants, les créances groupées sont considérées à moins d'un an. Les créances sur actions propres ainsi que la créance de carry-back sont considérées à plus d'un an.

(en K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts	33		33
Autres immobilisations financières	1 174		1 174
Actif circulant et comptes de régularisation	68 922	43 951	24 971
<b>Total</b>	<b>70 129</b>	<b>43 951</b>	<b>26 178</b>

#### 3.3. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Clients & comptes rattachés. . . . . 10 053 K€  
Autres créances et avoirs à recevoir. . . . . 4 K€

#### 3.4. Charges constatées d'avance et charges à répartir

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 262 K€ au 30 juin 2011. Elles concernent des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Les charges à répartir sont constituées des frais d'émission d'emprunt OCEANE, qui sont étalés sur la durée de l'emprunt.

Montant total d'origine charges à répartir	Amortissement de l'exercice	Solde au 30/06/11
675 K€	135 K€	540 K€

#### 3.5. Dépréciation

(en K€)	Montant au 30/06/10	Augmentations	Diminutions	Montant au 30/06/11
Immobilisations financières	52	39	-37	54
Valeurs mobilières	2 061	374		2 435
<b>Total</b>	<b>2 113</b>	<b>413</b>	<b>-37</b>	<b>2 489</b>
Dont dotations et reprises financières		413	37	

### 3.6. Postes de l'actif concernant les entreprises liées

(en K€)	Montant total 30/06/11	Entreprises liées 30/06/11	Montant total 30/06/10
Immobilisations financières (valeurs brutes)	123 037	121 835	83 311
Participations et créances rattachées	121 830	121 830	81 867
Dépôts et prêts	46	5	38
Autres titres immobilisés	1 161		1 406
Provisions sur immobilisations financières	-54		-52
<b>Immobilisations financières (valeurs nettes)</b>	<b>122 982</b>	<b>121 835</b>	<b>83 259</b>
Clients et comptes rattachés (valeurs nettes)	10 400	10 360	8 530
Autres créances	58 255	32 537	50 466
<b>Créances d'exploitation (valeurs nettes)</b>	<b>68 655</b>	<b>42 897</b>	<b>58 996</b>

### 3.7. Gestion de trésorerie

Une gestion de trésorerie centralisée des sociétés filiales a été mise en place en janvier 2005.

La trésorerie disponible est placée par l'intermédiaire d'OL Groupe. La trésorerie nette, telle que présentée dans le tableau des flux financiers de trésorerie, se décompose comme suit :

<b>Actif</b>	Placements	29 165 K€ (dont actions propres 3 615 K€)
	Provision sur titres	-2 435 K€ (sur actions propres)
	Disponibilités	14 K€
<b>Passif</b>	Concours bancaires	-67 K€
<b>Trésorerie nette</b>		<b>26 677 K€</b>

### 3.8. Valeurs mobilières de placement et certificats de dépôts

(en K€)	Valeur brute au 30/06/11	Valeur de marché au 30/06/11	Valeur de marché au 30/06/10
Actions propres	3 615	1 179	1 554
Parts de Sicav	25 550	25 550	30 999
Certificats dépôts négociables			17 300
<b>Total brut</b>	<b>29 165</b>	<b>26 730</b>	<b>49 852</b>

## 4. Notes sur le passif

### 4.1 Capital social

Au 30 juin 2011, le capital d'OL Groupe est constitué de 13 241 287 actions d'une valeur nominale de 1,52 € soit 20 126 756,24 €.

	Ouverture	Augmentation de capital	Clôture
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	13 241 287		13 241 287
Nominal	1,52		1,52

(1) Dont 168 056 actions auto-détenues via le programme de liquidité et 194 640 actions auto-détenues via le programme de rachat.

#### 4.2 Variation des capitaux propres

(en K€)	Capital	Primes	Réserves & report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Position au 30/06/10	20 127	102 865	34 950	4 238	162 180
Répartition du résultat <sup>(1)</sup>			4 238	-4 238	0
Résultat de l'exercice				1 796	1 796
<b>Position au 30/06/11</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>	<b>39 188</b>	<b>1 796</b>	<b>163 976</b>

(1) Conformément à l'affectation du résultat approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2010

#### Affectation du résultat

Report à nouveau .....4 238 K€

#### 4.3 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en K€)	30/06/11	30/06/10
Dettes fournisseurs	672	512
Dettes fiscales et sociales	862	786
Autres dettes	4	
Intérêts courus	857	24
<b>Total</b>	<b>2 396</b>	<b>1 322</b>

#### 4.4 Postes du passif concernant les entreprises liées

	Montant brut au 30/06/11	Dont entreprises liées	Montant brut au 30/06/10
Dettes financières	24 957		25 777
Fournisseurs et comptes rattachés	1 192	124	1 021
Dettes fiscales et sociales	2 911		2 379
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes <sup>(1)</sup>	26 513	26 511	1 476
Produits constatés d'avance			
<b>Total</b>	<b>55 574</b>	<b>26 635</b>	<b>30 653</b>

(1) Dont dette de carry back vis-à-vis d'OL SASP et Foncière du Montout pour 24 971 K€.

#### 4.5 État des échéances des dettes

État des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et à 5 ans au plus
Emprunt obligataire OCEANE	24 890	857	24 033
Concours bancaires	67	67	0
Fournisseurs	1 192	1 192	0
Dettes fiscales & sociales	2 911	2 911	0
Sur immobilisation		0	0
Autres dettes	26 513	1 543	24 971
Produits constatés d'avance			
<b>Total</b>	<b>55 574</b>	<b>6 570</b>	<b>49 004</b>



## 5. Notes sur le compte de résultat

### 5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

La contribution au chiffre d'affaires par nature d'activité est la suivante :

(en K€)	30/06/11	30/06/10
Refacturations filiales	794	750
Refacturations hors filiales	73	166
Redevances filiales	8 200	6 750
<b>Total</b>	<b>9 067</b>	<b>7 666</b>

### 5.2 Produits et charges financiers

(en K€)	30/06/11	Dont entreprises liées	30/06/10
<b>Produits financiers</b>			
Dividendes filiales	1 455	1 455	2 708
Intérêts sur comptes courants	824	823	442
Plus values de cession de VMP	201		205
Résultat de change			
Commissions sur caution	42	42	47
Intérêts des placements	97		2
Reprise aux provisions <sup>(1)</sup>	71	71	586
<b>Total produits financiers</b>	<b>2 689</b>	<b>2 391</b>	<b>3 990</b>
<b>Charges financières</b>			
Intérêts sur comptes courants	6	6	2
Intérêts sur lignes de crédit	374		280
Intérêts sur autres dettes <sup>(2)</sup>	857		
Charges sur cession de VMP			
Autres charges financières	84		
Abandons de créance			22
Dotations aux provisions <sup>(3)</sup>	413		48
<b>Total charges financières</b>	<b>1 734</b>	<b>6</b>	<b>352</b>

### 5.3 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat net avant impôts	Impôt <sup>(1)</sup>	Résultat net après impôts
Résultat courant	1 477	534	2 011
Résultat exceptionnel	-326	111	-215
<b>Résultat comptable</b>	<b>1 151</b>	<b>645</b>	<b>1 796</b>

(1) Dont 642 K€ correspondant au gain d'impôt lié à l'intégration fiscale.

Taux d'imposition des résultats et crédits d'impôts du Groupe composant l'intégration fiscale.

Résultat d'ensemble au taux de droit commun : -14 074 K€.

Réduction d'impôt mécénat : 236 K€ imputable sur l'impôt société au taux de droit commun.

Réduction d'impôt Apprentissage et famille : 3 K€ imputable sur l'impôt société au taux de droit commun.

(1) Dont les reprises aux provisions suivantes

- dépréciation des immobilisations financières ..... 37 K€
- dépréciation des comptes courants ..... 34 K€

(2) Intérêts courus sur OCEANE

(3) Dont les dotations aux provisions suivantes :

- dépréciation des titres "auto-détenus" OL Groupe ..... 374 K€
- dépréciation des immobilisations financières ..... 39 K€



#### 5.4 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en K€)	Montant	Impôt
<b>Allègements</b>		
Déficit reportable	14 074	4 691
Charges à payer non déductibles temporairement	121	40
<b>Accroissements</b>		
Charges ou produits déduits et non encore comptabilisés		

L'impôt a été calculé au taux de 33 1/3 %.

#### 5.5 Intégration fiscale

OL Groupe a opté le 20 décembre 2005 pour le régime d'intégration fiscale pour une première application à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2006. La convention d'intégration fiscale liant la société OL Groupe et ses filiales intégrées règle les modalités d'application de ce régime au sein du groupe ainsi constitué.

Les sociétés faisant partie de ce périmètre sont :

- M2A, Siren 419 882 840
- Olympique Lyonnais SASP, Siren 385 071 881
- OL Merchandising, Siren 442 493 888
- OL Images, Siren 478 996 168
- OL Organisation, Siren 477 659 551
- La Foncière du Montout, Siren 498 659 762

OL Groupe est la société tête de Groupe. L'impôt concerné s'entend de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles et sociales et de l'IFA.

Les termes de la convention d'intégration fiscale souscrite par le Groupe sont les suivants :

- La société mère dispose sur la société fille d'une créance d'un montant égal à l'impôt théorique que la société fille aurait dû régler comme en l'absence

d'intégration. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont appréhendées par la société mère et constatées en produits non imposables.

- Les sociétés intégrées constatent dans leurs comptes, pendant toute la durée de leur intégration dans le Groupe, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles et d'IFA, analogue à celui qu'elles auraient constaté si elles n'avaient pas été intégrées.

Dans le cas où la société opte pour le report en arrière des déficits, la créance de carry-back ainsi comptabilisée chez la mère tête d'intégration fiscale est réallouée aux filles en proportion de leur contribution aux déficits fiscaux (transmis à la société mère) des périodes concernées.

- La société intégrante sera seule redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura éventuellement à acquitter en cas de sortie du Groupe de la société intégrée. La société intégrante devra indemniser la société intégrée de tout impôt sur les sociétés dû par la société intégrée après sa sortie du périmètre d'intégration fiscale et provenant de l'impossibilité d'utiliser, selon les règles de droit commun, les déficits fiscaux ou les moins values à long terme nés pendant la période d'intégration fiscale et transmis définitivement à la société intégrante. Les montants des déficits et moins values susceptibles de faire l'objet d'une indemnisation sont ceux qui figurent sur l'état 2058-B bis de la société intégrée à la date de sa sortie du Groupe et provenant des exercices d'intégration.

En revanche, aucune indemnisation ne sera due à la société intégrée au titre de la perte par cette dernière de la possibilité future de report en arrière des déficits sur les bénéfices réalisés pendant la période d'intégration fiscale et transmis définitivement à la société intégrante.

OL Groupe a opté au 30 juin 2011 pour le report en arrière de ses déficits ; les montants de déficits ayant pu faire l'objet d'un report en arrière sont :

- au titre de l'exercice 2009/2010 : 55 862 K€, soit la totalité du déficit
- au titre de l'exercice 2010/2011 : 19 050 K€, sur un déficit global de 33 124 K€,

Ceci a permis de constater dans les comptes d'OL Groupe une créance de carry back de 24 971 K€, et met en évidence un déficit reportable en avant résiduel de 14 074 K€.

Le gain d'impôt lié à l'intégration fiscale a représenté 642 K€.

## 6. Notes diverses

### 6.1 Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité est géré par la société EXANE BNP Paribas Securities services. Le solde du contrat de liquidité au 30 juin 2011 est de 1 072 K€.

La cession des titres auto-détenus a généré un mali de 245 K€ comptabilisé en résultat exceptionnel.

### 6.2 Programme de rachat d'actions

En octobre 2007, la société OL Groupe a mis en place en partenariat avec la société Exane BNP Paribas un programme de rachat de ses propres actions. Au 30 juin 2011, le nombre de titres rachetés (livrés et réglés) est de 194 640 titres pour une valeur de 3 615 K€. Tous les titres du programme ont été rachetés.

### 6.3 Effectif moyen

	30/06/11	30/06/10
Cadres	20	20
Employés	21	21
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>41</b>

### 6.4 Engagements

#### Engagements donnés

##### Locations

(en K€)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total au 30/06/11
Loyers à payer	275	652		927

##### Crédit bail

en K€	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total au 30/06/11
Loyers à payer	94	196		290

en K€	Redevances payées sur exercice	Redevances payées cumulées	Prix d'achat résiduel
Matériel	68	23	0

en K€	Coût d'achat	Dotations exercice	Dotations cumulées	Valeur nette
Matériel	363	72	17	274

#### Autres

en K€	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total au 30/06/11
Honoraires	350	850		1 200

#### Cautions et garanties bancaires

OL Groupe est caution des apports dans le cadre du programme pluriannuel à verser à la Fondation OL pour un montant total de 6 K€.

OL Groupe s'est portée caution au profit de Foncière du Montout relativement à deux cautions émises dans le cadre de promesses d'achat de terrains pour un montant total de 273 K€.

#### Lignes de crédits et covenants

Cf note « Evènements significatifs »

Un contrat de crédit et de cautions syndiqué ayant été mis en place le 6 mai 2011 par OL SASP, dont OL Groupe est Caution, OL Groupe ne porte désormais plus dans ses comptes les dettes financières liées aux lignes de crédit du Groupe au 30 juin 2011. Les engagements de type « covenants » sont tous respectés au 30 juin 2011.

#### Engagements de retraite

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi ne font pas l'objet de comptabilisation dans les comptes sociaux. L'indemnité au 30 juin 2011 a été évaluée pour un montant de 264 K€.

Cette évaluation a été réalisée selon la méthode actuarielle.

Celle-ci consiste :

- À évaluer pour chaque salarié l'engagement total sur la base du salaire projeté en fin de carrière et de la totalité des droits qui seront acquis à cette échéance.



- À déterminer la fraction de l'engagement total correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice, au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale qu'aura le salarié à son départ à la retraite.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- L'âge de départ à la retraite (fixé à 62 ans pour les non-cadres et 64 ans pour les cadres).
- Le taux d'actualisation qui est de 4,50 % au 30 juin 2011 (4,00 % au 30 juin 2010).
- Le taux d'évolution des salaires qui est de 1 % pour 2011.
- Le taux d'inflation qui est de 2 % pour 2011.

#### Droit Individuel à la Formation

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé pour les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, un Droit Individuel à Formation (DIF) d'une durée de 20 heures cumulables sur une période de six ans. Le DIF est plafonné à 120 heures.

Conformément à l'avis N° 2004 du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC, les actions de formation n'ayant pas atteint l'ensemble des droits ouverts, les informations ci-dessous sont communiquées :

(en heures)	Droits acquis au 01/07/10	Droits ayant fait l'objet d'un accord au cours de l'exercice	Droits non utilisés au 30/06/11
Droits	3 002	77	3 349

## 6.5 Litiges

A la connaissance de la société, il n'existe à ce jour aucun fait ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats d'OL Groupe.

## 6.6 Autres informations : Rémunérations

Au titre de l'exercice 2010-2011, les rémunérations brutes allouées aux membres des organes de Direction, appartenant au comité de Direction Groupe s'élèvent à 975 K€ hors jetons de présence.

## 6.7 Risque de marché

#### Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt du Groupe est essentiellement lié aux emprunts et dettes financières portant intérêts à taux variable.

A ce jour, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de taux.

## 6.8 Identité des sociétés consolidant les comptes de la société

ICMI SAS, 52 quai Paul Sédallian 69009 Lyon.  
Groupe Pathé, 2 rue Lamennais 75008 Paris.

## 6.9 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

**6.10 Renseignements concernant les filiales, participations (en €)**

Sociétés ou Groupe	Capital	Capitaux propres hors capital et avant répartition du dernier exercice	QP de capital détenue (%)	VNC des titres détenus	Prêts & avances non remboursés à la situation	CA H.T. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes nets encaissés au cours de l'exercice
<b>I. Filiales (50 % au moins de capital détenu par la société)</b>								
OL SASP	4 201 344	53 445 700	99,994	118 612 645	17 632 616	85 589 460	-22 573 112	
OL Merchandising	40 000	507 008	99,975	39 990	781 072	6 030 302	499 277	435 891
SCI Megastore	155 000	445 382	99,990	154 990		323 772	103 560	
M2A	118 420	967 672	100,000	914 915		3 732 682	263 927	511 880
OL Images	37 000	362 852	99,973	257 740		5 081 431	357 916	251 532
OL Organisation	37 000	58 507	99,973	41 430		3 889 663	42 361	96 174
Foncière du Montout	1 300 000	-541 186	100,000	1 300 000	13 276 128	0	-147 876	0
<b>II. Participations (détenues entre 10 % et 50 % par la société)</b>								
OL Voyages	40 000	268 894	50,000	18 919	748 000	6 521 424	258 468	159 104
Argenson	89 376	456 003	49,970	477 694	0	2 938 333	71 594	
BS SARL	800	-4 385	40,000	11 400	49 173	185 254	-4 588	

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 30 juin 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Olympique Lyonnais Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La note 2.4 immobilisations financières de l'annexe expose les méthodes d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres et créances liées aux participations.  
Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes visées ci-dessus et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-01 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Lyon, le 21 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Orfis Baker Tilly  
Michel Champetier    Jean-Louis Flèche

Cogeparc  
Stéphane Michoud

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

### Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Les conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice sont présentés dans le tableau I.

#### Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau II.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont présentées dans le tableau III.

Villeurbanne et Lyon, le 21 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Orfis Baker Tilly  
Michel Champetier    Jean-Louis Flèche

Cogeparc  
Stéphane Michoud



**TABLEAU I**
**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Sociétés ou personnes concernées	Nature, Objet, Modalités des conventions	Date d'approbation	Montants (HT en K€)
<b>SAS ICMI</b>	<p>Votre société verse à la société ICMI une redevance dans le cadre d'une convention d'assistance à la Direction Générale. Cette redevance est composée d'une redevance fixe et d'une redevance variable correspondant à 4 % de la moyenne pondérée des résultats nets consolidés du Groupe des trois derniers exercices.</p> <p>La redevance variable ne peut excéder le double du montant de la redevance fixe.</p> <p>Le montant de la redevance fixe annuelle est porté de 360 000 € HT à 450 000 € HT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.</p> <p>Charge de l'exercice :</p>	28/06/2011	360
<b>SAS Foncière du Montout</b>	<p>Votre société s'est portée garante dans le cadre d'une caution délivrée par BNP Paribas, à concurrence de 29 000 € en principal, en cas de défaillance de la filiale la Foncière du Montout.</p> <p>Cette garantie fait l'objet d'une rémunération au taux de 0,10 % par an.</p>	28/06/2011	
<b>SASP Olympique Lyonnais</b>	<p>Votre société s'est portée caution solidaire des engagements de la SASP Olympique Lyonnais, au titre d'un contrat de crédit syndiqué d'un montant maximum en principal de 57 000 000 €, d'une durée de trois ans avec extension possible d'un an.</p> <p>Cette garantie fait l'objet d'une rémunération au taux de 0,10 % par an.</p> <p>Produit de l'exercice :</p>	22/04/2011	0,5

Sociétés ou personnes concernées	Nature, Objet, Modalités des conventions	Date d'approbation	Montants (HT en K€)
<b>SASP Olympique Lyonnais</b>	<p>Dans le cadre du transfert du joueur Yoann Gourcuff, la Lyonnaise de Banque et la BECM ont souhaité bénéficiaire, à l'occasion de l'établissement d'une garantie bancaire à première demande, de la contre-garantie de votre société, agissant en qualité de société-mère de la SASP Olympique Lyonnais, sous forme d'un cautionnement solidaire de votre société du règlement par sa filiale de l'échéance due au 31 décembre 2012 d'un montant de 7 333 333 €.</p> <p>Cette garantie fait l'objet d'une rémunération au taux de 0,10 % par an.</p> <p>Cette caution a été émise et rémunérée dans le cadre du contrat de crédit mentionné ci-dessous.</p>	05/10/2010	
<b>SASP Olympique Lyonnais</b>	<p>Votre société s'est portée caution solidaire des sommes dues par sa filiale, la SASP Olympique Lyonnais, au titre d'un contrat d'ouverture de crédit auprès des banques CIC Lyonnaise de Banque et BECM, et ce dans la limite d'un montant maximum de 12 300 000 €.</p> <p>Dans le cadre de la prorogation de la date d'échéance du contrat du 30 septembre 2012 au 31 décembre 2012, votre société a prorogé la date de l'engagement de cautionnement solidaire au 31 décembre 2012.</p> <p>Ce cautionnement fait l'objet d'une rémunération au taux de 0,10 %.</p> <p>Produit de l'exercice :</p>	05/10/2010	4

**TABLEAU II**
**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Sociétés ou personnes concernées	Nature, Objet, Modalités des conventions	Montants (HT en K€)
<b>SAS ICFI</b>	Facturation par ICFI à votre société du coût des prestations comptables et juridiques effectuées pour son compte.  Charge de l'exercice :	93
<b>SASP Olympique Lyonnais</b> <b>SAS M2A</b> <b>SAS OL Merchandising</b> <b>SA OL Voyages</b> <b>SAS OL Organisation</b> <b>SAS OL Images</b> <b>SARL BS</b>	Convention d'assistance à la direction générale et de gestion administrative calculée sur la base de la marge brute de chacune des sociétés.  Produits de l'exercice :	7 599
<b>SAS Foncière du Montout</b>	Selon le Conseil d'Administration du 30 juin 2008, facturation d'un forfait annuel d'assistance technique de 10 K€.  Produit de l'exercice :	10
<b>SAS Foncière du Montout</b>	Votre société s'est portée garante du paiement, par la filiale la Foncière du Montout, de toute somme qui serait due par cette dernière à BNP Paribas, dans la limite de 250 000 € maximum, dans l'hypothèse où l'acte de cautionnement délivré par BNP Paribas serait mis en œuvre.	

Sociétés ou personnes concernées	Nature, Objet, Modalités des conventions	Montants (HT en K€)
	Cette garantie fait l'objet d'une rémunération au taux de 0,10 % par an.  Produit de l'exercice :	0,2
<b>SCI Megastore Olympique Lyonnais</b>	Selon le Conseil d'Administration du 5 décembre 2005, facturation d'un forfait annuel d'assistance technique de 3 K€.  Produit de l'exercice :	3
<b>Association Olympique Lyonnais</b>	Selon le Conseil d'Administration du 24 avril 2007, les frais de gestion facturés par Olympique Lyonnais Groupe ont été portés à la somme de 150 K€ à compter de l'exercice clos le 30 juin 2007.  Produit de l'exercice :	150
<b>SAS Foncière du Montout</b>	Refacturation, au temps passé par les salariés de la société Olympique Lyonnais Groupe, sur le projet Grand Stade.  Produit de l'exercice :	152
<b>SAS M2A</b> <b>SAS OL Organisation</b> <b>SCI Megastore Olympique Lyonnais</b>	Gestion centralisée de trésorerie rémunérée au taux euribor trois mois + ou - 0,5 % selon la qualité d'emprunteur ou de prêteur.  Charges de l'exercice :	2 0,4 3

Sociétés ou personnes concernées	Nature, Objet, Modalités des conventions	Montants (HT en K€)
	Produits de l'exercice :	
<b>SASP Olympique Lyonnais</b>		622
<b>SAS OL Merchandising</b>		11
<b>SA OL Voyages</b>		9
<b>SAS OL Images</b>		20
<b>SARL BS</b>		1
<b>SAS Foncière du Montout</b>		158
<b>SNC OL Brasserie</b>		1
<b>SAS OL Organisation</b>		2
<b>SASP Olympique Lyonnais</b>	<p>Dans le cadre du transfert du joueur Aly Cissokho, votre société contre-garantit la banque Banco Espirito Santo, sous forme de garantie bancaire à première demande, en vue de garantir le paiement par la SASP Olympique Lyonnais au Football Club de Porto de la somme de 9 600 000 €.</p> <p>Cette garantie fait l'objet d'une rémunération en faveur de votre société au taux de 0,10 % par an.</p> <p>Produit de l'exercice :</p>	5
<b>SASP Olympique Lyonnais</b>	<p>Dans le cadre du contrat d'acquisition du joueur Lisandro Lopez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• votre société s'est portée caution solidaire en faveur de Groupama Banque, du paiement par la SASP Olympique Lyonnais au Football Club de Porto de la somme de 6 650 000 €.</li> <li>• votre société a procédé au nantissement de titres financiers en faveur de la Société Générale, en garantie du cautionnement délivré par cette dernière en vue de garantir le paiement par la SASP Olympique Lyonnais au Football Club de Porto de la somme de 6 650 000 €.</li> </ul>	7

Sociétés ou personnes concernées	Nature, Objet, Modalités des conventions	Montants (HT en K€)
	Ces garanties font l'objet d'une rémunération en faveur de votre société au taux de 0,10 % par an.	
	Produit de l'exercice :	7
<b>SASP Olympique Lyonnais</b>	<p>Dans le cadre du contrat d'acquisition du joueur Dejan Lovren, votre société s'est portée caution en faveur de la Banque Populaire, en garantie du paiement par la SASP Olympique Lyonnais des sommes dues au Dinamo Zagreb, dans la limite de 3 000 000 € maximum et à échéance 1<sup>er</sup> janvier 2011.</p> <p>Cette garantie fait l'objet d'une rémunération en faveur de votre société au taux de 0,10 % par an.</p> <p>Produit de l'exercice :</p>	1
<b>SASP Olympique Lyonnais</b>	<p>Votre société s'est portée caution des sommes dues par sa filiale dans le cadre de la prolongation jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2011 du contrat de crédit de 14 M€ conclu par la SASP Olympique Lyonnais auprès du Crédit Lyonnais, et cosigné par votre société.</p> <p>Ce cautionnement fait l'objet d'une rémunération au taux de 0,10 %.</p> <p>Produit de l'exercice :</p>	9
<b>SASP Olympique Lyonnais</b>	<p>Dans le cadre du contrat d'acquisition du joueur Jimmy Briand, votre société a été autorisée à nantir la somme de 3 500 000 € sous forme de compte bloqué, en garantie du paiement par la SASP Olympique Lyonnais des sommes dues à la Société Générale.</p> <p>Cette garantie fait l'objet d'une rémunération en faveur de votre société au taux de 0,10 %.</p> <p>Produit de l'exercice :</p>	4

**TABLEAU III**
**Sociétés, personnes concernées par les conventions et filiales détenues à plus de 10 %**

	OL Groupe	ICMI SAS	Olympique Lyonnais SASP	OL Voyages SA	OL Merchandising SAS	OL Organisation SAS	OL Images SAS	Argenson SAS	M2A SAS	SCI Megastore Olympique Lyonnais	Association OL	BS SARL	OL Brasserie SNC	Foncière du Montout SAS
Jean-Michel Aulas	PDG	Président	PDG	ADM							ADM			
Jacques Matagrin	ADM			ADM							Président			
Eduardo Malone	ADM													
Pathé (Rep. Eduardo Malone)			ADM											
Jérôme Seydoux	ADM													
Soparic Participation (Rep. Jérôme Seydoux)			ADM											
IODA (Rep. Eric Peyre)	ADM													
Eric Peyre			ADM				Président							
Christophe Comparat	ADM		ADM		Président						ADM			
Gilbert Giorgi	ADM		ADM					Président		Gérant	ADM			Président
Jean-Paul Revillon	ADM		ADM								ADM			
Serge Manoukian	ADM		ADM								ADM			
Jean-Pierre Michaux	ADM										ADM			
Gilbert Saada	ADM													
François-Régis Ory	ADM													
GL Events (Rep. Olivier Ginon)	ADM													
ICMI (Rep. Patrick Bertrand)	ADM													
Filiale de ICMI <sup>(1)</sup>	34,17 %													
Filiales de OL Groupe <sup>(1)</sup>			99,99 %	50 %	99,98 %	99,97 %	99,97 %	49,97 %	100 %	99,99 %		40 %	99,97 %	100 %

(1) Mention du pourcentage de détention en capital.



<b>Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne</b> .....	167
<b>Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil</b>	
1. Le Conseil d'Administration .....	167
2. Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux .....	169
3. Pouvoirs du Directeur Général .....	170
4. Comités mis en place par le Conseil d'Administration .....	170
5. Composition du capital social - Conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales .....	172
<b>Dispositif du contrôle interne et de gestion des risques</b> .....	172
<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président</b> .....	175
<b>Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction</b> .....	177





## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

**Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Olympique Lyonnais.**

En application des dispositions figurant dans l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, du fonctionnement de la Direction Générale, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Olympique Lyonnais.

Nous vous précisons que la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF (ce code peut être consulté sur le site Internet du MEDEF : [www.medef.fr](http://www.medef.fr)) ainsi qu'au guide d'élaboration du Document de Référence à destination des VaMPS, pour les dispositions de ces documents qui lui sont transposables.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le présent rapport précise le cas échéant, parmi les dispositions des recommandations AFEP-MEDEF, celles qui auraient été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

## I - CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de votre société comprend quatorze administrateurs, dont onze personnes physiques et trois personnes morales.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Michel Aulas, Président-Directeur Général,
- Monsieur Jérôme Seydoux, Administrateur, Vice-Président,
- Monsieur Eduardo Malone, Administrateur<sup>(1)</sup>
- Société ICMI, représentée par Monsieur Patrick Bertrand, Administrateur,
- Société GL Events, représentée par Monsieur Olivier Ginon, Administrateur,
- Monsieur Christophe Comparat, Administrateur,
- Monsieur Gilbert Giorgi, Administrateur,
- Monsieur Jacques Matagrin, Administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre Michaux, Administrateur,
- Monsieur Serge Manoukian, Administrateur,
- Monsieur François-Régis Ory, Administrateur,
- Société IODA<sup>(2)</sup>, représentée par Monsieur Eric Peyre, Administrateur,
- Monsieur Jean-Paul Revillon, Administrateur,
- Monsieur Gilbert Saada, Administrateur.

Actuellement, aucune femme ne siège au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2010/2011 ; il a été constaté la présence de la majorité des administrateurs lors de ces réunions. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à l'ensemble des réunions du Conseil. La convocation est faite par le Président et intervient par courrier et télécopie. Les délais moyens de convocation du Conseil sont de quinze jours environ, un calendrier prévisionnel étant établi en début d'exercice. Les réunions ont lieu au siège social, soit physiquement soit par visioconférence ou téléconférence. Lors des réunions des dossiers confidentiels sont remis aux administrateurs afin notamment de leur présenter les projets sur lesquels ils sont amenés à se prononcer.

Il est précisé que les fonctions de Direction Générale sont assumées par le Président du Conseil d'Administration conformément à la décision du

*(1) en remplacement de Monsieur Michel Crepon depuis le 21 décembre 2010*

*(2) depuis l'Assemblée Générale du 21 décembre 2010, en remplacement de Monsieur Eric Peyre*

*Des informations détaillées relatives aux membres du Conseil d'Administration sont disponibles en pages 177 à 188 du Document de Référence.*



Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2002 qui s'est prononcé en faveur d'un cumul des fonctions.

Les principaux travaux du Conseil d'Administration durant l'exercice 2010/2011 ont concerné :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un emprunt obligataire de type OCEANE en décembre 2010 ;
- La négociation et la mise en place d'un contrat de crédit et de cautions syndiqué en mai 2011 ;
- Le suivi du dossier du Grand Stade et plus particulièrement les négociations en vue du choix du constructeur ;
- L'évolution et la négociation des accords commerciaux et de partenariats du Groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 7, il est porté à votre connaissance les règles et principes arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

A ce titre, il est rappelé que le versement de jetons de présence constitue la seule rémunération perçue par les mandataires sociaux au sein de la société Olympique Lyonnais Groupe. Les critères de répartition des jetons de présence entre les administrateurs sont les suivants :

- La présence aux réunions ;
- L'application d'un coefficient de pondération pour le Président et le Vice-Président ;
- La prise en compte des missions particulières accomplies par les administrateurs au cours de l'exercice.

### **Critères d'indépendance des membres du Conseil d'Administration**

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration définit les conditions d'indépendance des membres.

Conformément aux rapports de l'AFEP et du MEDEF, sont notamment considérés comme indépendants, les membres du Conseil d'Administration qui n'exercent pas de fonction de Direction dans la société ou le Groupe auquel elle appartient et qui n'entretiennent, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société Olympique Lyonnais Groupe, le Groupe ou leur direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. En particulier, les membres du Conseil d'Administration répondant aux critères suivants seront présumés indépendants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société Olympique Lyonnais Groupe ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société Olympique Lyonnais Groupe détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société, d'une société du Groupe ou pour lequel la société Olympique Lyonnais Groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été auditeur légal ou contractuel de la société Olympique Lyonnais Groupe au cours des cinq dernières années ;
- Et ne pas avoir été membre du Conseil d'Administration de la société Olympique Lyonnais Groupe depuis plus de douze ans à la date à laquelle son mandat en cours lui a été conféré.

Il est précisé que l'expression « mandataire social » désigne toute personne assumant dans la société Olympique Lyonnais Groupe ou l'une des sociétés du Groupe, des fonctions de Directeur à savoir tout Président, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général ou Directeur Général délégué de la société Olympique Lyonnais Groupe ou d'une société du Groupe, à l'exception des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que ceux-ci ne perçoivent, en dehors des jetons de présence versés par la société





Olympique Lyonnais Groupe, aucune autre forme de rémunération de la part de la société ou des sociétés du Groupe.

Le Conseil d'Administration a examiné la situation de chacun des administrateurs et a constaté que Monsieur Jean-Paul Revillon, Monsieur Serge Manoukian, Monsieur Jean-Pierre Michaux, Monsieur Olivier Ginon et Monsieur François-Régis Ory peuvent être considérés comme administrateurs indépendants au sens où ils n'entretiennent aucune relation directe ou indirecte significative avec la société ou le Groupe, ses actionnaires ou ses dirigeants, qui puisse influencer sur l'exercice de leur liberté de jugement.

### Charte de l'administrateur

Le règlement intérieur couvre en particulier les compétences du Conseil d'Administration, des administrateurs, l'organisation des travaux du Conseil d'Administration et établit une charte de l'administrateur qui offre un cadre déontologique à l'exercice par les administrateurs de leur mandat.

La charte de l'administrateur prévoit en particulier que :

- Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, représente l'ensemble des actionnaires ;
- Chaque administrateur veille à maintenir en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action ;
- Chaque administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance ;
- Chaque administrateur, avant d'accepter ses fonctions, doit prendre connaissance des obligations générales ou particulières attachées à sa fonction, et notamment des textes légaux ou réglementaires applicables, des statuts, du règlement intérieur et de la présente charte ainsi que tout complément que le Conseil d'Administration estime nécessaire de lui communiquer ;
- Chaque administrateur, qu'il soit en son nom personnel ou représentant permanent d'une personne morale, doit posséder l'équivalent d'au moins une action. A défaut de détenir cette action lors de son entrée en fonction

ou si, au cours de son mandat, il cessait d'en être propriétaire, l'administrateur dispose de trois mois pour se mettre en conformité avec cette obligation ;

- Chaque administrateur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'information non encore rendues publiques ; et
- Chaque administrateur doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

La charte de l'administrateur rappelle également la réglementation boursière applicable en matière de délit d'initié, de manquement aux obligations d'information et de manipulation en cours.

## 2. Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il doit être porté à votre connaissance les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

A cet effet, il est rappelé que le versement des jetons de présence constitue la seule rémunération perçue, au sein de la société Olympique Lyonnais Groupe par les mandataires sociaux. Le Conseil d'Administration détermine la répartition des jetons de présence entre les administrateurs en retenant des critères : la présence aux réunions, l'application d'un coefficient de pondération pour le Président et le Vice-Président, la réalisation de missions particulières accomplies par certains administrateurs au cours de l'exercice concerné.

Compte tenu des précisions apportées ci-dessus, il n'existe pas de Comité des rémunérations étant précisé que, dans l'éventualité de la mise en place d'un plan de stock-options ou d'attribution gratuite de la société, celui-ci serait décidé par le Conseil d'Administration statuant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.



Le rapport de gestion donne en pages 15 à 58 du Document de Référence dans lequel figure également le présent rapport, le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux.

La société a indiqué, dans un communiqué en date du 29 décembre 2008, que le Conseil d'Administration considérait que les recommandations AFEP/MEDEF s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 et à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 décembre 2008 des tableaux figurant en pages 50 à 51 du Document de Référence, dans lequel figure également le présent rapport, reprennent les éléments d'information concernant la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux.

### 3. Pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration a prévu, dans le règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs du Directeur Général de la société Olympique Lyonnais Groupe.

Outre les autorisations préalables expressément prévues par la loi notamment aux articles L.225-35 et L.225-38 du Code de Commerce, à titre de limitation de pouvoirs, le Directeur Général devra soumettre à autorisation préalable du Conseil d'Administration certaines opérations réalisées par la société en considération de leur nature ou lorsqu'elles dépassent un certain montant et notamment :

- La conclusion de nantissements, l'octroi de toutes hypothèques ou sûretés portant sur tout actif immobilier de la société ;
- L'octroi de toutes facilités de crédit en dehors de la gestion courante des affaires de la société ou l'octroi de tous prêts, avances, garanties, avals, cautions, indemnités de quelque nature que ce soit ;
- Toute décision significative relative à l'exploitation des droits audiovisuels ou tout autre partenariat audiovisuel envisagé par la société ou une filiale du Groupe ;

- La création, l'acquisition ou la souscription au capital de toute filiale ou la prise de participation significative dans le capital de toute société, ainsi que l'augmentation ou la réduction significative de toute participation existante.

### 4. Comités mis en place par le Conseil d'Administration

Dans un souci de transparence et d'information, la société Olympique Lyonnais Groupe a souhaité mettre en place dans son règlement intérieur des dispositions s'inspirant des recommandations du rapport AFEP/MEDEF intitulé « Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » d'octobre 2003 qui consolide les recommandations des rapports Viénot (juillet 1995 et juillet 1999) et du rapport Bouton (septembre 2002), pour autant qu'elles soient compatibles avec l'organisation et la taille de la société.

A cette fin, le Conseil d'Administration de la société Olympique Lyonnais Groupe a créé un Comité d'audit ainsi qu'un Comité d'investissement du stade dont les missions sont les suivantes :

#### Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de cinq membres, dont une majorité de membres indépendants, nommés par le Conseil d'Administration. Ni le Président, ni le Directeur Général, ni les membres de la Direction Générale ne peuvent être membre de ce comité. Lors de leur nomination, ils reçoivent, si nécessaire, une formation sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles de la société et du Groupe. Le Président du Comité d'audit est nommé par le Conseil d'Administration. Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an, sur l'initiative de son Président et du Président du Conseil d'Administration pour examiner les comptes annuels, les comptes semestriels et les situations trimestrielles avant leur soumission au Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit a pour mission :

- D'apporter son assistance au Conseil d'Administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- D'examiner les états financiers annuels et semestriels de la société/du Groupe et les rapports y afférents avant qu'ils soient soumis au Conseil d'Administration ;



- D'entendre les Commissaires aux Comptes et recevoir communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions ;
- D'examiner et de formuler un avis sur les candidatures aux fonctions de Commissaires aux Comptes de la société/du Groupe à l'occasion de toute nomination ;
- De s'assurer du respect des règles d'incompatibilité des Commissaires aux Comptes avec lesquels il a des contacts réguliers, d'examiner, à ce titre, l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec la société/le Groupe et de formuler un avis sur les honoraires sollicités ;
- D'examiner périodiquement les procédures de contrôle interne et plus généralement les procédures d'audit, de comptabilité ou de gestion en vigueur dans la société et dans le Groupe auprès du Directeur Général, auprès des services d'audit interne, ainsi qu'auprès des Commissaires aux Comptes ;
- De se saisir de toute opération ou de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société/du Groupe en termes d'engagements et/ou de risques ; et
- De vérifier que la société/le Groupe est doté(e) de moyens (audit, comptable et juridique) adaptés à la prévention des risques et anomalies de gestion des affaires de la société/du Groupe.

Le Comité d'audit émet des propositions, recommandations et avis selon le cas, et rend compte de ses missions au Conseil d'Administration. A cette fin, il peut faire appel à tout conseil ou expert extérieur qu'il juge utile. Le Comité d'audit peut décider d'inviter, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ces réunions. Le Président du Comité d'audit rend compte au Conseil d'Administration des travaux du comité.

Au 30 juin 2011, la composition du Comité d'audit, telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration, était la suivante :

- Monsieur François-Régis Ory,
- Monsieur Eduardo Malone<sup>(1)</sup>,

*(1) en remplacement de Monsieur Michel Crépon (depuis le 21 décembre 2011)*

- ICMI, représentée par Monsieur Patrick Bertrand,
- Monsieur Serge Manoukian,
- Monsieur Jean-Paul Revillon.

Ces membres ont été nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur. Monsieur François-Régis Ory a été nommé en qualité de Président du Comité d'audit pour la durée de son mandat.

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois ; à l'occasion de ces réunions il a été constaté la présence effective de la majorité des membres du comité.

#### **Comité d'investissement du stade**

Les membres du Comité d'investissement du stade sont nommés par le Conseil d'Administration parmi les administrateurs de la société et sont, au maximum, au nombre de neuf suite à la décision du Conseil d'Administration du 27 octobre 2009. Le Président du Comité d'investissement du stade est nommé par le Conseil d'Administration.

Le Comité d'investissement du stade a pour mission de suivre le déroulement du projet de Grand Stade et les éventuels développements connexes. Le Comité d'investissement du stade peut entendre toute personne, y compris des tiers à la société, dont l'audition lui paraît utile dans l'accomplissement de ses missions.

Il peut également recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Comité d'investissement du stade ne peut traiter de sa propre initiative de questions qui déborderaient du cadre de sa propre mission.

La composition initiale du Comité d'investissement du stade a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 6 novembre 2006 et complétée par le Conseil d'Administration des 24 avril 2007 et 27 octobre 2009.



Au 30 juin 2011, le Comité d'investissement du stade était composé comme suit :

- Monsieur Jean-Michel Aulas,
- Monsieur Jérôme Seydoux,
- Monsieur Gilbert Giorgi,
- GL Events Monsieur Olivier Ginon,
- Monsieur Jacques Matagrin,
- IODA représentée par Monsieur Eric Peyre,
- Monsieur Christophe Comparat,
- ICMI représentée par Monsieur Patrick Bertrand,
- Monsieur Gilbert Saada.

Ces membres ont été nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Monsieur Jean-Michel Aulas a été nommé en qualité de Président du Comité d'investissement du stade pour la durée de son mandat.

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Comité d'investissement du stade s'est réuni une fois. A l'occasion de cette réunion il a été constaté la présence effective de l'ensemble des membres du comité.

## **5. Composition du capital social – Conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales**

La composition du capital social, au 30 juin 2011, figure en page 49 du présent document dans la partie relative au rapport de gestion de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Les conditions de participation et d'accès aux Assemblées Générales sont mentionnées dans l'article 23 des statuts.

## **II - DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le contrôle interne de la société est assuré par une équipe de dirigeants composée notamment du Directeur Général adjoint en charge des Finances et du Commercial, du Directeur Financier, du Directeur Juridique et des Ressources Humaines, du Directeur Général adjoint en charge de la Communication, du Directeur Général adjoint en charge du projet du Grand Stade, des Directeurs des fonctions transversales Commerciales et Marketing, et du Directeur des Systèmes d'Information.

Le contrôle interne de la société sur l'ensemble de ses filiales est assuré par la Direction Comptable concernant l'ensemble des procédures et contrôles internes relatifs aux processus comptables et financiers, ainsi que par la Direction du Contrôle de Gestion et de la Communication Financière concernant les processus de reporting et de planification financière, ainsi que les processus supports connexes; ces deux Directions sont placées sous la responsabilité directe de la Direction Financière, qui travaille en étroite collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information sur les différents aspects de contrôle interne informatique.

Le contrôle interne est par ailleurs assuré au sein des Directions transversales Commerciales et Marketing, ainsi qu'au sein des autres Fonctions support (Directions Juridique, Ressources Humaines, Systèmes d'Information) par les différents directeurs de services.

En outre, un Comité Commercial et Marketing, réunissant l'ensemble des Directeurs de filiales et des Directeurs opérationnels des fonctions transversales Commerciale et Marketing se réunit deux fois par mois sous l'impulsion et en présence du Directeur Général adjoint en charge des Finances et du Commercial.

Ce Comité identifie les risques éventuels inhérents aux activités exercées par la société et ses filiales et veille au respect de la bonne application des mesures de contrôle interne dans les domaines opérationnels concernés. Le compte-rendu des travaux de ce Comité est transmis à l'ensemble de l'équipe de management du Groupe, dans un souci d'alignement transversal.



Par ailleurs, les Directeurs opérationnels des filiales, les Directeurs des fonctions transversales Commerciales et Marketing, ainsi que les Directeurs des Fonctions support (Finance, Juridique, Ressources Humaines, Systèmes d'Information) organisent régulièrement des réunions de service de façon à transmettre et faire appliquer les directives du Groupe au sein de chacun de leurs services, et établissent des comptes rendus destinés à permettre aux organes de direction et au comité de surveiller l'application et l'exécution des mesures de contrôle.

Ce système permet ainsi d'assurer des contrôles réguliers relatifs à (i) l'organisation du système comptable et de gestion, (ii) l'organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines, (iii) l'activité opérationnelle et (iv) l'élaboration de l'information financière et comptable.

Suite aux propositions du Comité d'audit et au renforcement de l'organisation comptable et financière, les procédures existantes ont été améliorées, et le contrôle interne renforcé, notamment concernant :

- La supervision de la séparation des tâches au niveau des processus comptables et de trésorerie, suite à un diagnostic approfondi des processus de trésorerie groupe en mai 2011,
- La diffusion à l'ensemble des services de la société et de ses filiales d'une procédure d'arrêté, concourant à la fiabilisation de l'élaboration de l'information financière,
- La documentation du processus joueurs sous l'impulsion du Directeur Juridique et Ressources Humaines.

De plus, s'agissant du processus de sauvegarde des actifs la police d'assurance joueurs, complétée à compter du 17 avril 2008, et dont les montants ont été actualisés, continue de couvrir l'ensemble de l'effectif joueurs en cas d'accident collectif.

### **L'organisation du système comptable et de gestion**

L'organisation du système comptable et de gestion est placée sous la responsabilité du Directeur Général en charge des Finances et du Commercial et

sous le contrôle direct du Directeur Financier du Groupe. Elle se traduit notamment par des comptes rendus réguliers liés à l'activité de chacune des filiales à destination de la Direction Générale et des directeurs de filiales ainsi que par des règles de délégation de signature et d'engagements de dépenses respectant la séparation des fonctions. Au niveau comptable, une revue systématique des principaux contrôles comptables et financiers mensuels mis en place au niveau de chaque filiale est effectuée par la Direction Comptable et reportée à la Direction Financière. Sous l'impulsion du Directeur Financier du Groupe, des changements organisationnels sont en cours de mise en place afin de renforcer la séparation des tâches, l'efficacité des opérations comptables et le dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière.

### **L'organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines**

L'organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines est assurée par le Directeur Juridique et Ressources Humaines, avec le support de la Direction Financière. Les recrutements des collaborateurs s'effectuent sur la base du dossier préparé par le Directeur juridique, au travers d'une triple validation du directeur concerné, du responsable des ressources humaines et du Directeur Général en charge des Finances et du Commercial. La Direction Générale gère le recrutement des joueurs de football professionnels effectué par la SASP OL. Le recrutement de joueurs obéit à un régime particulier, étant précisé que le choix des joueurs est proposé par le Directeur Technique. Le recrutement définitif d'un joueur professionnel nécessite notamment la validation préalable d'un cabinet d'avocats extérieur avec le concours du Directeur Technique et du Directeur Juridique et Ressources Humaines qui a une parfaite connaissance des directives établies par les instances du football et qui s'appliquent au Club pour les contrats joueurs.

Le contrôle des ressources humaines porte également sur la gestion des rémunérations et la gestion des compétences.



### **Le contrôle de l'activité opérationnelle**

Les différentes activités opérationnelles donnent lieu à des opérations de contrôle visant à assurer le suivi des risques identifiés et liés aux activités exercées, l'élaboration et la formalisation d'indicateurs de suivi d'activité, et notamment :

- Pour les prises de décision et de suivi des investissements et de développement sous l'impulsion et la responsabilité du directeur de filiale concerné ;
- Pour les achats et les suivis des montants de stocks pour les filiales dont l'activité nécessite un stock ;
- Pour le suivi des postes de frais généraux.

### **L'organisation de la protection des données**

Le Directeur Juridique et Ressources Humaines a par ailleurs été nommé correspondant informatique et libertés de la société auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés afin de veiller à la bonne application des règlements et directives en ce domaine. Le correspondant a notamment un rôle de conseil, de recommandation et d'alerte en cas de constatation de manquement. Il est consulté préalablement à la mise en œuvre des traitements informatiques.

### **L'élaboration de l'information financière et comptable**

L'élaboration de l'information financière et comptable s'effectue grâce à un système comptable et de gestion, permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, de la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les règles et méthodes comptables en vigueur et appliquées par la société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont établis par la Direction Comptable et Consolidation selon une procédure de remontée d'information de toutes les entités du Groupe qui vise à garantir d'une part, l'exhaustivité de l'information du périmètre de consolidation, et d'autre part l'application exhaustive des règles de consolidation en vigueur au sein du Groupe. La Direction Financière contrôle les

informations comptables et financières produites par la Direction Comptable et Consolidation ; une revue finale est ensuite effectuée par la Direction Générale en charge des Finances et du Commercial. Ces informations sont contrôlées par les Commissaires aux Comptes qui sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur et qui présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Générale du Groupe et au Comité d'audit lors des clôtures semestrielles et annuelles.

Des processus similaires d'élaboration de l'information financière, de contrôle interne et de revue sont appliqués au sein de la Direction Financière concernant l'ensemble des reportings règlementaires régulièrement effectués à la demande des instances footballistiques tant au niveau Français (Direction Nationale du Contrôle de Gestion de la Ligue de Football Professionnel) qu'au niveau européen (le Fair-Play Financier, piloté par l'UEFA et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011).

Les actions de la société Olympique Lyonnais Groupe étant cotées sur le compartiment C d'Euronext, l'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière au moyen de plusieurs médias (communiqués de presse, Actusnews diffuseur agréé AMF, site Euronext, site Boursorama, publications financières, réunions d'analystes financiers, réunions d'investisseurs).

L'action Olympique Lyonnais Groupe est intégrée dans l'échantillon des valeurs composant les indices CAC AllShares, CAC Mid & Small, CAC Small, CAC Consumer Services, CAC Travel & Leisure et CAC All-Tradable.

**Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Jean-Michel Aulas**



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE

**Exercice clos le 30 juin 2011**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Olympique Lyonnais Groupe et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.



### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Villeurbanne et Lyon, le 21 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Orfis Baker Tilly  
Michel Champetier    Jean-Louis Flèche

Cogeparc  
Stéphane Michoud





# COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

## ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### Organes d'administration

#### Conseil d'Administration

Au 30 septembre 2011, le Conseil d'Administration de la société Olympique Lyonnais Groupe est composé de quatorze administrateurs :

- Monsieur Jean-Michel Aulas, Président-Directeur Général,
- Monsieur Jérôme Seydoux, Administrateur, Vice-Président,
- Monsieur Eduardo Malone, Administrateur,
- Société ICMI représentée par Monsieur Patrick Bertrand, Administrateur,
- Société GL Events, représentée par Monsieur Olivier Ginon, Administrateur,
- Monsieur Christophe Comparat, Administrateur,
- Monsieur Gilbert Giorgi, Administrateur,
- Monsieur Jacques Matagrin, Administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre Michaux, Administrateur,
- Monsieur Serge Manoukian, Administrateur,
- Monsieur François-Régis Ory, Administrateur,
- Société IODA, représentée par Monsieur Eric Peyre, Administrateur,
- Monsieur Jean-Paul Revillon, Administrateur,
- Monsieur Gilbert Saada, Administrateur.

Parmi ces quatorze administrateurs, cinq peuvent être qualifiés d'indépendants au sens du code AFEP/MEDEF, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la société ou dans son Groupe et qu'ils n'entretiennent aucune relation significative avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement et ne détiennent pas une participation importante dans le capital social. Des précisions sur les critères d'indépendance des administrateurs figurent en pages 168 et 169 du présent document.

A la date d'établissement du présent Document de Référence, le Conseil d'Administration ne comprend pas d'administrateur femme ni d'administrateur élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 8 février 2007, a adopté un règlement intérieur qui a pour objet de préciser les règles de participation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et de compléter les dispositions statutaires.

**Nombre de réunions du Conseil d'Administration :** 9 au cours de l'exercice 2010/2011. Les réunions ont lieu au siège social, le cas échéant sous forme de visioconférence et/ou de téléconférence. Lors des réunions, il a été constaté la présence effective de la majorité des administrateurs. Ainsi le taux de présence des membres du Conseil est de l'ordre de 97 %.

#### Comité d'audit

Le Conseil d'Administration de la société Olympique Lyonnais Groupe a créé un Comité d'audit composé de cinq membres, dont une majorité de membres indépendants, nommés par le Conseil d'Administration. Ni le Président, ni le Directeur Général, ni les membres de la Direction Générale ne peuvent être membre de ce comité. Lors de leur nomination, ils reçoivent, si nécessaire, une formation sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles de la société et du Groupe. Le Président du Comité d'audit est nommé par le Conseil d'Administration. Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an, sur l'initiative de son Président et du Président du Conseil d'Administration pour examiner les comptes annuels, les comptes semestriels et les situations trimestrielles avant leur soumission au Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit a principalement pour mission :

- d'apporter son assistance au Conseil d'Administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- d'examiner les états financiers annuels et semestriels de la société/du Groupe et les rapports y afférents avant qu'ils soient soumis au Conseil d'Administration ;
- d'entendre les Commissaires aux Comptes et recevoir communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions ;



- d'examiner périodiquement les procédures de contrôle interne et plus généralement les procédures d'audit, de comptabilité ou de gestion en vigueur dans la société et dans le Groupe auprès du Directeur Général, auprès des services d'audit interne, ainsi qu'auprès des Commissaires aux Comptes.

Au 30 juin 2011, la composition du Comité d'audit, telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration, était la suivante :

- Monsieur François-Régis Ory,
- Monsieur Eduardo Malone,
- ICMI, représentée par Monsieur Patrick Bertrand,
- Monsieur Serge Manoukian,
- Monsieur Jean-Paul Revillon.

Ces membres ont été nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur. Monsieur François-Régis Ory a été nommé en qualité de Président du Comité d'Audit pour la durée de son mandat.

Parmi les membres du Comité d'Audit, Messieurs François-Régis Ory, Serge Manoukian, Jean-Paul Revillon sont des administrateurs indépendants.

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois ; à l'occasion de ces réunions il a été constaté la présence effective de la majorité des membres du comité.

### **Comité d'investissement du stade**

Les membres du Comité d'investissement du stade sont nommés par le Conseil d'Administration parmi les administrateurs de la société et sont, au maximum, au nombre de neuf suite à la décision du Conseil d'Administration du 27 octobre 2009. Le Président du Comité d'investissement du stade est nommé par le Conseil d'Administration.

Le Comité d'investissement du stade a pour mission de suivre le déroulement du projet de nouveau stade et les éventuels développements connexes. Le Comité d'investissement du stade peut entendre toute personne, y compris des tiers à la société, dont l'audition lui paraît utile dans l'accomplissement de ses missions. Ce Comité examine les dossiers d'investissements qui seront réalisés pour l'essentiel par la société Foncière du Montout étant

précisé que les investissements décidés par le Comité doivent ensuite être entérinés par le Conseil d'Administration de la société Olympique Lyonnais Groupe avant leur mise en œuvre. Une prestation d'assistance technique est réalisée par les sociétés de Monsieur Gilbert Giorgi en faveur de la société Foncière du Montout. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, la société Foncière du Montout a versé un montant de 240 000 euros HT en rémunération des prestations d'assistance technique.

La composition initiale du Comité d'investissement du stade a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 6 novembre 2006 et complétée par le Conseil d'Administration du 24 avril 2007 et du 27 octobre 2009. Le Comité d'investissement du stade est actuellement composé comme suit :

- Monsieur Jean-Michel Aulas,
- Monsieur Jérôme Seydoux,
- ICMI, représentée par Monsieur Patrick Bertrand,
- Monsieur Gilbert Giorgi,
- GL Events, représentée par Monsieur Olivier Ginon,
- Monsieur Jacques Matagrín,
- IODA, représentée par Monsieur Eric Peyre,
- Monsieur Christophe Comparat,
- Monsieur Gilbert Saada.

Ces membres ont été nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur. Monsieur Jean-Michel Aulas a été nommé en qualité de Président du Comité d'investissement du stade pour la durée de son mandat.

Parmi les membres du Comité d'investissement du stade, Monsieur Olivier Ginon, représentant de la société GL Events, est administrateur indépendant.

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Comité d'investissement du stade s'est réuni 1 fois ; à l'occasion de cette réunion, il a été constaté la présence effective de la majorité des membres du comité.

### **Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur**

A la connaissance de la société, au 30 septembre 2011, les membres du Conseil d'Administration détiennent 5 394 922 actions, soit 40,74 % du capital social, représentant 50,97 % des droits de vote.



## Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale

À la connaissance de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de Direction Générale.

Conformément aux dispositions du point 18 de l'annexe 1 du règlement européen, il est précisé que la société Olympique Lyonnais Groupe est considérée comme contrôlée par la société ICMI dans la mesure où cette dernière détenait, au 30 septembre 2011, 34,17 % du capital représentant 43,55 % des droits de vote. Nonobstant ce contrôle, la composition du Conseil d'Administration de la société Olympique Lyonnais Groupe assure à cette dernière une autonomie par rapport à son principal actionnaire la société ICMI, notamment par la présence d'administrateurs indépendants.

Dans un souci de transparence et d'information du public, la société Olympique Lyonnais Groupe a mis en place un ensemble de mesures s'inspirant des recommandations du rapport Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise dont les conclusions ont été présentées au public le 23 septembre 2002, en veillant notamment à la composition des Comités issus du Conseil d'Administration.

## Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires au sein de la société Olympique Lyonnais Groupe.

## Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos le 30 juin 2011

### a) Rémunération des administrateurs

L'assemblée générale du 21 décembre 2010 a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2009/2010, une rémunération annuelle globale sous forme de jetons de présence d'un montant de 120 000 €.

Le Conseil d'Administration détermine la répartition des jetons de présence entre les administrateurs en retenant comme critères : la présence aux

réunions, l'application d'un coefficient de pondération pour le Président et le Vice-Président, la réalisation de missions particulières accomplies par certains administrateurs au cours de l'exercice concerné.

En 2010, les montants bruts versés au titre de l'exercice 2009/2010, ont été les suivants :

• Monsieur Jean-Michel Aulas	13 000 €
• Monsieur Jérôme Seydoux	13 000 €
• Monsieur Michel Crepon	8 500 €
• Monsieur Patrick Bertrand	8 500 €
• Monsieur Gilbert Giorgi	8 500 €
• Monsieur Jacques Matagrín	8 500 €
• Monsieur Christophe Comparat	8 500 €
• Monsieur Olivier Ginon	6 900 €
• Monsieur Serge Manoukian	7 700 €
• Monsieur Jean-Pierre Michaux	5 100 €
• Monsieur François-Régis Ory	9 400 €
• Monsieur Eric Peyre	7 700 €
• Monsieur Jean-Paul Revillon	6 200 €
• Monsieur Gilbert Saada	8 500 €

### b) Rémunération des membres de la Direction Générale au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011

Le montant des rémunérations brutes attribuées par l'Olympique Lyonnais Groupe et ses filiales, au cours de l'exercice 2010/2011, aux membres salariés de la Direction Générale, non mandataires sociaux, (Thierry Sauvage, Directeur Général, Philippe Sauze(\*) et Patrick Iliou, Olivier Blanc, Directeurs Généraux Adjoints) s'est élevé à 975 K€ (698 K€ au 30 juin 2010) dont 303 K€ (155 K€ au 30 juin 2010) de part variable et 21 K€ (21 K€ au 30 juin 2010) correspondant à des avantages en nature (mise à disposition de véhicules). Les membres de la Direction ne bénéficient pas d'autre avantage en nature.

(\*) Monsieur Philippe Sauze a exercé ses fonctions du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 20 mai 2011, date de son départ du Groupe Olympique Lyonnais.



### c) Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux de Olympique Lyonnais Groupe

La société a indiqué, dans un communiqué en date du 29 décembre 2008, que le Conseil d'Administration considérait que les recommandations AFEP/MEDEF s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux précisions mentionnées dans le présent Document de Référence, nous vous rappelons que Monsieur Jean-Michel Aulas est rémunéré par la société ICMI. Il perçoit à ce titre l'essentiel de sa rémunération au sein de la société ICMI, holding d'animation et d'investissement, dont les deux principales participations sont Olympique Lyonnais Groupe et Cegid Group qui représentent un chiffre d'affaires combiné pro forma de 405 M€ avec un effectif cumulé de 2 354 personnes. Cette société ayant un rôle de holding d'animation, Monsieur Aulas est amené à exercer ses fonctions au sein des différentes sociétés du Groupe Olympique Lyonnais.

Compte-tenu de cette précision, les rémunérations qui figurent dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous sont données à la date du 31 décembre 2010 et du 31 décembre 2009, dates de clôture des exercices sociaux de la société ICMI et non pas au 30 juin, date de clôture de l'exercice social de la société Olympique Lyonnais Groupe et de ses filiales.

[En K€]	2010	2009
<b>Jean-Michel Aulas, Président</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 223	1 173
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions attribuées gratuitement	NA	NA
<b>Total</b>	<b>1 223</b>	<b>1 173</b>

NA : non applicable

**Tableau 2 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant  
mandataire social**

[En K€]	2010		2009	
	Montants dus <sup>(1)</sup> en K€	Montants versés au titre de l'année 1	Montants dus <sup>(1)</sup> en K€	Montants versés au titre de l'année 1
<b>Jean-Michel Aulas, Président</b>				
- Rémunération fixe	711	711	643	630
<i>Dont jetons de présence</i>	13	13	13	
- Rémunération variable <sup>(2)</sup>	482	227	501	277
- Intéressement et plan d'épargne entreprise	17	17	17	17
- Avantages en nature	13	13	12	12
- Avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite supplémentaire de type article 83	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>1 223</b>	<b>968</b>	<b>1 173</b>	<b>936</b>

(1) Correspond à la rémunération annuelle brute avant impôts.

(2) La rémunération variable est déterminée principalement sur la base des résultats consolidés du Groupe Olympique Lyonnais et du Groupe Cegid Group.



**Tableau 3 - Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants de la société Olympique Lyonnais Groupe**

	Montants versés en 2010 au titre de 2009/2010 (montants bruts en €)	Montants versés en 2009 au titre de 2007/2008 (montants bruts en €)
Jérôme Seydoux	13 000	13 000
Michel Crepon	8 500	8 900
Eric Peyre	7 700	8 900
Gilbert Giorgi	8 500	6 800
Patrick Bertrand	8 500	8 900
Jacques Matagrín	8 500	6 800
Christophe Comparat	8 500	8 900
Olivier Ginon	6 900	6 800
Serge Manoukian	7 700	8 900
Jean-Pierre Michaux	5 100	5 800
François-Régis Ory	9 400	9 700
Jean-Paul Revillon	6 200	6 800
Gilbert Saada	8 500	6 800
<b>Total</b>	<b>107 000</b>	<b>107 000</b>

**Jetons de présence perçus par les dirigeants mandataires sociaux**

(en K€)	Montants versés en 2010 au titre de 2009/2010 (montants bruts) <sup>(1)</sup>	Montants versés en 2009 au titre de 2008/2009 (montants bruts) <sup>(1)</sup>
Jean-Michel Aulas, Président	13 000	13 000
<b>Total</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>

(1) Concerne l'ensemble des jetons de présence versés par Olympique Lyonnais Groupe et ses filiales.

**Tableau 4 - Options et/ou actions gratuites attribuées au dirigeant mandataire social**

Aucune option ou action n'a été consentie ou attribuée gratuitement au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2010/2011 et de l'exercice 2009/2010 par la société Olympique Lyonnais Groupe et ses filiales.

**Tableau 5**

Dirigeant Mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Jean-Michel Aulas	Non	Non	Non	Non
Président-Directeur Général	-	-	-	-
Date début mandat 1 <sup>ère</sup> nomination 21/12/1998	-	-	-	-
Date fin mandat AGO comptes 30/06/2013	-	-	-	-

Les autres tableaux prévus par la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers, mise en ligne le 22 décembre 2008, sont sans objet et n'ont donc pas été renseignés.



## Plans d'options d'achat d'actions Olympique Lyonnais Groupe

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 20 novembre 2007, a décidé sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2006 de mettre en place un plan d'options d'achat d'actions Olympique Lyonnais Groupe au bénéfice de salariés de la société Olympique Lyonnais Groupe et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce et ce, dans la limite de 194 640 options ouvrant droit à 194 640 actions Olympique Lyonnais Groupe.

Le plan concerne treize personnes bénéficiaires, sous réserve que ces personnes remplissent les conditions requises à la date de levée des options. Parmi les bénéficiaires, aucun n'exerce un mandat social au sein de la société Olympique Lyonnais Groupe.

## Conventions conclues avec des dirigeants ou administrateurs

### Avantages et prêts consentis

Les conventions relevant de l'application des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce figurent en pages 160 à 164 du présent document. Depuis la clôture de l'exercice 2010/2011, il n'existe pas de nouvelles conventions, avantages ou prêts consentis à des dirigeants ou administrateurs.

## Mention des schémas d'intéressement du personnel

La politique de rémunération est complétée par un politique d'accompagnement et de motivation collective basée en partie sur la performance de l'entreprise. La mise en œuvre des différents dispositifs légaux ou conventionnels dans les différentes sociétés du Groupe se caractérise par des accords d'intéressement, des plans d'épargne entreprise.

## Déclaration concernant les organes d'Administration et de Direction

A la connaissance de la société :

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration et les autres principaux dirigeants de la société,
- aucun membre du Conseil d'Administration ni aucun des autres principaux dirigeants n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années,
- aucun membre du Conseil d'Administration ni aucun des autres principaux dirigeants n'a été associé en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années,
- aucun membre du Conseil d'administration ni aucun des autres principaux dirigeants n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés au cours des cinq dernières années), et
- aucun membre du Conseil d'Administration ni aucun des autres principaux dirigeants n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.



## LISTE DES FONCTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2010/11

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social et adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010/11	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société durant les 4 précédents exercices
<b>Jean-Michel Aulas</b> <b>Olympique Lyonnais Groupe</b> <b>350 avenue Jean Jaurès</b> <b>69007 LYON</b>	21/12/1998	AGO Approbation comptes 30/06/2013	Président-Directeur Général	Président du Conseil d'Administration Cegid Group	Président ICMI, Président du Conseil d'Administration Cegid Group, Membre du Comité d'Audit de Cegid Group, Président-Directeur Général Cegid, Gérant Cegid Services, Président du Conseil d'Administration Quadratus, Administrateur Cegid Public (Ex Civitas) Administrateur de l'Ambassade Limited, Président-Directeur Général SASP Olympique Lyonnais, Administrateur OL Voyages, Administrateur Association Olympique Lyonnais, Président du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe.	Président ICMI, Président du Conseil d'Administration Cegid Group, Président-Directeur Général Cegid (ex ccmx), Président Holding Cegid Services, Président Cegid Services, Administrateur Quadratus, Administrateur Servant Soft, Administrateur de l'Ambassade Limited, Président-Directeur Général de la société Olympique Lyonnais Groupe, Président du Comité d'investissement du stade, Président-Directeur Général SASP Olympique Lyonnais, Administrateur OL Voyages, Administrateur Association Olympique Lyonnais.
<b>Jérôme Seydoux</b> <b>C/o Pathé SAS</b> <b>2 Rue de Laménais</b> <b>75008 PARIS</b>	2/10/2006 Cooptation	AGO Approbation comptes 30/06/2011	Administrateur (Vice-Président)	Président Pathé SAS	Co-Président Pathé SAS, Président Pathé Production SAS, Président Pathé Distribution SAS, Président Société du Golf du Médoc Pian SAS, Président Société Foncière du Golf SAS, Membre du Conseil de Direction de Pathé SAS, Membre du Comité de Direction les Cinémas Gaumont Pathé, Pathé Production SAS, Pricel SAS, Directeur Général de Pricel SAS, Administrateur de Chargeurs SA, Administrateur de la Société du Golf du Médoc Pian SAS, Administrateur de la Société Foncière du Golf SAS, Gérant de OJER SC, Gérant de SOJER SC, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe Représentant Permanent de Soparic Participations au Conseil d'Administration de la SASP Olympique Lyonnais.	Co-Président Pathé SAS, Président Pathé Production SAS, Président Pathé Distribution SAS, Président Société du Golf du Médoc Pian SAS, Président Société Foncière du Golf SAS, Membre du Conseil de Direction de Pathé SAS, Membre du Comité de Direction les Cinémas Gaumont Pathé, Pathé Production SAS, Pricel SAS, Directeur Général de Pricel SAS, Administrateur de Chargeurs SA, Administrateur de la Société du Golf du Médoc Pian SAS, Administrateur de la Société Foncière du Golf SAS, Administrateur Compagnie Deutsch, Administrateur Accor, Administrateur Compagnie du Mont-Blanc SA, Gérant OJER SC, Gérant SOJER SC, Vice-Président et Directeur Général Chargeurs SA, Gérant EDJER eurl, Administrateur de la société Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe Représentant Permanent de Soparic Participations au Conseil d'Administration de la SASP Olympique Lyonnais.



Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social et adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010/11	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société durant les 4 précédents exercices
<p><b>GL Events (représentée par Olivier Ginon)</b></p> <p><b>GL Events Route d'Irigny 69530 Brignais</b></p>	13/12/2004	AGO Approbation comptes 30/06/2016	Administrateur indépendant	GL Events (représentée par Olivier Ginon)	Olivier Ginon Administrateur de Polygone SA, Administrateur de GL Events et de certaines de ses filiales, Administrateur de la Lyonnaise de Banque, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe.	Olivier Ginon Président-Directeur Général de Polygone SA, Administrateur de Tocqueville Finances SA, Administrateur de la Lyonnaise de Banque, Administrateur Représentant Permanent de GL Events dans Auvergne Evènements SA, Président de Foncière Polygone SA, Président-Directeur Général de GL Events, Administrateur de GL Events Asia, Président et Administrateur de GL Events Belgium, Président du Conseil d'Administration de GL Events Brussels, Administrateur de GL Events Canada, Président de GL Events CCIB, Président de GL Events Exhibitions Shanghai (anciennement GL Events China Ltd), Administrateur de GL Events Hong Kong Ltd (anciennement Team Legend), Représentant Permanent de GL Events dans GL Events Réception Bénélux, Administrateur Représentant Permanent de GL Events dans GL Events Services, Représentant Permanent de GL Events Gérante de GL Events Support, Président GL Events USA, Président GL Furniture Asia, Administrateur GL Middle East, Administrateur GL Mobilier, Administrateur Représentant Permanent de GL Events dans Hall Expo, Président du Directoire de Hungexpo Zrt, Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Administrateur dans Owen Brown, Vice Président du Conseil de Surveillance dans Première Vision SA, Président du Conseil d'Administration de Promotor International S.p.a, Gérant de la SCI Jomain Madeleine, Gérant SCI Montriand, Membre du Conseil de Surveillance dans Sepel Eurexpo, Président-Directeur Général dans GL Events Exhibitions (anciennement Sepel - Com), Président du Conseil de Surveillance de Toulouse Expo, Représentant Permanent GL Events Administrateur de Traiteurs Loriers, Représentant Permanent de GL Events membre du Conseil de Surveillance de Sodes SA, Président du Directoire de Sodes SA, Administrateur de GL Events Macao Ltd. Représentant Permanent de GL Events au Conseil d'Administration de la société Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe.





Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social et adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010/11	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société durant les 4 précédents exercices
<b>Jean-Pierre Michaux</b>	13/12/2004	AGO Approbation comptes 30/06/2016	Administrateur indépendant		Président du Conseil de Surveillance de la société Scientific Brain Training - SBT, Gérant SCI Le Chardon Bleu, Gérant SCI La Gavannière, Gérant SCI Le Cap, Gérant SCI PJP.	Président du Conseil de Surveillance de la société Scientific Brain Training, Gérant SCI Tolstoï, Gérant SCI Le Chardon Bleu, Gérant SCI La Gavannière, Président de l'Institut d'Art Contemporain de Villeurbanne, Administrateur de la société Olympique Lyonnais Groupe.
<b>IODA (représentée par Eric Peyre)</b>  <b>Digital Virgo</b> <b>14, Boulevard de la Poissonnière</b> <b>75009 PARIS</b>	13/12/2004	AGO Approbation comptes 30/06/2016	Administrateur	Président de Digital Virgo	Eric Peyre Membre du Conseil de Surveillance Avantis, Membre du Conseil de Surveillance EMISJA, Président du Conseil d'Administration de Jet Multimédia Argentina, Administrateur de Jet Multimédia España SA, Administrateur de Digitaran SLU, Représentant Permanent de IODA SARL (Président) de DIGITAL VIRGO SAS, Représentant Permanent de IODA SARL au Conseil d'Administration de Maxaffaire SA, Représentant Permanent de IODA au Conseil de Surveillance de Coyote System SAS, Administrateur de Lyon Poche Presse SA, Gérant de IODA SARL, Gérant de la SCI Too-Villardière, Gérant SCI Peyre, Gérant de la SCI Too-Vaillant, Gérant SCP FEX. Président OL Images, Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe.	Eric Peyre Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité Stratégique de Jet Multimedia, Membre du Comité de Direction Oxone Technologies, Représentant Jet Multimedia SA dans le Comité de Direction de Jet Multimedia France, Membre du Comité de Direction de Jet Publishing, Membre du Comité de Direction de Mediaplaza, Administrateur Delicom (Espagne), Administrateur de Mediafusion International (Espagne), Administrateur de Médiafusion Telecom (Espagne), Administrateur de Jet Multimedia España, Représentant administrateur Jet Multimedia SA dans Jet Multimedia Algérie, Représentant de la société IODA, Présidente du Comité de Direction dans Jet Multimedia Group, Administrateur de la société Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'investissement Olympique Lyonnais Groupe.
<b>Jean-Paul Revillon</b>	5/12/2005	AGO Approbation comptes 30/06/2011	Administrateur indépendant		Gérant SARL du Tourvéon, Gérant SARL Sotrabeau, Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe, Administrateur de l'Association Olympique Lyonnais.	Gérant SARL du Tourvéon, Gérant SARL Sotrabeau, Administrateur de la société Olympique Lyonnais Groupe, Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'Audit de la société Olympique Lyonnais Groupe.
<b>Serge Manoukian</b>  <b>ASFI</b> <b>57, rue Pierre Corneille</b> <b>69006 LYON</b>	5/12/2005	AGO Approbation comptes 30/06/2013	Administrateur indépendant		Président du Conseil de Surveillance ASFI, Président du Conseil de Surveillance JAFI, Président du Conseil d'Administration MAFI, Gérant SCI Molinel 75, Gérant SCI Corneille 53, Gérant SCI Steca, Gérant SCI Kari, Gérant SCI du Champ, Gérant SCI Manouk, Gérant SCI SJT, Gérant SCI SM, Co-Gérant SCI Soman Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Administrateur de l'Association Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe, Gérant SCI La Fantasque II.	Président du Conseil de Surveillance ASFI, Président du Conseil de Surveillance JAFI, Président du Conseil d'Administration MAFI, Gérant de la SCI Fantasque II, Gérant SCI Molinel 75, Gérant SCI Corneille 53, Gérant SCI Steca, Gérant SCI Kari, Gérant SCI du Champ, Gérant SCI Manouk, Gérant SCI SJT, Gérant SCI SM, Co-Gérant SCI Soman, Administrateur de la société Olympique Lyonnais Groupe, Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'Audit de la société Olympique Lyonnais Groupe.



Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social et adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010/11	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société durant les 4 précédents exercices
<b>Gilbert Giorgi</b>  <b>13, rue des Émeraudes 69006 LYON</b>	5/12/2005	AGO Approbation comptes 30/06/2011	Administrateur	Président Mandelaure	Président Directeur Général Filying <sup>(1)</sup> , Co-Gérant Filying Gestion, Co-Gérant Stalingrad Investissement, Co-Gérant Solycogym, Co-Gérant SCI FCG, Co-Gérant SCI Topaze, Co-Gérant SCI Franchevillage, Co-Gérant de la société Mancelor, Co-Gérant SCI Créqui Tête d'Or, Gérant SARL Tara, Président de la SAS Mandelaure Immo, Co-Gérant de la SCI Filying 2010, Co-Gérant de la SCI Foncière des Émeraudes, Co-Gérant de la SNC Masse 266, Co-Gérant de la SCI G+M, Gérant de Sergil, Gérant de SEMS. Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Président de la Foncière du Montout, Administrateur de l'Association Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, Président SAS Argenson, Gérant SCI Mégastore Olympique Lyonnais.	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Filying <sup>(1)</sup> , Co-Gérant Filying Gestion, Co-Gérant Stalingrad Investissement Co-Gérant Solycogym, Gérant SCI FCG, Co-Gérant SCI Topaze, Co-Gérant SCI Franchevillage, Co-Gérant de la société Mancelor, Co-Gérant SARL Filying 2010, Co gérant de Filying Gestion, Co-Gérant SCI Créqui Tête d'Or, Co-Gérant SCI Foncière des Émeraudes, Gérant SARL Décolletage Raynaud et Cie, Gérant SARL Tara, Président de la SAS Mandelaure Immo Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Administrateur de la société Olympique Lyonnais Groupe, Président de la Foncière du Montout, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, Président SAS Argenson.
<b>Christophe Comparat</b>	5/12/2005	AGO Approbation comptes 30/06/2011	Administrateur		Président Directeur Général Figesco, Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, Président OL Merchandising Administrateur de l'Association Olympique Lyonnais.	Président-Directeur Général Figesco, Administrateur de la société Olympique Lyonnais Groupe, Administrateur de la SASP Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, Président OL Merchandising, Membre de l'Association Olympique Lyonnais, Administrateur LOU SASP.
<b>Jacques Matagrín</b>  <b>41, rue de la Bourse 69002 LYON</b>	21/12/1998	AGO Approbation comptes 30/06/2013	Administrateur	Gérant de Noirclerc Fenêtrier Informatique	Président du Tout Lyon, Gérant Noirclerc Fenêtrier Informatique, Gérant SCI Duvalent, Administrateur Bemore (Suisse), Administrateur Cegid Group, Membre du Comité d'Audit Cegid Group, Président Association Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, Administrateur OL Voyages.	Président du Tout Lyon, Administrateur Eurazis, Gérant Noirclerc Fenêtrier Informatique, Gérant JM Investissement, Gérant SCI Duvalent, Administrateur Bemore (Suisse) Administrateur Olympique Lyonnais Groupe, Président Association Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, Administrateur OL Voyages, Président SAS OL Restauration.

(1) Jusqu'au 16 décembre 2010



COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES  
D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social et adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010/11	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société durant les 4 précédents exercices
<b>Eduardo Malone</b>  <b>c/o Pathé</b> <b>2 rue Lamennais</b> <b>75008 PARIS</b>	2/10/2006	AGO Approbation comptes 30/06/2011	Administrateur		Président-Directeur Général et Administrateur de Chargeurs SA, Président-Directeur Général de Sofi Emy SA, Co-Président de Pathé SAS, Directeur Général de Pathé SAS, Membre du Conseil de Direction de Pathé SAS, Membre du Comité de Direction des Cinémas Gaumont Pathé SAS, Administrateur Compagnie Deutsch (France), Administrateur de Lanas Trinidad SA (Uruguay), Administrateur de Lainière de Picardie (UK) Ltd (Royaume-Uni), Représentant Permanent de Pathé au Conseil d'Administration de la SASP Olympique Lyonnais, Membre du Comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe.	Président de Les Cinémas Gaumont et Pathé SAS, Membre du Conseil de Surveillance de Pathé Holding B.V (Pays-Bas), Gérant Edjer Eurl, Administrateur Lanera Santa Maria SA (Uruguay), Administrateur de Otegui Hermanos SA (Uruguay).
<b>ICMI</b> <b>(représentée par</b> <b>Patrick Bertrand)</b>  <b>ICMI</b> <b>52, Quai Paul Sédal-</b> <b>lian CS 30612</b> <b>69258 LYON Cedex 09</b>	6/11/2006	AGO Approbation comptes 30/06/2012	Administrateur	Directeur Général de Cegid Group	Patrick Bertrand Directeur Général de Cegid Group, Directeur Général Délégué de Cegid, Directeur Général Quadratus, Président du Conseil d'Administration de Cegid Public (Ex Civitas), Administrateur Expert & Finance, Administrateur et vice-Président Figesco, Membre du Conseil de Surveillance Alta Profits, Représentant permanent d'ICMI Membre du Comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe, Représentant permanent d'ICMI Membre du Comité d'investissement du stade, Président de l'Ambassade Limited.	Directeur Général de Cegid Group, Directeur Général Délégué de Cegid, Président du Conseil d'Administration Quadratus, Directeur Général Quadratus, Administrateur Servant Soft, Administrateur Expert & Finance, Administrateur et Vice-Président Figesco, Membre du Conseil de Surveillance Alta Profits, Administrateur Civitas, Président du Conseil d'Administration de FCRS, Président du Conseil d'Administration ASPX, Administrateur Comptanoo, Administrateur Servant Soft, Administrateur GTI Industrie, Administrateur PmiSoft, Administrateur Expert & Finance, Administrateur et Vice-Président de Figesco, Représentant Figesco au Conseil de Surveillance de Alta Profits, Représentant permanent ICMI, Administrateur Olympique Lyonnais Groupe Représentant permanent d'ICMI, Membre du Comité d'audit d'OL Groupe, Administrateur Suppléant de l'Ambassade Limited.
<b>François-Régis Ory</b>  <b>L'Améliane</b> <b>14, Chemin de la</b> <b>Pomme</b> <b>69160 Tassin la Demi-</b> <b>Lune</b>	6/11/2006	AGO Approbation comptes 30/06/2012	Administrateur indépendant		Administrateur de Medicrea International, Président de la Florentiane, Président de l'Améliane, Gérant SCI l'Amaury, Gérant SCI l'Amelais, Gérant SCI de Chanas, Gérant SC Florine, Président de la société Lipolyane, Membre du Conseil de Surveillance de Sippex Développement, Membre du Comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe.	Administrateur de Medicrea International, Président de la Florentiane, Président de l'Améliane, Gérant SCI l'Amaury, Gérant SCI l'Amelais, Gérant SCI de Chanas, Gérant SC Florine, Président de la société Lipolyane, Membre du Conseil de Surveillance de Sippex Développement, Administrateur de l'Olympique Lyonnais Groupe, Président du Comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe.



Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social et adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010/11	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société durant les 4 précédents exercices
<b>Gilbert Saada</b>	8/04/2008	AGO Approbation comptes 30/06/2013	Administrateur		Membre du Conseil d'Arts et Biens, Membre du Directoire Eurazeo, Président du Conseil d'Administration Europcar Groupe, Président du Conseil d'Administration d'Holdelis, Représentant Permanent d'Eurazeo au Conseil d'Administration de LT Participations, Gérant de Lauro 2007 srl (Italie), Chairman of the Board of Directors of Broletto 2 srl (Italie), Chief Executive Officer et Gérant Euraléo (Italie), Gérant Eurazéo Italia, Administrateur IPSOS, Member of the Board of Directors of Sirti S.p.A (Italie), Chairman of the Board of Directors of SIIT (Società Investimenti Tecnologici Srl Italie).	Président de Catroux, Directeur Général Administrateur de Legendre Holding 18, Président de Legendre Holding 7 (devenue Quasarelis), Président de Legendre Holding 16, Président de Legendre Holding 19, Président de Legendre Holding 20 et de Satbirds, Président du Conseil d'Administration de Legendre Holding 17 et de Redbirds Participations (Luxembourg), Représentant Permanent d'Eurazeo au Conseil de Surveillance de Rexel et au Conseil d'Administration de Cegid Group, Président du Conseil d'Administration de SatBirds SAS, Administrateur d'IRR Capital, d'Eutelsat Communications, d'Eutelsat SA et de BlueBirds Participations SA (Luxembourg), Gérant de Clay Tiles Sponsors (Luxembourg), Eurazeo Entertainment Lux (Luxembourg), Clay Tiles Participations SARL (Luxembourg) et de Broletto 3 Srl (Italie), Member of the Board of Directors of VIIT (Veicolo Italiano Investimenti Tecnologici Spa) (Italie).



# PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

## 1. BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ADOPTÉ PAR L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 DÉCEMBRE 2010

### Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 22/12/09 au 30/09/11 <sup>(1)</sup>

- Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 2,8 % <sup>(1)</sup>
- Nombre de titre annulés au cours des 24 derniers mois : 0 <sup>(2)</sup>
- Nombre de titres détenus en portefeuille : 368 908 <sup>(1)</sup>
- Valeur comptable du portefeuille : 4 637 126,36 € <sup>(1)</sup>
- Valeur de marché du portefeuille : 1 660 086,00 € <sup>(1)</sup>

[1] À la date du 30 septembre 2011.

[2] Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

Nombre de titres	Flux bruts cumulés <sup>(1)*</sup>		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Echéance maximale moyenne <sup>(2)</sup>	104 182 <sup>(5)</sup>	91 506 <sup>(6)</sup>	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat	Vente à terme vendues
Cours moyen de la transaction <sup>(3)</sup>	5,65 €	5,72 €				
Prix d'exercice moyen <sup>(4)</sup>						
Montants	néant	néant				

[1] La période concernée débute le 22 décembre 2010, soit le lendemain de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration ayant décidé le programme de rachat, et se termine le 30 septembre 2011. Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité (dans ce cas, rajouter la quote-part de l'émetteur). [2] Durée restant à courir à la date de la publication du descriptif du programme. [3] Concerne les opérations effectuées au comptant. [4] Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues. [5] Dont 104 244 titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité représentant 100 % du nombre total de titres acquis. [6] 100 % des ventes dans le cadre du contrat de liquidité.

\* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

\*\* Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

## 2. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' APPROBATION DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2011

En application des dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2011.

Le présent descriptif est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.olweb.fr).

Une copie peut également être obtenue sans frais par courrier à l'adresse suivante : Olympique Lyonnais Groupe, 350, avenue Jean Jaurès 69007 Lyon.

### Part du capital et répartition par objectif des titres détenus par la société au 30 septembre 2011

Au 30 septembre 2011, la société détenait, au titre du contrat de liquidité géré par Exane, 174 330 actions, soit 1,3 % du capital et, hors contrat de liquidité, 194 578 actions, soit 1,5 % du capital, représentant un total de 368 908 actions affectées aux objectifs suivants :

- Plan de stock-options : 194 578 actions,
- Animation du marché au travers d'un contrat de liquidité : 174 330 actions.

### Objectifs du programme de rachat

Les objectifs du programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- L'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI,
- L'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L.225-197 -1 et suivants du Code de Commerce,



- L'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, et dans les limites prévues par la loi,
- La remise d'actions de la société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la société dans le respect de la réglementation en vigueur,
- La réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions, sous réserve de l'adoption de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 14 décembre 2011,
- La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

### **Modalités**

#### **Part maximale du capital et nombre maximal des titres que la société se propose d'acquérir**

Ce programme portera sur un nombre maximal de 955 220 actions, tel que la société ne vienne pas à détenir, compte tenu des titres auto-détenus au 30 septembre 2011, plus de 10 % du capital social existant au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 14 décembre 2011.

#### **Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés**

Le prix maximum d'achat est fixé à vingt euros (20 €).

Le montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions est fixé à 19 104 400 €.

Ces montants s'entendent hors frais de bourse. Le prix susmentionné sera ajusté par le Conseil d'Administration en cas de détachement d'un droit de souscription ou d'attribution ou dans les cas d'opérations en capital ayant une incidence sur la valeur de l'action.

L'acquisition, la cession ou l'échange des actions pourront être effectués et payés par tout moyen, et de toute manière, en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à

accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation applicable. Ces opérations pourront intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis ou initiés par la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

#### **Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat**

Les actions ordinaires OL Groupe sont cotées aux négociations sur le compartiment C d'Eurolist d'Euronext Paris.

Code ISIN : FR0010428771

#### **Durée du programme de rachat**

Le programme a une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 13 juin 2013.

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF - ARTICLE 222-7**

“Les émetteurs mentionnés à l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier déposent auprès de l'AMF, dans les vingt jours de négociation qui suivent la diffusion du rapport financier annuel mentionné au a du 2° de l'article 221-1, un document qui contient ou mentionne toutes les informations qu'ils ont publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers pour satisfaire à leurs obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Le document mentionné au premier alinéa est mis à la disposition du public au siège de l'émetteur.

Ce document est également mis en ligne sur le site internet de l'émetteur lorsque celui-ci dispose d'un tel site. Il peut être intégré dans le Document de Référence mentionné à l'article 212-13 ou le rapport financier annuel mentionné au a du 2° de l'article 221-1.

Lorsque le document renvoie à des informations, il convient de préciser où les dites informations peuvent être obtenues».

**Informations publiées par OL Groupe et accessibles sur le site Internet d'OL Groupe ([www.olweb.fr](http://www.olweb.fr))**

<b>02/07/10</b>	Transfert de Mathieu Bodmer
<b>05/07/10</b>	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2010
<b>16/07/10</b>	Transfert de Frédéric Piquionne
<b>28/07/10</b>	Activité de l'exercice 2009/2010
<b>30/07/10</b>	Transfert de Jean Alain Boumsong
<b>24/08/10</b>	Transfert de Yoann Gourcuff
<b>31/08/10</b>	Arrivée de Pape Diakhaté
<b>08/09/10</b>	L'action OL Groupe intègre l'indice SBF 250

<b>05/10/10</b>	Exercice 2009/2010 Demi finaliste Ligue des Champions, 2 <sup>ème</sup> place du Championnat de France
<b>06/10/10</b>	Slideshow SFAF du 6 octobre 2010
<b>07/10/10</b>	Comptes consolidés au 30 juin 2010
<b>13/10/10</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 30 juin 2010
<b>13/10/10</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 juillet 2010
<b>13/10/10</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 août 2010
<b>28/10/10</b>	Point sur la situation sportive et sur l'état d'avancement du Grand Stade
<b>29/10/10</b>	Modalités de mise à disposition du rapport financier annuel 2009/2010
<b>29/10/10</b>	Rapport financier annuel 2009/2010
<b>08/11/10</b>	Activité du 1 <sup>er</sup> trimestre 2010/2011
<b>08/11/10</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 8 novembre 2010
<b>17/11/10</b>	Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts - Avis de réunion - BALO 8/11/10
<b>17/11/10</b>	Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts - Avis de réunion - Rectificatif - BALO 12/11/10
<b>01/12/10</b>	Calendrier des publications 2010/2011
<b>06/12/10</b>	Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts - Avis de réunion - Modificatif - BALO 26/11/10
<b>06/12/10</b>	Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts - Avis de convocation - BALO 03/12/10
<b>06/12/10</b>	Avis de convocation AG du 21/12/10 - LE TOUT LYON du 4/12/10
<b>06/12/10</b>	Rapport CAC sur les offres publiques d'acquisition - AGE du 21/12/10
<b>06/12/10</b>	Rapport CAC sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription - AGE du 21/12/10
<b>06/12/10</b>	Rapport CAC sur la réduction du capital par annulation d'actions - AGE du 21/12/10
<b>06/12/10</b>	Rapport du Conseil d'Administration aux AG du 21/12/10
<b>06/12/10</b>	Texte des résolutions soumises aux AGO et AGE du 21/12/10
<b>08/12/10</b>	Publication du Document de Référence 2009/2010 OL Groupe
<b>08/12/10</b>	Document de Référence 2009/2010 OL Groupe
<b>09/12/10</b>	Lancement OCEANE avec délai de priorité, environ 24 M€, échéance 28/12/15
<b>09/12/10</b>	Note d'opération émission OCEANE



13/12/10	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 30 septembre 2010
13/12/10	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 octobre 2010
13/12/10	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 30 novembre 2010
17/12/10	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires AG 21/12/10
23/12/10	Résultats OCEANE avec délai de priorité, environ 24 M€, échéance 28/12/15
28/12/10	Clôture de l'émission d'OCEANE d'OL Groupe
04/01/11	Résultat du vote des résolutions AGO et AGE du 21 décembre 2010
05/01/11	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2010
17/01/11	Transfert de Jean II Makoun
23/02/11	Résultats semestriels au 31 décembre 2010
24/02/11	Slideshow SFAP du 24 février 2011
25/02/11	Comptes consolidés semestriels au 31 décembre 2010
28/02/11	Rapport financier semestriel 2010/2011
28/02/11	Modalités de mise à disposition du rapport financier semestriel 2010/2011 (version française)
23/03/11	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 décembre 2010
23/03/11	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 janvier 2011
23/03/11	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 28 février 2011
06/05/11	Signature d'un crédit syndiqué
11/05/11	Bonne résistance de l'activité sur les 9 premiers mois de l'exercice 2010/2011
16/05/11	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 mars 2011
16/05/11	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 30 avril 2011
01/06/11	Avancement du projet Grand Stade
07/07/11	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2011
26/07/11	Projet Stade des Lumières - Choix du Groupe Vinci
26/07/11	Projet Stade des Lumières - Choix du Groupe Vinci - Partenariat Privé/Privé
27/07/11	Exercice 2010/2011 - Bonne résistance de l'activité
16/08/11	Arrivée de Bakary Koné
30/08/11	Arrivée de Mouhamadou Dabo
31/08/11	Transfert de Miralem Pjanic

01/09/11	Arrivée de Gueida Fofana
06/09/11	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 mai 2011
06/09/11	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 30 juin 2011
06/09/11	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 juillet 2011
06/09/11	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 août 2011
18/10/11	Le Stade des Lumières avance : les avis rendus sur les enquêtes publiques sont favorables
20/10/11	Résultats annuels 2010/2011
21/10/11	Comptes consolidés annuels au 30 juin 2011
21/10/11	Slideshow SFAP du 21/10/11

**Informations publiées par OL Groupe et/ou accessibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (AMF - [www.amf-France.org](http://www.amf-France.org))**

07/07/10	Déclaration des dirigeants
29/10/10	Déclaration des dirigeants
06/12/10	Document de Référence 2009/2010
09/12/10	Note d'opération émission Oceane
10/06/11	Déclaration des dirigeants
16/09/11	Déclaration des dirigeants
16/09/11	Déclaration des dirigeants

**Informations publiées par OL Groupe et accessibles sur le site Internet du wire ([www.actusnews.com](http://www.actusnews.com))**

02/07/10	Transfert de Mathieu Bodmer
05/07/10	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2010
16/07/10	Transfert de Frédéric Piquionne
28/07/10	Activité de l'exercice 2009/2010
30/07/10	Transfert de Jean Alain Boumsong





<b>24/08/10</b>	Transfert de Yoann Gourcuff
<b>31/08/10</b>	Arrivée de Pape Diakhaté
<b>08/09/10</b>	L'action OL Groupe intègre l'indice SBF 250
<b>05/10/10</b>	Exercice 2009/2010 Demi finaliste Ligue des Champions, 2 <sup>ème</sup> place du Championnat de France
<b>06/10/10</b>	Slideshow SFAF du 6 octobre 2010
<b>07/10/10</b>	Comptes consolidés au 30 juin 2010
<b>13/10/10</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 30 juin 2010
<b>13/10/10</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 juillet 2010
<b>13/10/10</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 août 2010
<b>28/10/10</b>	Point sur la situation sportive et sur l'état d'avancement du Grand Stade
<b>29/10/10</b>	Modalités de mise à disposition du rapport financier annuel 2009/2010
<b>29/10/10</b>	Rapport financier annuel 2009/2010
<b>08/11/10</b>	Activité du 1 <sup>er</sup> trimestre 2010/2011
<b>01/12/10</b>	Calendrier des publications 2010/2011
<b>08/12/10</b>	Publication du Document de Référence 2009/2010 OL Groupe
<b>08/12/10</b>	Document de Référence 2009/2010 OL Groupe
<b>09/12/10</b>	Lancement OCEANE avec délai de priorité, environ 24 M€, échéance 28/12/15
<b>09/12/10</b>	Note d'opération émission OCEANE
<b>13/12/10</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 30 septembre 2010
<b>13/12/10</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 octobre 2010
<b>13/12/10</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 30 novembre 2010
<b>17/12/10</b>	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires AG 21/12/10
<b>23/12/10</b>	Résultats OCEANE avec délai de priorité, environ 24 M€, échéance 28/12/15
<b>28/12/10</b>	Clôture de l'émission d'OCEANE d'OL Groupe
<b>04/01/11</b>	Résultat du vote des résolutions AGO et AGE du 21 décembre 2010
<b>05/01/11</b>	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2010
<b>17/01/11</b>	Transfert de Jean II Makoun
<b>23/02/11</b>	Résultats semestriels au 31 décembre 2010
<b>24/02/11</b>	Slideshow SFAF du 24 février 2011
<b>25/02/11</b>	Comptes consolidés semestriels au 31 décembre 2010

<b>28/02/11</b>	Rapport financier semestriel 2010/2011
<b>28/02/11</b>	Modalités de mise à disposition du rapport financier semestriel 2010/2011 (version française)
<b>23/03/11</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 décembre 2010
<b>23/03/11</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 janvier 2011
<b>23/03/11</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 28 février 2011
<b>06/05/11</b>	Signature d'un crédit syndiqué
<b>11/05/11</b>	Bonne résistance de l'activité sur les 9 premiers mois de l'exercice 2010/2011
<b>16/05/11</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 mars 2011
<b>16/05/11</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 30 avril 2011
<b>01/06/11</b>	Avancement du projet Grand Stade
<b>07/07/11</b>	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2011
<b>26/07/11</b>	Projet Stade des Lumières - Choix du Groupe Vinci
<b>26/07/11</b>	Projet Stade des Lumières - Choix du Groupe Vinci - Partenariat Privé/Privé
<b>27/07/11</b>	Exercice 2010/2011 - Bonne résistance de l'activité
<b>16/08/11</b>	Arrivée de Bakary Koné
<b>30/08/11</b>	Arrivée de Mouhamadou Dabo
<b>31/08/11</b>	Transfert de Miralem Pjanic
<b>01/09/11</b>	Arrivée de Gueida Fofana
<b>06/09/11</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 mai 2011
<b>06/09/11</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 30 juin 2011
<b>06/09/11</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 juillet 2011
<b>06/09/11</b>	Déclaration d'actions et nombre de droits de vote au 31 août 2011
<b>18/10/11</b>	Le Stade des Lumières avance : les avis rendus sur les enquêtes publiques sont favorables
<b>20/10/11</b>	Résultats annuels 2010/2011
<b>21/10/11</b>	Comptes consolidés annuels au 30 juin 2011
<b>21/10/11</b>	Slideshow SFAF du 21/10/11



**Informations publiées par OL Groupe dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires et accessibles sur le site du Journal Officiel ([www.journal-officiel.gouv.fr/balo/](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/))**

08/11/10	Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts - Avis de réunion
12/11/10	Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts - Avis de réunion - Rectificatif
26/11/10	Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts - Avis de réunion - Modificatif
03/12/10	Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts - Avis de convocation
05/01/11	Droits de vote au 21 décembre 2010
10/01/11	Comptes annuels et consolidés définitifs au 30 juin 2010

**Informations publiées par OL Groupe dans un journal d'Annonces Légales (Le Tout Lyon - [www.le-toutlyon.fr](http://www.le-toutlyon.fr))**

21/11/09	Avis de convocation Assemblée Générale
04/12/10	Avis de convocation - Assemblée Générale - 21 décembre 2010
12/03/11	Nomination d'un administrateur

**Informations publiées par OL Groupe dans un journal financier**

29/07/10	Activité de l'exercice 2009/2010 - La Tribune
06/10/10	Résultats 2009/2010 - La Tribune
09/10/10	Résultats 2009/2010 - Investir
12/10/10	Résultats 2009/2010 - Les petites affiches lyonnaises
12/10/10	Résultats 2009/2010 - Les petites affiches de la Loire
15/10/10	Résultats 2009/2010 - La Tribune de Vienne
09/11/10	Activité du 1 <sup>er</sup> trimestre 2010/2011 - La Tribune
10/12/10	Emission d'OCEANE - La Tribune
10/12/10	Note AMF émission d'OCEANE - La Tribune
24/02/11	Résultats semestriels au 31 décembre 2010 - La Tribune
26/02/11	Résultats semestriels au 31 décembre 2010 - Investir
28/02/11	Résultats semestriels au 31 décembre 2010 - Les petites affiches lyonnaises
28/02/11	Résultats semestriels au 31 décembre 2010 - Les petites affiches de la Loire
04/03/11	Résultats semestriels au 31 décembre 2010 - La Tribune de Vienne
12/05/11	Activité des 9 premiers mois de l'exercice 2010/2011 - La Tribune
06/06/11	Avancement du projet Grand Stade - La Tribune
28/07/11	Exercice 2010/2011 - La Tribune
24/10/11	Résultats annuels 2010/2011 - La Tribune

**Dépôts effectués auprès du tribunal de Commerce. Au cours des douze derniers mois, les principales formalités suivantes sont intervenues :**

Dépôt des comptes sociaux et consolidés
Composition du conseil d'administration : modification des membres du Conseil d'Administration



# RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

## NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

### **Monsieur Jean-Michel Aulas**

Président-Directeur Général

### **Attestation du responsable**

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Lyon, le 26 octobre 2011

Monsieur Jean-Michel Aulas  
Président-Directeur Général



# RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

## NOMS, ADRESSES ET QUALIFICATIONS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### Commissaires aux Comptes Titulaires

#### Cogeparc

12, quai du Commerce  
69009 Lyon

Date de première nomination : Assemblée Générale du 22 mai 2000

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011.

#### Orfis Baker Tilly

149, boulevard Stalingrad  
69100 Villeurbanne

Date de première nomination : Assemblée Générale du 13 décembre 2004

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

### Commissaires aux Comptes Suppléants

#### Monsieur André Bacquet

12, quai du Commerce  
69009 Lyon

Date de première nomination : Assemblée Générale du 22 mai 2000

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011.

#### Monsieur Olivier Brisac

149, boulevard Stalingrad  
69100 Villeurbanne

Date de première nomination : Assemblée Générale du 13 décembre 2004

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

## POLITIQUE D'INFORMATION

Monsieur Jean-Michel Aulas

Président-Directeur Général



# TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante, conforme à l'annexe I du règlement européen 809/2004 vous permettra d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions applicables.

## Personnes responsables

Nom et fonction du responsable du Document de Référence . . . . . 195  
Attestation du responsable du Document de Référence . . . . . 195

## Contrôleurs légaux des comptes

Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes . . . . . 196

## Informations financières sélectionnées

Présentation des informations  
financières historiques . . . . . I à VI, XVII, 15 à 58

## Facteurs de risques

Facteurs de risques propres à l'émetteur  
ou à son secteur d'activité . . . . . 37 à 46, 66, 127 à 128  
Facteurs de risques liés à l'environnement juridique . . . . . 42  
Facteurs de risques de marché . . . . . 45, 128  
Autres risques . . . . . 43

## Informations concernant l'émetteur

Histoire et évolution de la société . . . . . 3 à 12, 89 à 92  
Investissements . . . . . 59 à 69, 83

## Aperçu des activités

Principales activités . . . . . V à VII, 20 à 21  
Principaux marchés . . . . . V à VII, 20 à 21  
Environnement concurrentiel . . . . . 77 à 80

## Organigramme

Organigramme au 30 juin 2011 . . . . . 20  
Organigramme du Groupe du 30 septembre 2011 . . . . . 87

**Propriétés immobilières** . . . . . 82

## Examen de la situation financière et du résultat

Situation financière au 30 juin 2011 . . . . . XVII, XVIII, 15, 20  
Résultat d'exploitation au 30 juin 2011 . . . . . 97

## Trésorerie et capitaux

Flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2011 - Tableau de flux . . 23, 100, 101  
Variation des capitaux propres . . . . . 102  
- Financement et source de liquidité . . . . . XVIII, 6, 7, 15, 45, 46, 134  
- Information concernant toute restriction à l'utilisation  
des capitaux pouvant influencer les opérations de la société . . . . . NA  
- Information concernant les sources de financement  
attendues qui seront nécessaires pour honorer  
les engagements . . . . . 37, 65, 76, 92, 94

**Recherche & Développement, Brevets et Licences** . . . . . 27

**Information sur les tendances** . . . . . 91 à 94

## Organes d'administration, de direction et de direction générale

Composition des organes d'administration, de direction . . . . . 177 à 188  
Dirigeants mandataires sociaux . . . . . 183 à 188

## Rémunération et avantages

Rémunération et avantages des dirigeants  
mandataires sociaux . . . . . 49 à 56, 180 à 188  
Conflit d'intérêt . . . . . 179

## Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Dates d'expiration des mandats . . . . . 53 à 56 et 183 à 188  
Conventions conclues avec des dirigeants  
ou administrateurs . . . . . 87, 160 à 164, 182  
Comité d'audit . . . . . 170 à 171, 177 à 178  
Comité d'investissement du stade . . . . . 171 à 172, 178  
Gouvernement d'entreprise . . . . . 167 à 176

**Salariés**

Evolution des effectifs du Groupe	I, 27 à 30, 132
Schémas d'intéressement du personnel	29, 30, 182
Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	49

**Principaux actionnaires**

Répartition du capital social au 30 septembre 2011	XX, 8
Personnes physiques ou morales qui directement ou indirectement peuvent exercer un contrôle sur l'émetteur au 30 septembre 2011	9
Accord connu de l'émetteur pouvant entraîner un changement de contrôle	9
Opérations avec des apparentés	115, 135, 160 à 164

**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur au 30 juin 2011**

Comptes consolidés au 30 juin 2011	95 à 137
Comptes annuels au 30 juin 2011	141 à 157
Vérification des informations financières historiques annuelles - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels	138 à 139, 158 à 159
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	160 à 164
Politique de distribution des dividendes	11
Procédures judiciaires et d'arbitrage	12
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Non applicable

**Informations complémentaires**

Capital social	XX, 5 à 10, 47, 48, 49
- Titres non représentatifs du capital	7
- Actions détenues par la société	47, 48, 182, 189, 190
- Historique du capital	8

Acte constitutif et statuts	3 à 58
- Objet social	3
- Dispositions statutaires	3 à 5
- Droits, privilèges et restrictions	7
- Modification des droits des actionnaires	4, 5
- Convocations et admissions aux Assemblées Générales	4
- Changement de contrôle	9
- Dépassement de seuils	4, 9, 10

**Principaux contrats** 71 à 76**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**

Non applicable

**Documents accessibles au public** 3, 12, 191 à 194**Informations sur les participations** 20 à 26, 87, 116, 157

**Table de rapprochement avec le rapport financier annuel  
sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011 <sup>(1)</sup>**

Comptes sociaux annuels . . . . .	141 à 157
Comptes consolidés . . . . .	95 à 137
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels . . . . .	158 à 159
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés . . . . .	138 à 139
Rapport de gestion . . . . .	15 à 57
Honoraires des Commissaires aux Comptes . . . . .	136
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. . . . .	167 à 174
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne . . . . .	175 à 176
Document d'information annuel . . . . .	191 à 194
Descriptif du programme de rachat . . . . .	189 à 190

*(1) Conformément aux articles L.451-1-2 du Code Monétaire Financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.*



**OL GROUPE**

**CONTACT INVESTISSEURS / ACTIONNAIRES :**  
Laurence MOREL-GARRETT : [dirfin@olympiquelyonnais.com](mailto:dirfin@olympiquelyonnais.com)

350, avenue Jean Jaurès  
69361 Lyon Cedex 07 - France  
Tél : [33] 04 26 29 67 00  
Fax : [33] 04 26 29 67 13

[www.olweb.fr](http://www.olweb.fr)